

ENSTITUYA KURDÎ YA BRUKSELÊ

Bultena sênehî ya agahdariyê N° 21 - Kanûn 1994

Bi kurdi, fransi, hollandi û inglizi

Avec le soutien du Ministère de la Communauté Française
Service de l'Éducation Permanente

Kiryariya salane 400 B.F. - N° bankê 426-3144071-85
4 rue Bonneels - B 1040 BRUXELLES - tel. 02/230.89.30

Ed. resp. J. Verwimp - Vijverstraat 8 - B 1730 ASSE

ISSN 0777-4516

XEBATA ME YA SÊMEHÎ

31 TEBAX

Em ji aliyê rêxistina Amnesty International - şaxa Vrasene, nêzîkî St-Niklaas, hatin vexwendin ji bo ku li ser pirsê kurdî axaftinekê bikin.

11 ÎLON

Koma me ya folklorê dîlan û stranên kurdî li bexçeya Woluwé-St-Lambert, li Brukselê, pêşkeş kirin.

23 ÎLON

Rojnamevan Tîmûrê Xelîl, ji Kurdên Ermenistanê, axaftinek li ser rewşa îroyîn a Kurdên Ermenistanê û ya komarên din ên Yekîtiya Sovyetyî ya kevn, li xaniyê Enstituyê, kir.

24 ÎLON

Rojeke agahdariyê li ser Kurdan li bajarê Leuven. Ew ji aliyê rêxistina Overlegcentrum Kurdistan, Enstituya me û rêxistinên din hat pêk anîn. Em tê de bi raxistina pirtûkan û koma folklorê beşdar bûn. Piştî, çar parlamenterên flaman, Hugo VAN ROMPAEY (partiya fille "C.V.P."), Jef SLEECKX (partiya sosyalîst "S.P."), Willy KUIJPERS (partiya Volksunie "V.U.") û Michiel MAERTENS (partiya keskan "Agalev"), û du Kurd, Derwîş Ferho û Kemal agahdarî li ser rewşa îroyîn a Kurdan da. Giftûgo (munaqêşe) ji aliyê Marc VAN DOMMELE, berpirsiyarê V.I.C. (Vlaams Internationaal Centrum) hat idare kirin.

27 ÎLON

Bi vexwendina rêxistina Vrede, li Gent, me axaftinek li ser pirsê kurdî kir.

29 ÇIRÎ

Doktor Ibrahim MAHMÛD, rojnamevanekî kurd ku doktora xwe li ser radyo û televîzyonê kiriye û li Almanyaya dimîne, konfêransek li ser sînemaçêkerê kurd ên mezin Yılmaz GÜNEY, bi hinceta sersaliya 10mîn a wefata wî, li Enstituyê çêkir. Piştî, filmek li ser jînenîgariya wî, "Jê re Qralê Nexweşik dihat gotin", pêşan da.

17 TEŞRÎN

Em 15 deqge ji aliyê radyoya flamanî, BRT, bi hinceta hîlbijartinên navçeyî ku dikirana di 4.12.94 de li Tirkiyê bibin, hatin pirs kirin.

26 TEŞRÎN

Koma me ya folklorê ji nuh de bernameke muzîk, dîlan û stranên li navenda çandî "Den Heksenketel", li Broechem, nêzîkî bajarê Anvers "Antwerpen", pêşkeş kir. Dîwarên navendê bi xaliyên kurdî û tabloyên wênekêşê (ressam) kurd Rehîm hatin xemilandin.

WEŞAN

Di Kanûna 1994 de, me ji nuh de broşûra "Kurdistan" da çap kirin. Weşana pêşîn di Teşrîna 1993 de, bi hevkarîya rêxistina Solidarité Socialiste û alîkariya maddî ya Commisyona Ewropa, bû bû.

KURDISTANA TIRKIYÊ

HILBIJARTINÊN NAVÇEYÎ HATIN PAŞ XISTIN

Hukûmeta Tirkîyê biryar stendi bû ku hilbijartinên navçeyî di 4.12.94 de pêk bîne. Sedema vê yekê derxistina 22 parlementerên kurd ku piraniya wan ên DEPê bûn bû. Lê ji sedema pirsên mezin ên hundirî yê hukûmetê û protêstoyên dijî van hilbijartinên ku di rewşa nuha de ne adil tînin, ew hatin paş xistin.

BIRYARA DADGEHÎ LI SER 8 PARLEMENTERÊN KURD ÊN DEP Û RÊAKSYONA WELATÊN ROAVAYÎ

Di 8 Kanûn 1994 de, Dadgeha Ewlehiyê ya Anqerê biryara xwe li ser van 8 parlementerên kurd ên DEPê da :

- 5 ji wan, Ahmet TÜRK, Leyla ZANA, Orhan DOĞAN, Hatip DICLE û Selim SADAK : 15 sal zîndan, bi ittihama endambûna P.K.K.
- 1, Sedat YURTDAS : 7 sal û niv zîndan, bi ittihama "alîkirina P.K.K."
- 2, Mahmut ALINAK (serbixwe) û Sırrı SAKIK : 3 sal û niv zîndan û 70 milyon lîreyên tirkî, ji bo eynî sedema "alîkirina P.K.K."

Avukatên wan beşdar ne bûn biryarstendinê, ji bo ku dadgeh tucar ji wan re mafê parastina parlementerên ne da. Bi vî awayî wan ev dawaya gelek siyasî protesto kir (li metnên her du daxuyaniyên me yê çapê yê ragihandî binêre).

Bi vî awayî, bi guherandina piçûk a ittihamê, daxwaziya pêşîn ya hukmê îdamê ya sawciyê giştî, bi ittihama "veqetînxwaziyê" (sêparatîzm), hat "sivik kirin" û bû "alîkariya P.K.K.". Ew jî rojek berê civîna bilindtirîn a dewletên Yekîtiya Ewropayê li Essen, li Almanya, ji bo ku protestoyên mezin ji her alî nebarin ser Tirkîyê. Bi rastî jî vî hukmê gelek giran protestoyên navneteweyî barandin : hukûmetên rojavayî, Konseya Ewropayê, Parlemeta Ewropayê, Civînen bilindtirîn ên dewletên Yekîtiya Ewropayê ... (li daxuyaniyên me yê çapê yê cihê binêre). Di civîna bilindtirîn a Essen, di 9 û 10 Kanûn 94 de, hemî serokên dewletan bi awakî gelek hişk Tirkîye ittiham kir û di civîna li ser yekîtiya gumrukî li Brukselê, di 19 Kanûn 94 de, 15 welatên endamên Yekîtiya Ewropayê biryar stend ku bi awakî muweqet dosya Ewropî-Tirkî rawestînin.

Mîrza Frank VANDENBROUCKE, Wezîrê beljîkî yê Karên Derve, Sefîrê Tirkîyê li Brukselê, Yıldırım KESKIN, vewwend û jê xwest ku Tirkîye çareke siyasî ji pîrsa kurdî re bibîne.

Mîrza Klaus KINKEL, Wezîrê almanî yê Karên Derve, şaşbûna xwe bi vê biryarê nîşan da û bi ser de got ku hukûmeta wî giftûgoyan bi hukûmeta Tirkîyê re ji roja ragirtina van parlementerên de dike.

RAGIRTIN Û CEZAKIRIN

Di 26.10.94 de, Kani YILMAZ, nîmîndeyê P.K.K. li Ewropayê, ku ji çend salan de li Almanyayê weka penaberê siyasî dimîne, li Londonê, li ber parlemeta Ingilîterê hat girtin û ragirtin (danîn zîndanê). Ew li ser vewwendina parlementerên ingilîz ên Partiya Kar çû bû wê derê. Sedema raghirtinê "tehlîka tevane" bû.

Nivîskar Mehmet BAYRAK di dawiya Çiriya 1994 de hukmê 2 sal û nîv zîndan û cezayê 300 milyon lîreyên tirkî ji bo pirtûka xwe "Kürt Halk Türküleri" (Stranên Gelerî yên Kurdî) stend. Ji berê jî wî 6 meh zîndan û 100 milyon lîreyên tirkî ji bo pirtûka xwe "Kürt Destanları" (Destanên Kurdî) ceza stendi bû.

Di eynî zemanî de, sosyologê navdar, Ismail BEŞİKÇI, ku ji salan de ji sedema nivîsînên xwe yên zanyarî li ser Kurdan hatiye ragirtin, di girtîgehê de hukmekî nuh ê 9 salan stend. Bi tevayî, Mîrza Beşikçi 83 dawa, ku ji wan 16 qediyên, stendin !

Di 20.12.94 de, Serokê Rêxistina Mafên Mirov li Tirkîyê, Akın BIRDAL; Serokê Weqfa Mafên Mirov li Tirkîyê, Yavuz ÖNEN, û berpirsiyarên van her du rêxistinên, Fevzi ARGUN, Hüsnü ÖNDÜL, Erol ANAR û Sedat ASLANTAŞ ji sedema berhemên xwe li ser mafên mirov li Tirkîyê hatin ragirtin. Dawa wan hîn ne qediyaye. Ew divê di 11.1.95 de kutah bibe (biqede).

KUŞTIN Û TECRUBÊN KUŞTINÊ

Bombeavêtina li ser buroyên rojname kurdî "Özgür Ülke"

Di 3.12.1994 de, çar buroyên rojnameya kurdî "Özgür Ülke", li Istanbul, Ankara û Adanê, bi bomban hatin têk dan (xera kirin). Yek kes, Ersin YILDIZ, mir û 23 rojnamevan û karmendên vê rojnamê birîndar bûn. Ev cara 4mîn e ku buroya Adanê bi bomban tê têk dan.

Hemî lînenêvan bîr dikin (difikirin) ku hukûmeta Tirkîyê li paş van bûyeran e, ji bo ku berê vê yekê Wezîrê Hundirî, Nahit MENTEŞE, digot ku Encumena Ewlehiyê ya Dewletê divê ji weşana veqetînxwaz re hessas be. "Min karî ba, minê wan bigirta û weşanên wan qedexa bikira, bê ku ez zemanê xwe hunda bikim", wî got.

Amnesty International a Ingilêrê nameyek ji sefirê Tirkîyê li Londonê re şand û tê de got ku ev bombekirin karê Hêzên Ewlehiyê (emniyet) ye. Protestoyên din ên mezin li hundir û derveyê Tirkîyê bûn.

Buroya Adanê ya rojnameke din a kurdî, Azadî, jî çend caran hati bû talan kirin. Weşanên kurdî bi awakî giştî hergav acizkirin û zererên mezin ên cihê distînin, rojnamevan û karmendên wan tîrsandin, ragirtin, kuştin ... Kyoskên ku ew difiroşin tînsêwîrandin û kesên ku ew dixwînin tînsêwîrandin.

Di 26.9.94 de, endamekî partiya HADEP, ku cîyê DEP girtiye, hat ragirtin û ji aliyê polîsê Adanê hat êşkence kirin. Piştî laşê wî hat avêtin kuçê. Di 5.10.1994 de, sê berpirsiyarên din ên eynî partiyê, Salih SABUTTEK, Rebi ÇABUK (serokê şaxa Yüreğir) û Sefer CERF hatin kuştin û yek, Salih SATAN, li Adanê hat birîndar kirin. Weka pîraniya kuştinan, qatil ji aliyê polîs weka "nenaskirî" tînsêwîrandin.

Serokatiya HADEP, berpirsiyarê Partiya Karkeran a Tirkîyê û yê partiya sosyal dêmokrat "SHP", şaxa Adanê, hukûmet di van kuştinan de berpirsiyar kir.

Di 13.11.94 de, avukatê kurd ên navdar, Medet SERHAT, li Stembolê bi şev, di ereba xwe de, hat kuştin. Şoforê wî jî hat kuştin û jina wî birîndar kirin. Li gora daxuyaniyên wê, merivekî nenaskirî ku çekekî otomatîk hilgirti bû ev cinayet kir (li daxuyaniya me ya çapê binêre).

Ali Riza DINDAR, serokê Rêxistina Quqûzanan, û Ercan KANAR, serokê Rêxistina Mafên Mirov a Stembolê û Ercan KANAR, serokê Rêxistina Mafên Mirov li Stembolê, Tansu ÇILLER û hukûmeta wê ittiham kirin ku li pişta vê cinayetê ne. Di 16 Kanûn de, avukatên Stembolê xwepêşandanek (meşîn), tevî kirasên xwe yên avukatan, pêk anî.

Di 10.12.94 de, mala avukatê kurd ê serbixwe, Melik FIRAT, a li Erzurûmê, ji aliyê kesên nenas hat mitralyoz kirin.

M. Firat nameke gelek hişk ji Hüsamettin CINDORUK, Serokê Parlemeta Tirkîyê, re nivîsî û tê de berpirsiyarên hukûmeta Tirkîyê, Serok Süleyman DEMIREL û Serokwezîr Tansu ÇILLER, rexne kirin. Di vê namê de, wî got ku ji du salan de ew û malbata xwe ji aliyê berpirsiyarên tirk bi kuştin û talankirinê tên tehdîd kirin. Wî bi ser de jî got : "Hûn hemî ji van tirsandin û êrîşan agahdar in". Tuyek ji van berpirsiyarên siyasî ji Mîrza Firat re gotineke sersaxiyê ne şand. Wî ev tevger bi "şermisarî ji bo dêmokrasî û dewletê" bi nav kir.

Di 14.12.94 de, avukatê kurd Faik CANDAN, serokê kevn ê beşa Ankarê ya partiya DEP, endamê Rêxistina Huqûqzan û Baroya Ankarê, di kuçê de, nêzikî Ankarê, kuştî hat dîtin. Serê wî bi 5 beran (gulle) hati bû qul kirin.

Mîrza Candan di 2 Kanûn 94 de hunda bû bû. Serokê Rêxistina Avukatan û 60 avukatên din çû bûn seredana Wezîrê Dadiyê (edalet) ji bo ku ew lêgerînan li ser wî bide kirin. Rêxistina Mafên Mirov jî ji bo dîtina wî gelek xebitî bû.

GUNDÊN ŞEWITÎ

Di Teşrîn 1994 de, 10 muxtarên gundên kurdî çûn seredana Stî Tansu ÇILLER, Serokwezîra tirk, ji bo ku jê re gazine xwe pêşkeş bikin. Wan jê re got ku leşker gundên wan şewitandin û hemî hebûnên wan talan kirin. Wan bi ser de jî got ku dema ku serbazan (esker) ev tişt dikirin, hêlikoptêr li ser xaniyan difiriyên û ji van serbazan re xwarin û destgeh diavêtin.

Stî Çiller ji wan re ewha bersiv da : "P.K.K. hêlikoptêran ji Rûsya û Ermenistanê distîne. Ev hêlikoptêrên ku we dîtin ên P.K.K. ne" !

Eger em werin Wezîrê Hundirî, Nahit MENTEŞE, wî gotinên Wezîrê Mafên Mirov, Azimet KÖYLÜOĞLU, ku digot ku gund ji aliyê leşker hatine şewitandin û talan kirin, ne rast dîtin û "da zanîn" ku ev gund bi fermana "emr" P.K.K.ê hatine şewitandin !

Piştî van têkdanan, hukûmeta tirkî nuha dixwaze ku "gundên navendî" ava bike. Stî ÇILLER û Alîkarê Serokwezîr, Mîrza Murat KARAYALÇIN, di 28.11.1994 de îlan kir ku gundiyên ku zerer dîtine ewê li van gundên navendî bên ci cî kirin û krêdiyên ku ji Fonda Ewropî ya Xaniyan tên stendin ji wan re bên dayîn, bi mercê ku ev gundî van krêdiyên di nav 15 salan de vegezin.

Li gora Serokê Partiya Refah (olî), nêzikî 3 milyon û nîv kes ji Kurdistana Tirkîyê çûn ber bi Tirkiya Rojavayê. Lê, li gora kaniyên ne fermî, heta nuha 2.000 gund hatine têk dan û şewitandin û 5 milyon kes ji malên xwe hatine qewirandin û di nav sînorên Tirkîyê de, di rewşeke trajîk de, weka penaber dijîn.

Ji derveyî vê yekê, 1.390 penaberên Kurdistana Iraqê ku ji deh salan de li Kurdistana Tirkîyê, li navçeya sînorî ya Silopî ne, naxwazin vegezin Kurdistana Iraqê,

ji sedema tirs a wan ji Saddam Huseyn û rewşa gelek xerab a Kurdistana Iraqê. Rêxistina Neteweyên Yekbûyî, ONU, alîkariya xwe ya xwarinî ji wan birî, loma wan grêveke birçîbûnê nêzikî mehek kir.

RÊXISTINA MAFÊN MIROV LI TIRKIYÊ :

BILANÇOYA 1.9.1994 - 31.12.1994

Rêxistina Mafên Mirov li Tirkîyê bilanço ya 4 mehên ku tê de, ji 1 Îlon heta 31 Kanûn 1994, mafên mirov li Tirkîyê bi awayên cihê hatin pelixandin :

- Kampên berhevkerinê : 3
- Lawirên (heywan) ku ji aliyê leşker hatine kuştin : bi hezaran
- Xaniyên ku ji aliyê merivên hukûmetê hatine şewitandin : 415
- Kesên ku di dema nezaretê de, ji êşkencê hatine kuştin : 18
- Daristanên ku hatine şewitandin (tevî gundên dora wan) : 55
- Endamên HADEP ku hatine ragirtin : 518
- Kesên ku li Tirkîyê hatin ragirtin : 1.785
- Kesên ku ji aliyê merivên hukûmetê hatin birîndar kirin : 46
- Kesên ku ji aliyê merivên hukûmetê hatin kuştin : 57
- Gundên ku heşîniyê wan bicarek hat şewitandin : 13
- Gundên ku bicarek hatin şewitandin : 86
- Gund û qezayên ku ambargoya aborî li ser wan bû : 11
- Kuştin ji aliyê "kesên nenas" : 42
- Kesên ku ji aliyê "nenasan" hatine birîndar kirin : 12
- Kesên ku ji êşkencan hatine birîndar kirin : 62
- Kuştin bi bomban : 5
- Kesên ku bi bomban hatin birîndar kirin : 19
- "Parazkerên gundan" ku çekên xwe berdane : 436
- Kesên ku bi lexman hatine kuştin : 16
- Kesên ku bi lexman hatine birîndar kirin : 16
- Kesên ku ji aliyê leşker, li derveyî sînorên Tirkîyê, hatine kuştin : 9
- Mîlîtanên P.K.K. ku ji aliyê leşker hatin girtin û kuştin : 4
- Kesên ku ji aliyê P.K.K. hatine kuştin : 25
- Tûrîstên ku ji aliyê P.K.K. hatine revandin : 2
- "Paraskerên gundan" ku hatine kuştin : 39
- Paraskerên gundan ku hatine revandin : 16
- Serbazên ku ji leşkeriyê reviyane : 39
- Tecawuzê irz di dema nezaretê de : 2

KOVARA KURDÎ "ARMANC" : BILANÇOYA 14 SALÊN
PELIXANDINA MAFÊN MIROV LI TIRKIYÊ

Kovara kurdî Armanc, ku li Swêd derdikeve, di hejmar 152 ya Îlon 1994 de bilançooya 14 salên pelixandina mafên mirov li Tirkiyê, ji Îlon 1980 heta Îlon 1994, weşand :

- 650.000 kes hatin ragirtin
- 1.000.683 kes hatin fiş kirin
- 7.000 kes hukmê îdamê ji bo wan hatiye xwestin
- 517.000 kes hukmê îdamê stendiye
- 49 kes piştî biryara îdamê hatin kuştin
- 98.404 kes hatine birin dadgehê ji bo ku endamên rêxistinên in
- 388.000 kes pasaport ne stendiye
- 30.000 kes, ji sedema "gûman" li ser wan, ji karê xwe hatine avêtin
- 14.000 ji netewahiyê hatine avêtin
- 30.000 kes neçar bûne ku li derveyê welêt bijîn
- 300 kes ji aliyê merivên nenes hatine kuştin
- 172 kes di bin êşkencê de hatine kuştin
- 937 filmên qedexe
- 14 girtî di grêvên birçîbûnê de mirin
- 23.667 rêxistinên qedexe
- 3.354 mamosteyên dibistanan, 120 profesorên zanîngehan û 47 hakim ji karê xwe hatine avêtin
- 7.233 karmendên dewletê hatine sirgûn kirin
- 9.400 kes li gora bend 1402 ji karê xwe hatine avêtin
- Hukmê 3.315 sal û 6 meh ê ragirtinê li ser rojnamevanan
- 303 dawa dijî 13 rojnamevanên mezin
- Daxwaziya 4.000 sal ragirtin ji bo rojnamevanan
- 14 rojnamevan hatine kuştin

KURDISTANA IRAQÊ

Di 18.12.94 de, şerrên dijwar di navbera pêşmergeyên her du partiyên mezin, Partî Dêموkratî Kurdistanî Iraqê (KDP) ya Mesûd BERZANÎ û Yekîti Niştimanî ya Celal TALABANÎ, de mixabin ji nuh de dest pê kir. Ji her du aliyan bi sedan kuştî bûn, li gel ku di 25.11.1994 de her du serok protokoleke lihevhatinê li Hewlêrê imza kiri bû. 90 parlamenterên kurd daxwazî kir ku ev şerr tavil bisekinin û ku peymaneke rast a aşîtiyê bê pêk anîn. Hilbijartinên nuh ewê di 1995 de bibin ji bo ku rewşên trajîk ên weha dûbare (tekrar) nebin.

AMERÎKA Û PIRSA KURDÎ

Endamên Encumena Mafên Mirov a Parlemeta Amerîkî nameyek ji Stî Tansu ÇILLER re nivîsî û tê de jê xwest ku pirsra kurdî bi awakî dêmokratîk çareser bike û parlementerên kurd berde.

Mîrza John SHATTUCK, Wezîrê Alîkar ê Mafên Mirov ên Amerîkayê di 23 Çirî 1994 de çû Tirkîyê. Wî Wezîrê Karên Derve yê wê demê, Mumtaz SOYSAL, û berpirsiyarên polisê dizî yê tirkî "MÎT" dîtîn. Li Diyarbekirê, ew çû seredana Walî û Mudîrê Ewlehiyê. Ji yê evê dawîn re wî ewha got : "Di destê min de lîsteya kesên hundabûyî heye. Hun bi çend kesên kuştî xerîk (mijûl) bûne ? Hun ji polisên ku karê xwe baş nakin re çi dikin ? Hun polisên xwe di derheqa mafên mirov de digihînin ? Ji min re tê ku hukûmeta we karê xwe nake".

Di eynî mêjuyê (tarîx) de, sênatorê amerîkî DE CONCINI çû bû Tirkîyê ji bo ku bi berpirsiyarên tirk re li ser pirsra kurdî û mafên mirov li Tirkîyê bipeyive. Ne Serok DEMIREL, ne jî Serokwezîr ÇILLER, ne pejirand (qebûl ne kir) ku Mîrza SHATTUCK û CONCINI bibînin.

BELGEYÊN NAVNETEWÊYÎ

(metnên ragihandî)

KONSEYA EWROPAYÊ

a) Lihevkerin-Çarçeve (Convention-Cadre) ji bo Parastina Hindikayiyên Neteweyî

Ev destgeha yekemîn a huqûqî li Ewropayê ji bo mafên hindikayiyên neteweyî gelek giring e. Ew di Teşrîn 1994 de hat weşandin û bi daxuyaniyeke çapê di 10.11.94 de li Strasburgê hat îlan kirin. Ev metn ji 33 dewletên endamên Konseya Ewropayê, ku Tirkîye di nav wan de ye, dixwaze ku mafên fireh ji hindikayiyên ku li ser axa wan dijîn re bidin. Eger em werin Kurdan, ji van mafan ên giringtirîn ev in : mafê nasandina qanûnî ya rêxistinên kurdî, yê hînkirina zimanê kurdî û yê mêdyayên cihê (li metnê daxuyaniya me ya çapê binêre).

Ev Lihevkerin ewê piştî imzakerina 12 Dewletên Endam bê tetbîq kirin. Dewletên ne endam jî dikarin bîn vexwendin ku xwe bigihînin wê.

Komiteya Wezîran, bi beşdarbûna komiteke istîşarî, ewê li tetbîqkirina baş a Lihevkerinê binêre. Aliyên ku ev Kontrat imza kiriye ewê neçar bibin ku di nav salekê piştî imzakerina wê de biryarên qanûnî û yê din pêşkeş bikin û raporên bi awakî muntazam û her ku Komita Wezîran wan bixwazin pêşan bidin.

b) Rappora agahdariyê li ser seredana Ankarê ji aliyê delegasyona ku serokatiya wê Mîrza MARTINEZ, Serokê Parlemeta Konseya Ewropayê, kir. Vê delegasyonê ji 1 heta 3 Îlon 1994 de çû Tirkîyê û rappora xwe di 3 Çirî 94 pêşkeş kir.

CSCE (KONFÊRANSA LI SER EWLEHÎ Û HEVKARIYÊ LI EWROPAYÊ)

Vê rêxistina mezin li ser Tirkîyê biryarek stend, bê dengdana Konseya navparlementerî ya civîna xwe ya 155mîn (Kopênhagên, 17 Îlon 1994)

PARLEMENTA EWROPAYÊ

- 29.9.94 : Biryar li ser dawa endamên Parlementa Tirkîyê (DEP).
- 27.10.94 : Biryar li ser rewşê li navçeya Xelîc.
- 27.10.94 : Biryar li ser pelixandina mafên mirov li Îranê.
- 27.10.94 : Biryar li ser siyaseta valakirin û têkdana xaniyên Kurdan li Îranê (Kurdîstana Îranê).
- 27.11.94 : Biryar li ser civîna wêbê ya Konseya Hevkariyê ya Yekîtiya Ewropa-Sûriyê (9 û 10 Kanûn 94). Li gel ku ev biryar li ser pelixandina mafên mirov û ragirtinên bê mehkeme li Sûriyê israr dike, gotina "Kurd" tê de qet derbas ne bûye ! Em ji Parleментê û Yekîtiya Ewropayê ku dixwaze lihevkerinên xwe yê hevkarîyê bi Sûriyê re, ku heta nuha hatine cemidandin, ji nuh de dest pê bike dixwazin ku hemî tezyîqên siyasî û aborî li ser Sûriyê bikin ku ew nema partiyên siyasî û rêxistinên Kurdan biêşîne û ku mafên çandî û siyasî yê Kurdên Sûriyê bide.
- 14.12.94 : Biryara li ser biryara dadgeha Anqerê di derheqa parlementerên kurd ên DEPê. Di vê biryarê de, Parlementa Ewropayê biryar stend ku di cemidandina Komîsyona parlementerî ya tevlihev "Yekîtiya Ewropî-Tirkiye" dewam bike û ji Konseya Ewropayê bixwaze ku tavil giftogoyên xwe li ser pêkanîna yekîtiya gumrukî di navbera Tirkiye û Yekîtiya Ewropayê de rawestîne.

AMNESTY INTERNATIONAL

- Îlon 1994 : Tirkiye, Mîlîtanên mafên mirov di tehlîkê de ne.
- 21 Çirî 1994 : Tirkiye, merivên siyasî yê Kurd bi kuştina neqanûnî tîndarî tehdîd kirin.
- 26 Çirî 1994 : Tirkiye, qedexekirina seredana Tirkîyê ji bo endamên Amnesty.

AMNESTY INTERNATIONAL Belgique-Francophonie

- Ragirtina serokê şaredariya Diyarbekirê yê kevn, Mihdî Zana.
- Kînga ewê Tirkiye qanûnên xwe biguherîne û bersiveke siyasî ji pîrsa kurdî re bide ?
- Hilbijartinên navçeyî yê 4 Kanûn 1994 li Tirkîyê.

HUMAN RIGHTS WATCH/HELSINKI

- 19 Çirî 1994 : Name ji Stî Çiller, Serokwezîra tirk, re li ser têkdana gundên kurdî û sirgûnkirina rûniştevên wan.
- Bultena Çirî 1994, 27 rûpel : Sirgûnkirina bi zorê ya Kurdên Başûrê Rojhilata Tirkîyê.

WEŞANÊN FIROTINÊ

WEŞANÊN ENSTITUYÊ	F.B.
Bultena agahdariyê (bi kurdî, fransî, hollandî, ingilîzî)	100
Dossier Kurdistan (bi fransî)	200
Dossier Koerdistan (bi hollandî)	200
Kurdistan File (bi ingilîzî)	200
CEMIL PAŞA Ekrem, Muhtasar hayatim	200
SOREKLÎ Şahîne Bekir, Jana Heft Salan (helbest)	250
BIRO Taharê, Memê û Eyşê (şano)	200
SHAKELY Ferhad, Kurdish Nationalism in Mam û Zin of Ahmad-î Khanî (bi ingilîzî)	250
KURDISTAN (bi fransî, bi hevkarîya Solidarité Socialiste)	100
HASRATYAN Manvêl, Kurdên Tirkiyê Di Dema Herî Nuh Da	400
TORÎ Nêrgiz, Kawa Efsanesi (bi tirkî)	150
Kasêta hozan Birader : Evdalê Zeynê	250
Kartên postê yên bireng	25
WEŞANÊN DIN	
BI KURDÎ	
<u>Pirtûk</u>	
AHMED Feqîr, Dîwan Reş I	250
BAKSI Mahmut, Hêlîn	280
BEDIR XAN Kamuran, Stêr	125
BOYIK Eskerê, Mem û Zîn (şano)	120
BURKAY Kemal, Azadî û Jîyan	300
CEWERÎ Firat, Dê Şêrînê	180
CEWERÎ Firat, Kevoka spî	200
CIGERXWÎN, Tarîxa Kurdistan 1, 2	300
CIGERXWÎN, Folklorê kurdî	250
DIJWAR Egîd, Yekîtiya çûkan	300
DÛZGÛN M., COMERD M., TORNÊCENGI H., Dêrsim de dîwayî, qesê pî-kalikan, erf u mecazî, çibenoki, weletnayênî (dumilî)	300
FERHO M. Derwêş, Dengê Roja Dîl	180
FERAT Selîm, Bijî Kurdistan "Êş"	200
GERMIYANÎ Aso û TÎGRÎS Amed, Kurteyî Mêjuyî Kurd û Kurdistan	250
HEBEŞ Hussên, Li wir lêvên kevîran çik didin	300

KILIÇ Hazım, Evdirehîm Rehmiyê Hekarî	300
MELE Zahidê Diyarbekrî, Herdûbat	150
MERÎWANÎ Peşêw, Mam Rêwî "sorani"	200
PERWER Şivan, Çîroka Newrozê	300
PINTER Harold, Zimanê çiya	150
PUŞKÎN A., Masîvanê kal û masiyê sor	125
REŞÎD Tosinê, Siyabend û Xecê	150
SIRWA Aziz, Pelke Zêrêne (sorani)	250
SOREKLÎ Şahînê B., Em û Pirsê Me	200
SOREKLÎ Şahînê B., Wendabûn	200
Şemo Ereb, Dimdim	200
TÎGRÎS Ehmed û B. WELATEVÎN, Kurteyêkey coxrafya (sorani)	150
UZUN Mehmet, Mirina Kalekî Rind	600
WEŞANÊN RIYA AZADÎ, Destana Memê Alan	200
WEŞANXANA TARA, Mûsîqa (sorani)	200
WEŞANXANA ÇAND, Aladîn û Lampaya bi Efsûn	200
WEŞANXANA SARA, Şengul û Mengul "şano dramatik"	200
ZINAR Zeynelabidîn, Xwençe	400

Kovar

ENSTITUYA KURDÎ YA PARÎSÊ, Hêvî	280
NÛDEM	200

Sêlik, kasêt, video û kartên postê

Sêlika hozan Brader	250
Sêlika Gulîstan: My believed mother	700
Kasêt	250
Video	600
Kartên postê	50
Kartên postê	20

BI FRANSÎ

KUTSCHERA Chris, Le Mouvement National Kurde	1000
--	------

BI HOLLANDÎ

FERHO M. Derwêş û CAVENTS Gerd, Cigerxwîn, Poëzie uit Koerdistan	180
--	-----

FERHO Medenî, Lied der Aarde	130
KOERDISCH CENTRUM, Arnhem, Het leven van de Koerden	120
HOFF Ruud, De Koerden als regionale speelbal ?	100
VANDEWIJER Ina, Het Zilveren Ei	50

BI INGILÎZÎ

LAZER Sheri, Into Kurdistan	500
-----------------------------	-----

BI ALMANÎ

AMMAN Birgit, Traurige Reise	200
------------------------------	-----

BI TIRKÎ

AEGLETON William, Mehabat Kürt Cumhuriyeti 1946	250
BAŞKAYA Fikret, Paradigmanın iflası	300
BEŞİKÇI İsmail, Devletlerarası sömürge Kürdistan	750
BOYIK Eskerê, Dağ çiçekleri	120
BULUT Faik, Dar üçgende üç isyan	350
CIVAN Rojvanê, Şeyh Said isyanı	120
DIKILI A., Kürt sol sosyetesı	200
DÜZGÜN M., COMERD M., TORNÊCENGI H.; Dersîm'de dualar, atasözleri, mecazlar, bilmeceler, şaşkırtmacalar	300
IBN'ÛL ERZAK, Mervani Kürtleri Tarihi	200
INSTITUT KURDE DE PARIS, Studia Kurdica	200
MAR Cemşit, Dersim destanı	120
NIKITIN Bazil, Kürtler	400
ROHAT, Kürdoloji biliminin 200 yıllık geçmişi	300
TAŞ A., Türkiye Kürdistanı, ekonomik ve sosyal yapı	250
ZANA Mehdi, Bekle Diyarbakır	300

BI EREBÎ

BEDRUDDÎN Salah, El-Ekrad şe'ben we qadiyyeten	250
--	-----

INSTITUT KURDE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 2 décembre 1994

COMMUNIQUE DE PRESSE

Membres d'Honneur :

ALALOUF Mateo
ANCIAX Robert
BASTENIER Albert
COPPIETERS M.
CREUZ Serge
DASSETTO Felice
DE KOCK Marc
DELVAUX André
EISENDRATH Henri
HOUTART François
HUMBLET J.-E.
JOSPA Yvonne
LEFIN Paul
MARTENS Albert
MERTENS Pierre
ROOSENS Eugène
SCHEINERT David
SOMVILLE Roger
THOMAS René
VAN BRUINESSEN M.
VAN PAEMEL Monika
ZANDERS Jean Pascal

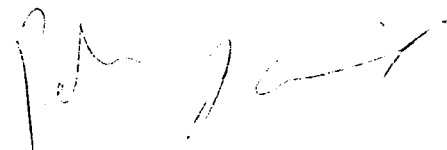
LE 8 DECEMBRE 1994, VERDICT DES 8 DEPUTES KURDES DU DEP

Depuis leur incarcération, les députés kurdes apparaissent devant le tribunal d'Ankara une fois par mois, pendant une semaine. Le tribunal a fait traîner ce procès pendant des mois. Cela a poussé les avocats des 8 accusés à renoncer à la plaidoirie finale, puisque le tribunal avait refusé toutes les demandes des députés, surtout celle concernant un complément d'enquête.

Ainsi le 8 décembre 1994 la Cour de Sûreté de l'Etat d'Ankara décidera ou de leur condamnation à mort ou de leur libération !

Nous appelons tous les responsables politiques et toutes les organisations des droits de l'Homme en Occident à agir immédiatement auprès du dit tribunal, ainsi qu'auprès de toutes les hautes instances politiques turques afin que les accusés échappent à cette inadmissible condamnation à mort et qu'ils puissent être libérés immédiatement.

Nous remercions vivement tout ceux qui répondent énergiquement à cet appel.



Pervine JAMIL
Présidente

INSTITUT KURDE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 9 décembre 1994

COMMUNIQUE DE PRESSE

Membres d'Honneur :

LE 8 DECEMBRE 1994: CONDAMNATION DES 8 DEPUTES KURDES DU DEP

ALALOUF Mateo
ANCIAUX Robert
BASTENIER Albert
COPPIETERS M.
CREUZ Serge
DASSETTO Felice
DE KOCK Marc
DELVAUX André
EISENDRATH Henri
HOUTART François
HUMBLET J.-E.
JOSPA Yvonne
LEFIN Paul
MARTENS Albert
MERTENS Pierre
ROOSENS Eugène
SCHEINERT David
SOMVILLE Roger
THOMAS René
VAN BRUINSEN M.
VAN PAEMEL Monika
ZANDERS Jean Pascal

Hier, le 8 décembre 1994, la Cour de Sûreté de l'Etat d'Ankara a prononcé son verdict concernant les 8 députés kurdes du DEP.

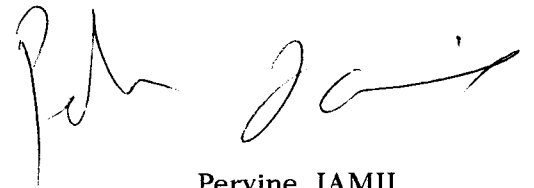
- 5 d'entre eux, Ahmet Türk, Leyla Zana, Orhan Doğan, Hatip Dicle et Selim Sadak, ont été condamnés à 15 ans de prison.

- 1, Sedat Yurttas, à 7 ans et demi de prison.

- 2, Mahmut Alınak et Sırrı Sakık, à 3 ans et demi, mais ils ont été libérés parce qu'ils avaient déjà purgé dix mois de détention préventive.

La condamnation à mort pour "séparatisme" a été ainsi "atténuée". Ceci n'a été possible que grâce à une très grande pression internationale. Maintenant, nous devons continuer cette pression afin que ces députés soient libérés dans les plus bref délais.

Nous saisissons l'occasion importante de la réunion au sommet de l'Union Européenne qui se tient aujourd'hui et demain, le 9 et 10 décembre 1994, à Essen, en Allemagne, pour faire un appel urgent à tous les chefs d'états européens, afin qu'ils mettent à l'ordre du jour ce verdict extrêmement injuste et basé uniquement sur une politique gouvernementale visant à priver le peuple kurde en Turquie de ses droits les plus élémentaires.



Pervine JAMIL
Présidente

INSTITUT KURDE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 16. 11. 1994

COMUNIQUE DE PRESSE ASSASSINAT DE MEDET SERHAT, AVOCAT KURDE

Membres d'Honneur :

ALALOUF Mateo
ANCIAUX Robert
BASTENIER Albert
COPPIETERS M.
CREUZ Serge
DASSETTO Felice
DE KOCK Marc
DELVAUX André
EISENDRATH Henri
HOUTART François
HUMBLET J.-E.
JOSPA Yvonne
LEFIN Paul
MARTENS Albert
MERTENS Pierre
ROOSENS Eugène
SCHEINERT David
SOMVILLE Roger
THOMAS René
VAN BRUINESSEN M.
VAN PAEMEL Monika
ZANDERS Jean Pascal

Dimanche, le 13. 11. 1994, le célèbre avocat kurde Medet SERHAT a été assassiné la nuit, dans sa voiture, à Istanbul. Son chauffeur a été également tué et son épouse blessée. D'après les déclarations de cette dernière, un homme inconnu, portant une arme automatique, a commis ce crime. Il était descendu d'une voiture blanche qui s'était approchée de la leur et, après avoir tiré sur les victimes, a pris la fuite.

D'après M. Ali Riza DINDAR, président de l'Association des Juristes et M. Ercan KANAR, président de l'Association des Droits de l'Homme d'Istanbul ont accusé Mme Tansu ÇILLER et son gouvernement d'être à l'origine de ce meurtre. Aujourd'hui, les avocats d'Istanbul vont effectuer une marche en portant leur habit traditionnel.

Medet SERHAT était né en 1935 à Igdir, au Mont Ararat, au Kurdistan de Turquie. Lorsqu'il était étudiant à la faculté de droit il a été emprisonné le 17.12.1959, avec 48 autres personnes. Il a été libéré en 1961. Son dossier contenait le qualificatif de "kürtçü" (kurdiste).

C'était un démocrate très modéré. Il n'a jamais prôné la lutte armée. En 1980, il a dû fuir en Angleterre, suite à l'arrestation de ses amis qui étaient, comme lui, membres de l'Association de la Paix. En 1982, il est rentré en Turquie et a été emprisonné à plusieurs reprises.

Le meurtre de M. SERHAT n'est qu'un exemple trop connu parmi des centaines d'autres en Turquie. Le monde occidental devrait réagir d'une manière plus énergique et faire de vraies pressions économiques et politiques sur la Turquie afin qu'elle se démocratise et reconnaisse des droits politiques et culturels au peuple kurde.

Pervine JAMIL
Présidente

INSTITUT KURDE DE BRUXELLES

Bruxelles, le 23 novembre 1994

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL DE L'EUROPE, CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES

Membres d'Honneur :

ALALOUF Mateo
ANCIAUX Robert
BASTENIER Albert
COPPIETERS M.
CREUZ Serge
DASSETTO Felice
DE KOCK Marc
DELVAUX André
EISENDRATH Henri
HOUTART François
HUMBLET J.-E.
JOSPA Yvonne
LEFIN Paul
MARTENS Albert
MERTENS Pierre
ROOSENS Eugène
SCHEINERT David
SOMVILLE Roger
THOMAS René
VAN BRUINESSEN M.
VAN PAEMEL Monika
ZANDERS Jean Pascal

Le 10.11.94, le comité des Ministres du Conseil de l'Europe a donné le feu vert au premier instrument multilatéral européen juridiquement contraignant consacré à la protection des minorités nationales en général: la Convention-cadre pour la Protection des Minorités Nationales.

Les points les plus importants de cette Convention-cadre sont les suivants:

- assurer la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association, d'expression, de pensée, de conscience et de religion des personnes appartenant à des minorités nationales,
- assurer l'accès aux médias et leur utilisation,
- permettre l'utilisation de la langue minoritaire en privé comme en public ainsi que devant les autorités administratives,
- assurer la possibilité d'apprendre des langues minoritaires et de recevoir un enseignement dans ces langues,
- reconnaître aux minorités le droit de créer des établissements d'enseignements et de formation.

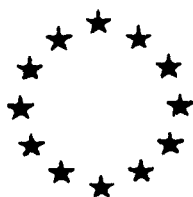
Cette Convention-cadre sera prochainement ouverte à la signature des 33 états membres du Conseil de l'Europe, dont la Turquie. Elle entrera en vigueur après la ratification par douze Etats membres. Des Etats non-membres du Conseil de l'Europe pourront également être invités à y adhérer.

La Convention comporte un mécanisme de mise en oeuvre de ces dispositions qui confie au Comité des Ministres, assisté d'un comité consultatif, l'évaluation de la bonne application de la Convention. Les Parties Contractantes seront tenues de présenter, dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la Convention, des mesures législatives et autres qu'elles auront prises pour donner effet à la Convention. Par ailleurs, les Etats Parties soumettront des rapports périodiquement et chaque fois que le Comité des Ministres le demandera.

Notre Institut appelle tous les états membres du Conseil de l'Europe, notamment la Turquie, à signer et appliquer le plus rapidement possible cette importante Convention-cadre.

Nous appelons également les états non-membres du Conseil de l'Europe et toutes les institutions internationales à forcer la Turquie à appliquer les principes de cette convention afin que le peuple kurde puisse bénéficier de ses droits politiques et culturels, dans le cadre d'une Turquie démocratique.

Pervine JAMIL
Présidente



Protection des minorités nationales : Feu vert pour le premier instrument juridique en Europe

STRASBOURG, 10.11.94 - Le Comité des Ministres du CONSEIL DE L'EUROPE (*) a donné aujourd'hui le feu vert au premier instrument multilatéral européen juridiquement contraignant consacré à la protection des minorités nationales en général : la Convention-cadre pour la Protection des Minorités Nationales.

Cette Convention-cadre (**) énonce les principes, notamment sous forme de dispositions-programme, que les Etats parties s'engagent à respecter. Ainsi, les Parties contractantes s'engagent notamment :

- à lutter contre la discrimination,
- à promouvoir une égalité pleine et effective,
- à promouvoir les conditions propres à conserver et développer la culture des minorités nationales et à préserver leur identité,
- à assurer la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association, d'expression, de pensée, de conscience et de religion des personnes appartenant à des minorités nationales,
- à assurer l'accès aux médias et leur utilisation,

dans le domaine des libertés linguistiques :

- à permettre l'utilisation de la langue minoritaire en privé comme en public ainsi que devant les autorités administratives
- à reconnaître le droit d'utiliser son nom exprimé dans la langue minoritaire
- à reconnaître le droit de présenter à la vue du public des informations de caractère privé dans la langue minoritaire,
- à s'efforcer de présenter les indications topographiques dans la langue minoritaire.

Réf. 507(94)

J..

(*) Les Etats membres du Conseil de l'Europe sont les suivants : Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, San Marin, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et Royaume-Uni;

(**) Une "Convention-cadre" est un instrument juridiquement contraignant au regard du droit international qui contient des principes qui ne sont pas directement applicables mais que chaque Etat Partie doit mettre en oeuvre par le biais de sa législation nationale et de politiques gouvernementales appropriées.

- à assurer la possibilité d'apprendre des langues minoritaires et de recevoir un enseignement dans ces langues,
- à reconnaître aux minorités le droit de créer des établissements d'enseignement et de formation
- à ne pas entraver les contacts transfrontaliers ;
- à encourager la coopération transfrontalière et internationale,
- à favoriser la participation à la vie économique, culturelle et sociale,
- à favoriser la participation aux affaires publiques,
- à interdire toute assimilation forcée.

La Convention comporte un mécanisme de mise en oeuvre de ces dispositions qui confie au Comité des Ministres, assisté d'un comité consultatif, l'évaluation de la bonne application de la Convention. Les Parties Contractantes seront tenues de présenter, dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la Convention, des mesures législatives et autres qu'elles auront prises pour donner effet à la Convention. Par ailleurs, les Etats Parties soumettront des rapports périodiquement et chaque fois que le Comité des Ministres le demandera.

La Convention-cadre sera prochainement ouverte à la signature. Elle entrera en vigueur après la ratification par douze Etats membres. Des Etats non-membres du Conseil de l'Europe pourront également être invités à y adhérer.

NOTE POUR LES REDACTIONS

Cette Convention fait suite au mandat donné par les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe à cette Organisation lors du Sommet de Vienne (8-9 octobre 1993). Conscients de l'importance de la protection des minorités nationales pour la stabilité en Europe, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de souscrire un certain nombre d'engagements politiques et juridiques à cet égard, dans le respect de la prééminence du droit, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale.

Contact Presse : Micaela BÖRNER, Service de Presse du Conseil de l'Europe à Strasbourg (Tél. +33/88.41.25.95 ; Fax 88.41.27.90).

Le texte de la Convention-cadre ainsi que de son rapport explicatif peuvent être obtenus sur demande auprès du Service de Presse (Danièle SCHREIBER, Tél. +33/88.41.25.44 ; Fax 88.41.27.89).

3 octobre 1994
FDOC7159.AD1
14032309942F

Doc. 7159
Addendum I

ADDENDUM I

**au rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée
et de la Commission Permanente**

Rapport d'information

**sur la visite à Ankara (Turquie)
de la commission *ad hoc* sur la Résolution 1041
(1^{er}-3 septembre 1994)**

**présenté par M. Martínez,
Président de l'Assemblée**

Introduction

1. Le 30 juin 1994, à la suite du débat sur le rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (Doc. 7112), rapporteur: M. Jurgens, l'Assemblée a adopté la Résolution 1041 (1994) relative aux conséquences de la dissolution du Parti de la démocratie (DEP) en Turquie. Dans ce texte, l'Assemblée a chargé le Bureau «d'envoyer très rapidement à Ankara une délégation conduite par son Président afin de prendre à nouveau contact avec les autorités turques».
2. Au lendemain de l'adoption de ce texte, le Bureau a décidé de constituer une commission *ad hoc* dont feraient partie les chefs des groupes politiques (ou leurs représentants) et qui serait conduite par votre Président.
3. Suite aux désignations faites par les groupes politiques, la composition de la commission *ad hoc* était la suivante:

- M^{me} Fischer, président du Groupe du parti populaire européen;
- M. Berg, président du Groupe des démocrates européens;
- M. Laakso, président du Groupe pour la gauche unitaire;
- M^{me} Aguiar, vice-présidente du Groupe libéral, démocrate et réformateur; et
- M. Masseret, membre du Groupe socialiste.

4. La commission *ad hoc* s'est rendue à Ankara du 1^{er} au 3 septembre 1994. Le programme de la visite figure en annexe.

But de notre mission

5. Nous avons tenu à présenter notre mission comme une mission d'amis de la Turquie. Des amis qui, par ailleurs, considèrent ce pays comme un partenaire indispensable de l'actuel projet de construction d'une Europe unie fondée sur des valeurs de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

6. Notre mission n'était pas une mission d'enquête. C'était une mission politique de haut niveau. Même si, bien entendu, toute information complémentaire et actualisée serait la bienvenue, nous connaissions déjà l'essentiel des faits (grâce à de précédentes missions d'enquête, des rapports et des débats à l'Assemblée, etc.). Nous avons indiqué aux autorités turques que ces faits nous préoccupaient et nous leur avons fait part de notre souhait qu'ils soient changés.

7. Ces faits sont en rapport avec:

- un certain nombre de questions juridiques et constitutionnelles, parfois héritées de l'époque où la loi martiale était en vigueur;
- un certain nombre de problèmes qui concernent la pratique quotidienne des droits de l'homme et des libertés démocratiques;
- tout ce qui concerne la «question kurde» en Turquie et la violence qui l'entoure.

8. Ces faits nous inquiètent profondément parce qu'ils ne sont pas conformes aux critères européens et, plus particulièrement, à ceux du Conseil de l'Europe. Ils comportent des souffrances et des perturbations pour la Turquie et pour son peuple, mais aussi des perturbations pour l'Europe et pour le Conseil de l'Europe.

9. C'est pourquoi notre Assemblée a souhaité que cette réalité soit changée. Notre mission à Ankara avait pour but de contribuer à un tel changement. Il s'agissait essentiellement de soutenir les efforts de ceux qui, en Turquie, sont engagés et agissent pour changer cette réalité afin qu'elle soit conforme aux standards européens.

10. Il s'agissait aussi de faire comprendre à nos interlocuteurs que, même si cela peut être douloureux et regrettable pour nous tous, il doit être absolument clair que si ces changements ne se produisent pas en Turquie, cela mettrait sérieusement en question non seulement la participation de la Turquie au processus de construction européenne, mais son appartenance même au Conseil de l'Europe, et ceci à un moment où le rôle d'une Turquie démocratique peut être d'une grande importance aussi bien pour le projet européen que pour notre Institution.

11. Dans les mois qui ont précédé notre visite, il y a eu plusieurs missions en Turquie, respectables et importantes, à caractère humanitaire et médiatique, organisées par des institutions internationales et européennes, y compris certaines par le Conseil de l'Europe. Notre mission était complémentaire de celles-ci, avait une nature différente et était délibérément centrée sur le dialogue avec ceux qui ont le pouvoir et la responsabilité politiques de rendre possible les changements nécessaires. Et, par ailleurs, ce sont ceux-là mêmes qui peuvent le mieux évaluer les conséquences négatives que l'absence de progrès pourrait certainement avoir pour la Turquie sur la scène européenne.

12. Pour résumer de la façon la plus précise possible, les principales questions que nous avons présentées à nos amis turcs, comme étant celles identifiées par notre Assemblée et nécessitant une profonde transformation, étaient les suivantes:

a. dans le domaine juridique et constitutionnel:

- amender la Constitution (par exemple, les articles 4, 14, 68, 69 et 84);
- amender la loi sur les partis politiques (par exemple, articles 81 et 82);
- amender le Code pénal (par exemple, l'article 125);
- amender la législation antiterroriste (par exemple, l'article 8 de la loi antiterroriste).

b. dans la pratique quotidienne des droits de l'homme:

- garantir la liberté d'expression en assurant la non-poursuite pour délits d'opinion;
- contrôler sérieusement les allégations de torture, notamment dans le cadre de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

c. concernant la «question kurde»:

- tout en soutenant pleinement l'intégrité et l'indivisibilité de l'Etat turc, et condamnant toute action terroriste ou armée – et en particulier celles conduites par le PKK – en tant que violation fondamentale des droits de l'homme, des solutions ne peuvent pas être trouvées dans une stratégie purement militaire, mais doivent combiner, dans le respect le plus strict de l'Etat de droit, une approche politique et une approche sécuritaire;
- ayant à l'esprit les discussions en cours au sein du Conseil de l'Europe sur les droits des minorités nationales, un dialogue doit être promu en vue de garantir les droits culturels aux citoyens turcs d'origine kurde;
- le libre développement des activités des organisations démocratiques, politiques et sociales de ces citoyens permettra de canaliser pacifiquement leurs revendications à travers toutes les structures de l'Etat, et surtout à travers le Parlement turc lui-même; ceci permettra par ailleurs d'isoler et de priver les terroristes – des individus ou des organisations – de tout appui significatif de l'opinion publique au niveau local, national ou international.

d. bien entendu, tout ce qui touche aux trois points précédents a une projection sur le «cas» du DEP dissous, les parlementaires déchus de leur mandat et les collègues emprisonnés et en attente de jugement.

13. C'est, par conséquent, en tant qu'amis que nous nous sommes rendus en Turquie. En tant qu'amis qui ont besoin de la Turquie pour notre effort européen commun et en tant qu'amis qui fondent leurs demandes sur les valeurs et les principes que nous tous, y compris le peuple turc, nous proclamons et partageons.

14. Nous avons accompli notre mission non pas en tant qu'étrangers mais en tant que «compatriotes» européens. Nous avons cherché à contrer le malentendu, délibérément répandu par des démagogues ultra-nationalistes intéressés par une telle interprétation, que notre action était une interférence et une pression inacceptable venant de l'extérieur (ou encore pire, venant de l'Occident), lorsqu'en fait, notre but était de soutenir ceux qui, en Turquie, partagent les valeurs universelles qui sont la raison d'être du Conseil de l'Europe.

Programme et atmosphère de la visite

15. Malgré les différentes interprétations, plus ou moins intéressées, les spéculations et les quelques rares déclarations déraisonnables et gratuites de l'une ou l'autre personnalité, figuraient au programme toutes les visites et tous les interlocuteurs que nous avons demandés. Et nous sommes convaincus qu'il nous aurait été possible de rencontrer d'autres personnes si tel avait été notre souhait. Des facilités de tout genre ainsi que la plus grande cordialité nous ont été offertes lors de la préparation, l'organisation et le déroulement du programme. Même des changements de dernière minute se sont produits afin de disposer de plus de temps pour l'une ou l'autre rencontre ou pour que puisse se tenir l'une ou l'autre des importantes réunions prévues. Pratiquement toutes les réunions se sont prolongées au-delà de l'heure prévue au programme, en raison de l'intérêt de la commission *ad hoc* et de nos interlocuteurs d'approfondir le dialogue et d'obtenir le maximum de données et d'opinions, ce qui a permis de clarifier toutes les questions qui étaient abordées.

16. L'attitude de tous nos interlocuteurs, qui a été d'une très grande disponibilité, mettait en évidence une volonté délibérée d'assumer que notre mission n'était nullement d'enquête mais de soutien aux efforts que quasiment tous déclaraient être prêts à entreprendre pour approfondir définitivement et efficacement la démocratie dans le pays et pour aligner, une fois pour toutes, la Turquie avec un respect des droits de l'homme pleinement homologable avec les standards européens.

17. Particulièrement utiles ont été le soutien et l'assistance offerts par les ambassadeurs de nos différents pays: par l'ambassadeur de Bulgarie, en tant que représentant de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et par les ambassadeurs des pays représentés au sein de notre commission *ad hoc*. Leurs informations et leur coopération ont été importantes pour le déroulement de notre visite. Il convient de signaler que les ambassadeurs ont expressément appuyé l'approche de notre mission qui avait de nombreuses coïncidences avec la leur.

18. Le programme, concentré sur moins de deux jours, comprenant des entretiens extraordinairement sincères en dehors de toute formalité ou limitation, était articulé autour des niveaux les plus élevés de l'exécutif et du législatif.

19. Nous avons rencontré les membres du gouvernement suivants:
- le Premier ministre et leader du Parti de la juste voie, M^{me} Çiller;
 - le Vice-Premier ministre et leader du Parti social démocrate populaire, M. Karayalçın;
 - le ministre des Affaires étrangères, M. Soysal; et
 - le ministre de la Justice, M. Moğultay.
20. Au niveau parlementaire nous avons rencontré:
- le Président de la Grande Assemblée nationale, M. Cindoruk;
 - le leader parlementaire du Parti de la mère patrie, M. Güner;
 - la direction du Parti de la prospérité, conduite par son vice-président, M. Kazan;
 - le président, M. Mimaroglu, et des membres de la délégation turque à l'Assemblée parlementaire parmi lesquels M. Inönü, président de la Commission des affaires étrangères de la Grande Assemblée nationale;
 - une série de parlementaires appartenant à des différentes forces politiques et qui jouent un rôle dans le domaine des relations extérieures (Union interparlementaire, Assemblée de l'Atlantique Nord, etc.).
21. En plus de toutes ces réunions, au cours de déjeuners et de dîners de travail, nous avons eu la possibilité de discuter ouvertement avec des journalistes, des professeurs universitaires et des juristes. Certains d'entre eux ont déclaré ouvertement leur condition de kurde.
22. Les médias ont fourni une information abondante qui nous a semblé équilibrée, objective, et, de manière générale, favorable, sur le déroulement de notre visite.

Impressions

23. Nous avons constaté qu'il y a une compréhension assez généralisée du fait que, pour toute une série de raisons, le moment est venu de progresser avec détermination, en Turquie, aussi bien dans l'approfondissement de la démocratie que dans l'exercice effectif et pratique des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous sommes tentés d'affirmer que les débats et résolutions de notre Assemblée sur ces questions ont certainement contribué à ce qu'il paraisse inéluctable que les choses doivent commencer à bouger.
24. Cette évolution devrait se concrétiser formellement, en premier lieu, par une série de réformes du cadre constitutionnel et législatif en vue d'éliminer les séquelles du régime antérieur, et plus particulièrement du passage réitéré de l'armée par le pouvoir. En second lieu, par une série de mesures permettant de prévenir, d'éviter et, si nécessaire, de sanctionner toute pratique ayant rapport avec la torture.

25. Dans ce contexte, nous avons été informés des initiatives suivantes:

– une «batterie» d'amendements à la Constitution, à la loi sur les partis politiques, au Code pénal et à la législation antiterroriste fait l'objet de discussions au sein du parlement, sous la direction du Président Cindoruk et avec la participation de tous les groupes politiques, en vue de parvenir à un consensus; ces amendements représenteraient un progrès considérable dans la démocratisation du pays, rendraient impossible, par exemple, aussi bien la poursuite pour des délits d'opinion, que la dissolution d'un parti pour cause d'opinion ou la perte du mandat par des parlementaires dont le parti politique aurait été légalement dissous;

– sont également en cours d'élaboration des instruments permettant d'améliorer la pratique quotidienne des droits de l'homme et, plus particulièrement, ce qui concerne la torture, en s'inspirant de mécanismes semblables à ceux prévus dans la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements dégradants ou inhumains;

– en même temps, le ministère de la Justice a mis sur pied un groupe de travail, dont la première réunion a eu lieu le 3 septembre, constitué par des représentants du Barreau et des syndicats de journalistes, de professeurs universitaires et de juristes, et qui doit élaborer des propositions pour redéfinir le cadre juridique de la liberté d'expression, afin qu'aucune opinion ne puisse faire l'objet de poursuite.

26. La volonté politique, exprimée sans équivoque par la presque totalité de nos interlocuteurs, de progresser sur le chemin que nous venons de décrire, va toutefois rencontrer des difficultés certaines qui découlent de la complexité de la situation politique en Turquie: un gouvernement de coalition, soutenu par deux partis qui sont confrontés tous les deux à des tensions internes, et deux partis d'opposition intéressés à accentuer les fissures qui existent au sein du gouvernement pour provoquer des élections anticipées avec l'espoir, l'un et l'autre, d'obtenir de bons résultats et même de parvenir au pouvoir.

27. A ceci s'ajoute le facteur d'instabilité et de crispation que provoque l'action terroriste du PKK, et qui ne facilite nullement l'adoption de mesures que la démagogie de certains peut présenter à l'opinion publique comme des signes de faiblesse ou de fragilisation de la capacité d'action de l'Etat.

28. L'on doit probablement admettre que, dans le passé, l'action du PKK a pu contribuer à la prise de conscience de la question kurde aussi bien en Turquie qu'au sein de la communauté internationale. Mais aujourd'hui cette action terroriste porte certainement tort aux intérêts et aux droits des kurdes qui pourraient plus facilement avancer sans la crispation populaire que provoque la violence.

29. Toutefois, nous gardons l'espoir que les capacités et l'autorité morale du Président Cindoruk, et le sens de l'Etat du principal parti de l'opposition (le Parti de la mère patrie) qui lui permettra d'éviter la tentation de l'opportunisme électoraliste, aboutiront à un consensus national sur les droits de l'homme qui devrait surtout bénéficier au peuple turc et permettre d'améliorer la participation de la Turquie aux institutions et au processus de construction européenne. Seul le consensus peut apporter les voix nécessaires (une majorité qualifiée de deux tiers) pour que les amendements prévus, notamment à la Constitution, puissent être adoptés au sein de la Grande Assemblée nationale turque.

30. En ce qui concerne la manière d'aborder et de traiter la question kurde, nous avons pu constater qu'il existe beaucoup moins d'unanimité, moins de volonté politique et, certainement, moins de perspectives de progrès. Peut-être le plus grand succès enregistré dans ce domaine consiste justement en ce que tous les médias, tous les interlocuteurs et toutes les forces politiques que nous avons rencontrés, parlent assez normalement de cette question alors que le propre terme «kurde» était tabou il y a peu d'années. La majorité des responsables politiques reconnaissent sans difficulté le droit de ces citoyens à leur identité culturelle (langue, noms en kurde, accès aux médias, éducation, développement culturel), et il faut bien noter que l'utilisation de la langue, auparavant interdite, aujourd'hui n'est plus pénalisée. En outre, nous avons pu constater qu'un journal kurde intitulé *Pays libre* (*Ozgur ulke*), particulièrement critique à l'égard du gouvernement, est publié et se vend sans entrave dans tout le pays bien qu'il n'ait pas l'air d'avoir beaucoup de lecteurs (tirage entre 15 et 20 000 exemplaires).

31. Mais le débat reste bloqué par des questions plus ou moins rhétoriques – est-ce que les kurdes constituent, oui ou non, une minorité ethnique? – et, surtout reste dominé par la crispation et l'indignation que provoque le terrorisme du PKK et par la menace que, pour certains, représente le séparatisme pour la Turquie. Ce danger ne peut certainement pas être pris à la légère dans un pays qui vient d'assister à l'expérience vécue par certains pays proches, comme la Yougoslavie et l'Union Soviétique, que les Turcs, et probablement nous tous considérons irréversiblement consolidés. Il est, en outre, incontestable qu'il y a des secteurs kurdes, en particulier au sein du PKK, qui aspirent – malgré telle ou telle déclaration – à l'établissement d'un état propre scindé de l'actuel Etat turc. Nous avons justement insisté sur le besoin politique d'isoler ces secteurs extrémistes, en leur coupant l'herbe sous les pieds à force de donner leurs droits légitimes aux citoyens turcs d'origine kurde et en dégageant chez ceux-ci des interlocuteurs représentatifs, modérés et démocratiques.

32. En tout état de cause et dans un contexte complexe et crispé, ce que l'on peut attendre, et sur ce point coïncident presque la totalité de nos interlocuteurs, c'est que l'approfondissement de la démocratie et la généralisation du respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la Turquie, en particulier si elles s'accompagnent de succès dans la lutte contre l'action terroriste, auront des conséquences indéfectiblement positives sur la solution de la question kurde.

33. Nous avons naturellement abordé tout ce qui concerne la dissolution du DEP, la perte du mandat de ses parlementaires et l'emprisonnement et mise en accusation de certains d'entre eux. A cet égard, dans une perspective de progrès démocratique, le Président Cindoruk lui-même a évoqué la possibilité, bien que la législation actuellement en vigueur n'en fait pas une obligation, de convoquer des élections partielles, avec un maximum de garanties, pour pourvoir les sièges vacants. Ces élections, auxquelles pourraient se présenter les parlementaires déchus, cette fois sur les listes d'une nouvelle organisation qu'ils semblent avoir constituée, donneraient ainsi l'occasion de constater l'appui populaire dont ils bénéficient.

34. En ce qui concerne le procès contre les collègues du DEP qui sont traduits devant les tribunaux, il vient de reprendre le 7 septembre 1994 à Ankara. Nos différents interlocuteurs qui sont tous embarrassés – les uns pour des raisons de principe, les autres d'opportunité – semblent espérer, tout en insistant sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, un dénouement rapide et raisonnable qui pourrait même amener la relaxation de plusieurs des accusés. Ils nous ont également indiqué que même si des peines de mort venaient à être prononcées (en conformité avec une législation aberrante et que justement

tout le monde se propose de changer par le moyen des amendements ci-dessus évoqués), il est sûr qu'elles ne seraient en aucun cas appliquées. A cet égard, il convient de rappeler que le Parlement turc a le pouvoir de confirmer ou de bloquer les peines de mort et que, depuis 1984, il n'en a confirmée aucune.

35. En vue de favoriser le processus de consolidation démocratique, une coopération internationale et européenne sincère et efficace semble très importante. Elle devrait:

- insister sur le besoin des amendements aux cadres législatif et constitutionnel;
- appuyer les mesures destinées à renforcer la pratique des droits de l'homme et combattre la torture;
- coopérer sans hésitation pour démasquer et démanteler le terrorisme et ses protagonistes qui, selon tous les indices, semblent se financer par le trafic de drogue et le «racketing» des migrants turcs d'origine kurde établis dans différents pays européens;
- promouvoir que les citoyens turcs d'origine kurde bénéficient des mêmes droits que l'Assemblée a réclamés avec un certain succès pour les Bulgares d'origine turque, les Roumains ou les Slovaques d'origine hongroise, etc.; ni plus, ni moins et au-delà de toute considération formaliste ou rhétorique.

36. Il est aussi de notre devoir de signaler que nous avons été confrontés aux idées fondamentalistes qui nous ont été exposées par le vice-président du Parti de la prospérité. A nos questions de savoir si le parti partageait nos principes en matière de droits de l'homme, et s'il était en faveur de la participation de la Turquie à la construction européenne, notre interlocuteur, sous une forme polie, nous a répondu par la négative. Sorti renforcé des dernières élections municipales, le fondamentalisme islamique est éminemment dangereux pour la démocratie turque, non seulement par son action même mais également par l'effet de radicalisation nationaliste qu'il provoque sur toutes les autres forces politiques. Mais sa poussée nous paraît certes aussi dangereuse pour l'Europe que nous sommes engagés à construire.

37. La commission *ad hoc* de l'Assemblée a essayé de remplir sa mission avec rigueur et responsabilité. Nous avons rencontré une situation complexe, pas toujours connue dans tous ses extrêmes et dont la perception qui parvient à certains de nos pays n'est pas toujours tout à fait objective ou correcte. Une situation sur laquelle pèsent des menaces certaines qui, tout en étant graves pour la Turquie, le sont certainement aussi pour l'Europe et pour le processus de construction européenne.

38. Nous avons constaté aussi des insuffisances notoires et difficilement acceptables, incompatibles avec les standards et les valeurs qui constituent les fondements du Conseil de l'Europe. Mais nous avons aussi rencontré des responsables et des collègues turcs honnêtement, sérieusement et courageusement engagés pour surmonter ces insuffisances et agir pour que ces standards deviennent une réalité pour leur peuple, c'est-à-dire pour tous les citoyens de la Turquie quelle que soit leur condition ethnique.

39. En partant de l'appréciation que nous avons besoin de la Turquie dans notre projet européen et du fait que, par ailleurs, la Turquie a le droit de participer à ce projet si telle est la vocation de ces citoyens, il est évident que nous devons nous efforcer au maximum pour soutenir, avec toutes nos forces, nos concitoyens démocrates et européens de la Turquie dans leurs efforts pour réformer leur pays.

40. Nous croyons avoir mené avec dignité la mission que l'Assemblée nous avait confiée. Nous l'avons fait avec toute la liberté de jugement et d'expression de chacun des membres de la commission *ad hoc*. Ceci a mis en évidence l'essentiel qui nous unit mais aussi les nuances qui nous distinguent. La mission n'a pas été facile mais elle a pu être menée d'une façon agréable grâce à la bonne volonté de tous, membres de la commission *ad hoc* et interlocuteurs.

41. La conclusion générale que nous voulons transmettre à nos collègues de l'Assemblée est que l'on peut considérer avec un certain espoir la situation en Turquie. Maintenant, il nous appartient, de notre côté, de faire tout notre possible pour que cet espoir devienne une réalité, et suivre, de façon extrêmement vigilante, l'évolution en cours pour nous assurer que les engagements que les différents responsables turcs ont pris en notre présence soit respectés selon le calendrier prévu, c'est-à-dire au cours de la prochaine période de sessions de la Grande Assemblée nationale turque.

ANNEXE

PROGRAMME

de la visite de la commission *ad hoc* à Ankara1^{er}-3 septembre 1994**Jeudi 1^{er} septembre 1994**

- Après-midi Arrivée des membres de la commission *ad hoc*
- 19 h 00 M^{me} **Tansu Çiller**, Premier ministre de la Turquie
- 20 h 30 Dîner offert par M. **Carlos Carderera**, ambassadeur d'Espagne en Turquie

Vendredi 2 septembre 1994

- 10 h 00 M. **Mümtaz Soysal**, ministre des Affaires étrangères
- 11 h 00 M. **Murat Karayalçın**, ministre d'Etat et Vice-Premier ministre
- 12 h 00 M. **Sait Kemal Mimaroglu**, président de la délégation parlementaire turque, et des membres de la délégation turque à l'Assemblée parlementaire
- 13 h 00 Déjeuner offert par M. **Sait Kemal Mimaroglu**, président de la délégation turque à l'Assemblée parlementaire
- 15 h 00 M. **Mehmet Mogultay**, ministre de la Justice
- 20 h 00 Dîner offert par M. **Mümtaz Soysal**, ministre des Affaires étrangères

Samedi 3 septembre 1994

- 10 h 00 M. **Engin Güner**, représentant du Parti de la mère patrie
- 11 h 00 M. **Sevket Kazan**, vice-président du Parti de la prospérité
- 12 h 00 M. **Hüsamettin Cindoruk**, Président de la Grande Assemblée nationale turque
- 14 h 00 Déjeuner offert par M. **Hüsamettin Cindoruk**, Président de la Grande Assemblée nationale turque
- Après-midi Départ



SENAAT

P E R S B E R I C H T

**SP-parlementsleden solidair met
Turks-Koerdische parlamentsleden.**

Het proces tegen acht Turks-Koerdische parlamentsleden voor het Turkse Hof voor de Staatsveiligheid in Ankara zal normaliter donderdag 8 december '94 worden afgerond. Alles laat voorzien dat deze parlamentsleden zwaar zullen worden veroordeeld wegens zogenoemde "separatistische activiteiten", daar waar zij gepoogd hebben met parlementaire middelen te ijveren voor de autonomie van de Koerdische minderheid in Turkije.

In opdracht van het partijbureau van de SP doen ondergetekenden een ultieme oproep tot de gerechtelijke autoriteiten in Turkije om bij het uitspreken van het vonnis zich mede te laten inspireren door de erkenning van de fundamentele mensenrechten. Tot die mensenrechten behoren onder meer de vrijheid van meningsuiting en de bescherming van kulturele minderheden.

De SP-parlamentsleden doen tegelijk een oproep tot de Turkse regering om een einde te stellen aan de oorlog in Zuid-Oost-Turkije door besprekingen aan te gaan met de representatieve vertegenwoordigers van de Koerdische minderheid in Turkije.

Zij dringen er sterk op aan dat de Europese staats- en regeringsleiders tijdens hun topbijeenkomst in Essen op 9 en 10 december '94 hun gezamenlijke afschuw zullen uiten ten aanzien van de voortdurende schending van de mensenrechten in Turkije en de Turkse regering onder druk zullen zetten om vredesbesprekingen te beginnen met de vertegenwoordigers van de tien miljoen Koerden in Turkije.

Paul Pataer
Senator

Jef Sleenckx
Volksvertegenwoordiger

An Van Lancker
Europees Parlamentslid

TURQUIE

Cas N° TK/39 - LEYLA ZANA
 Cas N° TK/40 - SEDAT YURTDAS
 Cas N° TK/41 - HATIP DICLE
 Cas N° TK/42 - ZÜBEYİR AYDAR
 Cas N° TK/43 - MAHMUT ALINAK
 Cas N° TK/44 - AHMET TÜRK
 Cas N° TK/47 - MAHMUT UYANIK
 Cas N° TK/48 - SIRRI SAKIK
 Cas N° TK/51 - ORHAN DOGAN

Cas N° TK/52 - SELIM SADAK
 Cas N° TK/53 - NIZAMETTIN TOGUS
 Cas N° TK/55 - MEHMET SINCAR
 Cas N° TK/57 - MAHMUT KILINÇ
 Cas N° TK/58 - NAIT GÜNES
 Cas N° TK/59 - ALI YIGIT
 Cas N° TK/60 - MUZAFFER DEMIR
 Cas N° TK/61 - MEHMET EMIN SEVER
 Cas N° TK/62 - REMZI KARTAL

***Résolution adoptée sans vote par le Conseil interparlementaire
 à sa 155e session (Copenhague, 17 septembre 1994)****

Le Conseil interparlementaire,

se référant à ses précédentes résolutions concernant le cas des parlementaires susmentionnés, d'origine kurde,

prenant acte du rapport complémentaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/155/11 a)-R.1), qui contient un exposé détaillé du cas,

considérant que la Grande Assemblée nationale turque a, le 3 mars 1994, levé l'immunité parlementaire de cinq députés du Parti de la démocratie (DEP) (Mme Leyla Zana (TK/39), MM. Hatip Dicle (TK/41), Ahmet Türk (TK/44), Sirri Sakik (TK/48) et Orhan Dogan (TK/51)) et d'un député indépendant (ancien Parti d'action sociale), M. Mahmut Alinak (TK/43); qu'ils ont été arrêtés et sont poursuivis en vertu de l'article 125 du Code pénal turc pour séparatisme; que M. Dogan est également accusé d'avoir hébergé un membre du Parti des travailleurs kurdes (PKK) et d'avoir fait illégalement usage d'une arme à feu; qu'en outre, M. Ahmet Türk et Mme Leyla Zana auraient été accusés de participer à une séance d'information de la CSCE sur la question kurde, qui s'est tenue le 17 mai 1993,

considérant également que la Grande Assemblée nationale turque a aussi levé l'immunité de M. Selim Sadak (TK/52), qu'il a été arrêté, que la Cour constitutionnelle a cependant décidé de rendre à M. Sadak son immunité parlementaire, qu'il a été relâché mais arrêté de nouveau par la suite et qu'il a alors été déchu de son siège et, par voie de conséquence, de son immunité parlementaire, à la suite de l'interdiction du DEP,

considérant en outre que, selon les sources, la procédure et le vote concernant la levée de leur immunité ont été entachés de nombreuses irrégularités,

ayant à l'esprit que, s'ils sont reconnus coupables en vertu de l'article 125 du Code pénal, les parlementaires susmentionnés pourraient être condamnés à mort,

* La délégation de la Turquie a exprimé des réserves concernant le rapport ainsi que la résolution adoptée par le Conseil interparlementaire.

notant que, dans sa communication du 11 juillet 1994, le Président du Groupe national turc déclare que les députés ne doivent pas faire usage de leur immunité comme d'un "bouclier à l'abri duquel ils peuvent se livrer à des actions criminelles ou délictueuses", que "les crimes reprochés aux parlementaires arrêtés revêtent un caractère d'extrême gravité en rapport avec l'intégrité territoriale et avec certains principes fondamentaux de l'Etat tels que sa laïcité", qu'il n'est pas de liberté sans limite, que la Convention européenne des droits de l'homme et les constitutions de tous les pays démocratiques, y compris la Turquie, fixent des limites au libre exercice des libertés et que, conformément aux règles démocratiques universellement reconnues et en application de la Constitution turque, les parlementaires en cause "se sont vu donner la possibilité de prouver leur innocence par voie de justice",

notant également que la Cour constitutionnelle a décidé le 16 juin 1994 d'interdire le DEP et que, partant, en vertu de l'article 84 de la Constitution turque, tous les députés membres du DEP au moment où la procédure de dissolution de ce parti a été engagée (le 2 décembre 1993) ont été déchus de leur mandat et traités comme des citoyens ordinaires; que, nonobstant cette disposition constitutionnelle, MM. Mahmut Uyanik (TK/47), Muzaffer Demir (TK/60) et Mehmet Emin Sever (TK/61), appartenant au DEP, et M. Mahmut Alinak (TK/43) n'ont cependant pas été déchus de leur mandat,

notant en outre que six parlementaires membres du DEP ont fui à l'étranger (MM. Zübeyir Aydar (TK/42), Mahmut Kiliç (TK/57), Nizamettin Togus (TK/53), Nait Günes (TK/58), Ali Yigit (TK/59) et Remzi Kartal (TK/62)), que deux autres députés qui étaient restés en Turquie, MM. Yurtdas (TK/40) et Sadak (TK/52), ont depuis été arrêtés et auraient été torturés,

considérant que la première audience du procès de Mme Zana et de MM. Dicle, Türk, Dogan, Sakik et Alinak a commencé le 3 août; que la deuxième aurait commencé le 7 septembre et qu'une troisième audience est prévue pour le 7 octobre; que, selon la source, les cas de MM. Sedat et Yurtdas ont été joints à ceux des autres députés accusés en vertu de l'article 125,

considérant également que les députés en question sont détenus à la prison de haute sécurité d'Ankara; que, dans sa communication du 9 septembre, le Président du Groupe national turc déclare qu'ils sont en bonne santé, qu'aucun d'entre eux n'a été maltraité et qu'ils ont le droit de recevoir leur avocat et de prendre contact avec lui,

considérant en outre que, selon les sources, l'acte d'accusation de 450 pages établi par le Procureur général d'Ankara porte essentiellement sur des allégations selon lesquelles le DEP était l'organe politique du PKK et poursuivait les mêmes objectifs que lui; que les accusés étaient, par voie de conséquence, des terroristes séparatistes, passibles de la peine de mort en vertu de l'article 125 du Code pénal turc, ce qui, selon une déclaration du Procureur général d'Ankara rapportée par l'une des sources, "pourrait parfaitement s'appliquer à des actes non violents"; que les autres chefs d'accusation de l'acte portent sur l'emploi de la langue kurde à des réunions publiques et dans la correspondance politique, le port des couleurs kurdes de préférence à celles du drapeau turc, la tenue de propos laissant entendre que les Kurdes constituent un peuple distinct privé de ses droits légitimes, et l'expression d'une opposition à la Constitution de 1982,

considérant de plus que, selon les sources, les accusations concernent principalement des déclarations faites par Mme Zana et M. Dicle lors de la cérémonie de prestation de serment et d'autres discours et déclarations qu'ils ont prononcés; que les accusations se fondent sur des articles de presse, la transcription d'enregistrements, le procès-verbal de la cérémonie de prestation de serment ainsi que sur l'enregistrement de conversations téléphoniques,

considérant à ce propos que, dans son rapport, le Groupe juridique international des droits de l'homme, dont le siège est à Washington et qui a envoyé une mission pour suivre le procès pendant trois jours, met en question l'équité du procès, eu égard en particulier à l'accès du public, à l'impartialité des juges et à la recevabilité des déclarations arrachées sous la torture,

prenant en considération les allégations quant à la nature politique du procès qui ressortirait, selon la source, de déclarations publiques faites par des représentants du Ministère public, du Gouvernement et de l'armée, qui auraient accusé les députés du DEP d'être des terroristes et des bandits bien que les affaires fussent en instance,

considérant que les sources indiquent que les accusations ne concernent jamais un "acte" au sens de l'article 125 du Code pénal turc mais uniquement l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'opinion, et que dans son arrêt I.C.D. 27/2/1967, la Cour constitutionnelle a déjà statué qu'en pareil cas l'"acte" devait être établi par des "faits matérialisés",

constatant que les autorités turques n'ont pas communiqué de nouvelles informations sur les progrès de l'enquête concernant l'assassinat de M. Sincar; que, selon les sources, le meurtrier qui a été identifié par la police vit à Diyarbakir,

1. remercie le Président du Groupe interparlementaire turc des renseignements qu'il a donnés;
2. note cependant qu'il n'a pas fourni la plupart des informations demandées;
3. s'étonne que les autorités aient pu envisager de lever l'immunité parlementaire des intéressés pour qu'ils aient la possibilité "de prouver leur innocence par voie de justice", et fait valoir à cet égard le principe universellement reconnu de la présomption d'innocence;
4. souhaite obtenir des éclaircissements sur l'allégation selon laquelle la procédure de levée de l'immunité aurait été entachée de nombreuses irrégularités, à savoir notamment que la question aurait été débattue à l'avance par les groupes politiques, ce qui est interdit par l'article 83 de la Constitution, que les députés concernés n'auraient pas eu la possibilité d'assurer correctement leur défense et que MM. Hatip Dicle et Ohran Dogan n'auraient pas été entendus du tout;
5. déplore vivement l'interdiction du Parti de la démocratie qui a eu pour conséquence la perte des sièges des parlementaires membres de ce parti;
6. réaffirme qu'une telle mesure est d'une extrême gravité car elle prive définitivement l'intéressé de la possibilité d'exercer le mandat que lui ont confié

ses électeurs, et se déclare gravement préoccupé de ce que la perte d'un siège parlementaire puisse indirectement résulter d'une décision touchant à l'existence du parti auquel appartenait le titulaire de ce siège;

7. estime préoccupant le fait que la région sud-est de la Turquie soit privée des deux tiers de ses représentants au Parlement et qu'une minorité ethnique soit ainsi dans l'impossibilité d'exprimer ses opinions et ses revendications par la voie politique;
8. souhaite obtenir de plus amples précisions concernant les conséquences exactes de la décision de la Cour constitutionnelle relative à l'interdiction du DEP sur le statut parlementaire des députés de ce parti, compte tenu en particulier de l'information selon laquelle cette décision n'a pas été suivie du même effet pour tous les parlementaires concernés;
9. se déclare préoccupé par les allégations selon lesquelles MM. Yurtdas et Sadak auraient été torturés et souhaite savoir si les autorités compétentes ont ouvert une enquête indépendante pour vérifier ces allégations;
10. se déclare vivement préoccupé par les allégations répétées selon lesquelles les accusations concernent uniquement des déclarations et des propos des députés, qui ne peuvent en aucun cas être considérés comme des "actes" au sens de l'article 125 du Code pénal turc et selon lesquelles les preuves se fondent sur des articles de presse, des transcriptions d'enregistrements, des écoutes de conversations téléphoniques et même des dépositions arrachées sous la torture;
11. comprend mal comment la déclaration des députés en cause qui a été portée à son attention pourrait être considérée comme constituant une atteinte à l'intégrité de l'Etat, et prie instamment les autorités turques de fournir des éclaircissements à ce sujet;
12. est en outre vivement préoccupé par les allégations selon lesquelles le procès pourrait ne pas répondre aux normes internationalement reconnues d'une procédure équitable;
13. souhaite recevoir des informations détaillées sur :
 - a) les accusations exactes portées contre les députés accusés, dont MM. Yurtdas et Sadak;
 - b) les faits matérialisés allégués à l'appui de ces accusations;
 - c) les conditions de leur détention, en particulier le point de savoir s'ils ont le droit de recevoir des visites de leur famille, les conditions dans lesquelles ils sont autorisés à communiquer avec leurs avocats et la fréquence de ces consultations et, au cas où ils seraient soumis à un régime spécial, les raisons de cette mesure;
 - d) le point de savoir s'ils sont soumis à des interrogatoires, et dans l'affirmative par quelle autorité, et si, durant ces interrogatoires, ils sont assistés d'un avocat;
 - e) leur état de santé;
 - f) leurs perspectives de libération;

14. rappelle que la Turquie est tenue, en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme qu'elle a ratifiée, de veiller au respect des normes universellement reconnues d'un procès équitable;
15. recommande vivement aux autorités parlementaires turques la création d'une commission chargée d'observer le procès des intéressés;
16. rappelle le droit universellement reconnu à la liberté d'opinion et fait valoir qu'il doit être strictement respecté dans le cas de parlementaires qui, conformément à leur mandat électif, doivent être en mesure de s'exprimer librement en qualité de défenseurs des droits des citoyens qui les ont investis de ce mandat;
17. se déclare de nouveau consterné par l'assassinat de M. Sincar et souhaite obtenir des éclaircissements au sujet de l'allégation selon laquelle l'escadron de police présent la veille aurait disparu le jour du meurtre;
18. relève que l'enquête sur l'assassinat de M. Sincar a permis à la police d'identifier les responsables et s'étonne que cette identification ne lui ait pas encore permis d'arrêter le ou les coupables, compte tenu en particulier du fait que le lieu où ils se trouvent serait connu de tous;
19. rappelle que le meurtre d'un parlementaire est une affaire d'autant plus grave que la protection des droits de l'homme des parlementaires est la condition préalable nécessaire pour leur permettre de défendre et de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales dans leur pays;
20. prie les autorités turques d'accepter de recevoir une mission qui se rendrait en Turquie afin de s'informer en détail de la situation des parlementaires actuellement détenus, tant auprès des autorités compétentes que des intéressés eux-mêmes et de leurs défenseurs, et de recueillir toute autre information nécessaire pour permettre l'étude du cas en pleine connaissance de cause;
21. prie le Secrétaire général de porter ces considérations à l'attention du Président de la Grande Assemblée nationale turque et du Président du Groupe national turc et de chercher à obtenir les précisions demandées;
22. prie en outre le Comité des droits de l'homme des parlementaires de poursuivre l'examen de cette affaire et de lui faire rapport à sa 156e session (mars 1995).

8. Droits de l'homme

a) B4-0111, 0142, 0145 et 0154/94

Résolution sur le procès de membres de la Grande Assemblée Nationale de la Turquie

Le Parlement européen,

- rappelant sa résolution du 10 mars 1994 sur l'arrestation de parlementaires kurdes en Turquie⁽¹⁾,
- A. considérant que le 3 août 1994 s'est ouvert le procès de six membres kurdes de la Grande Assemblée Nationale turque, appartenant au parti DEP (Parti démocratique),
- B. considérant la décision prise par la Cour constitutionnelle d'Ankara, le 17 juin 1994, de déclarer inconstitutionnel le Parti démocratique (DEP) qui dispose, outre les six membres déjà incarcérés, de treize membres à la Grande Assemblée Nationale,
- C. considérant que ces six députés, M. Ahmet Türk, Mme Leyla Zana, MM. Orhan Dogan, Sirri Sakik, Hatip Dicle et Mahmut Alinak, sont accusés de séparatisme et de soutien à l'organisation terroriste PKK, et que ces accusations sont fondées sur l'article 125 du Code pénal qui prévoit obligatoirement la peine capitale,
- D. considérant que les principaux chefs d'inculpation de ces parlementaires sont d'avoir défendu les intérêts du peuple kurde en Turquie par des déclarations publiques dans les médias et des contacts avec des représentants d'institutions internationales, y compris le Parlement européen et le Conseil de l'Europe,
- E. considérant que le 1er juin 1994, le Tribunal constitutionnel a décidé la "dissolution" du DEP en tant que parti, ce qui revenait à mettre hors-la-loi, à dater de ce jour, le DEP et ses parlementaires,
- F. inquiet des obstacles mis récemment par les autorités turques à l'acheminement des volontaires humanitaires et des secours aux populations kurdes d'Irak, en violation de la résolution 688 du Conseil de sécurité des Nations unies;
- 1. dénonce l'intégralité de ce procès contre les six députés DEP de la Grande Assemblée Nationale turque, et la mise hors-la-loi de ce parti, comme une attaque à l'égard de la démocratie pluraliste dans ce pays, et demande la libération immédiate de ces députés;
- 2. insiste pour que ce procès puisse être considéré comme strictement équitable et demande par conséquent que des observateurs internationaux, et notamment des observateurs désignés par l'Union européenne, puissent y assister;
- 3. décide de geler la commission mixte parlementaire UE/Turquie en attendant la fin du procès;
- 4. salue l'initiative, prise par la Grande Assemblée Nationale de la Turquie le 4 décembre 1994, d'organiser de nouvelles élections et invite les gouvernements à créer les conditions d'un scrutin libre et démocratique;
- 5. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la Grande Assemblée Nationale de la Turquie, au Secrétaire général du Conseil de l'Europe ainsi qu'au Secrétaire général des Nations unies.

b) B4-0249, 0264, 0274, 0290, 0292 et 0296/94

Résolution sur la situation dans le Golfe

Le Parlement européen,

- A. rappelant ses résolutions antérieures sur la situation en Irak et dans le Golfe, et considérant le non-respect des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies de la part des autorités irakiennes,
- B. se félicitant de la ferme position diplomatique prise par les gouvernements occidentaux, dont certains États membres de l'Union européenne, devant les nouveaux signes d'intentions agressives du gouvernement irakien envers le Koweït, et considérant que la décision prise par les Américains et les alliés d'envoyer sans délai des troupes dans la région a eu pour effet de dissuader les Irakiens et a fait reculer les divisions de la Garde républicaine au-delà du 32e parallèle,
- C. conscient que les sanctions frappent le plus sévèrement non pas les responsables de la politique irakienne mais bien le peuple opprimé par le régime de Bagdad, et soulignant que celui-ci est responsable du maintien des sanctions économiques décrétées par l'ONU et des souffrances que subit de ce fait le peuple irakien,
- D. soulignant que la dictature irakienne continue de se livrer à des agressions terroristes contre les Kurdes vivant dans le nord de l'Irak, de persécuter les Arabes vivant dans la région des Marais et de détruire leur environnement, et qu'elle détient toujours 700 prisonniers koweïtiens,
- E. considérant que la "commission spéciale chargée du désarmement irakien - UNSCOM" surveille en permanence 183 sites militaires en Irak, comme le prévoit la résolution 715 du Conseil de sécurité pour l'application de laquelle un système de contrôle à long terme a déjà été institué, et faisant observer que les progrès effectués sur la voie qui doit conduire à priver l'Irak de ses armes de destruction de masse et des moyens de leur fabrication sont le résultat de la fermeté dont font preuve les Nations unies et leurs agents,
- F. constatant toutefois avec inquiétude que la paix dans le Golfe ne sera pas assurée aussi longtemps que sévira en Irak une dictature qui méprise l'être humain,
- G. estimant en outre que l'instauration de la démocratie et le respect des droits de l'homme dans la région du Golfe, et en particulier au Koweït, contribueraient dans une mesure non négligeable à la paix et à la stabilité;
 1. condamne sans réserve les manoeuvres menaçantes auxquelles se livraient les forces irakiennes à la frontière koweïtienne, manoeuvres qui semblaient présager une nouvelle invasion, et approuve les dispositions prises par certains États membres "agissant en coopération avec les États-Unis", afin de prévenir une invasion irakienne au Koweït;
 2. demande instamment au gouvernement irakien de respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies le concernant ainsi que de mettre en oeuvre les obligations qui en découlent, en particulier la reconnaissance constitutionnelle du Koweït;
 3. se prononce en faveur du maintien intégral des sanctions économiques décrétées par les Nations unies jusqu'au moment où le gouvernement irakien

aura reconnu les frontières du Koweït, et estime qu'un certain assouplissement des sanctions pourra alors être admis - notamment en ce qui concerne les médicaments et la distribution de l'aide alimentaire - mais qu'une levée totale ne saurait advenir tant que les dispositions relatives aux droits de l'homme que comportent les résolutions du Conseil de sécurité ne seront pas respectées;

4. prend note de la décision irakienne de soumettre ses installations de l'industrie de l'armement à l'inspection des autorités internationales;
5. invite le Conseil à prendre, au sein des Nations unies, en concertation avec les États-Unis et les autres alliés de l'Union européenne, d'autres mesures positives qui permettraient d'aboutir à un règlement définitif des problèmes dans la région du Golfe, règlement qui garantirait les pays limitrophes contre toute agression et donnerait aux Kurdes, aux Arabes des Marais et aux autres citoyens irakiens les droits fondamentaux auxquels ils peuvent prétendre, et demande la restitution des prisonniers koweïtiens et éventuellement d'autres nationalités illégalement incarcérés en Irak;
6. estime que l'Union européenne et ses États membres devraient s'engager en faveur de l'instauration de régimes démocratiques et du respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la région du Golfe;
7. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements de tous les États qui ont pris part à la guerre du Golfe, aux États membres du Conseil de sécurité, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, au Secrétaire général de la Ligue arabe et au gouvernement irakien.

PARLEMENT EUROPEEN, 29.09.94

c) B4-0302/94

Résolution sur la politique de dépeuplement et de destruction des habitats kurdes en Iran

Le Parlement européen,

- A. considérant le document du rapporteur du Parlement européen et du groupe de travail parlementaire "Droits de l'homme" de la Chambre des communes du Royaume-Uni (2 mars 1994) intitulé "The Tehran Murder Machine", et son supplément du mois d'août 1994,
 - B. considérant la résolution 1993/14 de la sous-commission des Nations unies sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités (août 1993),
 - C. considérant les mesures prises récemment dans le contexte de la politique de dépeuplement et de destruction des habitats kurdes dans la zone frontrière avec l'Irak, mesures concernant 17 villages kurdes dans la seule région de Khalarash,
 - D. préoccupé par les discriminations dont continuent à être victimes les minorités en Iran, et les membres de la confession baha'i,
 - E. choqué par le récent assassinat des ecclésiastiques chrétiens Mehdi Dibaj et Tatavous Michaelian,
 - F. choqué par le meurtre de différents membres de l'opposition iranienne en exil, comme le responsable du DKPI Ghafoor Hamzai, assassiné le 4 août 1992, à Bagdad;
1. exprime sa sympathie et aux hommes et aux femmes kurdes qui ont dû quitter leurs villages, et proteste contre ces déplacements de population;
 2. condamne énergiquement la persistance des discriminations à l'encontre des minorités ethniques et religieuses en Iran;
 3. dénonce les arrestations, condamnations et assassinats de membres d'autres confessions en Iran;
 4. dénonce les arrestations de milliers d'opposants et leur persécution à l'étranger;
 5. exige la libération des prisonniers politiques et le respect des droits de l'homme en Iran;
 6. demande au Conseil et à la Commission de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les membres de tous les groupes de la population iranienne puissent se prévaloir du respect des droits de l'homme;
 7. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, et au gouvernement iranien.

PARLEMENT EUROPEEN, 27.10.94

14. Syrie

B4-0363, 0369, 0371, 0385, 0404 et 0406/94

Résolution sur la prochaine réunion du Conseil de coopération UE-Syrie

Le Parlement européen,

- A. considérant qu'une réunion en bonne et due forme du Conseil de coopération UE Syrie, la première depuis plusieurs années, aura lieu le 28 novembre 1994,
- B. considérant qu'à partir de janvier 1992, le Parlement a bloqué l'adoption des troisième et quatrième protocoles financiers à l'accord de coopération UE-Syrie, essentiellement en raison des violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées par les autorités syriennes,
- C. considérant qu'en décembre 1993, le Parlement, revenant sur sa position, a donné son avis conforme sur le quatrième protocole⁽¹⁾, mais après seulement que les autorités syriennes et la Commission eurent confirmé que les droits de l'homme seraient inscrits à l'ordre du jour du Conseil de coopération, et qu'il a demandé au Conseil d'établir un rapport annuel sur les droits de l'homme en Syrie,
- D. considérant que, malgré les quelques progrès accomplis depuis 1991 en ce qui concerne les droits de l'homme en Syrie, ces droits y sont encore souvent gravement bafoués, cependant que des actions terroristes sont encore organisées à partir de territoires qu'elle contrôle,
- E. considérant que la Syrie prend désormais part au processus de paix au Moyen-Orient;
1. se félicite de la prochaine réunion du Conseil de coopération UE-Syrie et espère que le Conseil et les autorités syriennes respecteront pleinement l'engagement pris par eux d'inscrire les droits de l'homme à l'ordre du jour du Conseil de coopération;
 2. attend avec intérêt que de nouveaux résultats concrets soient obtenus en ce qui concerne notamment:
 - la libération des personnes maintenues en prison arbitrairement, sans jugement équitable ou après l'expiration de la période de détention à laquelle elles avaient été sous chef d'inculpation condamnées, comme c'est le cas d'environ 90 professionnels de la santé arrêtés en mars 1980 après un jour de grève et incarcérés depuis dans des conditions pénibles,
 - l'interdiction de la torture pendant la détention,
 - la réalisation d'une enquête approfondie sur tous les cas de décès en cours de détention et les disparitions de personnes emprisonnées;
 3. est d'avis que des progrès plus réels et durables seront accomplis si des garanties générales concernant les violations des droits de l'homme et des mécanismes de recours et de prévention sont mis en place et propose notamment que:
 - les arrestations soient supervisées par l'autorité judiciaire,
 - les personnes arrêtées soient déférées sans délai devant l'autorité judiciaire et puissent contacter un avocat, leur famille et un médecin ou qu'elles soient relâchées;
 4. se félicite de la participation de la Syrie au processus de paix au Moyen-Orient et invite instamment les représentants européens à insister pour que les autorités syriennes entreprennent toute mesure propre à promouvoir la paix et la prospérité dans la région;
 5. attend du Conseil qu'il lui fasse rapport sur les résultats de la réunion du Conseil de coopération et lui rappelle sa demande concernant l'élaboration d'un rapport annuel sur les droits de l'homme en Syrie;
 6. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et au gouvernement syrien.

PARLEMENT EUROPÉEN

14 décembre 1994

B4-0515/RC1
B4-0526/RC1
B4-0530/RC1
B4-0534/RC1
B4-0540/RC1
B4-0548/RC1
B4-0553/RC1
B4-0555/RC1
B4-0567/RC1

PROPOSITION DE RÉSOLUTION COMMUNE

déposée par MM. Newens et Sakellariou, au nom du groupe PSE
MM. Moorhouse et Dimitrakopoulos, au nom du groupe PPE
M. Eisma, Mme André-Leonard et M. Bertens, au nom du groupe ELDR
MM. Alavanos, Ephremidis, Gutiérrez Díaz, Piquet, J. Miranda,
Pettinari et Carnero, au nom du groupe GUE
M. Caligaris, au nom du groupe FE
Mme Daskalaki, au nom du groupe RDE
Mme C. Roth,, au nom du groupe des Verts
Mme Fougue, au nom du groupe ARE

en remplacement des propositions de résolution déposées par:

- Mme Roth, M. Kreissl-Dörfler, au nom du groupe des Verts (B4-0515/94)
- Mme Fougue, au nom du groupe ARE (B4-0526/94)
- M. Sakellariou et Mme van Putten, au nom du groupe PSE (B4-0530/94)
- M. Ligabue, au nom du groupe FE (B4-0534/94)
- M. Eisma et autres, au nom du groupe RDE (B4-0540/94)
- Mme Daskalaki, au nom du groupe RDE (B4-/90548)
- M. Dimitrakopoulos, au nom du groupe PPE (B4-0553/94)
- M. Ephremidis et autres, au nom du groupe GUE (B4-/555/94)
- M. Newens, au nom du groupe PSE (B4-0567/94)

sur le procès des députés turcs d'origine kurde de la Grande Assemblée Nationale de Turquie

Le Parlement européen,

- A. rappelant ses résolutions des 10 mars, 20 avril et 29 septembre 1994, sur l'arrestation et le procès des parlementaires kurdes en Turquie,

- B. rappelant que la Turquie fait partie du Conseil de l'Europe et qu'elle a signé et ratifié la Convention européenne des droits de l'homme,
- C. considérant que l'arrestation, l'emprisonnement et la condamnation des huit députés sont dus à l'exercice de leurs fonctions parlementaires et constituent une intimidation pour tous les députés, fait qui constitue une violation flagrante de la Convention européenne des droits de l'homme,
- D. considérant que le 8 décembre 1994, la Cour de Sûreté de l'Etat a modifié les chefs d'inculpation mais a cependant condamné Mme Leyla Zana et MM. Hatip Dicle, Ahmet Turk, Orhan Dogan et Selim Sadak à 15 ans de prison, M. Yurtdas à 7 ans et six mois de prison, et MM. Sakik et Alinak à 3 ans et six mois de prison,
- E. rappelant que Mme Leyla Zana souffre d'une maladie grave, et que son maintien en prison, dans des conditions certaines d'insalubrité et en l'absence de soins, constitue un facteur important d'aggravation de sa maladie et peut être considéré comme un mauvais traitement, au sens de la C.E.D.H.,
- F. s'alarmant de ce qu'une peine d'emprisonnement de quatre ans et une amende de 200 millions de livres turques ont été imposées à Medhi Zana, sans doute parce que celui-ci avait témoigné en 1992 devant la sous-commission "droits de l'homme" du Parlement européen sur la situation des droits de l'homme dans le Sud-Est de la Turquie,
- G. inquiet d'apprendre que les Présidents de la Fondation des droits de l'homme de Turquie (subventionnée par le budget de l'Union) et de l'Association turque des droits de l'homme, qui ont par ailleurs soutenu les députés et dénoncé leur procès, devront comparaître devant la même Cour le 19 décembre prochain, sous l'inculpation de complicité de séparatisme,
- H. considérant que le nombre de personnes arrêtées et incarcérées en Turquie en raison de l'expression de leurs opinions politiques et syndicales est en constante augmentation,
- I. faisant remarquer que les attentats à la bombe perpétrés contre le quotidien d'opposition "Özgür Ülke" ont coûté la vie à trois personnes et fait plusieurs blessés, de sorte que tout compte rendu critique fait courir un danger mortel au journaliste qui en est l'auteur,
- J. rappelant que, du fait de la destitution arbitraire des députés turcs d'origine kurde du D.E.P, plusieurs régions du Sud-Est du pays ne se trouvent plus représentées à la Grande Assemblée Nationale de Turquie, et que donc cette assemblée n'est plus représentative de l'ensemble du pays,
1. désapprouve le fait que l'immunité parlementaire des victimes de ce procès politique ait été levée en raison des opinions qu'elles professent;

2. dénonce l'intégralité de ce procès et le verdict à l'encontre des huit députés de la Grande Assemblée Nationale Turque, ainsi que la mise hors la loi de leur parti, le D.E.P., comme une violation persistante des principes de la Démocratie représentative et pluraliste de ce pays et des droits fondamentaux de la personne humaine;
3. affirme sa solidarité avec les députés condamnés et demande que le verdict soit cassé, que soient annulées les sanctions prononcées, que ces députés soient libérés et rétablis dans leurs fonctions, que la décision de dissolution de leur parti soit rapportée;
4. décide de maintenir le gel de la Commission parlementaire mixte UE/Turquie jusqu'à la prise en compte par la Turquie des demandes du Parlement européen, mais considère que les contacts officiels devraient être maintenus avec des parlementaires turcs aux conceptions démocratiques;
5. décide de saisir le Conseil d'une demande de suspension immédiate des pourparlers sur la création de l'union douanière entre la Turquie et l'UE, et en conséquence du report de la réunion prévue le 19 décembre prochain;
6. rappelle que l'accord d'union douanière avec la Turquie doit être soumis à la procédure d'avis conforme;
7. souhaite que le Conseil de l'Europe appelle la Turquie à engager un processus de dialogue afin de trouver un règlement démocratique aux aspirations légitimes de ses quinze millions de citoyens d'origine kurde, et d'éteindre ainsi un foyer de tension et de guerre et constitue une menace pour la paix et la stabilité dans les pays de la région mais aussi en Europe;
8. invite les États membres à ne pas refouler les réfugiés kurdes venant de Turquie;
9. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux États membres, à la Grande Assemblée Nationale de Turquie et au gouvernement turc, au Conseil de l'Europe, au Secrétaire général des Nations unies, ainsi qu'au Secrétariat de l'OSCE.

TURQUIE

Les militants des droits de l'homme sont en danger

Résumé*

Des militants des droits de l'homme qui observent la détérioration rapide de la situation des droits fondamentaux en Turquie sont harcelés, arrêtés, torturés, emprisonnés et menacés. Certains d'entre eux ont été tués ou ont "disparu". Le rapport ci-joint expose les difficultés et les dangers auxquels font face les membres de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme. Cet organisme, fondé en 1986, regroupe 15 000 membres et dispose de 56 sections à travers le pays.

* La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Turkey: Human rights defenders at risk. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 1994.

urgicale. Sa santé est restée précaire à la suite de cette agression. Deux ans plus tard, en janvier 1994, Yavuz Binbay a été arrêté dans son magasin par des policiers de la brigade antiterroriste, qui ont ensuite nié le détenir. Il a été relâché au bout de vingt-quatre heures, grâce aux interventions d'organisations et de gouvernements étrangers. Cet homme a déclaré : « *Je ne suis pas certain de ce qu'ils avaient l'intention de faire, mais l'un d'entre eux a dit : "Cette détention n'est pas comme les autres, tu as intérêt à faire attention".* »

L'Association turque pour la défense des droits de l'homme a été fondée en 1986 par un groupe d'avocats, d'éditeurs, d'artistes et de militants des droits de l'homme, après avoir affronté une forte opposition de la part des autorités. Le siège de l'association est situé à Ankara, mais celle-ci dispose actuellement de 56 sections et de 10 représentants à travers le pays et regroupe 15 000 membres. Elle n'est liée à aucun parti politique ou mouvement. La Fondation turque des droits de l'homme, organisation sœur, gère trois centres de soins pour les victimes de torture à Ankara, Izmir et Istanbul, ainsi qu'un centre de documentation à Ankara.

L'Association turque pour la défense des droits de l'homme a organisé des campagnes sur un certain nombre de thèmes, entre autres sur les droits des piétons, les problèmes des femmes, la peine de mort, les droits des travailleurs et ceux des réfugiés. Elle a par ailleurs publié de nombreux rapports sur des questions générales ou particulières liées aux droits de l'homme. Elle diffuse aussi un bulletin bimensuel.

L'Association turque pour la défense des droits de l'homme a reçu les prix suivants : en 1989 et en 1991, un prix spécial décerné par le magazine *Nokta* (Le Point) ; en 1988, le prix du comité pour la mémoire de Haci Bektas ; en 1989, le prix d'honneur de l'Association des avocats contemporains ; en 1989, le prix de la Fondation danoise pour la paix ; en 1991, le prix Bruno Kreisky des droits de l'homme ; en 1991, le prix Orhan Apaydin de la loi et des droits de l'homme ; enfin, en 1994, le prix de l'Association culturelle du Caucase du Nord.

Les sections locales de l'association ont un programme très chargé : elles surveillent la situation des droits de l'homme dans leurs provinces respectives et engagent en cas de besoin des actions. Elles reçoivent de nombreux appels émanant de familles ou de publications et d'organisations politiques dont des membres ont été arrêtés par la police. La législation turque permet, contrairement aux normes internationales, de maintenir un suspect en détention jusqu'à trente jours durant sans lui permettre de voir sa famille, ses amis ou un avocat. Les personnes détenues dans ces conditions sont privées des garanties les plus élémentaires contre les mauvais traitements. Le Comité européen pour la prévention de la torture a conclu en décembre 1992 que la torture était fréquemment infligée dans les postes de police de Turquie. Dans un rapport publié en novembre 1993, le Comité des Nations unies contre la torture déclarait que l'existence de la pratique systématique de la torture en Turquie ne pouvait être niée.

Les cas de mort en détention sont fréquents : au moins 24 personnes sont mortes en 1993 des suites de torture. Amnesty International a eu connaissance de 30 cas de "disparition" en 1993. Afin de prévenir le recours à cette pratique, les militants des

droits de l'homme, qui sont souvent des avocats, se rendent dans les postes de police ou de gendarmerie et auprès des procureurs pour obtenir confirmation de la détention des personnes interpellées et solliciter l'autorisation de les rencontrer. Ces démarches prennent beaucoup de temps et sont frustrantes, car la police refuse régulièrement aux militants des droits de l'homme le droit de rencontrer les prisonniers et nie de plus en plus souvent que ceux-ci soient détenus. Les représentants de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme reçoivent souvent en réponse à leurs demandes des insultes et des menaces, voire des gifles et des coups de pied.

Dans les 10 provinces du sud-est de la Turquie, où le conflit armé opposant les forces de sécurité aux guérilleros du PKK a entraîné la mort de plus de 12 000 personnes dans les deux camps, ainsi que parmi la population civile, les sections locales de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme observent également la pratique consistant à incendier les villages et à évacuer de force la population kurde. Les exécutions extrajudiciaires et les assassinats politiques constituent le problème le plus grave. Près de 500 personnes auraient été enlevées puis tuées en 1993 par les forces de sécurité dans la région placée sous état d'urgence, ou abattues dans la rue, dans des circonstances laissant souvent à penser que les forces de sécurité étaient impliquées dans ces homicides.

De nombreuses associations œuvrent en Turquie en faveur des droits de l'homme. C'est notamment le cas d'organisations comme *Mazlum Der*, formée essentiellement de musulmans pieux, ou l'Assemblée des citoyens d'Helsinki, qui se préoccupe d'un grand nombre de problèmes liés à la démocratie et aux libertés publiques. Citons également les organisations professionnelles, tels le syndicat des barreaux turcs et le syndicat des médecins turcs, et enfin d'autres organisations, étroitement liées à des mouvements politiques.

L'Association turque pour la défense des droits de l'homme a souvent condamné ouvertement des violations des droits fondamentaux perpétrées par des organismes gouvernementaux. Un grand nombre de ses dirigeants et de ses membres ont perdu leur liberté en raison de leur engagement ; certains l'ont payé de leur vie.

Les objectifs de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme sont énoncés à l'article 2 de ses statuts :

1. Rechercher et identifier les pratiques relatives aux droits de l'homme dans notre pays et en informer les individus, le public et les autorités compétentes.
2. Faire effectuer des recherches scientifiques à propos des droits de l'homme ou les mener à bien, surveiller l'évolution de la situation dans ce domaine et informer l'opinion publique.
3. Organiser des conventions, conférences, séminaires, tables rondes, colloques et toutes réunions et manifestations ayant rapport aux objectifs de l'association, organiser des expositions et des concours, publier des ouvrages, décerner des prix et créer des fondations.
4. Effectuer des recherches et informer l'opinion publique de façon à ce que les prisonniers condamnés, les prévenus et les personnes placées en garde à vue, soient humainement traités, sans discrimination liée à la race, à la couleur, au sexe, à la langue, à la religion, aux opinions ou aux convictions politiques.
5. Collaborer avec les organisations poursuivant les mêmes objectifs.

Le harcèlement et les poursuites

Dans les villes de l'ouest du pays, les activités de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme sont entravées par un harcèlement constant. La police a perquisitionné dans les locaux de certaines sections et a emporté des dossiers. Des publications ont été interdites et saisies. En mai 1994, un tract contre le racisme rédigé par la section d'Izmir a été interdit par le procureur au motif qu'il contenait de la « *propagande séparatiste* ». Les phrases suivantes y figuraient : « *Tous ceux qui vivent avec nous dans le monde sont nos amis, quelle que soit leur origine ethnique : Grecs, Arméniens, Kurdes, Lazes ou Juifs. Nous ne pouvons exister si nous ne reconnaissons pas l'identité de nos amis. Une société harmonieuse est celle dans laquelle chacun peut exprimer librement son identité.* »

Bien que les réunions de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme se soient toutes déroulées de manière disciplinée et sans le moindre incident, les rencontres annoncées sont souvent interdites par les gouverneurs locaux, au motif que des infractions pourraient être commises ou qu'un trouble pourrait être causé à l'ordre public. Quatre sections sont actuellement fermées sur ordre des gouverneurs, qui affirment qu'elles ont agi en dehors du cadre de leurs statuts. En 1993, le procureur du tribunal de première instance n° 4 de Beyoglu a engagé une procédure en vue d'obtenir la fermeture de la section d'Istanbul. Il affirmait que des propos « *séparatistes* », faits réprimés d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement aux termes de l'article 8 de la loi antiterroriste, avaient été tenus au cours d'une table ronde organisée par cette section en décembre 1992 sur le thème "Le problème de la nationalité et les solutions proposées". Cette rencontre avait été autorisée par le gouverneur d'Istanbul et aucune déclaration préconisant la violence n'avait été faite au cours de la soirée. Comme la première audience du procès, à laquelle a assisté un représentant d'Amnesty International, a fortement intéressé la communauté internationale, l'affaire a été renvoyée au 7 janvier 1994, date à laquelle la section a été relaxée.

Dans l'ouest du pays, des dirigeants et des membres de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme ont reçu des menaces de mort par téléphone ou par lettre. En mars 1993, Yesim Islegen a affirmé que des personnes qui s'étaient présentées comme des policiers lui avaient téléphoné et auraient menacé de la tuer. Ils lui auraient fait entendre les cris de prisonniers en train d'être torturés. Des membres de l'association ont également été arrêtés et torturés. C'est notamment le cas de Yelda Özcan, membre de la section d'Istanbul, qui a longtemps travaillé au centre de traitement des victimes de la torture ouvert à Istanbul par la Fondation turque des droits de l'homme. Le 4 juillet 1994, des policiers ont investi la maison de cette femme sur la base d'une fausse accusation. Après avoir été remise en liberté, elle a déposé une plainte auprès du procureur, en indiquant qu'elle avait été emmenée au poste de police de Beyoglu, où elle avait été sauvagement battue par un commissaire divisionnaire. La plainte de Yelda Özcan était accompagnée d'un certificat médical délivré par le service des urgences de l'hôpital de Taksim, qui faisait état d'une perforation du tympan et prévoyait une incapacité de travail de quinze jours.

En février 1993, Haci Oguz, président de la section de Siirt de l'association, aurait été battu par des policiers venus l'arrêter lui et sa fille Sevim Oguz, à son domicile. Cet homme a de nouveau été appréhendé en janvier 1994, cette fois en compagnie

de ses filles Sinem et Halime Oguz. Son épouse, Hediye Oguz, a affirmé qu'ils avaient été frappés à coups de crosse de fusil. Haci Oguz a été incarcéré pour soutien au PKK, puis remis en liberté. Il est en instance de procès.

Les militants des droits de l'homme risquent d'être poursuivis pour leurs activités dans toutes les régions du pays. Ainsi, en juillet 1994, Seydi Bayram, président de la section de Kütahya de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme, a été condamné à vingt mois d'emprisonnement par la cour de sûreté de l'État de Konya pour avoir utilisé le terme « *Kurdistan* » dans un article publié dans le journal local. Cet homme est en liberté en attendant qu'il soit statué sur son appel.

En mai 1994, Atilla Ayçin, président de *Hava Is*, le syndicat des travailleurs des transports aériens, et l'avocat Esber Yagmurdereli ont été condamnés par la cour de sûreté de l'État d'Istanbul à des peines de vingt mois d'emprisonnement. Ils auraient tenu des propos « *séparatistes* » lors d'une réunion publique organisée à Istanbul en 1991 par l'Association turque pour la défense des droits de l'homme.

Dervis Altun, Naile Erogluer, Haluk Dirik et Ismail Hakki Türkaslan, qui appartiennent à la section d'Izmir de l'association, ont été arrêtés le 22 septembre 1992 et retenus pendant vingt-deux jours, aux fins d'interrogatoire, au siège de la police d'Izmir. Ils avaient participé le 22 septembre à une manifestation non violente devant la prison de Buca, près d'Izmir, pour protester contre les mauvais traitements infligés aux détenus. Le 27 mai 1994, les quatre hommes, ainsi que l'avocat Kemal Bilgic, lui aussi membre de la section d'Izmir de l'association, ont été condamnés par la cinquième chambre pénale du tribunal d'Izmir à dix-huit mois d'emprisonnement pour infraction à la loi sur les rassemblements et manifestations. Au moment de la rédaction du présent rapport, ils étaient en liberté en attendant qu'il soit statué sur leur appel.

Le 27 mai 1993, Sedat Aslantas, ancien président de la section de Diyarbakir de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme, a signé, conjointement avec 23 autres membres dirigeants et représentants de divers syndicats, associations et publications de Diyarbakir, une déclaration commune concernant la situation des droits de l'homme dans le sud-est de la Turquie. Les auteurs du texte déploraient que la population kurde voie ses villages incendiés, qu'elle soit victime de tortures et d'exécutions extrajudiciaires et que des prisonniers kurdes meurent en détention. Ils lançaient un appel à la presse, à laquelle ils demandaient de dénoncer les violations des droits de l'homme. Dans son acte d'accusation, le procureur près la cour de sûreté de l'État de Diyarbakir affirmait que ce texte était de la « *propagande séparatiste du premier mot jusqu'au dernier* ». Le 13 avril 1994, considérant qu'il était « *patent que la déclaration contenait de la propagande séparatiste en ce sens qu'elle faisait état de l'existence de deux nations et de deux peuples distincts* », la cour de sûreté de l'État de Diyarbakir a déclaré coupables 15 des signataires, dont Sedat Aslantas, et les a condamnés à vingt mois d'emprisonnement pour « *propagande séparatiste* ». Sedat Aslantas, détenu pour une courte période en juin 1994, est actuellement en liberté en attendant qu'il soit statué sur son appel.

Hüsnü Ondül, avocat et secrétaire général de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme, a été condamné à six mois d'emprisonnement pour avoir publié dans le bulletin de juillet 1993 de l'association un article relatant l'exécution

extrajudiciaire présumée de quatre personnes, ainsi que l'agression sexuelle d'un détenu, survenues dans le sud-est de la Turquie. L'auteur de l'article, Ismail Besikçi, a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement. Ces condamnations n'ont pas encore été confirmées par la cour d'appel.

Akin Birdal, président de l'association au niveau national, encourt une peine d'emprisonnement pour plusieurs chefs d'inculpation. Il fait notamment l'objet de deux inculpations devant la cour de sûreté de l'État d'Ankara pour « *propagande séparatiste* », aux termes de l'article 8 de la loi antiterroriste. La première concerne un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en 1993 et, la seconde, la publication, en avril 1994, du rapport régional de l'association intitulé "Description des villages en flammes".

Les enlèvements et les exécutions extrajudiciaires

Outre les poursuites judiciaires, les dirigeants et les membres de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme dans le sud-est de la Turquie, notamment dans les provinces placées sous état d'urgence, risquent également d'être enlevés et sommairement exécutés. Au moins 10 membres de l'association ont été tués, le cas le plus récent étant celui de Muhsin Melik, fondateur de la section de Sanliurfa de l'association et ancien président de la section locale du Parti de la démocratie (DEP). Il a été abattu le 2 juin 1994 par quatre hommes qu'il a identifiés comme étant des policiers. Peu après, il décédait.

Les dirigeants de l'association ont été victimes d'une série d'attentats à la bombe en 1991. Le 18 juin, un engin explosif a détruit la voiture de l'avocat Mustafa Özer, membre de la section de Diyarbakir. Le 25 juin, les locaux de l'association dans cette ville ont été complètement détruits par une explosion. Le 2 juillet, une bombe a explosé dans la voiture de Siddik Tan, membre du conseil d'administration de la section de Batman, peu après qu'il s'était garé devant son magasin. Siddik Tan et son fils de dix ans n'ont pas été blessés. Cependant, un an plus tard, le 20 juin 1992, Siddik Tan a été abattu par un inconnu.

Le 5 juillet 1991, Vedat Aydin, membre de la section de Diyarbakir de l'association et président de la section locale du Parti populaire du travail (HEP – interdit par la suite par la Cour constitutionnelle pour « *séparatisme* »), a été enlevé par des hommes armés qui ont affirmé être des policiers. Son corps, retrouvé le 8 juillet, portait des traces de torture. Les autorités ont tenté de "perdre" le cadavre et de l'enterrer avant qu'une autopsie ne soit pratiquée. Il ne semble pas que la police ait effectué une enquête approfondie sur les circonstances de la mort de cet homme. Aucune inculpation n'a été prononcée pour cet assassinat.

Trois autres dirigeants de l'association ont été assassinés depuis cette date dans des circonstances non élucidées. Il s'agit de Metin Can, président de la section d'Elazig, tué en février 1993, de Kemal Kiliç, membre du conseil d'administration de la section de Sanliurfa, tué le même mois, et de Sevkettin Epözdemir, tué en novembre 1993. Ce dernier était représentant de l'association à Tatvan et président local du DEP (parti ayant succédé au HEP, puis dissous en 1994 par la Cour constitutionnelle, également pour « *séparatisme* »).

En mai 1992, une liste de 28 personnes à abattre rédigée par des inconnus a été largement diffusée dans le sud-est de la Turquie. Deux ans plus tard, deux d'entre elles, un parlementaire et un écrivain, tous deux kurdes, ont été tuées par des inconnus dans des circonstances qui semblent indiquer que les forces de sécurité ont pu être complices de leur assassinat. Huit autres sont en prison en attente de jugement pour « tentative de séparation d'une partie du territoire de l'administration de l'État », accusation qui les rend passibles de la peine capitale. Cinq autres sont toujours membres actifs de l'association.

Des observateurs indésirables, coupables par association

L'Association turque pour la défense des droits de l'homme fait l'objet de très fortes pressions pour deux motifs principaux.

Le gouvernement et les forces de sécurité n'apprécient pas, pour des raisons évidentes, la surveillance exercée par les militants des droits de l'homme. L'action de l'association a permis de rassembler des informations sur les violations systématiques des droits fondamentaux et de les limiter. Elle recueille le témoignage des victimes et intervient en tant qu'observateur lors des affrontements entre la population civile et la police ou la gendarmerie. Elle aide les délégations étrangères et fait des démarches auprès de la police, des procureurs et des gouverneurs.

L'association ne s'est donc pas fait d'amis dans les milieux gouvernementaux ni parmi les membres des forces de sécurité. En octobre 1991, le gouvernement turc a organisé une conférence internationale sur les droits de l'homme à laquelle aucun représentant de l'association n'a été invité, ce qui est significatif. En 1992, la police a organisé des manifestations, parfois violentes, au cours desquelles des policiers ont scandé des slogans tels que « À bas les droits de l'homme » (*Kahrolsun insan haklari*). Le gouvernement s'est abstenu de condamner ces slogans.

Par ailleurs, dans le climat très tendu engendré par la violence politique, les personnes qui mettent en cause l'action des forces de sécurité sont souvent considérées comme des collaborateurs des groupes armés d'opposition. Celles qui dénoncent le recours à la torture ou l'exécution extrajudiciaire de membres présumés des groupes armés sont perçues, à tort, comme soutenant activement ces groupes.

L'avocate Eren Keskin, secrétaire de la section d'Istanbul de l'association, a déclaré à Amnesty International : « *La police considère les avocats de la défense comme des membres du PKK [...] Un jour où j'étais en robe d'avocat devant la cour de sûreté de l'État d'Istanbul, j'ai demandé si mon client [accusé d'appartenance au PKK] avait une demande à formuler. Un policier m'a saisie par la taille et m'a secouée plusieurs fois en me soulevant. Les policiers sont particulièrement choqués par le fait qu'une femme puisse assurer la défense d'un membre du PKK. Je me suis plainte au procureur, mais il n'a rien fait.* »

Dans une procédure civile contre des gendarmes, le président d'une section de l'association dans le sud-est du pays assistait une personne dont les biens avaient été détruits et qui demandait une indemnisation. Le gouverneur de la province a informé le ministère de l'Intérieur de l'affaire. Ce dernier a rejeté la demande au motif que le plaignant et son conseil « *appartenaient à une organisation clandestine* ». L'Ordre des avocats de la région ayant réclamé la preuve de cette accusation grave,

le ministère a admis qu'il n'en avait aucune mais a affirmé qu'il avait une intime conviction. Il semblerait que cette opinion soit fondée sur les activités de l'avocat en tant que président de la section locale de l'association.

Un certain nombre de dirigeants de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme ont été inculpés pour assistance présumée à des groupes armés. Dans plusieurs des cas sur lesquels s'est penchée Amnesty International, le véritable motif des poursuites semblait être l'appartenance des inculpés à cette association.

Le 14 mai 1992, Sekvan Aytu, à l'époque président de la section de Sirnak de l'association, a été arrêté et placé en garde à vue ; il aurait été roué de coups. Le 29 mai, il a comparu devant un juge, qui l'a fait incarcérer pour avoir aidé le PKK. L'acte d'accusation indiquait que cet homme avait participé à une manifestation illégale à l'occasion des funérailles du journaliste Halit Güngen, abattu par des inconnus, et qu'il avait encouragé les personnes qui participaient aux célébrations du *Nevroz* (Nouvel an kurde), le 21 mars 1992, à refuser d'être fouillés et à marcher vers le siège de la gendarmerie. Des représentants d'Amnesty International se sont entretenus avec un certain nombre d'informateurs crédibles, qui ont affirmé que Sekvan Aytu avait été félicité par le chef de la police de Sirnak de l'époque pour s'être efforcé d'empêcher des heurts entre la foule et les forces de sécurité lors des funérailles de Halit Güngen. Les mêmes sources ont ajouté que Sekvan Aytu était intervenu énergiquement le matin du 21 mars 1992, afin d'éviter des affrontements lorsque des hommes des forces de sécurité avaient voulu pratiquer une fouille à corps des villageois. C'est cet épisode qui avait déclenché des troubles ayant entraîné la mort de 38 personnes, dont au moins 10 femmes, cinq enfants et trois membres des forces de sécurité. Le cas de Sekvan Aytu a été soumis au Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire, qui a reçu des informations du gouvernement turc à ce sujet. Sekvan Aytu a été remis en liberté le 16 février 1993, mais son procès n'est pas terminé. Le 29 avril 1993, le groupe de travail a considéré que sa détention avait été arbitraire.

La position de l'Association turque pour la défense des droits de l'homme concernant les exactions perpétrées par les groupes armés d'opposition

L'association a condamné à maintes reprises les exactions perpétrées par les groupes armés d'opposition. En juillet 1993, Hüsnü Öndül, secrétaire général de l'association, a publié le communiqué suivant concernant le massacre commis par des guérilleros du PKK à l'encontre d'un groupe de soldats non armés qui avaient été capturés au mois de mai près de Bingöl : « *Le PKK doit, tout autant que l'État, respecter les principes du droit humanitaire. Aux termes de l'article 3 commun aux Conventions de Genève, le PKK ne doit pas tuer ni blesser ou maltraiter les soldats turcs faits prisonniers. Nous condamnons le meurtre des 33 soldats.* »

En août 1993, Ercan Kanar, président de la section d'Istanbul de l'association, a demandé au PKK de libérer Alaaddin Seref, un civil fait prisonnier. Celui-ci a été relâché par la suite. En janvier 1994, à la suite d'une série d'attentats à l'explosif contre des autobus imputables au PKK, l'association a publié le communiqué suivant : « *Aucun combat idéologique ou politique et aucune noble cause ne peuvent justifier un attentat contre un autobus. De tels agissements sont indéfendables et ne peuvent être tolérés.* »

DOCUMENT EXTERNE
Londres, 21 octobre 1994

TURQUIE

Des hommes politiques kurdes menacés d'exécution extrajudiciaire

Résumé*

En cette période précédant les élections législatives partielles qui doivent avoir lieu en Turquie le 4 décembre prochain, Amnesty International craint vivement pour la sécurité de certains responsables du mouvement pro-kurde HADEP (Parti démocratique populaire). À Adana, en particulier, trois responsables de ce parti ont été assassinés au cours des dernières semaines et d'autres ont reçu des menaces de mort.

Le HADEP a pris la succession du DEP (Parti démocratique), qui avait lui-même remplacé le HEP (Parti populaire du travail), tous deux successivement interdits pour « séparatisme » par la Cour constitutionnelle. Les membres du HADEP, comme ceux des formations qui l'ont précédé, sont en majorité kurdes et luttent en faveur des droits civils et politiques de la minorité à laquelle ils appartiennent. Les récents assassinats ont porté à 101 le nombre des responsables et membres de ces trois formations tués au cours des trois dernières années.

MOTS-CLÉS : EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE 1 / HARCÈLEMENT 1 / HOMMES POLITIQUES D'OPPOSITION / MINORITÉS / DISPARITIONS / TORTURE/MAUVAIS TRAITEMENTS / MORT EN DÉTENTION / JOURNALISTES / FAMILLES / FEMMES / ADOLESCENTS / POLICE / ÉLECTIONS / PHOTOGRAPHIES

Ceci le résumé d'un document de 4 pages intitulé *Turquie. Des hommes politiques menacés d'exécution extrajudiciaire* (index AI : EUR 44/121/94 - ÉFAI 94 RN 190), publié par Amnesty International en octobre 1994. Si vous désirez de plus amples informations ou souhaitez entreprendre une action à ce sujet, veuillez consulter le document intégral.

* La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : TURKEY : Kurdish politicians in danger of extrajudicial execution. Index AI : EUR 44/121/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - novembre 1994.

TURQUIE

Des hommes politiques kurdes menacés d'exécution extra judiciaire

En cette période précédant les élections législatives partielles qui doivent avoir lieu en Turquie le 4 décembre prochain, Amnesty International craint vivement pour la sécurité de certains responsables du mouvement pro-kurde HADEP (Parti démocratique populaire). À Adana, en particulier, trois responsables de ce parti ont été assassinés au cours des dernières semaines et d'autres ont reçu des menaces de mort.

Le HADEP a pris la succession du DEP (Parti démocratique), qui avait lui-même remplacé le HEP (Parti populaire du travail), tous deux successivement interdits pour « *séparatisme* » par la Cour constitutionnelle. Les membres du HADEP, comme ceux des formations qui l'ont précédé, sont en majorité kurdes et luttent en faveur des droits civils et politiques de la minorité à laquelle ils appartiennent. Les récents assassinats ont porté à 101 le nombre des responsables et membres de ces trois formations tués au cours des trois dernières années.

Rebih Çabuk, président du HADEP pour Yüregir, un district d'Adana, a été abattu le 3 octobre 1994. Un mois et demi plus tôt, des policiers s'étaient présentés à son domicile et avaient menacé sa femme.

Le 28 septembre 1994, Mehmet Salih Sabuttekin a été abattu par deux agresseurs non identifiés alors qu'il quittait son domicile à Yüregir, un quartier d'Adana, dans le sud de la Turquie. Il s'agissait d'un des responsables du HADEP pour Yüregir. Des personnes qui ont été témoins du meurtre ont affirmé avoir vu dans les environs, au moment où les coups de feu ont été tirés, une voiture de marque Toros qu'ils ont reconnue comme étant un véhicule de la brigade antiterroriste du siège de la police d'Adana.

Comme ils quittaient le domicile de Mehmet Salih Sabuttekin, où ils étaient venus présenter leurs condoléances à sa famille, les responsables du HADEP Samet Yaman et Rebih Çabuk ont remarqué que leur voiture était prise en filature.

Le mois précédent, le 13 août, à une heure du matin, quatre policiers en civil s'étaient présentés au domicile de Rebih Çabuk, président de la section du HADEP de Yüregir, pour "vérifier" qu'il résidait bien là. Il ne se trouvait pas chez lui au moment de la visite. Son épouse a raconté que les policiers, dont deux étaient des femmes, l'ont obligée à monter dans une voiture et ont roulé deux heures durant dans la ville, en l'insultant et en proférant des menaces à son encontre et en lui demandant les noms des personnes qui venaient chez elle et son mari.

Mehmet Salih Sabuttekin, un des responsables du HADEP pour le district de Yüregir, abattu par balles le 28 septembre 1994.

Dans la matinée du 3 octobre, Rebih Çabuk, Sefer Cerf, membre de la direction du HADEP à Yüregir, et Salih Satan, lui aussi membre de ce parti, déjeunaient à la terrasse du café Güneydogu, dans le district de Mutlu, à Adana. Selon certaines sources, un homme blond âgé de trente à trente-cinq ans et de taille moyenne s'est approché d'eux et a tiré neuf coups de feu. Dans la panique qui a suivi, au milieu des gens qui couraient dans tous les sens, l'agresseur a dévalé la rue 1275 et, près du pont qui relie le quartier de Mutlu à celui de Sehit Erkut Akbay, a retrouvé un adolescent brun, mince, âgé d'une quinzaine d'années, et tous deux se sont enfuis, l'un à moto et l'autre à bicyclette. Sever Cerf, père de huit enfants, est mort sur le coup. Salih Satan, blessé à la jambe, et Rebih Çabuk ont été emmenés à l'hôpital, où ce dernier est décédé. Entrepreneur en bâtiment, il était marié et père de cinq enfants.

Le lendemain, Ahmet Dizman, l'homme qui avait transporté Rebih Çabuk et Salih Satan à l'hôpital dans sa voiture, a été enlevé dans son quartier par quatre hommes armés en civil circulant à bord d'une Renault blanche immatriculée 01 HC 644. Après l'avoir emmené hors de la ville, ils lui ont administré des coups de poing et des coups de pied et l'ont frappé avec la crosse de leurs armes, lui fracturant la mâchoire. L'Institut médico-légal a établi à son endroit un certificat d'incapacité de travail de vingt-cinq jours. D'après son frère, interrogés sur leur identité, les hommes qui l'ont enlevé ont déclaré être des « policiers ». On sait d'ailleurs que le véhicule utilisé appartenait à la police. Les hommes qui ont roué de coups Ahmet Dizman lui ont reproché d'avoir assisté aux obsèques des personnes qui avaient été tuées dans le district, lui ont posé des questions sur les habitants du quartier et ont menacé de le tuer s'il refusait de leur servir d'indicateur. Ahmet Dizman a adressé une requête au procureur, demandant que les quatre policiers dont il donnait le signalement, et qui devaient être de service au moment des faits, soient traduits en justice.

Sefer Cerf, membre de la direction du HADEP pour le district de Yüregir, abattu par balles le 3 octobre 1994.

Le 8 octobre 1994, Sehmuz Özgün, membre de la direction du HADEP pour le district de Seyhan à Adana, et 28 femmes se sont rendus au domicile de Rebih Çabuk pour présenter leurs condoléances à la famille. Le minibus à bord duquel ils se trouvaient a été arrêté dans le district de Yenidogan par des membres de la police d'Adana. Des insultes ont été proférées à l'encontre des femmes, qui ont également été giflées. Sehmuz Özgün a été emmené au commissariat de police de PTT Evleri, où on lui a demandé son adresse, celle de son lieu de travail, ainsi que divers autres renseignements, et où on lui a enjoint de ne plus travailler pour le HADEP en le menaçant de mort.

Ahmet Dizman tenant à la main un certificat médical et la radiographie de sa mâchoire, brisée par quatre hommes armés (apparemment des policiers) lors d'un interrogatoire. La veille, il avait transporté à l'hôpital deux des victimes de l'attentat du 3 octobre.

Il est de règle, lorsqu'ils les détiennent, que les policiers menacent les membres du HADEP en leur enjoignant de ne plus se rendre dans les bureaux du parti. Des descentes sont également très souvent effectuées à leurs domiciles ou sur leurs lieux de travail, et ils font l'objet de fréquents contrôles d'identité. Selon certains témoins, les personnes qui entrent dans l'immeuble du parti sont parfois filmées. En une occasion, les locaux ont été attaqués bien qu'il se trouve toujours des policiers en poste non loin de là, parfois par équipes de cinq personnes, mais parfois aussi par groupes de 35 ou de 40. Le 11 septembre, 86 membres du HADEP ont été arrêtés au cours d'une opération qui avait pour but de les empêcher de participer à une manifestation en faveur de la paix. Les personnes trouvées en possession d'une carte de ce parti lorsque des fouilles sont effectuées par la police sont emmenées, menacées et fermement invitées à quitter le HADEP, qui est pourtant un parti autorisé.

L'intensification des pressions exercées sur les responsables et les membres du HADEP coïncide avec la fixation au 20 septembre de la date de tenue des élections partielles. Cette consultation a été rendue indispensable en raison de la vacance de 22 sièges au sein du Parlement, dont 16 pour la seule région du sud-est, où la population est majoritairement kurde. Treize députés de cette région avaient en effet été exclus à la suite de l'interdiction du DEP au mois de juin de cette année. Le 4 septembre 1993, à Batman, un autre siège a par ailleurs été rendu vacant par le meurtre de Mehmet Sincar, député membre de ce même parti, dans des circonstances qui donnent à penser que les forces de sécurité y ont été mêlées. Pendant les semaines qui ont précédé les élections locales qui ont eu lieu au mois de mars de cette année, un certain nombre de candidats du DEP et de militants de ce parti avaient déjà été victimes de meurtres similaires, en particulier dans le sud-est, avant que le DEP ne décide finalement de boycotter les élections.

Outre les trois affaires dont nous évoquons ci-dessus, plusieurs autres assassinats politiques ont eu lieu au cours des dernières semaines, et au moins deux cas de "disparition" ont été signalés. Les victimes étaient des Kurdes sur lesquels les soupçons des forces de sécurité s'étaient précédemment portés en raison de leur engagement politique personnel ou de celui de leur famille. Il s'agit notamment de Süleyman Öndes, d'Hazim Abdo, de Maksut Polat, de Metin Aktas et de Lokman

Alicioglu. Les deux "disparus" sont Mehmet Turgay et Kasim Alpsoy, membre du DEP (cf. Action urgente 207/94 du 31 mai 1994 et sa mise à jour). Yalçın Kiliç, neveu de Fadil Kiliç, président du HADEP à Suruç, près d'Urfa, est décédé à l'hôpital le 2 octobre 1994 après avoir été interrogé pendant huit jours sous la torture dans les locaux du siège de la police d'Adana (cf. Action urgente 368/94 du 6 octobre 1994). Le 13 octobre 1994, des policiers d'Adana ont tué Leyla Orhan, une jeune fille de dix-huit ans, et Asim Aydemir, soi-disant lors d'un échange de coups de feu.

Des centaines de membres des partis HEP, DEP et HADEP sont détenus ou emprisonnés sous l'inculpation de soutien aux combattants du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), formation qui, depuis 1984, est engagée dans un conflit violent avec les forces de sécurité, qui a déjà causé la mort de plus de 13 000 personnes. Sept députés du DEP et un député kurde indépendant sont également en prison. Leur procès pour "séparatisme" est en cours et ils risquent la peine de mort. Six autres ont fui leur pays lorsque leur parti a été interdit au mois de juin.

Le café Güneydogu (le Sud-est) après l'attentat au cours duquel deux responsables du HADEP ont trouvé la mort, abattus par deux agresseurs non identifiés.

La police s'est par ailleurs rendue aux domiciles de Masallah Kasaphan, d'Hakki Kuru et d'Abdurrahman Yakut, trois responsables du HADEP, à Adana, pour "vérifier" qu'ils y habitaient effectivement. Samet Yaman, président de ce même parti dans la ville d'Adana et journaliste de profession, reçoit fréquemment des menaces de mort par téléphone. Il est craint que ces personnes en particulier ne soient victimes d'exécutions extrajudiciaires.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : TURKEY : Kurdish politicians in danger of extrajudicial execution. Index AI : EUR 44/121/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - novembre 1994.

amnesty international

INTERNATIONAL SECRETARIAT
1 Easton Street, London WC1X 8DJ
United Kingdom

phone: +44 71 413 5500 (*main switchboard*)

News Service 243/94

AI INDEX: EUR 44/WU 18/94
EMBARGOED FOR 26 OCTOBER 1994

TURKEY: AMNESTY INTERNATIONAL DENIED ACCESS TO TURKEY

The Turkish Government has refused to admit an Amnesty International researcher into Turkey to collect information about human rights violations, according to the human rights organization today.

"This ban contradicts the 'policy of openness relating to human rights issues' promised in a public statement made by the Turkish government in January and comes in a year which has brought an unprecedented volume of reports of human rights violations committed by security forces," Amnesty International said.

"By denying our researcher access to Turkey, the Government is choosing to hide and to deny the torture and killings carried out by its police and gendarmerie rather than confront its worsening human rights violations and take the necessary steps to end the violations."

The organization said that the ability to gather information, to interview victims, to speak to lawyers, community leaders and politicians is essential in safeguarding against human rights abuses by governments and armed opposition groups.

Legal and extra-legal methods are being used to prevent information-gathering in southeast Turkey. The press there has been under severe attack from both sides in the conflict, and officials of the Turkish Human Rights Association have been harassed, threatened, detained and tortured - even abducted and killed.

Amnesty International was officially notified of the government's decision on 16 October by the Turkish Embassy in London. The reasons given by the Ambassador were that Amnesty International's researcher had been in contact with members of the Kurdish Workers' Party (PKK), an armed opposition group which has been fighting Turkish security forces for more than ten years, and had "demanded propaganda material ... for the purpose of using them outside Turkey".

Amnesty International has replied to the Turkish Embassy refuting the allegations in detail. The organization has had no contact with representatives of the PKK in Turkey. Outside Turkey, the only meetings Amnesty International has had with persons claiming to represent the PKK were for presenting Amnesty International's concerns relating to the PKK's persistent killing of prisoners and civilians, and the taking of hostages.

Amnesty International's most recent annual report stated that the PKK had been responsible for the killing of more than 200 prisoners and civilians in 1993.

Amnesty International also pointed out in its letter to the embassy that research visits to Turkey are not carried out in secrecy, and that they are in fact announced to the Turkish Embassy before the delegate enters the country.

The ban is imposed under Article 8 of the Law on Passports which provides that "individuals whose motives in Turkey are proved to be detrimental to the security and public order of the country, or to be in assistance of others having the same objective" are to be prohibited from entering the country.

In the last year in Turkey, 19 people have died apparently as a result of torture in police custody; 45 people are reported to have "disappeared". Many others were abducted and killed by members of the security forces or murdered by unknown assailants following a history of harassment or detention by police.

TURQUIE: QUATRE ANS DE PRISON POUR L'ANCIEN MAIRE DE DIYARBAKIR.

Petit rappel

Avec une langue et des traditions propres, les kurdes forment un peuple dont le nombre, est estimé à 25 millions (Turquie, Iran, Irak, Syrie...). Environ 12 millions, de kurdes vivent en Turquie où ils représentent près du quart de la population. L'Est et le Sud-Est anatolien, à majorité kurde, comptent parmi les zones les plus pauvres de la Turquie. Le retard de développement contribue à expliquer que la guérilla (Parti des Travailleurs du Kurdistan - PKK, parti séparatiste kurde marxiste-léniniste) puisse rencontrer un certain écho dans la population et nourrisse les revendications autonomistes des plus modérés. Une grande partie des Kurdes ne demandent pas l'indépendance mais réclament la reconnaissance de leurs droits , en particulier de leur identité culturelle, et plus de pouvoir pour les élus locaux. L'usage de la langue kurde en privé est autorisé depuis avril 1991, mais pas dans l'enseignement, ni à la télévision ou à la radio. La " crispation " d'Ankara sur le problème kurde - les dirigeants turcs y voient toujours un risque pour l'unité nationale - empêche l'émergence d'interlocuteurs politiques pour exprimer de façon pacifique les revendications de la population.

La guérilla kurde du PKK contre le gouvernement débuta en août 1984. Sa revendication principale est de créer un Etat kurde indépendant. Depuis, plus de 14.400 personnes -dont 3.500 civils- ont trouvé la mort. Les attaques du Gouvernement turc contre la liberté d'expression se sont intensifiées avec une forte escalade des violations des droits de l'homme. On a constaté, au cours du second semestre 1993 et des premiers mois de 1994, une augmentation importante des arrestations et des poursuites judiciaires à l'encontre d'avocats, de défenseurs des droits de l'homme, d'activistes politiques, de syndicalistes, d'écrivains et de journalistes et en général de toute personne s'exprimant publiquement sur le problème de la minorité kurde en termes jugés inacceptables pour les autorités turcs. Amnesty International demande l'envoi sur place d'une mission d'experts pour enquêter sur la détérioration des droits de l'homme Si l'on peut reprocher aux autorités turques des violations des droits de l'homme, des exactions tout aussi intolérables sont attribuées au PKK . A plusieurs reprises, le PKK demanda un cessez-le-feu, mais à l'heure actuelle, la situation est extrêmement tendue.

Quatre ans de prison pour l'ancien maire de Diyarbakir.

Mehdi Zana, ancien maire de Diyarbakir, chef-lieu du Sud-Est anatolien, a été arrêté à Ankara, le 13 mai 1994. Il a été accusé dans plusieurs affaires jugées à Istanbul et à Ankara. Il a été condamné le 29 avril 1994, à deux ans de prison par la cour de sûreté de l'État d'Istanbul en raison d'un discours qu'il avait prononcé à Bursa en juin 1992 au cours d'une réunion du parti populaire du travail (HEP, Parti populaire du Travail). Deux anciens dirigeants du HEP ont également été condamnés au cours du même procès. Le 12 mai 1994, il a été reconnu

coupable et condamné à quatre ans de prison par la cour de sûreté de l'État d'Ankara pour "propagande séparatiste" en vertu de l'article 8/1 de la loi antiterroriste. Cette condamnation s'appuie sur un discours qu'il prononça le 3 décembre 1992, devant la sous-commission des droits de l'homme du Parlement Européen, et sur une conférence de presse tenue à Bruxelles peu après. A ce jour les condamnations de Mehdi Zana n'ont pas été ratifiées par la Cour d'appel.

Avocat, personnage important de la communauté Kurde, Mehdi Zana a tenté de proposer une solution de conciliation au problème kurde. Son témoignage du 3 décembre 1992 auprès de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen ne prône pas la violence. Il est donc considéré comme prisonnier d'opinion, emprisonné en violation de son droit à la liberté d'expression, telle qu'il est garanti par l'article 10 de la Convention des droits de l'homme à laquelle la Turquie a adhéré.

Mehdi Zana souffre d'asthme chronique, il est également allergique à certains médicaments. On craint que sa détention prolongée n'aggrave son état de santé et que le manque de traitement et de suivi médical ne provoque des crises d'asthme qui pourraient lui être fatales.

Après avoir été emprisonné pendant plus de 10 ans, Mehdi Zana a été libéré en avril 1991 à la suite d'une amnistie conditionnelle. Lors de sa détention à la prison militaire de Diyarbakir, il a été sévèrement torturé pendant de longues périodes, plusieurs fois jugé par des tribunaux civils et militaires sur des motifs d'accusation divers et condamné à un total de 42 ans et 9 mois d'emprisonnement qui ont été par la suite réduits par l'amnistie de 1991. Cependant, cette réduction sera annulée en vertu de la Loi antiterroriste, si cette nouvelle condamnation pour motifs politiques est confirmée.

Mehdi Zana est incarcéré à la prison centrale d'Ankara, il y reçoit des lettres du monde entier venant de membres d'Amnesty.

De là, il a envoyé un courrier à Amnesty International dans lequel il décrit ses conditions de détention dans l'aile politique de la prison, où il se trouve en compagnie de cinq parlementaires kurdes, dans une cellule de 12 mètres carrés. Une descente a été effectuée par des forces spéciales, extérieures à la prison, celles-ci ont détruit et jeté dehors tous les meubles et documents imprimés et ils ont emportés tous les documents écrits.

La femme de Mehdi Zana, Leyla Zana, est l'une des six députés kurdes (dont cinq sont membre du DEP) qui ont vu leur immunité parlementaire levée en mars et qui sont actuellement en prison dans l'attente de leur procès pour "séparatisme". Elle pourrait être condamnée à la peine de mort. Elle se trouve dans la même prison que son mari.

Petit rappel

Le HEP, Parti populaire du Travail, comptait une vingtaine de député, ses membres étaient à prédominance kurde et oeuvraient en faveur des droits civils et politiques de la minorité kurde. Il s'était toujours posé en médiateur et avait participé avec le PKK, aux conférences de presse du 17 mars 1993 et du 16 avril 1993 demandant un cessez-le-feu. Le PKK, Parti

des Travailleurs du Kurdistan se définit comme un parti séparatiste kurde marxiste-léniniste. Une grande partie des Kurdes réclament la reconnaissance du droit à la liberté d'expression de la culture et de l'identité kurde, cette revendication ne saurait être assimilée aux visées indépendantistes qui semblent rester celles du PKK, en dépit des dénégations officielles de ce mouvement. L'usage de la langue kurde en privé est autorisé depuis avril 1991, mais pas dans l'enseignement, ni à la télévision ou à la radio et l'Etat ne reconnaît pas aux Kurdes, le statut officiel de minorité.

Le HEP fut dissout par la cour constitutionnelle, le 17 juillet 1993, accusé de mettre en cause l'intégrité de la république en soutenant les séparatistes. C'était l'aboutissement d'une longue suite de procès, d'arrestations, d'intimidations contre cette formation représentée au Parlement. Pour contourner cette dissolution, les cadres du HEP ont fondé le DEP, Parti démocratique, après des attentats contre ses locaux et les exécutions sommaires de nombres de ses responsables, celui-ci s'est vu à son tour ordonner sa dissolution par la cour constitutionnelle turque, en raison de la "propagande séparatiste" de ses dirigeants. Ses treize députés ont été déchus de leur qualité de parlementaires. Six d'entre eux, arrêtés en mars, immédiatement après la levée de leur immunité, sont toujours détenus et leur procès pour "séparatisme" et "atteinte à la sécurité de l'Etat" est en cours. Ils sont "en théorie" passibles de la peine de mort. Aucune peine de mort n'a toutefois été appliquée en Turquie depuis dix ans, il s'agit d'un moratoire de fait. Cette situation est jugée tellement aberrante que des avocats d'un peu partout en Europe se sont mobilisés pour défendre ces parlementaires. Six des huit élus restants se trouvaient hors du pays. Les nationalistes kurdes sont aujourd'hui privés de leur seule voix d'expression politique légale. Ceci s'inscrit dans la campagne gouvernementale contre les militants du PKK dont les liens avec le DEP n'ont jamais été prouvés. Toute référence à la question kurde devient de la propagande séparatiste et mène le député comme le simple citoyen en prison. Pourtant, c'est au Parlement et non dans la rue ou dans la clandestinité que les Kurdes doivent pouvoir soutenir leurs revendications.

L'avocat du DEP a déclaré qu'il allait déposer un recours auprès des instances internationales. Les députés kurdes avaient démissionné du DEP la veille de la décision du tribunal, dans l'espoir de ne pas tomber sous le coup d'articles de la Constitution qui limitent l'activité politique future des membres d'un parti banni. A la déchéance parlementaire s'ajoute l'interdiction de fonder tout autre parti pendant 10 ans. Ces députés ont donc créé, dès le mois de mai, une autre formation, le Hadep, Parti de la démocratie du peuple.

Le premier ministre Madame Ciller, a proposé, en septembre 1994 la tenue d'élections législatives partielles pour pourvoir les vingt-deux sièges vacants à l'Assemblée nationale. Celle-ci a approuvé cette demande, le scrutin aura lieu le 4 décembre de cette année. Le gouvernement organise ces élections partielles, contraint et forcé par des circonstances qu'il

a lui-même créées: la disparition forcée du DEP ayant privé l'Assemblée de treize de ses membres, portant ainsi, à vingt-deux le nombre des sièges sans élu.

Malgré la dissolution du DEP, ses six anciens députés, dont le procès se déroule à l'heure actuelle, pourraient parfaitement se représenter sous une étiquette d'"indépendant". La Constitution turque leur permettant en tant que détenus en préventive de se présenter au scrutin. S'ils retrouvaient leurs sièges, les autorités seraient contraintes de les libérer, compte tenu de leur immunité parlementaire retrouvée. Il n'est pas acquis que les députés emprisonnés voudront participer à un processus électoral dans de telles conditions. En choisissant des législatives partielles, Madame Ciller a écarté la possibilité d'élections anticipées. La constitution prévoit en effet qu'un an au moins s'écoule entre des partielles et un scrutin général.

La participation du Hadep et des ex-députés du DEP aux partielles de décembre a été autorisée par la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement. Il faut maintenant que la mesure soit approuvée par la Grande Assemblée nationale en séance plénière. Il est vraisemblable qu'elle le sera également à ce niveau puisque la proposition est patronnée par le DYP (parti de la juste voie) du premier ministre Madame Ciller, une formation dont l'aile droite est en principe moins attachée à la démocratisation du régime alors, qu'il s'agit par contre, d'une des principales revendications du SHP (parti populiste social-démocrate), l'allié de la coalition gouvernementale. Si un ex-député du DEP devrait être élu, il bénéficierait automatiquement de l'immunité parlementaire et les poursuites judiciaires devraient être "gelées" pour toute la durée de son mandat.

Cependant depuis quelques semaines, il y a eu trois cas d'assassinats politiques de membres du Hadep de la région d'Adana et au moins deux cas de "disparitions". Yalcin Kilic, neveu du président de l'Hadep à Suruc près d'Urfa, est mort à l'hôpital le 2 octobre 1994 après un interrogatoire de huit jours sous la torture au commissariat d'Adana. L'intensification des pressions à l'encontre des membres et dirigeants de l'Hadep coïncide avec la préparation des élections partielles du 4 décembre 1994. Déjà durant les semaines qui ont précédé les élections locales de mars 1994, de nombreux partisans et militants du DEP ont été exécutés de façon extrajudiciaire principalement dans le Sud-Est avant que le parti ne décide le boycott des élections. En tout 101 élus et partisans des partis: HEP/DEP/Hadep, ont été tués au cours de ces trois dernières années. Nous ignorons toujours si le Hadep acceptera de participer à ces élections.

Les sources ayant servi à la rédaction de ce dossier sont les publications d'Amnesty International et une revue de presse des journaux Le Soir et Le Monde pour l'année 1994

Chantal Ingham, coordinatrice Turquie, Amnesty International-Belgique francophone.

Son Excellence,
Le Premier Ministre de Turquie,
Madame Tansu Ciller
Bureau du premier Ministre
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie

Excellence

Nous sommes alarmés par l'augmentation importante des arrestations et des poursuites judiciaires au cours du second semestre 1993 et des premiers mois de 1994, de personnes ayant exprimé leurs opinions de façon non violentes. Nous vous demandons instamment que toutes les personnes actuellement emprisonnées pour avoir exprimé leurs opinions non violentes soient libérées sans condition et que l'article 8 de la loi antiterroriste qui punit de lourdes peines d'emprisonnement toute forme de propagande séparatiste que les écrits ou les discours incriminés préconisent ou non le recours à la violence, soient abrogé ou amendé.

Aujourd'hui, l'arrestation de Monsieur Mehdi Zana nous préoccupe en particulier. Monsieur Mehdi Zana a été condamné le 29 avril 1994, à deux ans de prison par la cour de sûreté de l'État d'Istanbul en raison d'un discours qu'il avait prononcé à Bursa en juin 1992 au cours d'une réunion du parti populaire du travail (HEP). Il a été condamné le 12 mai 1994 à quatre ans de prison par la cour de sûreté de l'État d'Ankara pour "propagande séparatiste" en vertu de l'article 8/1 de la loi antiterroriste, suite à un témoignage qu'il a fait en décembre 1992 auprès de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen et qui ne prônait pas la violence. Nous le considérons comme prisonnier d'opinion, emprisonné en violation de son droit à la liberté d'expression, telle qu'il est garanti par l'article 10 de la Convention des droits de l'homme à laquelle la Turquie a adhéré. Nous vous prions avec insistance de demander la libération immédiate et inconditionnelle de Monsieur Mehdi Zana. Nous nous inquiétons pour l'état de santé de Monsieur Mehdi Zana, qui exige une surveillance médicale constante et des soins médicaux appropriés

Veuillez croire, Excellence, à l'expression de ma haute considération.

En cas de réponse ou pour plus de renseignements Chantal Ingham Rue de la serpentine, 1
1348 Louvain-La-Neuve

QUAND LA TURQUIE SE RESOUDRA-T-ELLE A REVISER SES LOIS ET A FOURNIR ENFIN UNE REPOSE POLITIQUE A LA QUESTION KURDE ?

Avec une langue et des traditions propres, les kurdes forment un peuple dont le nombre, est estimé à 25 millions (Turquie, Iran, Irak, Syrie...). Environ 12 millions, de kurdes vivent en Turquie où ils représentent près du quart de la population. L'Est et le Sud-Est anatolien, à majorité kurde, comptent parmi les zones les plus pauvres de la Turquie. Le retard de développement contribue à expliquer que la guérilla du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan, parti séparatiste kurde marxiste-léniniste) puisse rencontrer un certain écho dans la population et nourrisse les revendications autonomistes d'un certain nombre. Une grande partie des Kurdes réclament la reconnaissance de leurs droits, en particulier la reconnaissance du droit à la liberté d'expression de la culture et de l'identité kurde, cette revendication ne saurait être assimilée aux visées indépendantistes qui semblent rester celles du PKK, en dépit des dénégations officielles de ce mouvement. L'usage de la langue kurde en privé est autorisé depuis avril 1991, mais pas dans l'enseignement, ni à la télévision ou à la radio et l'Etat ne reconnaît pas aux Kurdes, le statut officiel de minorité.

La guérilla kurde du PKK contre le gouvernement débuta en août 1984. Sa revendication principale était de créer un Etat kurde indépendant. Depuis, plus de 14.400 personnes, dont 3.500 civils, ont trouvé la mort. Les attaques du Gouvernement turc contre la liberté d'expression se sont intensifiées avec une forte escalade des violations des droits de l'homme. Des exactions tout aussi intolérables sont attribuées au PKK, exécutions sommaires, attaques visant des civils, prises d'otages... A plusieurs reprises, le PKK demanda un cessez-le-feu, mais à l'heure actuelle, la situation est extrêmement tendue.

La mise en cause, par les autorités turques, de la liberté de penser, d'écrire et de publier est quotidienne, que ce soit à l'encontre de kurdes qui, sans prôner ni l'indépendance, ni la lutte armée, se revendiquent comme tels, ou les intellectuels et journalistes "coupables" d'avoir dénoncé ces violations. Toutes personnes évoquant la situation dans les provinces du Sud-Est placées sous état d'urgence, risquent d'être victimes de tortures, voire d'exécutions extrajudiciaires. De nombreux journalistes et écrivains considèrent que les incarcérations répétées, les poursuites et la confiscation des journaux font partie de leur métier. Pour ne citer qu'un exemple, le journal politique Özgür Gündem, dénonçant régulièrement les violations des droits de l'homme, a été interdit après deux ans d'existence, neuf de ses correspondants au Kurdistan et sept de ses vendeurs ont été tués, sa rédaction entière, cinquante personnes, a été arrêtée et interrogée. Plusieurs de ses rédacteurs ont été torturés avant d'être relâchés. Un nouveau quotidien Özgür Yülke paraît depuis le début du mois de mai, mais son rédacteur en chef a rapidement été arrêté. Plus de quatre-vingt intellectuels sont en prison pour délit d'opinion.

Toute référence à la question kurde devient de la propagande séparatiste et mène le député comme le simple citoyen en prison. Le Parti démocratique, DEP, après des attentats contre

ses locaux et les exécutions sommaires de nombres de ses responsables, s'est vu ordonner sa dissolution par la cour constitutionnelle turque, en raison de la "propagande séparatiste" de ses dirigeants. Ses treize députés ont été déchus de leur qualité de parlementaires. Six d'entre eux, arrêtés en mars, immédiatement après la levée de leur immunité, sont toujours détenus et leur procès pour "séparatisme" et "atteinte à la sécurité de l'Etat" est en cours. Ils sont "en théorie" passibles de la peine de mort. Aucune peine de mort n'a toutefois été appliquée en Turquie depuis dix ans, il s'agit d'un moratoire de fait. Cette situation est jugée tellement aberrante que des avocats d'un peu partout en Europe se sont mobilisés pour défendre ces parlementaires. Les nationalistes kurdes sont aujourd'hui privés de leur seule voix d'expression politique légale. Ceci s'inscrit dans la campagne gouvernementale contre les militants du PKK dont les liens avec le DEP n'ont jamais été prouvés. Pourtant, c'est au Parlement et non dans la rue ou dans la clandestinité que les Kurdes doivent pouvoir soutenir leurs revendications. Le premier ministre Madame Ciller, a proposé, le mardi 20 septembre, la tenue d'élections législatives partielles pour pourvoir les vingt-deux sièges vacants (dont les treize sièges du DEP) à l'Assemblée nationale. Si celle-ci approuve cette demande, ce qui est probable, le scrutin devrait avoir lieu le 4 décembre de cette année. Les six anciens députés du DEP, pourraient parfaitement se représenter sous une étiquette d'"indépendant". La Constitution turque leur permettant en tant que détenus en préventive de se présenter au scrutin. S'ils retrouvaient leurs sièges, les autorités seraient contraintes de les libérer, compte tenu de leur immunité parlementaire retrouvée. Il n'est pas acquis que les députés emprisonnés voudront participer à un processus électoral dans de telles conditions.

Il en va de même pour Monsieur Mehdi Zana, avocat, ancien bourgmestre de Diyarbakir, personnage important de la communauté kurde, qui fut condamné à quatre ans de prison, le 12 mai 1994 par la cour de sûreté de l'État d'Ankara pour "propagande séparatiste" en vertu du fameux article 8/1 de la loi antiterroriste. Cette condamnation s'appuie sur un discours qu'il prononça le 3 décembre 1992, devant la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen, et sur une conférence de presse tenue à Bruxelles peu après. Quatre ans de prison pour un témoignage!. Monsieur Mehdi Zana a tenté de proposer une solution de conciliation au problème kurde, il n'a jamais prôné la violence. A force d'assimiler la question kurde au problème du terrorisme ou de le présenter abusivement comme une menace contre l'intégrité territoriale du pays, les dirigeants turcs empêchent l'émergence d'interlocuteurs politiques pour exprimer de façon pacifique les revendications de la population. La place est à l'arbitraire et au politique, les lois antiterroristes et la Constitution turque permettent ce genre de dérive, en prévoyant des peines sérieuses, allant jusqu'à la peine de mort pour tous les délits menaçant la souveraineté de l'Etat. Le fameux article 8/1 de la loi antiterroriste punit de lourdes peines d'emprisonnement toute forme de propagande séparatiste, que les écrits ou les discours incriminés préconisent ou non le recours à la violence. Les personnes accusées d'infraction à la loi antiterroriste peuvent être maintenues au secret jusqu'à quinze jours, cette période étant portée à trente jours dans les provinces du Sud-Est placées sous état d'urgence.

Ces périodes de garde à vue constituent de toute évidence une violation des normes internationales. Etant donné que pendant la période de garde à vue, le risque de torture est maximal en Turquie, la législation devrait être amendée afin que dans toutes les régions du pays toutes les personnes placées en garde à vue comparaissent devant un tribunal dans les vingt-quatre heures suivant leur interpellation et ne puissent être maintenues en détention que sous le contrôle d'une autorité judiciaire. La réforme du Code de procédure pénale intervenue en décembre 1992 qui disposait que les personnes placées en garde à vue pour des infractions de droit commun auraient le droit de consulter un avocat, devrait être étendue aux personnes arrêtées en vertu de la loi antiterroriste,... Seule une révision de la Constitution, introduite par les militaires après le coup d'Etat de 1980, et des lois antiterroristes permettrait aux institutions turques, à la justice en particulier, de fonctionner de façon réellement démocratique.

La politique gouvernementale de "guerre totale" dans les provinces du Sud-Est ruine l'économie du pays. Les dégâts matériels et surtout la souffrance humaine sont considérables. Les civils sont souvent les principales victimes du conflit. Les autorités reconnaissent que les forces de sécurité ont du mal à distinguer les insurgés des civils non-combattants. Des centaines de villages se sont vidés de leur population, après des menaces de violence. Les villageois fuient parfois après que certains d'entre eux aient été victimes de tortures ou de mauvais traitements, voir d'exécution extrajudiciaire ou de "disparition". Les villages évacués sont incendiés ou détruits au moyen d'explosifs; leurs habitants partent pour les villes de l'Ouest ou rejoignent les milliers de personnes qui vivent toujours plus nombreux sous des tentes aux alentours de Diyarbakir.

Dans le même temps, la population supporte les exactions commises par les membres du PKK lors de leurs attaques contre les localités qui participent au système des protecteurs de village, il s'agit d'une force de défense civile armée et payée par le Gouvernement pour combattre le PKK. Des protecteurs de village faits prisonniers ont été sommairement "exécutés", souvent en compagnie de leurs femmes et de leurs enfants. De petits groupes de guérilleros du PKK ont lancé des raids à l'intérieur des villes de la région. Les forces de sécurité ont riposté par des opérations de représailles contre les quartiers résidentiels, tirant au hasard à l'arme légère ou au mortier, voire au canon depuis des véhicules blindés. Ces actions ont fait beaucoup de victimes; de nombreux hommes, femmes et enfants ont trouvé la mort au cours de cette année. Selon le ministre de l'intérieur Monsieur Nahit Mentese, les opérations contre le PKK ont coûté, en dix ans vingt-cinq milliards de dollars. Cette année, la facture s'élèvera à six milliards de dollars.

L'économie régionale souffre encore des conséquences de la guerre du golfe. Ses relations commerciales avec l'Irak, son premier partenaire dans la région, sont gelées depuis l'embargo imposé par l'ONU. La Turquie désire la rupture de cet embargo.

La mise en valeur de cette région fait partie des projets du GAP, le Grand Projet anatolien, un immense programme de développement planifié sur plus de vingt ans, qui devrait selon les

voeux des autorités transformer radicalement l'agriculture du Sud-Est. Ce projet aurait une superficie équivalente à près de deux fois la Belgique, vingt-deux barrages et dix-sept centrales hydroélectriques seront construits sur l'Euphrate et le Tigre. L'objectif poursuivi par les autorités serait de parvenir à irriguer 1,7 millions d'hectares. La création d'un secteur industriel fort est prévu. Cet effort considérable sera accompagné d'un plan de développement des voies de communication, une super-autoroute à six voies, couplée à une nouvelle ligne de chemin de fer, un aéroport international est prévu à Urfa. L'installation de cet ensemble d'infrastructures et la bonification des terres agricoles constitueraient de bons moyens de contrôler la région. Un réseau serré de voies de communication peut aussi servir à faciliter le déplacement des forces de sécurité tandis que la maîtrise de l'approvisionnement en eau de l'agriculture locale représente un puissant levier d'encadrement des paysans entre les mains des autorités, et ainsi permettrait de désarmer les velléités d'autonomie des populations kurdes et surtout marginaliser les militants du PKK dans des zones montagneuses.

Un tel effort de développement économique peut-il contribuer à résoudre les questions politiques ? Il est vrai qu'il serait préférable que l'Etat consacre ses ressources à résoudre les problèmes essentiels de cette région qui sont avant tout économiques et sociaux et construise son leadership économique et industriel dans la région plutôt qu'entretenir une guerre civile coûteuse. Mais quand la Turquie se résoudra-t-elle à réviser ses lois et à fournir enfin une réponse politique à la question kurde?, à devenir une vraie démocratie ?

Les sources ayant servi à la rédaction de cette carte blanche sont les publications d'Amnesty International et une revue de presse des journaux Le Soir et Le Monde pour l'année 1994

Chantal Ingham, coordinatrice Turquie, Amnesty International-Belgique francophone.

LES ELECTIONS PARTIELLES DU 4 DECEMBRE 1994 EN TURQUIE

Toute référence à la question kurde devient de la propagande séparatiste et mène le député comme le simple citoyen en prison.

Le HEP, Parti populaire du Travail, comptait une vingtaine de député, ses membres étaient à prédominance kurde et oeuvraient en faveur des droits civils et politiques de la minorité kurde. Il s'était toujours posé en médiateur et avait participé avec le PKK, aux conférences de presse du 17 mars 1993 et du 16 avril 1993 demandant un cessez-le-feu. Le PKK, Parti des Travailleurs du Kurdistan se définit comme un parti séparatiste kurde marxiste-léniniste. Une grande partie des Kurdes réclament la reconnaissance de leurs droits, en particulier la reconnaissance du droit à la liberté d'expression de la culture et de l'identité kurde, cette revendication ne saurait être assimilée aux visées indépendantistes qui semblent rester celles du PKK, en dépit des dénégations officielles de ce mouvement. L'usage de la langue kurde en privé est autorisé depuis avril 1991, mais pas dans l'enseignement, ni à la télévision ou à la radio et l'Etat ne reconnaît pas aux Kurdes, le statut officiel de minorité.

Le HEP fut dissout par la cour constitutionnelle, le 17 juillet 1993, accusé de mettre en cause l'intégrité de la république en soutenant les séparatistes. C'était l'aboutissement d'une longue suite de procès, d'arrestations, d'intimidations contre cette formation représentée au Parlement. Pour contourner cette dissolution, les cadres du HEP ont fondé le DEP, Parti démocratique, après des attentats contre ses locaux et les exécutions sommaires de nombres de ses responsables, celui-ci s'est vu à son tour ordonner sa dissolution par la cour constitutionnelle turque, en raison de la "propagande séparatiste" de ses dirigeants. Ses treize députés ont été déchus de leur qualité de parlementaires. Six d'entre eux, arrêtés en mars, immédiatement après la levée de leur immunité, sont toujours détenus et leur procès pour "séparatisme" et "atteinte à la sécurité de l'Etat" est en cours. Ils sont "en théorie" passibles de la peine de mort. Aucune peine de mort n'a toutefois été appliquée en Turquie depuis dix ans, il s'agit d'un moratoire de fait. Cette situation est jugée tellement aberrante que des avocats d'un peu partout en Europe se sont mobilisés pour défendre ces parlementaires. Six des huit élus restants se trouvaient hors du pays. Les nationalistes kurdes sont aujourd'hui privés de leur seule voix d'expression politique légale. Ceci s'inscrit dans la campagne gouvernementale contre les militants du PKK dont les liens avec le DEP n'ont jamais été prouvés. Pourtant, c'est au Parlement et non dans la rue ou dans la clandestinité que les Kurdes doivent pouvoir soutenir leurs revendications.

L'avocat du DEP a déclaré qu'il allait déposer un recours auprès des instances internationales. Les députés kurdes avaient démissionné du DEP la veille de la décision du tribunal, dans l'espoir de ne pas tomber sous le coup d'articles de la Constitution qui limitent l'activité politique future des membres d'un parti banni. A la déchéance parlementaire s'ajoute l'interdiction de fonder tout autre parti pendant 10 ans. Ces députés ont donc créé, dès le mois de mai, une autre formation, le Hadep, Parti de la démocratie du peuple.

Le premier ministre Madame Ciller, a proposé, le mardi 20 septembre 1994 la tenue d'élections législatives partielles pour pourvoir les vingt-deux sièges vacants à l'Assemblée nationale. Celle-ci a approuvé cette demande, le scrutin aura lieu le 4 décembre de cette année. Le gouvernement organise ces élections partielles, contraint et forcé par des circonstances qu'il a lui-même créées: la disparition forcée du DEP ayant privé l'Assemblée de treize de ses membres, portant ainsi, à vingt-deux le nombre des sièges sans élu.

Malgré la dissolution du DEP, ses six anciens députés, dont le procès se déroule à l'heure actuelle, pourraient parfaitement se représenter sous une étiquette d'"indépendant". La Constitution turque leur permettant en tant que détenus en préventive de se présenter au scrutin. S'ils retrouvaient leurs sièges, les autorités seraient contraintes de les libérer, compte tenu de leur immunité parlementaire retrouvée. Il n'est pas acquis que les députés emprisonnés voudront participer à un processus électoral dans de telles conditions. En choisissant des législatives partielles, Madame Ciller a écarté la possibilité d'élections anticipées. La constitution prévoit en effet qu'un an au moins s'écoule entre des partielles et un scrutin général.

La participation du Hadep et des ex-députés du DEP aux partielles de décembre a été autorisée par la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement. Il faut maintenant que la mesure soit approuvée par la Grande Assemblée nationale en séance plénière. Il est vraisemblable qu'elle le sera également à ce niveau puisque la proposition est patronnée par le DYP (parti de la juste voie) du premier ministre Madame Ciller, une formation dont l'aile droite est en principe moins attachée à la démocratisation du régime alors, qu'il s'agit par contre, d'une des principales revendications du SHP (parti populiste social-démocrate), l'allié de la coalition gouvernementale.

Si un ex-député du DEP devrait être élu, il bénéficierait automatiquement de l'immunité parlementaire et les poursuites judiciaires devraient être "gelées" pour toute la durée de son mandat.

Cependant depuis quelques semaines, il y a eu trois cas d'assassinats politiques de membres du Hadep de la région d'Adana et au moins deux cas de "disparitions". Yalcin Kilic, neveu du président de l'Hadep à Suruc près d'Urfa, est mort à l'hôpital le 2 octobre 1994 après un interrogatoire de huit jours sous la torture au commissariat d'Adana. L'intensification des pressions à l'encontre des membres et dirigeants de l'Hadep coïncide avec la préparation des élections partielles du 4 décembre 1994. Déjà durant les semaines qui ont précédé les élections locales de mars 1994, de nombreux partisans et militants du DEP ont été exécutés de façon extrajudiciaire principalement dans le Sud-Est avant que le parti ne décide le boycott des élections. En tout 101 élus et partisans des partis: HEP/DEP/Hadep, ont été tués au cours de ces trois dernières années.

Il semble que le Hadep ne se présentera pas aux élections

HUMAN RIGHTS WATCH/Helsinki

Formerly Helsinki Watch

■ 485 Fifth Avenue, New York, NY 10017-6104 TEL (212) 972-8400 FAX (212) 972-0905 E-mail: hrwatchnyc@igc.apc.org
□ 1522 K Street, NW, #910, Washington, DC 20005-1202 TEL (202) 371-6592 FAX (202) 371-0124 E-mail: hrwatchdc@igc.apc.org
□ 33 Islington High Street, N1 9LH London, UK TEL (4471) 713-1995 FAX: (4471) 713-1800 E-mail: hrwatchuk@gn.apc.org
□ 15 rue Van Campenhout, 1040 Brussels, Belgium TEL (322) 732-2009 FAX: (322) 732-0471
□ Moscow, Russian Federation, TEL and FAX (7035) 265-4448 E-mail:hwmosc@glas.apc.org

October 19, 1994

JERI LABER

Executive Director

HOLLY CARTNER

JULIE MERTUS

Counsels

ERIKA DAILEY

RACHEL DENBER

IVANA NIZICH

CHRISTOPHER PANICO

Research Associates

Prime Minister Tansu Ciller

Basbakanlik

Ankara

Turkey

Dear Prime Minister Ciller:


Human Rights Watch/Helsinki has monitored human rights in Turkey for more than ten years. A report released today based on an August 1994 investigation in Turkey reveals that Turkish security forces routinely evict ethnic Kurds from their homes in southeastern Turkey and often burn their villages in the fight against the PKK. Security forces especially target those villages that refuse to enter the village guard system or are suspected of giving food or shelter to PKK members. Torture and arbitrary detention often accompany such actions.

Human Rights Watch/Helsinki urges the government of Turkey to bring these practices to a halt and punish those who have committed crimes. We also call on you to provide compensation and aid to the displaced from the southeast, which State Minister for Human Rights Azimet Koyluoglu recently put at two million. While we are encouraged by President Demirel's call for an investigation in Tunceli province, arbitrary depopulation of Kurdish villages by security forces is not limited to Tunceli province, but is widespread throughout southeastern Turkey. There should be an investigation in the region.

Human Rights Watch/Helsinki's report also criticizes PKK abuses in the region. We recently issued two press release concerning the PKK's murder of fourteen teachers in southeastern Turkey. During our August 1994 mission to Turkey, we intended to investigate PKK abuses based on direct testimony from victims and informed the Turkish Foreign Ministry, which responded favorably. While in Diyarbakir, however, the Emergency Rule Governor's office provided no cooperation, and thus our reporting on the PKK is based on secondary sources. We urge you to provide access to the region to Human Rights Watch/Helsinki, as well as to all legitimate human rights organizations and journalists.

Again, we urge the government to end the practice of forced civilian displacement in southeastern Turkey, punish those responsible, and pay compensation to and aid the displaced.

Respectfully,



Jeri Laber

Executive Director

Human Rights Watch/Helsinki

CC: Ambassador Nuzhet Kandemir
United States Embassy, Turkey
Foreign Minister Mumtaz Soysal

TURKEY

**FORCED DISPLACEMENT OF ETHNIC KURDS FROM
SOUTHEASTERN TURKEY**

SUMMARY 3

RECOMMENDATIONS 5

BACKGROUND 7

VIOLATIONS BY THE TURKISH GOVERNMENT RELATING TO THE DISPLACEMENT
OF CIVILIANS FROM SOUTHEASTERN TURKEY 10

 Displacement For Refusal To Join The Village Guard System 11

 Displacement As A Result Of Military Action 17

 Displacement As Retaliation For PKK Attacks 20

OVERVIEW OF PKK ABUSES 21

U.S. POLICY 24

APPENDIX 25

 The Village Guard System ("Koruculuk") 25

 Special Teams ("Özel tim") 26



SUMMARY

August 1994 marked the tenth anniversary of the bloody conflict in largely Kurdish southeast Turkey between the Turkish government and the separatist Kurdistan Worker's Party guerrilla movement ("Partia Karkaren Kurdistan, "PKK).¹ What began in 1984 with isolated PKK attacks in rural southeastern Turkey has grown into a conflict that has consumed an estimated 13,000 lives, with over half the losses coming in the past year or so.² Both Turkish security forces and PKK fighters are guilty of human rights abuse. Security forces operating in the southeast often make little distinction between civilians and PKK members, and the PKK has continued its practice of brutally punishing any cooperation with state authorities.

Since 1993, civilian displacement from southeastern Turkey has become a widespread phenomenon because of increased fighting by both the PKK and government security forces. After coming to power in mid-1993, Prime Minister Tansu Çiller's government declared that it would defeat the PKK militarily, while the PKK vowed to increase its operations and recruit even more fighters.³ In an effort to deprive the PKK of its logistic base of support, security forces forcibly evict villagers from their villages and sometimes destroy their homes. Torture and arbitrary detention often accompany such evictions. Security forces especially target those villagers who refuse to enter the village guard system or those that give food or shelter to PKK fighters, or are suspected of doing so. Commenting on the state's military strategy against the PKK, former Turkish Chief of Staff Doğan Gures stated that, "We have changed the concept. We are now implementing area domination. There is no advancing on terrorists... We now apply 'let them stay without logistic support — go hungry and surrender strategy.'"⁴

Such displacement reached a high point in a three-week operation in Tunceli province that began in late September 1994. As 40,000 Turkish troops combed the province in pursuit of the PKK, these forces reportedly burned thirty villages and hamlets. Deputy Prime Minister Murat Karayalçin (SHP) and Human Rights Minister Azimet Köylüoğlu visited the region. Köylüoğlu called the burnings and displacements "state terrorism," adding that, "Security forces should avoid the psychology of burning and destroying while in their relentless fight against terrorism. The evacuated villagers must be given food and shelter... We can't even give them Red Crescent tents."⁵

¹ The term guerrilla is used here and throughout the report in its English meaning to denote a style of combat. It is not meant to signify any connection with the Turkish "gerilla", a positive term that usually signifies sympathy or support of the PKK. In this report the term "PKK fighter" or "PKK member" will be used, a rough equivalent of the neutral Turkish term "PKK'li".

²In the traditional speech to parliament on the day of its opening, Turkish president Demirel gave the following figures for those killed in the conflict: 2,682 members of security forces; 3,299 civilians; 6,790 PKK members. See "Demirel Says Turkey Will Not Condone Efforts to Destroy It," *Turkish Daily News*, Ankara, February 2, 1994, p. 1.

³In Turkish, the letter ç is pronounced as 'ch' in check; ş as 'sh' in shoe; c as 'j' in jet; ö and ü as they would be in German; and ğ, 'soft g' ("yumuşak g") as an elongation of the preceding vowel

⁴"Turkish Forces Change Tactics Against Kurd Rebels," Reuters, July 30, 1994. (Doğan Gures retired in August 1994.)

⁵"Minister accuses Turkey of 'state terrorism,'" Reuters, October 11, 1994; "Staatsterror im Südosten der Türkei," *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, October 12, 1994, p. 4.

Until last week, there were no exact, official figures available relating to the number of displaced persons and forcibly evacuated villages. Fully or partly depopulated villages and hamlets were estimated to run as many as 1,000. While some limited out-migration was economically motivated, the majority seems forced. Estimates of the number of displaced civilians in southeast Turkey run as high as two million.⁶ On October 11, 1994, Human Rights Minister Köylüoğlu stated that two million had been displaced during the ten years of the conflict and that 600 villagers ("köy") and 790 hamlets ("mezra") had been evacuated.⁷ More than half of these have occurred since the beginning of 1993. According to the Istanbul section of the Turkish Human Rights Association, 108 villages and hamlets were depopulated between May 9 and July 10, 1994.

The PKK on the other hand, attacks those villages that join the village guard system, often killing whole families along with village guards, as well as punishing anyone who cooperates with the state. During its August 1994 mission to Turkey, Human Rights Watch/Helsinki intended to investigate such PKK violence through direct interviews with victims and asked the Turkish government to allow unhindered access. While the Foreign Ministry responded favorably, for unexplained reasons the Emergency Rule Governor's Office in Diyarbakir did not allow such meetings. Human Rights Watch/Helsinki remains committed to reporting on PKK violations first hand and has restated its request to the Turkish government.

The information in this report, unless otherwise attributed, comes from interviews conducted in Turkey between August 24 and September 4 in one of the following cities: Antalya, Adana, Mersin, Diyarbakir, Ankara, Istanbul. Interviews were conducted in both Turkish and Kurdish, as many of those interviewed could not speak Turkish. All interviewees asked not to be identified, and consequently all names are pseudonyms.

⁶Until State Minister Köylüoğlu's statement, there were no official figures for the number of emptied villages and displaced. On February 9, 1994, the respected English-language *Turkish Daily News* published a list of 874 villages emptied of their population by security forces. The paper bases this figure on statements made by government officials. In the *1993 Turkey Human Rights Report* of the Human Rights Foundation of Turkey, 923 villages and hamlets in the Emergency Rule Region were listed as evacuated between 1990 and 1993. Half of these depopulations occurred during 1993. A geographic breakdown by province of some of the 923 villages and hamlets is as follows: Diyarbakir, 121; Şirnak, 117; Hakkari, 108; Siirt, 83; Mardin, 68; Batman, 29; Bitlis, 28; Van, 36; Bingöl, 9; Muş, 7; Erzurum, 2.

The figure of two million displaced comes from Akin Birdal, Chairman of the Turkish Human Rights Association (Insan Hakları Derneği). His organization bases this figure on population data from census reports. In an August 1994 interview with HRW/Helsinki, he claimed that the number of depopulated villages had risen to more than 1200. Recently, the Turkish State Minister for Human Rights repeated this figure.

In Turkish, the next smallest administrative unit after a village ("köy") is a hamlet ("mezra"), which is administratively part of the village. A "mezra" may often amount to no more than six or seven houses.

⁷Jonathon Lyons, "Tunceli Refugees Flee Turkish Security Sweep," Reuters, October 12, 1994; Reuters October 11, 1994, *Ibid*.

RECOMMENDATIONS

Human Rights Watch/Helsinki makes the following recommendations:

To the Government of Turkey

- Cease indiscriminate practice of the forcible expulsion of villagers from their homes and communities, especially for refusal to enter the village guard system.
- Abide by international human rights law in the conduct of military operations in southeastern Turkey, especially in special emergency rule "OHAL" (Olağanüstü Hal Bölgesi) provinces.
- Punish members of security forces responsible for the killing, abuse, and humiliation of civilians.
- Create an independent commission to investigate the depopulation of villages and hamlets ("mezra") in southeastern Turkey, especially in "OHAL" provinces. Publish an official list of evacuated villages and the reasons for their evacuation. Publish official statistics on the number of those displaced, their places of origin and current places of residence.
- Abolish the village guard system.
- Disband Special Teams ("Özel tim").
- Pay indemnity to all those displaced. Create an aid commission to provide the displaced with necessary assistance, including shelter, food, and health care.
- Allow the International Committee of the Red Cross to visit those detained in connection with the conflict in southeastern Turkey, especially in "OHAL" provinces.
- Allow internationally recognized human rights groups, including Human Rights Watch/Helsinki, free access to "OHAL" provinces to investigate reports of abuse by all sides.

To the PKK⁸

- End abuse against civilians.
- Cease punitive attacks against village guard families and relatives.
- Cease all summary executions; especially state civil servants, unarmed village guards, "state supporters", village headmen, and "denouncers."
- Cease campaigns to assassinate civilians associated with the state.
- Cease immediately the killing of teachers and attacks on the educational system.

⁸ These recommendations in no way give any status to the PKK. The Turkish government has the right to try PKK members for any offense committed in violation of Turkish criminal law, in accordance with due process.

- Cease the destruction of civilian property.

To the Government of the United States

- End all military and security aid to Turkey until such time as Turkey no longer manifests a consistent pattern of gross human rights violations or state clearly, as required by section 502 B of the Foreign Assistance Act, what extraordinary circumstances warrant provision of military and security assistance to Turkey in light of its consistent pattern of gross violations of human rights.
- Urge the Turkish government to allow the ICRC, humanitarian aid groups, accredited press, and internationally recognized human rights groups unhindered access to southeastern Turkey.
- Condemn the human rights abuses detailed in this report and use the best efforts to persuade the government of Turkey to put into practice Human Rights Watch/Helsinki's recommendations.
- Monitor and publicly report on the use of weapons and security equipment delivered to Turkey under various United States assistance programs and commercial sales, such as the practice of "cascading" under the Conventional Forces in Europe Treaty, and report on the human rights practices of the Turkish units employing this equipment.

To the Government of the Federal Republic of Germany

- Continue to verify that German weapons and security equipment — especially those transferred to Turkey from NVA stocks — are not used to commit human rights abuses in southeastern Turkey.⁹

To the European Union and its member states

- Within the framework of the EU as well as in the framework of the Council of Europe and the CSCE, condemn publicly human rights abuses committed by both PKK and security forces of the Turkish government.
- Urge the Turkish government to implement the recommendations outlined in this report.

⁹According to *Sueddeutsche Zeitung* (April 1, 1994), since 1990 the Federal Republic of Germany has delivered to Turkey armaments worth more than DM one billion.

Armaments include 240 Leopard tanks and 13 F-4 Phantom fighters from BRD (West German) stocks and 300 armored personnel carriers with 60 million rounds of ammunition, 256,000 AK-47 assault rifles with 100 million rounds of ammunition, 5,000 light and heavy machine guns, and 100,000 hand-held anti-tank weapons from NVA (East German) stocks.

The German government briefly stopped armed shipments to Turkey in the spring of 1994 after German human rights groups alleged that armored personnel carriers supplied by Germany from NVA stocks were used to quell internal disturbances.

The German Foreign Ministry announced that it had investigated these charges, declared that the armored personnel carriers in question were the same make but of Russian manufacture, and resumed shipments. As of this writing, all surplus German weapons intended for Turkey have been delivered.

BACKGROUND

In November 1991, then Prime Minister (now President) Suleyman Demirel stated that the Turkish State had recognized "the Kurdish reality."¹⁰ In the election campaign prior to the October 1991 General elections, Demirel's True Path Party ("Doğru Yol Partisi," DYP) criticized the ruling Motherland Party ("Anavatan Partisi"-ANAP) for "wrongly diagnosing the problem" in the southeast and for creating a "near war" in its fight against the PKK.¹¹ 1991 marked the seventh year of the PKK's violent and bloody campaign for an independent state in Turkey's largely Kurdish southeast.¹²

Demirel vowed to address legitimate demands for greater cultural freedom by Turkey's estimated twelve million Kurds, roughly twenty percent of the population. Until recently, even a Kurdish identity was denied, and it was forbidden to speak Kurdish in public — Kurds were referred to as "Mountain Turks".¹³ Demirel appointed a Kurd, Mehmet Kahraman, as Turkey's first human rights minister and promised to end the village guard system ("koruculuk") in southeastern Turkey.¹⁴ Many hoped that with his junior coalition partner, the center-left Social Democratic Populist Party (Soysal Demokrat Halkçi Parti), Demirel would build on the steps Turgut Özal had taken as Prime Minister in addressing legitimate Kurdish demands.

Instead three years later, the conflict between the PKK and the Turkish government has reached new levels of violence, with indiscriminate killings and other serious human rights abuses committed by both sides.¹⁵ Villages and hamlets have been fully or partly depopulated because of the fighting and estimates of

¹⁰Murat Yetkin, "How many Realities are there in Turkey," *Turkish Probe*, March 30, 1993, p. 2.

¹¹*Ibid.*

¹²In the past year or so, the PKK has reportedly renounced its goal of an independent state.

¹³Until 1989, when it was repealed, the law banning the use of Kurdish in public did not even mention the word Kurdish. Law 2932, passed in 1982, was called, "The Law About the Use of Languages other than Turkish" ("Turkceden baska dillerin kullanilmasi hakkinda kanun.")

It is important to note, however, that discrimination of Kurds in Turkey was always based on the expression of ethnic identity, not on the mere fact of that identity. A Kurd who self-identified as a Turk and spoke Turkish would face no discrimination based on his ethnic heritage. The late Turkish President Özal was of Kurdish heritage, as well as the previous Turkish Foreign Minister Hikmet Çetin. At present, excluding the banned DEP deputies, roughly sixty Turkish parliamentarians are of Kurdish origin.

¹⁴Jeri Laber, "The Hidden War in Turkey," *The New York Review of Books*, June 23, 1994, p. 47.

Kahraman (SHP) resigned from his post in June 1994, basing his decision on the fact that, "In view of the negative attitude shown by our coalition partner, DYP, towards my human rights ministry proposal...it was impossible to establish the ministry and make it operational (Ankara TRT TV, June 25, 1994)." DYP, the True Path Party, was President Demirel's party before he become President and Tansu Çiller, also of DYP, replaced him as Prime Minister. It rules in a coalition with SHP, the Social Democratic Populist Party.

The village guard system was instituted in late 1985 in an attempt to organize villagers to defend themselves against the PKK. Villagers are given weapons and paid. The system has been harshly criticized and connected with abuse. For a greater explanation of the village guard system, see appendix.

¹⁵Former Turkish Foreign Minister Hikmet Çetin sent a July 1994 memorandum to the justice and interior ministers that stated that, "The judicial organs must carefully investigate the incidents that occur during the struggle against terrorism. Meanwhile, the authorities who violate the law must be penalized." See Saygi Öztürk, "A Memorandum from Çetin to Two Ministers," *Hurriyet*, July 17, 1994, in FBIS-WEU-94-140, July 21, 1994.

displaced people run as high as two million.¹⁶ For the first time in the history of the conflict, Turkish Kurds, some 12-14,000, have reportedly fled to Northern Iraq to escape pressure by security forces. Plans for reform have long ago been put on hold, and Kurdish parliamentarians have become suspects.¹⁷ Ten of the area's provinces remain under a July 1987 state of emergency decree, ruled from Diyarbakir by Mr. Unal Erkan, the present Emergency Rule Governor.¹⁸ The financial cost of the conflict is also high. In 1993, the Turkish government spent an estimated seven billion dollars in its fight against the PKK; State Minister Ali Sevki Erek estimated that Turkey would surpass that figure this year, expending an estimated 8.2 billion dollars, roughly twenty percent of Turkey's 41 billion dollar 1994 projected budget.¹⁹

The military scale of the conflict has also drastically expanded, moving beyond the isolated, mountainous corners of southeastern Turkey. The "near war" that then candidate Demirel criticized in 1991 has reached a scale unseen earlier. Turkey's western-equipped NATO army, originally outfitted to protect NATO's southern flank against possible Soviet invasion, now chases PKK fighters. Some 315,000 Turkish security forces battle an estimated 5-20,000 PKK fighters.²⁰ The number of village guards ("korucu"), peasants recruited and armed to fight the PKK, has risen to 45,000. Sorties of thirty F-16 fighter bombers conduct raids against PKK camps both in Turkey and Northern Iraq. In October 1994 five thousand Turkish mountain commandos and 35,000 other troops supported by heavy mortars and helicopter gunships conducted a large-scale operation in the north of Tunceli province — just on the periphery of central Anatolia

¹⁶See footnote 3.

¹⁷In March 1994, several parliamentarians from the pro-Kurdish Democracy Party (DEP) were stripped of their parliamentary immunity, arrested, and charged with separatism under Article 125 of Turkey's Penal Code. Later that year the party was banned outright, and its remaining deputies lost their immunity. Some fled Turkey. The trial of six of the deputies is presently being held in the Ankara State Security Court (DGM). Recently, it was reported that the Turkish government would allow these deputies to run in the December 4, 1994 by-elections.

¹⁸The Turkish parliament regularly votes on the extension of the state of emergency in southeastern Turkey. On June 7, 1994, the Turkish Parliament agreed to extend emergency rule from July 19, 1994, for another four months.

According to the Turkish Embassy in Washington, the following provinces are presently under emergency rule decree: Mardin, Şırnak, Hakkari, Van, Bitlis, Siirt, Batman, Diyarbakir, Bingol, and Adiyaman.

¹⁹"Turkey to spend 8.2 Billion Fighting Rebel Kurds," Reuters, January 19, 1994. Some estimates credit the conflict for creating about 35 percent of Turkey's 100 percent inflation rate.

²⁰In early 1994, the Turkish government decided to extend terms of conscription. In light of a shortfall of 50,000 men, conscripts originally scheduled for discharge in January 1994 would serve an additional three months, reserve officers four. "Turkey Extends Conscripts Time in Army," Reuters, January 7, 1994. In October 1993 the PKK announced plans to recruit another 20,000 fighters. ". . . the PKK Also Sets Down Plans," *Turkish Probe*, Ankara, December 9, 1993, pp. 10-12.

There are no set figures for the number of PKK fighters. The Turkish government tends to underestimate, the PKK overestimate. As of November 1993, official Turkish government figures calculated the PKK's strength as follows: active fighters, 7-10,000; militia, 50,000; sympathizers, 375,000. See Ismet G. Imset, "Fighting Separatist Terrorism," *Turkish Probe*, November 4, 1993, p. 6. Militia are PKK members in cities or villages that, while not full-time fighters, will carry out military actions or other duties from time to time.

In a recent statement, Defense Minister Mehmet Gölhan stated that 220,000 soldiers, 50,000 special forces, and 45,000 village guards were on duty in southeastern Turkey. See, "Turkish Army in Furious Drive for Kurdish Redoubt," Reuters, September 25, 1994.

— against a major PKK commander and his unit.²¹ PKK bombs explode in Istanbul and in major tourist areas in an attempt to put a choke-hold on Turkey's tourism revenue.

After the death of then President Turgut Özal in April 1993 and Suleyman Demirel's nomination as President, the new Prime Minister of the DYP-SHP coalition Tansu Çiller gave the National Security Council (MGK-Milli Güvenlik Kurumu) and then Chief of the General Staff Doğan Gureş a free hand to pursue a military solution to the conflict in the southeast.²² In April 1994 Prime Minister Çiller stated that the "coming days will be a turning point in the fight against terrorism...."²³ One commentator noted that, "In fact, it (the Çiller administration) has given full control over the Kurdish issue to the military and is only waiting to see what will happen and whether the army can actually keep its promise."²⁴ In March 1994, Hasan Cemal, a correspondent for *Sabah*, a popular Turkish daily, was present at a dinner in Diyarbakir of top security officials, including Emergency Rule Governor Unal Erkan, the commander of the Seventh Army Corp, and the Gendarmerie ("Jandarma") Law and Order Commander. Cemal reported that one of the officials commented that, "Çiller has grasped the situation. She saw how the security forces could be given the boost to morale that they needed. And this has been accomplished."²⁵ In May 1994, Prime Minister Çiller stated that, "As long as terrorism is the biggest problem of the country, the fight against terrorism will rank at the top of the agenda."²⁶ In late spring 1994, Prime Minister Çiller argued for extending General Gureş' tenure as Chief of the General Staff despite the fact that his stay had already been extended before: "In the interests of the country I may consider it necessary to retain in its present makeup, a command council that has been successful in its duties."²⁷

²¹"Turkish Military Masses Against Rebel Stronghold," Reuters, September 23, 1994; "Turkish Army Torches 17 Villages Residents Say," Reuters, October 5, 1994. Tunceli province, earlier called Dersim, a name still used by PKK members and Kurdish nationalists, was the scene of a Kurdish rebellion from 1936-38.

²²Presently an estimated five million people live in southeastern Turkey, about 85 percent of them Kurds. Estimates of Turkey's Kurdish population run from 12-15 million.

²³Ankara TRT Television, April 19, 1994, in FBIS-WEU-94-077, April 21, 1994, p. 70.

²⁴Ismet G. Imset, "The Kurdish Scene: Entering a Hot — a Very Hot — Winter," *The Turkish Probe*, October 5, 1993, p. 4.

²⁵Hasan Cemal, "What Does 'The State' Think in Diyarbakir," *Sabah*, March 23, 1994 in FBIS-WEU-94-060, March 29, 1994, p. 55.

²⁶Ankara Anatolia, May 17, 1994, in FBIS-WEU-94-096, May 18, 1994, p. 37.

²⁷"Turkey's Çiller and Demirel Clash over Top General," Reuters, May 6, 1994.

In the face of strong opposition, especially from President Demirel, Çiller did not extend Gureş' tenure as Chief of the General Staff, and he retired in August 1994. General Ismail Hakki Karadayi currently holds the post of Chief of the General Staff.

VIOLATIONS BY THE TURKISH GOVERNMENT RELATING TO THE DISPLACEMENT OF CIVILIANS FROM SOUTHEASTERN TURKEY

According to our research, the vast majority of those displaced in southeastern Turkey is largely the result of actions by Turkish security forces. Forced displacement usually come as collective punishment for refusal to join the village guard system or for supporting the PKK, usually for giving food and a place to sleep ("yardim ve yataklık"), or for suspicion of committing such acts.

Security forces exert pressure on villagers —at times including torture and detention — to force them to join the village guard system. The PKK exerts its own pressure, threatening to kill any villager and his family for becoming a village guard. Often part of a village joins the village guard system and then proceeds to force out those villagers who did not join.

Sometimes a village will be depopulated as retaliation for a PKK attack on military forces. After the village is depopulated, security forces often burn and destroy the houses.

Displaced villagers, many of whom are not allowed to take their belongings with them, flee to larger southeastern Turkish cities or to Diyarbakir, largest city in the southeast, or to cities in western Turkey, chiefly Istanbul, Mersin, Adana, and Antalya. There they live in extreme poverty, working as day laborers in construction or as vendors. Diyarbakir, which had a population of 300,000, now is home to an estimated 900,000. In an August 1994 article, the *Turkish Daily News* reported that the population of Adana had grown from 900,000 to 1.5 million and that of Mersin from 550,000 to about a million.²⁸ According to a police official in Adana, roughly forty to fifty trucks full of displaced arrive in the city every morning.²⁹ Dr. Ekrem Bilek, the former mayor of Siirt (1989-1994), stated that the population of his city grew from 70,000 when he took office to around 130,000 when he left.³⁰ According to Bilek, ninety percent of that growth occurred in the last year of his tenure.

The Turkish government considers all PKK fighters to be terrorists and has not acknowledged the application of international humanitarian law to regulate the conflict. Article 3 common to the Geneva Conventions, however, sets basic legal rules for the conduct of hostilities in an internal conflict, and given the nature and extent of military activities on both sides in southeast Turkey, clearly applies.³¹ Application

²⁸Sinan Yilmaz, "Adana and Mersin turn into ticking time bombs," *Turkish Daily News*, August 23, 1994, p. 2.

²⁹*Ibid.*

³⁰Interview, April 1994, New York.

³¹Article 3, common to the four Geneva Conventions of 1949, provides that, "Persons taking no active part in the hostilities, including members of armed forces who have laid down their arms and those placed *hors de combat* . . . shall in all circumstances be treated humanely. . ."

It also prohibits "(a) violence to life and person, in particular murder of all kinds, mutilation, cruel treatment and torture; (b) taking of hostages; (c) outrages upon personal dignity, in particular humiliating and degrading treatment; (d) the passing of sentences and the carrying out of executions without previous judgment pronounced by a regularly constituted court, affording all the judicial guarantees which are recognized as indispensable by

of these rules in no way confers any special status on a force such as the PKK, and the Turkish Government has the right to prosecute any PKK members who commit criminal offenses under Turkish law.

Although Common Article 3 is silent concerning civilian displacement, Protocol II of 1977 to the 1949 Geneva Conventions may be referred to for authoritative guidance. Article 17 of Protocol II states that,

1. The displacement of the civilian population shall not be ordered for reasons related to the conflict unless the security of civilians involved or imperative military reasons so demand.

"Imperative military reasons" require "the most meticulous assessment of the circumstances"³² because such reasons are capable of abuse. One authority has stated that,

Clearly, imperative military reasons cannot be justified by political motives. For example, it would be prohibited to move a population in order to exercise more effective control over a dissident ethnic group.³³

Article 17 of Protocol II also requires that,

Should displacement have to be carried out, all possible measures shall be taken in order that the civilian population may be received under the satisfactory conditions of shelter, hygiene, health safety, and nutrition.

Displacement in southeast Turkey violates both criteria of Article 17, Protocol II.

Displacement For Refusal To Join The Village Guard System

The village of Nurettin, Malazgirt district of Muş province, provides a clear example of the use of the village guard system by the state to displace those who refuse to join. Before November 27, 1993, Nurettin has about three hundred houses with approximately 2,000 inhabitants. On November 27, 1993, security forces burnt approximately 20 houses of alleged PKK sympathizers. After the March 27, 1994, local elections, about one third of the villagers from one "aşiret" or tribe,³⁴ the "Burukans," became village guards and, with the approval of the local security forces, proceeded to force out all those who did not join. By late

civilized peoples."

Common Article 3 also calls for the proper treatment and care of wounded.

Turkey ratified the four Geneva Conventions in 1954.

³²Commentary on the Additional Protocols of 8 June 1977 to the Geneva Conventions of 12 August 1949, (Geneva: 1987).

³³ICRC Commentary, *Ibid.*

³⁴In southeastern Turkey some Kurds belong to tribes, others do not. Out-migration and land reform have weakened the tribal system. About 90 percent of all village guards, however, belong to Kurdish tribes.

August 1994 most "non-Burukans" in Nurettin had been forced out, their possessions often stolen, their homes burned and destroyed.

Aslan,³⁵ in his late forties, had lived in Nurettin all his life and served as a deputy from the now banned Kurdish Democracy Party ("Demokrasi Partisi," DEP) in the local parliament, ("il meclisi"). He was in Malazgirt at a DEP meeting when the first houses in the village — including his own — were burned on November 27, 1993. According to Aslan, many in Nurettin were sympathetic to the PKK, which brought the village under the close scrutiny of the security forces and increased pressure to join the village guard system:

About half the village would turn out for PKK celebrations. Some of the inhabitants of the village have family members fighting in the PKK, but these people did not come to the village. Two or three armed PKK fighters came to the village about twice a month. They would come, make propaganda, take food, sometimes sleep there.

Twice the PKK came to my house, ate, and left. My house was isolated, near the edge of the village, maybe that's why they came.³⁶ Soldiers would frequently come to the village before it was burned-about two or three times a month.

Soldiers from the Malazgirt Gendarme³⁷ Headquarters ("Komutanlığı") would try to force us to become village guards. They said we villagers were pro-PKK, but we said that we were not, that the PKK pressured us to give them food. The soldiers responded, 'Let us give you weapons to protect yourself.' We always refused — if we have weapons the PKK will attack and kill us.

Aslan's three children, Lela (16), Pakize (15), and Zana (13), were in the village on November 27, 1993, when their house and nineteen others were burned. Reportedly, there had been a clash between the PKK and security forces on November 26, 1993, near the village of Görağlı, about six kilometers from

³⁵In Turkey, one identifies his village, the subprovince or district ("ilçe") to which it belongs, and the province ("il") of the district or subprovince. If one comes from a hamlet ("mezra"), he will name the village ("köy") to which it belongs, then the district or subprovince and province.

³⁶Aslan was arrested for giving the PKK food. On February 1992 the army captured several PKK fighters near his village. One PKK fighter said that Aslan gave him food, which he did not deny. There was a mass arrest of people in surrounding villages (Aynali, Hoca, Dirempinar, and Malazgirt) who were suspected of aiding PKK. The trial was of these people — including Aslan — seventeen all together.

In connection with this February 1992 event, Aslan was detained for long periods of time on four separate occasions: twice in 1992 and twice in 1993, each time for about ten days. Each time the charge was "aiding and abetting the PKK" ("PKK yardım ve yataklık").

Aslan complained of mistreatment in detention. "I was beaten and tortured, the police officers threatened to bring my wife to the prison and rape her in front of me."

³⁷In Turkey, the Gendarme ("Jandarma"), under the control of the Ministry of the Interior, serves as the rural police force in areas where there is no local police. In fact, the Gendarme is highly militarized and its commander sits on the National Security Council (MGK). Many doubt its subordination to the Ministry of the Interior.

Nurettin. Lela and Pakize were at home, Zana was at the village center waiting for a car or dolmuş³⁸ to take him back to Malazgirt, where he was a boarding student at Alpaslan Lisesi.

Lela told HRW/Helsinki that,³⁹

Soldiers came to the village at around 6 a.m. and started to bang on peoples' doors to wake them up. Everyone was told to gather at the mosque in the center of the village. Special team⁴⁰ ("Özel tim") and Gendarme soldiers came. The "Özel tim" had masks on. One of the "Özel tim" with a mask on made a speech: 'The PKK is illegal, the PKK is cheating you. Down with the PKK.' We were beaten somewhat in the village square, mostly with rifle butts. Then they let us go. When we got back to our house it was burning. There was a strange smell. Near our house was a large, red tube. It looked like an aerosol can. The fire started in the center of our house, from the inside. Later we learned that about twenty houses were burned that day. We spent about a month more in the village with neighbors, then our father came and took us away. That was at the end of December 1993.

After that, according to Lela, the soldiers came more frequently and the PKK stopped coming. In the past the PKK had organized meetings.

Zana, Aslan's thirteen-year-old son, who was at the village center, reported being beaten by the "Özel tim" members:

The "Özel tim" members forced us to beat our friends. We beat each other, which amused the "Özel tim" members. I was waiting in the village center when the soldiers came. I wanted to go back to Malazgirt, where I am a student at the Alpaslan Lisesi. The soldiers also swore at us and cursed us. They grabbed us and put our heads into the snow, as if they were going to execute us.

All three children told HRW/Helsinki that on November 27, 1993, the security forces came to the village in trucks and armored personnel carriers, although in the past they had come by helicopter.

In December 1993, Aslan came to Ankara to make an official complaint and request for reimbursement to the Ministry of the Interior. He also made complaints to the chief prosecutor of Malazgirt and to the Human Rights Association. He has to date received no compensation.

Most of the burnings and displacements in Nurettin occurred after the local elections on March 27, 1994, when the major tribe in the village, the "Burukan," lost the election for "Muhtar" (village head man), a post they traditionally held. (About 100 houses in Nurettin were connected with the "Burukan tribe.") The "Burukans" became village guards after losing the election and, with the approval of local security forces, forced out all non-village-guard families.

³⁸Communal taxi, similar to a small van.

³⁹Interview, Western Turkey, August 1994.

⁴⁰Specially trained police units under the Ministry of Interior formed to fight PKK. See Appendix.

Individuals with whom HRW/Helsinki spoke believe that the PKK had some influence in the "Burukan's" losing the election. Shortly after the election two people from the "Burukan" tribe, Hasan Polat and a man called Zekir, were taken from their homes at midnight and assassinated. Most think the PKK committed these murders, though some think "death squads" reportedly linked with security forces did. After these events, the "Burukans" joined the village guard system and were given weapons and radios by security forces. Ahmet Çelik became the head village guard.

Orhan,⁴¹ in his late thirties, was forced out of Nurettin by village guards on August 7, 1994, and thus witnessed the slow emptying of the village. He puts the blame squarely on Ahmet Çelik, the head village guard, and the Gendarme commander in Malazgirt:

Between the November 1993 burning of the first houses and the March 1994 local elections, pressure to join the village guards from the security forces became intense. After the "Burukans" became village guards they forced out and burned about one or two houses a day. Ahmet Çelik has an arrangement with the Gendarme in Malazgirt. He gets to take the harvest of those who leave.

Usually it works like this: the "Burukans" come to you and say you have three or four days to leave the village or they will kill you. They then proceed to loot and burn the house. You can take a few belongings with you, but not much more than that. Ahmet Çelik came to me and gave me a week to leave. I complained to the Gendarme in Malazgirt, to a captain ("Yuzbaşı Osman"), but he told me to go to hell, said all power is in the hands of Çelik.

Orhan moved his family to a western Turkish city where relatives of his have lived for twenty years. He said that when he left only a handful of families not belonging to the "Burukan" tribe remained in the village.

The village of Ormankaya, Hazro district of Diyarbakir, presents another example of intra-village strife, where part of a village joins the village guard system and forces those who do not out of their homes. HRW/Helsinki spoke with Fatima, who lived in Ormankaya, a village of about 230 houses, all her life.⁴² Fatima left her village in January 1994. The village had a school, but for three years no teacher came for fear of the PKK. Presently, the school is used by the village guards.

According to Fatima, five or six years ago men in two families in her village became village guards, but the PKK executed the head of each family, and they dropped out of the system. After the murder of these two individuals, the village guards in the neighboring village Sini, Lice district, Diyarbakir, stopped serving as village guards. There were still village guards in the surrounding villages of Zobrin, Şkefta, and Ayndar, all of which had the tribal system. In 1993, however, all the villagers in Sini, which has about 1,000 houses, decided to enter the village guard system again.

The village guards of Sini urged those in Fatima's village of Ormankaya who had served as village guards to reenlist. According to Fatima, these were usually wealthier people in the village. About half the

⁴¹Interview, Western Turkey, August 1994.

⁴²Interview, Western Turkey, August 1994.

villagers of Ormankaya joined the village guard system, at which time pressure mounted on those who did not join. The PKK stopped visiting the village at that time.

Fatima complained:

We were forced out by village guards from our own village and from Sini. The security forces did not play much of a direct role. The village guards told us, "We are the officials, we are the state. This is state policy." Whom do we have to complain to. We were told: "You become village guards or you leave the village." Most understood what was coming and left the village with all their belongings, but we were one of the late ones. We were warned one last time by the village guards to leave, but this time they wouldn't let us take anything with us. So we left.

Her brother-in-law, an old man around 70, stayed in the village until about mid-August 1994. He told Fatima that some of the houses of the displaced are destroyed, and others are being used by the village guards. Despite his age, the village guards threatened him so he finally left.

Pressure to become village guards by state security forces forced out the villagers from Çiftlibahçe, in Hazro district, Diyarbakir. There were about 200 house in the village, and maybe 2,000 inhabitants. According to three villagers from Çiftlibahçe with whom HRW/Helsinki spoke, the village was rich, with eight of its residents owning cars. The village even had a dolmus. There were no village guards in the village, although there were village guards in the surrounding villages of Sarlerik, Kurmataş, Kavakliboğaz, and Şikefta. No teacher had come to the village in three years out of fear of the PKK.

Ahmet,⁴³ forty-one years old, was a farmer in Çiftlibahçe. He tells of intense pressure from security forces to join the village guard system.

There was always pressure to become village guards. We weren't allowed to drive along the main road to Hazro, we could only go by a side road which was twice as long.

Soldiers would always come to our village and threaten us to become village guards. If you don't become village guards, we will burn the village, they would threaten.

During the spring of 1993 we had a small taste of this. Soldiers came and destroyed part of the tobacco crop. Plants were about two feet high. They said, we will come back and destroy the rest if you don't become village guards. People who committed a crime were pressured to become village guards in exchange for a reduction in their sentence or none at all.

Later that year, in November 1993, security forces came back to the village and burned about one-quarter of the houses and told the rest of the villagers to leave. According to Ahmet,

On November 8, 1993, our village was partially burnt by soldiers, and we were given one week to leave.

⁴³Interview, Eastern Turkey, August 1994.

At 7 a.m. the soldiers surrounded the villages. They were from the Hazro District Gendarmerie Headquarters.

At 8 a.m. they asked us to leave our houses.

Some of the old men wanted to stay with their houses, but the soldiers said they would burn the houses with the people in them. Soldiers started to shoot at the empty houses, and they began to burn. Completely indiscriminately. After the soldiers left we counted 56 houses that had been burned. The people lost all their belongings. A lieutenant made the following speech, "This is enough for you today. If you don't become village guards we will burn the whole village."

But another officer said we had one week to leave the village or we would all be killed.

According to Ahmet, during the next week everyone in the village left, and all but those whose houses the soldiers burned were able to take their belongings. Most of the people are in Diyarbakir, working in construction or as street vendors.

Ahmet said that one of the villagers, Mehmet Çikaci, was late in leaving his home on November 27, 1993, and was shot by soldiers and detained. He was taken to Diyarbakir for forty days, and is now believed held in Hazro. Çikaci's family has no official information; all they know comes from village guards or from released prisoners.

All three villagers from Çiftlibahçe with whom HRW/Helsinki spoke — two of whom served in the Turkish Army — identified pictures of the American-made M-113 armored personnel carrier and Soviet-model BTR-80 and BTR-60 armored personnel carriers.⁴⁴ They also said security forces often came to the village by helicopter.

Another villager from Çiftlibahçe, Ayşe,⁴⁵ forty-five, told HRW/Helsinki, "The security forces told us — 'Either you become village guards or you leave the village.' We expected that we would be forced out. We made preparations to leave. In the last week before the village was burned soldiers came three times. Last time they said, 'Last warning, if you don't become village guards we will burn the village.'" Ayşe and her family spent one week in Diyarbakir and then went to a western Turkish city where she has relatives. Two of her sons were arrested two months later and transferred to Buca prison (province of Izmir). They were charged with "aiding and abetting the PKK."

Hikmet,⁴⁶ forty-one years old, lived in the hamlet of Umutlu attached to Çelik village, district of Dargeçit, Mardin.⁴⁷ Umutlu had about forty houses. Security forces emptied the village in September 1993

⁴⁴The men were shown pictures of ten different armored personnel carriers of different manufacture and country of origin. They picked the M-113 and BTR-60 and BTR-80 from this selection.

⁴⁵Interview, Western Turkish city, August 1994.

⁴⁶Interview, Western Turkey, August 1994.

⁴⁷The village of Çelik, to which Umutlu belonged, was emptied in the summer of 1993.

because the inhabitants refused to become village guards. Two neighboring villages, Altinova and Sucati, had joined the village guard system at the same time, apparently mostly for money.

Hikmet and other villagers were physically harassed by Gendarme soldiers who came to the village; on one occasion he and several others were tortured in an effort to coerce the villagers into joining the village guard system. According to Hikmet,

They beat people in our village, sometimes brought them back to the Gendarme station in order to increase the pressure to become village guards. A month before our village was emptied, the soldiers came and made a fire in the village center. Everyone was gathered around. They put cleaning rods from rifles in the fire until they got hot, and then burned some of the men on the feet. They did it to me, and I lost consciousness. A month later the soldiers came and emptied the village. They wouldn't let us take anything. A captain shouted, "You will become village guards or we will kill you." When we were still in the village soldiers started to break the windows of our houses with rifle butts. Everyone left — half are in Antalya, the others in Mersin.⁴⁸

Hikmet went back to Umutlu in June 1994 and reported that everything was destroyed and the fields had been burned. Soldiers, however, quickly chased him out. "I don't know why the security forces picked our village. No one had relatives with the PKK, and the PKK rarely if ever came to the village."

Displacement As A Result Of Military Action

On July 9, 1994, Ibrahim, a thirty-five-year-old farmer from the village of Yaydere, in the district of Genç, Bingöl province, was forced out of his home along with the rest of the villagers by soldiers from the Bolu Mountain Commandos under the command of Lt. Col Malkoc.⁴⁹ The reason for moving them was directly connected with military operations carried out in the Genç district of Bingöl province, and possibly because they were suspected of supporting the PKK. There were about eighty houses in the village of Yaydere, which had electricity and a school. No teacher had come in five years, however, for fear of the PKK.

Ibrahim tells of trying to stay clear of the conflict, a task that became increasingly difficult.

There were no village guards in our village or in the surrounding villages. The nearest village that had them was Bahçebaşı, about a four-hour walk from Yaydere. There was a rumor that there was a PKK stronghold near our village. The PKK would come to our village once a week, sometimes in large groups of twenty or thirty, sometimes in twos and threes. They wanted food, sometimes they would make propaganda speeches. They said they would kill any villager who became a village guard. The PKK had attacked Bahçebaşı, the village that

⁴⁸Hikmet showed HRW/Helsinki burns on his feet and ankles purportedly from the heated rifle cleaning rods.

⁴⁹There are reports that soldiers from the Bolu Mountain commandos took two villagers by the name of Hasan Kanat and Mehmet Yanar from the village of Kaledibi to guide them. On August 24, their bodies were reported to have been found by villagers near Dikkaya, Hani.

had become village guards, killed two civilians, and burnt some houses. Soldiers came infrequently to our village. Maybe once every six months. Those who came to the village never beat or bothered us en masse. They would simply come with a list in their hands and detain these people. Usually two or three at a time, maybe fifteen over a few years. I knew all of these people. The police accused them off giving aid and comfort to the PKK ("PKK yardım ve yataklık") and brought them to the Bingöl-Genç Gendarme Station ("Bingöl-Genç Jandarme İlçe Bölük Komutanlığı") where they would be beaten.

By July 1994, however, Ibrahim and the villagers of Yaydere could no longer maintain their balancing act. In the first week of July 1994, soldiers from the Mountain Commando School in Bolu conducted a large-scale operation in the area. According to Ibrahim, on July 8, around 5:30 pm, soldiers came from a neighboring village, Akçayurt. They gathered everyone in the village center and checked their papers; they also checked the villagers' bodies to see if they had marks from carrying loads in the mountain for the PKK. "The soldiers were polite and released us all except for twelve people whom they detained," Ibrahim reported. He said he could hear firing and fighting near "Nerip Dağ," a mountain close to the village.

The next morning the soldiers returned to Yaydere and gathered everyone together again in the village square. During this time the soldiers beat the villagers and burned their homes. According to Ibrahim.

It must have been eight in the morning. They brought back one of the twelve who had been detained, Emin Aydın. You simply couldn't recognize him he had been beaten so badly.

They marched us all — about 750 people — down to a small stream near our village. It's close by, but you can't see the village from the stream. There by the water's edge we saw the other eleven, all as badly beaten as Emin. We thought they were dead, but then they started to move. A helicopter landed and a film crew got out — filmed the bodies. I think they tried to pass them off as dead PKK members.

After the crew left they started to torture the prisoners again. Putting their heads in the stream. A Lt. Colonel was sitting under a tree and kind of watching it all and directing it. We couldn't take watching the torture — people started to scream and shout and throw stones at the soldiers. We started to walk towards the soldiers, but they fired in front of us and ordered us to lie on the ground. The Lt. Colonel shouted, "I'll kill anyone who moves." We were on the ground, in the July heat and sun, for about four hours during which time another helicopter landed and soldiers unloaded red and white boxes. After about four hours they let us go. First the women and children, then the men in two's and three's. When we got back to the village everything had been burned. Some soldiers stole some of our belongings, loaded them up on donkeys, and carted them off.

Ibrahim went with his family to the neighboring village of Topçular, where he stayed with relatives for a day or two before heading out for a major city in western Turkey. According to Ibrahim, the twelve detainees were taken to a detention center in Topçular, which is located in what used to be the medical center. The women detainees were released after four days, the men after eight.

Hayri,⁵⁰ thirty-six, lived in Akçayurt, near the village of Yaydere. Akçayurt, which had about fifty houses, was burned on July 8, 1994, a day before Yaydere. Akçayurt, like Yaydere, seems to have been burned because the villagers were suspected of supporting the PKK, a charge that Hayri refutes. "I want to make two important points about Akçayurt: sixteen of the families had sons in the Turkish army; no one in the village had ever been charged with 'PKK yardım ve yataklık,' with supporting the PKK." He also stated that no one from the village had family members with the PKK, and that the PKK did not often visit the village.

Before that day the security also paid little attention to Akçayurt. Hayri told us that, "There was no major harassment from soldiers, who would search the village from time to time. A year ago some soldiers came and asked us to become village guards, we refused, and that's that. It never went farther than that."

Hayri was in Bingöl the day the village was burned, but he returned four days after the village was burned on July 8, 1994. His home had been burned. "Nothing remained in the village — everything was burned. There were lots of dead animals about, but I didn't see any dead bodies. They didn't burn the fields, but they torched the harvest." He thinks the village was burned because of fighting on nearby Nerip mountain.

Hayri went to Topçular, where the other villagers had fled. There he learned that four men from Akçayurt had been detained during the operation and were being held in Topçular's former medical center: Mustafa (also known as Mehmet) Günkan, Ulfi Günkan Yusuf Günkan, and Eyup Günkan.

Hayri stated that Mustafa (Mehmet) Günkan, the "Muhtar" of Akçayurt, was interviewed by ATV, an independent Turkish network, shortly after Akçayurt was burned. During the interview he made several anti-PKK statements. Later, in Ankara, he renounced them. It is reported that on August 16 or 18 a helicopter from the security forces took him from his village. As of August 26, his whereabouts were unknown.

On October 9, 1993, Haso,⁵¹ a fifty-five year old farmer in the Liçka hamlet of Alaca village, Kulp district, Diyarbakir province, was forced out of his home along with all the inhabitants of both his hamlet and the larger village of Alaca by security forces. There were six houses in Liçka, and about three hundred sixty in Alaca.

A delicate balance existed in Liçka among the villagers, the PKK, and the security forces. People simply tried to avoid trouble. Haso told us that, "We supported neither the PKK nor the soldiers, but we were not disloyal. Our sons did their military service, and no one from our hamlet was with the PKK." From 1986 to 1989, people in the hamlet and the village had entered the village guard system, but they later abandoned their weapons and left the program because, as Haso explained, "we could not handle the situation. The PKK 'advised' us to leave our weapons." From time to time PKK fighters would come to the hamlet, as would the security forces. According to Haso, the soldiers were proper in their conduct when they came to the village, but every time the "muhtar"⁵² travelled to Muş, the authorities asked that the people become village guards.

⁵⁰Interview, Western Turkey, August 1994.

⁵¹Interview, Western Turkish city, August 1994.

⁵²Village headman.

In the fall of 1993, the balance collapsed. Large-scale military operations engulfed the area, and Liçka and some of the other hamlets of Alaca were shelled by security forces. According to Haso,

Many soldiers came from Muş and Kulp. It was at the very beginning of October. Ten hamlets, including ours, belong to Alaca, and the soldiers surrounded them all. At first planes and helicopters began to shell a forest about an hour's walk from my house. Then our hamlet started to be bombed, and we hid under tables, anywhere we could. No one was killed in our hamlet, but houses were damaged and three sheep died.

Three people were killed because of the shelling in Zengök, which belongs to Muş. I saw the bodies later in the hospital in Muş.

After about three hours the bombardment ceased.

Soldiers appeared in the hamlet from Muş. They detained eleven individuals, then ordered all the villagers to gather their belongings and leave. However the shelling of the forest continued, and the villagers were told to remain in Liçka. A week later soldiers returned. Haso explained that,

The soldier came back. They let us take a few animals with us, but no major belongings. One of the soldiers told us that he would kill anyone that returned. Then they started to burn everything, and we left. I haven't been back since. I don't know what is left.

According to Haso, one of the detained, Turan Demir, age twenty-two, still has not been released, and there is no news of his present whereabouts. He was on his way back to Liçka from Muş to evacuate his parents. Reportedly he had received permission and been given documents from Gendarme authorities in Muş ("Muş Alay Komutanlığı"). After successfully passing one checkpoint, he was detained.

Displacement As Retaliation For PKK Attacks

Of all the displaced people that HRW/Helsinki interviewed during its more than two-week mission to Turkey, only one gave retribution by security forces for a PKK attack as the cause of displacement. Some observers believe that there is a pattern of retribution, however. According to Ismet Imset, a journalist with the *Turkish Daily News*, "Recent incidents have shown that attacks on civilian settlements almost always follow a PKK attack either on the same settlement or on local government buildings. Either the PKK enters several houses and starts shooting at them, forcing troops to reply on mass, or it attacks the troops directly."⁵³

Of course PKK presence does not justify an attack by security forces which violates the humanitarian law principle of proportionality, i.e. that one must refrain from attacking even a legitimate military target if the foreseeable casualties or damage to civilian property is excessive in relation to the concrete and direct military advantage anticipated.

⁵³Op. cit., Imset, October 3, 1993.

Melike, twenty years old, of Çelik, Dargecit district, Mardin province, told HRW/Helsinki that she and all the villagers of Çelik were forcibly displaced in retaliation for an attack on a Gendarme station near the village. She reports that her husband and six other villagers were executed by security forces in retaliation. She states that one PKK member died during the attack, and she later saw his body in the village.⁵⁴

According to Melike,

In early July, there was a PKK attack on a Gendarme station located a few hundred meters away from the village. There were twenty-five dead soldiers, we saw the bodies. The attack lasted from about 8:00 pm to about 11:00. Maybe three hours. During this time some of the villagers fled, but our house was near the Gendarme station and we couldn't escape.

By morning, the village was surrounded and soldiers started to shoot into it. Then some soldiers came and took people from their homes and shot them. They killed seven people in all, my husband, Zülfer, was one of them. He was twenty-six, and drove the village dolmuş. He wasn't involved with the PKK. I think he was killed because one of his brothers was a PKK guerrilla and another a member of the militia. Both died earlier in fighting. That day the security forces also killed Hacı Dirkan, Alettin, Fahrettin, Sulyeman, Mahmut, Mehmet.

After that, she reports, the security forces left and continued to shoot into the village on and off for the next three days. They returned on the fourth day, put all the bodies of the dead in the village square, and burned them. The next day they came back to the village and ordered everyone to leave. They burned all the houses and tractors and shot some of the animals. Other animals had died during the shooting.

Melike claims that no PKK members were in the village during the attack, but from time to time they would come to the village. They would visit two or three times a month, in groups of two or three, giving the villagers money to buy food for them, which they did. There were about twelve or thirteen men from the village fighting with the PKK, but they were never among those who came to the village, according to Melike.

She reported that the security forces would come and search the village after they conducted operations in the mountains. They told the villagers to inform them if the PKK came, but Melike stated that they never would. The soldiers also wanted the men to become village guards, but they always refused.

OVERVIEW OF PKK ABUSES

This section on PKK violence, unfortunately, is an overview, rather than an exhaustive report. As stated in the summary, Human Rights Watch/Helsinki intended to write a report on PKK violence based on direct testimony, but the Emergency Rule Governor did not facilitate such meetings. Until such a mission takes place, our information on PKK abuses must perforce be incomplete and rely on secondary sources.

⁵⁴According to a July 3, 1993, Reuters report, sixteen Gendarme were killed and twenty-five wounded in a PKK attack on a Gendarme station "near the town of Dargecit" on Friday night, July 2. Local reporters at the scene reported that security forces conducting a search operation killed eight PKK members. See, "Rebel Kurds kill 16 Gendarmes in Southeast Turkey," July 3, 1993.

The civilian population in southeastern Turkey — especially the rural population — is caught between the above-mentioned counterinsurgency campaign of the security forces on the one hand, and the PKK, which murderously punishes anyone who cooperates with the state, on the other. A villager, for example, faces summary execution by the PKK if he becomes a village guard, but can be forced out of his home by security forces if he refuses to participate in the village guard system. One commentator noted that,

As of 1990, the PKK became more and more dependent on shifting the violence — from its own hand to that of local security forces — and what it has tried to do since that year is to convert the local masses, by provoking the security forces to attack the 'undecided,' and even those who are pro-state.⁵⁵

The PKK routinely commits such abuses as summary execution, hostage-taking, indiscriminate fire, and destruction of civilian property in an attempt to force the civilian population to comply with its wishes. From September 12, 1994 to October 12, 1994, for example, the PKK murdered fourteen teachers in southeastern Turkey. At its March 1994 Third National Conference, the PKK made the following declaration:

The struggle which the PKK carries out has left the stage of strategic defense. . . . It is inevitable that we escalate our struggle in response to Turkey's declaration of all-out war.

Consequently, all economic, political, military, social and cultural organizations, institutions, formations — and those who serve in them — have become targets. The entire country has become a battlefield.⁵⁶

The PKK also promised to "liquidate" or "eliminate" political parties, "imperialist" cultural and educational institutions, legislative and representative bodies, and "all local collaborators and agents working for the Republic of Turkey in Kurdistan."⁵⁷

In August 1993, the PKK reportedly reinstated its 1987 "Decree on Village Raids," which called for "mass destruction" for "non-revolutionary" villages, i.e. those with village guard, that do not support, "the national liberation struggle."⁵⁸ The PKK also often kidnaps tourists travelling in the southeast and has also bombed tourist areas throughout Turkey. In 1993 it threatened to kill all Turkish journalists who continued working in southeastern Turkey, which effectively closed down all newspaper operations. For a time the only place one could purchase a newspaper was in a police station.⁵⁹

Consequently, in southeastern Turkey the PKK targets village guards and their families, representatives of the state, especially teachers, and so-called confessors or denouncers, ("itirafçı"), ex-PKK members who collaborate with the state. One villager from Bingöl province told Human Rights

⁵⁵Imset, October 5, 1993, p. 4.

⁵⁶Sinan Yilmaz, "Current Year 'Critical for Kurdish Problem,'" *Turkish Daily News*, Ankara, pp.1-8, in FBIS-WEU-94-091, May 11, 1994, p. 42.

⁵⁷Ibid.

⁵⁸Imset, op. cit., November 4, 1993.

⁵⁹While this PKK ban is still in effect, papers are again available for sale in the region.

Watch/Helsinki that, "The PKK would come to our village. They said they would kill any villager who became a village guard. There was a neighboring village, Bahçebaşı, about four hours walk from my village. They became village guards, but in the Fall of 1993 the PKK attacked them, killing two members of a family with a rocket."⁶⁰ The following are a few examples of such PKK violations as reported in the Turkish press.

- On January 22, 1994, during a raid against Akyurek and Ormancik villages of Savur district, Mardin, the PKK killed four village guards, six children, and nine women. The ages of those killed range from seven to seventy.⁶¹ According to witnesses,
...The two groups (of PKK) numbered about 50 each and they first surrounded the villages of Ormancik and Akyurek before they opened fire on the buildings using machine guns and rocket launchers. When the guards tried to resist, the PKK became even more ruthless and entered Ormancik village. There, the militants shot and killed two village guards and fired rockets at the house of one of them. Inside were only women and children who dashed out of the house when it went ablaze and hid in a neighboring building. When the flames caught up with them....those inside suffocated from the smoke, those who came out were shot on the spot.⁶²
- On May 16, 1994, PKK members raided the village of Edebuk in Tercan district of Erzincan, killing nine individuals between the ages of three and eighty.⁶³
- On July 25, 1994, the PKK executed two "denouncers" in the Guzelağaç village, Ömerli district, Mardin.⁶⁴
- On June 19, 1994, PKK fighters raided the house of a "denouncer", Halil Taskiran, in Yeniköprü village, Kurtalan District, Mardin, and killed his mother Zahide (38), sisters Filiz (7), Ayse (12), and brothers Ali (4), Suleyman (6) and Ekrem (13).⁶⁵
- On July 12, 1994, PKK members stopped a minibus on the Batman-Kozluk road and executed Nezir Ekrem (50) and Serif Ekrem (35) because "they were state supporters."⁶⁶
- On September 11, 1994, just before the start of the school year, PKK members executed six teachers between the ages of twenty-five and thirty-three in Darikent village of the Mazgirt district, Tunceli.⁶⁷

⁶⁰Interview, Western Turkish city, August 1994.

⁶¹Human Rights Foundation of Turkey, Documentation Center, January 24, 1994.

⁶²Ismet G. Imset, "The PKK Massacre Revisited," *Turkish Probe*, January 27, 1994, p. 4.

⁶³Human Rights Foundation of Turkey, Documentation Center, May 17, 1994.

⁶⁴Human Rights Foundation of Turkey, Documentation Center, July 27, 1994.

⁶⁵Human Rights Foundation of Turkey, Documentation Center, June 21, 1994.

⁶⁶Human Rights Foundation of Turkey, Documentation Center, July 14, 1994.

⁶⁷Human Rights Foundation of Turkey, Documentation Center, September 13, 1994.

1993 witnessed similar PKK Violations.⁶⁸

U.S. POLICY

In 1994 the Clinton Administration consistently raised human rights concerns with the Turkish government concerning the conflict with the PKK. It rejected, however, any linkage of military assistance or aid with improvement in Turkey's human rights record.

According to the Congressional Research Service, there are no "limitations" to the use of weapons in the southeast delivered through the Foreign Military Financing (FMF) program or as surplus from U.S. stocks.⁶⁹ During 1993, Turkey received 1,017 main battle tanks from excess German and U.S. stocks.⁷⁰ Agreements under which these weapons are acquired permit their use for internal security.⁷¹ Last year, during a Congressional hearing, the former Assistant Secretary of State for European Affairs, Steven Oxman, stated that, "I don't know the facts on that, but I think that U.S. equipment which is made available to the Turkish military is not under restriction as to where they can use it."⁷² Reportedly, shipments from U.S. surplus stocks are continuing, while those from Germany have been completed.

Since FY 1993, all monetary aid has been in the form of market rate loans, rather than grants.⁷³ The Clinton Administration offered Turkey \$450 million dollars in loans for FY 1995, which Congress then cut down to \$363 million.⁷⁴ Eventually Congress in H.R. 4426 withheld ten percent of the FY 1995 aid until the Clinton Administration proves that Turkey has improved its human rights record and has made progress on Cyprus negotiations.⁷⁵

The Administration's stated human rights policy regarding the unrest in southeastern Turkey is based on the following principle: Turkey has a legitimate right to combat PKK terrorism but must not sacrifice

⁶⁸On May 25, 1993, the PKK stopped a bus on the Bingöl-Elazığ highway and murdered thirty-three unarmed, off-duty soldiers and five civilians. In early July 1993, thirty-two people, including women and children, were killed in a village in Erzincan province. In October 1993, nine people, including seven children, were burned to death in a village guard's house; a PKK landmine killed twenty-six, including five women and nine children; PKK fighters killed thirty-three people in the courtyard of a mosque in a village in Siirt province. The PKK claimed that all those killed were village guards, which is clearly not true. See, Ismet G. Imset, "An Overview of Separatist Terrorism," *Turkish Probe*, December 23, 1993, p. 9.

⁶⁹Carol Migdalovitz, "Turkey's Kurdish Imbroglia and U.S. Policy," *CRS Report for Congress*, Congressional Research Service, The Library of Congress, March 18, 1994, p. 21.

⁷⁰Bruce Clark, "NATO arms pour into Greece and Turkey," *Financial Times*, June 7, 1994.

⁷¹Migdalovitz, p. 21.

⁷²The Kurds: Recent Wire Reports, 11-2-93, p. 8.

⁷³Migdalovitz, p. 21.

⁷⁴"Turkey refuses U.S. aid tied to Human Rights," Reuters, June 23, 1994.

⁷⁵Ten percent of Greece's aid was also withheld in connection with the Cyprus question.

human rights in the process. In March 1994, the former Assistant Secretary of State for European Affairs, Steven Oxman, made the following statement in an official visit to Ankara: "We support the Turkish government in its fight against PKK terrorism. We also believe that a lasting solution to the problems in the southeast cannot be achieved through purely military means. We believe that non-military, civil and social solutions must be pursued at the same time consistent with Turkey's territorial integrity."⁷⁶ During a July 1994 visit to Turkey, Assistant Secretary of State for Democracy, Human Rights, and Labor John Shattuck stated that, "We recognize that some of these problems have arisen in the context of Turkey's legitimate struggle against terrorist acts and that violations of human rights are also being committed by terrorists. Nevertheless, basic human rights must not be abandoned in the fight against terrorism."⁷⁷ In August 1994, Secretary of State Christopher reportedly raised human rights concerns in connection with Turkey's battle against the PKK in the southeast.

APPENDIX

The Village Guard System ("Koruculuk")⁷⁸

Village Guards, ("Korucu"), were authorized in two articles added to the Village Law on April 4, 1985, which allow the hiring of "temporary village guards" in areas where violence required a state of emergency, i.e. in the provinces under emergency rule.⁷⁹ Armed with automatic rifles and radios, a village guard receives around TL six to seven million per month (just under US \$200), a princely sum in impoverished southeastern Turkey.⁸⁰ In March 1987, there were reportedly 6,000 village guards; by 1994 that figure had jumped to around 45,000.⁸¹ Estimates for the cost of the village guard system run as high as \$135 million per year.⁸² Initially village guards only patrolled their villages, but now they take part in offensive operations.⁸³

⁷⁶Carlye Murphy, "Turkey Accused of Rights Abuses in Move to Crush Kurdish Rebels," *Washington Post*, 5-12-94, p. 21.

⁷⁷Press Release, United States Information Service, "Statement by John Shattuck, Assistant Secretary of State for Democracy, Human Rights, and Labor," Istanbul, Turkey, July 12, 1994. Assistant Secretary Shattuck is planning an October visit to Turkey, including the southeast.

⁷⁸In Turkish, the verb "korumak" means to defend. The term village guard and village guard system are formed from the root of this word.

⁷⁹Ismet G. Imset, "New Kurdish Party in the Offing Amid Unease over Ceasefire," *Turkish Probe*, May 11, 1993, p. 9.

⁸⁰A beginning teacher in Turkey makes roughly the same amount. Often the money is paid through the village head man or tribal (aşiret) leader, who may or may not disburse all the salary to guards.

⁸¹*State of Flux: Human Right in Turkey*, A Helsinki Watch Report, December 1987, p. 107.

⁸²*Turkish Probe*, March 30, 1993, p. 11.

⁸³"Turkish Troops and Militia Attack Rebel Kurds," Reuters, June 13, 1994.

The village guard system is built on the traditional social structures of the region. According to some estimates, ninety percent of all village guards live in villages where the tribal (aşiret) system still functions.⁸⁴ While the state forces many to serve as village guards, many large tribes as the Jirki, Gevdan, Mamguran, Giravi, and Goran in Hakkari and Şirnak provinces participate in the system voluntarily.⁸⁵ One Turkish journalist with whom HRW/Helsinki spoke called the village guard system "a new social caste."

The PKK has targeted village guards and their families, staging countless massacres in which village guards together with their whole families were slaughtered.⁸⁶ The PKK's 1987 "Decree on Village Guards" called for their "mass destruction." While Turkish soldiers taken prisoner are often exchanged, captive village guards face summary execution.

From the onset of the village guard system, abuses by guards were widespread. Extortion, abuse of power, rape, thievery, and murder often occurred. In 1987, former Chairman of the SHP, Erdal İnönü, complained that, "Giving arms to such uneducated persons in order to provide the functions of the state which ought to be performed by the security forces of the state causes a multitude of incidents."⁸⁷ Five village guards, for example, are reportedly on trial for the 1994 Diyarbakir murder of Şerif Avşar, the brother of European Representative of the pro-Kurdish *Özgür Gündem*, now banned. Village guards are suspected in the August 1994 death of Ramazan Öznaci, a villager from Nurettin, one of the depopulated villages discussed in this report.⁸⁸ A 1993 report by the Turkish Parliament's Committee on Unsolved Murders ("Faili Meçhul Komisyonu") was highly critical of the village guard system and called for its abolishment.⁸⁹

Special Teams ("Özel tim")

Of all the varied security forces deployed in southeastern Turkey, Special Teams ("Özel tim" or "Özel Herakati Tim," Special Operations Teams) are in particular known to be as extremely abusive of human rights. All the villagers whom HRW/Helsinki interviewed said that they feared the "Özel Tim" more than any of the other security forces.⁹⁰ One Turkish journalist wrote that, "The people have no good experience with these 'Turkish Rambos'. . . ."⁹¹

Under the jurisdiction of the Interior Ministry, the "Özel Tim" are intended to fight the PKK with their own tactics: to go in the mountains and bring the fight to the PKK with ambushes and lightning attacks.

⁸⁴The "aşiret" or tribal system usually is characterized by large land holdings grouped around a tribal leader, who is the landlord. Members of the aşiret usually do not own land, but work the landlord's holdings. See Imset, May 11, 1993.

⁸⁵"Kurdish Tribes Join Forces Against PKK," *Milliyet*, April 16, 1994, in FBIS-WEU-94-079, April 25, 1994, p. 59.

⁸⁶See section, *Overview of PKK Abuses*.

⁸⁷*State of Flux*, p. 109.

⁸⁸"Korucu cinayetine kilif," *Özgür Ülke*, August 24, 1994, p. 6.

⁸⁹1993 *Turkey Human Rights Report*, pp. 59-60.

⁹⁰See section on *Displacement for Refusal to Participate in Village Guard System*, village of Nurettin.

⁹¹İsmet G. Imset, "Is the Southeast lost," *Turkish Probe*, July 27, 1993, p. 6.

In November 1993, Prime Minister Çiller announced that, "Special mobile teams of commandos are being trained to fight the militants with their own methods....The first stage will be complete in January, and we aim to bring their numbers to 10,000 as soon as possible."⁹²Present estimates of "Özel Tim" run from 15,000-20,000.

There have been charges that "Özel Tim" soldiers are recruited mainly from members of the National Action Party ("Milli Hareket Partisi," MHP), most recently by Şevket Kazan, Assistant General Secretary of the Islamist Welfare Party (Refah Partisi, RP).⁹³

This report was written by Christopher Panico, research associate, after a two week trip to Turkey in August-September 1994. It was edited by Jeri Laber, executive director. Anne Kuper and Nandi Rodrigo provided invaluable production assistance.

* * *

Human Rights Watch/Helsinki (formerly Helsinki Watch)

Human Rights Watch is a nongovernmental organization established in 1978 to monitor and promote the observance of internationally recognized human rights in Africa, the Americas, Asia, the Middle East and among the signatories of the Helsinki accords. It is supported by contributions from private individuals and foundations worldwide. It accepts no government funds, directly or indirectly. Kenneth Roth is the executive director; Cynthia Brown is the program director; Holly J. Burkhalter is the advocacy director; Gara LaMarche is the associate director; Juan E. Méndez is general counsel; Susan Osnos is the communications director; and Derrick Wong is the finance and administration director. Robert L. Bernstein is the chair of the board and Adrian W. DeWind is vice chair. Its Helsinki division was established in 1978 to monitor and promote domestic and international compliance with the human rights provisions of the 1975 Helsinki Accords. It is affiliated with the International Helsinki Federation for Human Rights, which is based in Vienna, Austria. Jeri Laber is the executive director; Holly Cartner, counsel; Erika Dailey, Rachel Denber, Ivana Nizich and Christopher Panico are research associates; Anne Kuper, Ivan Lupis, and Alexander Petrov are associates; Željka Markić and Vlatka Mihelić are consultants. Jonathan Fanton is the chair of the advisory committee and Alice Henkin is vice chair.

⁹²Suna Erdem, "Çiller Vows War on PKK as Kurds Strike in Europe," Reuters, November 4, 1993.

⁹³"Özel Tim MHP militani," *Cumhuriyet*, 8-25-94, p. 5. MHP is a right wing, pan-Turkish, nationalist party headed by Alparslan Türkeş, a retired Army Colonel who played a key role in Turkey's 1960 coup. From 1975 to 1977, the predecessor of MHP, also headed by Türkeş, was a junior partner in Suleyman Demirel's Coalition National Front Government. Türkeş served as a Deputy Prime Minister in that coalition. At the time it was believed that Türkeş placed his supporters in the security organs. Also, there were reported links between Türkeş' party and right-wing death squad activity in the 1970's.

QUATRE ANS DE PRISON POUR MEHDI ZANA



MEHDI ZANA, ancien maire de Diyarbakir, chef-lieu du Sud-Est anatolien, a été arrêté à Ankara, le 13 mai 1994. Il a été accusé dans plusieurs affaires jugées à Istanbul et à Ankara. Il a été condamné le 29 avril 1994 à deux ans de prison par la cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul en raison d'un discours qu'il avait prononcé à Bursa en juin 1992 au cours d'une réunion du parti populaire du travail (HEP, People's Labour Party). Deux anciens dirigeants du HEP ont également été condamnés au cours du même procès. Le 12 mai 1994, il a été reconnu coupable et condamné à quatre ans de prison par la cour de sûreté de l'Etat d'Ankara pour «propagande séparatiste» en vertu de l'article 8/1 de la loi antiterroriste. Cette condamnation s'appuie sur un discours qu'il prononça le 3 décembre 1992 devant la sous-commission des droits de l'homme du Parlement Européen, et sur une conférence de presse tenue à Bruxelles peu après. A ce jour, les condamnations de Mehdi Zana n'ont pas été ratifiées par la Cour d'appel.

Avocat, personnage important de la communauté Kurde, Mehdi Zana a tenté de proposer une solution de conciliation au problème kurde. Son témoignage du 3 décembre 1992 auprès de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen ne prône pas la violence. Il est donc considéré comme prisonnier d'opinion, emprisonné en violation de son droit à la liberté d'expression, telle qu'il est garanti par l'article 10 de la Convention des droits de l'homme à laquelle la Turquie a adhéré.

Mehdi Zana souffre d'asthme chronique, il est également allergique à certains médicaments. On craint que sa détention prolongée n'aggrave son état de santé et que le manque de traitement et de suivi médical ne provoque des crises d'asthme qui pourraient lui être fatales. Après avoir été emprisonné pendant plus de dix ans, Mehdi Zana a été libéré en avril 1991 à la suite d'une amnistie conditionnelle. Lors de sa détention à la prison militaire de Diyarbakir, il a été sévèrement torturé pendant de longues périodes, plusieurs fois jugé par des tribunaux civils et militaires sur des motifs d'accusation divers et condamné à un total de 42 ans et 9 mois d'emprisonnement qui ont été par la suite réduits par l'amnistie de 1991. Cependant, cette réduction sera annulée en vertu de la Loi antiterroriste, si cette nouvelle condamnation pour motifs politiques est confirmée.

Mehdi Zana est incarcéré à la prison centrale d'Ankara, il y reçoit des lettres du monde entier venant de membres d'Amnesty. De là, il a envoyé un courrier à Amnesty International dans lequel il décrit ses conditions de détention dans l'aile politique de la prison, où il se trouve en compagnie de cinq parlementaires kurdes, dans une cellule de 12 mètres carrés. Une descente a été effectuée par des forces spé-

ciales, extérieures à la prison, celles-ci ont détruit et jeté dehors tous les meubles et documents imprimés et ils ont emportés tous les documents écrits.

La femme de Mehdi Zana, Leyla Zana, est l'une des six députés kurdes (dont cinq sont membres du DEP) qui ont vu leur immunité parlementaire levée en mars et qui sont actuellement en prison dans l'attente de leur procès pour «séparatisme». Elle pourrait être condamnée à la peine de mort. Elle se trouve dans la même prison que son mari.

Madame le Premier Ministre,

Nous sommes alarmés par l'augmentation importante des arrestations et des poursuites judiciaires, au cours du second semestre de 1993 et des premiers mois de 1994, de personnes ayant exprimé leurs opinions de façon non violente. Nous vous demandons instamment que toutes les personnes actuellement emprisonnées pour avoir exprimé leurs opinions non violentes soient libérées sans condition et que l'article 8 de la loi antiterroriste qui punit de lourdes peines d'emprisonnement toute forme de propagande séparatiste (que les écrits ou les discours incriminés préconisent ou non le recours à la violence) soit abrogé ou amendé.

Aujourd'hui, l'arrestation de Monsieur Mehdi Zana nous préoccupe en particulier. Monsieur Mehdi Zana a été condamné le 29 avril 1994 à deux ans de prison par la cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul en

raison d'un discours qu'il avait prononcé à Bursa en juin 1992 au cours d'une réunion du parti populaire du travail (HEP). Il a été condamné le 12 mai 1994 à quatre ans de prison par la cour de sûreté de l'Etat d'Ankara pour «propagande séparatiste» en vertu de l'article 8/1 de la loi antiterroriste, suite à un témoignage qu'il a fait en décembre 1992 auprès de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen et qui ne prônait pas la violence. Nous le considérons comme prisonnier d'opinion, emprisonné en violation de son droit à la liberté d'expression, telle qu'il est garanti par l'article 10 de la Convention des droits de l'homme à laquelle la Turquie a adhéré. Nous vous prions avec insistance de demander la libération immédiate et inconditionnelle de Monsieur Mehdi Zana. Nous nous inquiétons pour l'état de santé de Monsieur Mehdi Zana, qui exige une surveillance médicale constante et des soins médicaux appropriés. Veuillez croire, Madame le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Lettre à envoyer à :

Madame le Premier Ministre de Turquie
Madame Tansu Ciller
Bureau du Premier Ministre
Basbakanlik
06573 Ankara, Turquie

En cas de réponse ou pour plus de renseignements, contacter **Chantal Ingham**, rue de la Serpentine, 1 - 1348 Louvain-la-Neuve.

AMNESTY INTERNATIONAL, OCTOBRE 1994

TURQUIE

Violence d'est en ouest

Un minibus a sauté sur une mine samedi dans l'est de la Turquie, entraînant la mort de neuf civils dont cinq enfants. Les rebelles kurdes sont soupçonnés d'être à l'origine de cet attentat. D'autre part, des maquisards kurdes ont tiré sur des voitures, samedi, près de la ville de Tunceli (Est), tuant deux soldats et un professeur. Les autorités ont annoncé de leur côté que 16 combattants kurdes avaient été tués dans divers affrontements dans l'est du pays, samedi. Par ailleurs, une femme a été blessée, samedi, à Izmir, sur le littoral de la mer Egée (Ouest) dans l'explosion d'une bombe dissimulée dans une poubelle devant un restaurant. (AP, AFP.)

TURQUIE

Un ancien ministre assassiné

Mehmet Topaç, ancien ministre de la Justice, a été tué par balles, jeudi, dans son cabinet d'avocat. L'attentat a été revendiqué, dans un message laissé à côté du corps, par le groupe d'extrême gauche Dev Sol. M. Topaç avait été ministre de la Justice entre juin 1988 et mars 1989 dans le gouvernement de feu Turgut Ozal. (AFP.)

LE SOIR ● VENDREDI 30 SEPTEMBRE 1994

LE SOIR ● LUNDI 19 SEPTEMBRE 1994

Sécurité, politique, économie : les arguments des uns et des autres passés à la loupe

Blocus contre l'Irak : pressions contradictoires à l'ONU

En marge de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York, d'intenses consultations ont lieu autour du thème de la fin éventuelle des sanctions économiques imposées à l'Irak. On peut discerner quatre parties prenantes dans ce dossier. Passons en revue les positions dans un but de clarification.

Les Nations unies. Le diplomate suédois Rolf Ekeus y est l'homme compétent puisqu'il dirige l'Unscorn, la Commission spéciale chargée du désarmement irakien. Le 10 octobre, il doit présenter au Conseil de sécurité un rapport écrit sur les activités de son service et sur la mise en place d'un mécanisme de surveillance — unique dans les annales — du programme d'armement irakien, mécanisme désormais prêt à démarrer sur place. Selon lui, la collaboration des Irakiens est « bonne » (depuis l'hiver 93, ndr), même s'il reste des points d'imprécision (il manquerait certains documents sur les programmes antérieurs).

« The Gardian » citait M. Ekeus hier évoquant des services de renseignement qui ont tendance à privilégier les analyses plutôt que les faits, une allusion voilée à la position américaine (voir infra). Nous ne demandons pas une période de test fixe — certains évoquent six mois « d'essai » — mais nous insistons pour que l'Irak voie la lumière au bout du tunnel, qu'il sache (...) qu'il y a progrès vers cette lumière. Sans progrès, l'Irak peut conclure que cela ne vaut plus la peine de coopérer.

La France, la Russie et la Chine. Ardemment appuyées par la Turquie et la Jordanie dont les économies sont lourdement pénalisées par l'embargo, ces pays partagent les conclusions encore officieuses de Rolf Ekeus. Les missions économiques françaises et russes — entre autres pays « intéressés » à la reconstruction de l'Irak — se succèdent ainsi à Bagdad. A l'ONU, ces États disposant d'un siège permanent au Conseil de sécurité font valoir depuis 1994 que les progrès irakiens devraient être « pris en compte ».

Alain Juppé, le ministre français des Affaires étrangères, a même brisé un tabou mardi en rencontrant à New York Tarek Aziz, le vice-Premier ministre irakien, fustigeant à l'occasion le dangereux schéma d'immobilisme qui pousse à l'intransigeance. La veille, le Français avait évoqué à l'AFP ses contacts onusiens sur un ton mi-figue mi-raisin : *M. Ekeus se déclare à chaque fois « presque prêt » à constater que le plan de contrôle à moyen terme fonctionne. Il m'a dit cela il y a un an, il y a six mois, il y a quinze jours. (...) Il y a un fait clair et avéré, c'est que l'on sait maintenant quels sont les systèmes d'armes irakiens. On a démantelé les sites bactériologiques, chimiques, nucléaires et on me dit que le système d'observation est pratiquement opérationnel. Si c'est le cas, il faut engager une période probatoire. Au terme de laquelle (...) il faudra voir si l'on peut procéder à une levée partielle des exportations pétrolières de l'Irak.*

Mais il faut exiger simultanément de l'Irak le respect des résolutions sur le Koweït et le respect des minorités, chiite au sud, kurde au nord.

L'Irak. M. Aziz a laconiquement dit « apprécier la position française ». En fait, le régime irakien multiplie les ouvertures car il se trouve en posture délicate. La population n'en peut plus de supporter les conséquences de

l'embargo (voir le reportage dans « Le Soir » du 23 septembre). Une « mauvaise récolte » additionnée au blocus économique expliquent officiellement pourquoi, depuis dimanche dernier en outre, le gouvernement irakien a réduit de moitié les rations gratuites qui assuraient environ 70 % des besoins en calories. Le taux exponentiel de la criminalité, conséquence indi-

recte des sanctions, a même conduit les autorités irakiennes à placer l'armée en état d'alerte maximal depuis le 14 septembre, selon nos informations recueillies à Bagdad. Ce jour-là, le Conseil de sécurité reconduisait l'embargo pour deux mois...

Sur le plan diplomatique, les Irakiens savent qu'ils doivent faire un geste en direction du Koweït, même si cette exigence ne figure pas dans les conditions requises par la résolution 687 qui réglemente l'imposition et la levée de l'embargo. On dit que la reconnaissance de l'émirat et de ses frontières se matérialiserait, côté irakien, si la garantie était offerte de voir au moins une levée partielle des sanctions récompenser un revirement de politique douloureux sur le plan des principes comme sur celui de l'orgueil.

Les États-Unis. Suivi par Londres et encouragé par Riyad et Koweït-City — pour des raisons notamment liées aux prix pétroliers qu'affecterait un retour irakien sur le marché de l'or noir — Washington dit n'accorder aucune confiance au régime de Saddam Hussein qui n'attendrait que la moindre occasion pour reprendre son réarmement belliqueux. Les analystes américains observent que chaque diatribe anti-irakienne assure au président Clinton une nette remontée dans les sondages de popularité. Les explications de M^{me} Albright, au Conseil de sécurité, font régulièrement état du caractère « prématuré » de la révision des sanctions, et évoquent les dossiers de la recon-

naissance du Koweït, de la disparition de Koweïtiens durant la guerre ainsi que du respect des droits de l'homme (toutes matières figurant dans des résolutions de l'ONU, mais non dans la fameuse 687).

Pour l'ambassadeur américain au Conseil, *il existe toutes les raisons de croire que la coopération limitée de l'Irak avec l'Unscorn et l'Agence internationale de l'énergie atomique a été adoptée seulement pour échapper aux sanctions tout en ignorant les autres exigences des Nations unies.*

Après quatre ans de sanctions, il devient cependant évident qu'une révision au moins partielle ne pourra être éludée à plus ou moins court terme. Court terme ? Du moins après la fin d'une période probatoire d'observation (six ou douze mois, selon les avis). Pour des sources diplomatiques européennes et irakiennes citées dans le prestigieux mensuel britannique « The Middle East » (octobre), le prix américain pourrait être élevé : des conditions préférentielles ou même exclusives pour l'industrie et le commerce américains dans la reconstruction de l'Irak.

On n'en est pas là : mercredi, Bagdad s'est raidi et a subordonné le démarrage du système de contrôle à long terme par l'ONU de ses programmes d'armement à la levée de l'embargo, apportant par cette condition même un nouvel argument à l'intransigeance américaine.

BAUDOUIN LOOS



Rolf Ekeus : le diplomate est au centre de diverses pressions. Il remettra son rapport sur l'Irak le 10 octobre au Conseil de sécurité. Photo AP.

Pas de concession sans contrepartie

Bagdad a réitéré mardi son refus de toute concession à l'ONU si celle-ci ne s'engage pas « clairement » en faveur d'une levée de l'embargo qu'elle impose à l'Irak depuis plus de quatre ans. *L'Irak est arrivé à un seuil qu'il ne peut plus dépasser*, écrit le quotidien gouvernemental « al-Joumhouriyah » dans un violent réquisitoire contre l'actuelle mission à Bagdad du chef de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien, Rolf Ekeus. Bagdad espérait que cette mission ouvrirait la voie à une levée partielle de l'embargo après une période probatoire de six mois suivant la mise en route du mécanisme de contrôle. M. Ekeus s'est refusé à se prononcer sur cette période probatoire qu'il avait pourtant évoquée en 1993. (AFP.)

LE SOIR ● MERCREDI
5 OCTOBRE 1994

IRAK

Surveillance du réarmement

Des experts des Nations unies ont commencé à tester le mécanisme de contrôle à long terme des armements en Irak, a annoncé jeudi l'ONU. Bagdad avait menacé ces derniers jours de rompre sa coopération avec la Commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement irakien si celle-ci ne s'engageait pas à prévoir un allègement des sanctions, simultanément à la mise en route du mécanisme de contrôle. Mais hier, le ministre irakien des Affaires étrangères a indiqué que son pays s'en tenait à une « période probatoire de six mois ». Ce délai a souvent été évoqué par Paris et Moscou (Washington et Londres n'en voulant pas), mais c'est la première fois que Bagdad accepte publiquement ce schéma. (D'après AFP.)

LE SOIR ● VENDREDI 7
OCTOBRE 1994

■ **TURQUIE. Un ministre accuse l'armée d'exactions.** Le ministre d'Etat turc chargé des Droits de l'homme, Azimet Koyluoglu, a accusé l'armée turque d'avoir fait évacuer et incendié des dizaines de villages dans la région de Tunceli (est) lors d'opérations contre les maquisards kurdes, dans une déclaration publiée mardi par le quotidien « Cumhuriyet ». (AFP)

La Libre Belgique,
7 octobre 1994

Pas encore d'effolement, mais de l'inquiétude

Des troupes irakiennes vers le Koweït

L'Irak fait à nouveau parler de lui. Vendredi soir, lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU, les Etats-Unis ont déclaré que de 10 à 15.000 hommes de la garde républicaine irakienne, une unité d'élite, font le mouvement vers le Koweït.

Vendredi en milieu de journée, Bagdad annonçait que des milliers de « bidoun » (des apatrides expulsés du Koweït vers l'Irak après la guerre du Golfe) s'étaient rassemblés près de la frontière koweïtienne pour un sit-in de protestation, afin de réclamer le droit au retour et à la nationalité koweïtienne et la libération de leurs proches détenus dans les prisons de l'émirat, selon les termes de l'agence officielle irakienne Ina.

Mais, au fil de la journée de vendredi, des informations sont parvenues de plusieurs sources, faisant état, en réalité, de mouvements de troupes. Londres d'abord a mentionné un communiqué publié jeudi par le Congrès national irakien, qui rassemble l'essentiel de l'opposition au régime de Saddam Hussein, assurant que Bagdad avait ordonné une mobilisation de ses troupes d'élite en direction de la frontière koweïtienne.

Washington a ensuite confirmé avoir détecté un important mouvement de troupes irakiennes vers le Koweït, comprenant des divisions blindées. Il n'y aurait cependant pas lieu de s'alarmer outre mesure. Tout en envoyant quelque 2.000 Marines et le porte-avion « George Washing-

ton » vers les côtes koweïtiennes, les Etats-Unis font notamment remarquer que ce mouvement n'a pas l'ampleur de celui qui a précédé l'invasion du Koweït en août 1990. Même s'il est trop important pour qu'il s'agisse de la relève habituelle dans le sud de l'Irak — des mouvements de troupes ont déjà eu lieu à plusieurs reprises depuis la guerre du Golfe.

Le trouble était néanmoins perceptible parmi les habitants de Koweït. De longues queues se sont formées devant les guichets des banques, les stations d'essence, les magasins des produits alimentaires, en particulier le pain et les bouteilles d'eau minérale. Bon nombre de ressortissants étrangers pensent déjà à la fuite. Selon une source diplomatique koweïtienne, il pourrait s'agir d'une manœuvre de Bagdad qui tente de faire pression sur l'ONU pour obtenir un allègement des sanctions imposées depuis 1990.

DES MISES EN GARDE

La stratégie de la confrontation n'aura pas davantage de succès maintenant que par le passé, a cependant averti le Département d'Etat américain. Les Etats-Unis sont prêts à faire face à tout acte d'agression, a ajouté le porte-parole du Département. Le président Bill Clinton a renchéri en annonçant que son pays a pris les mesures nécessaires et appropriées, en guise de précaution — des forces américaines sont par exemple attendues dès ce samedi au

LE SOIR ● SAM. 8 ET DIM. 9 OCTOBRE 1994

Koweït. C'est d'autant plus simple que des manœuvres militaires communes américano-koweïtiennes devaient avoir lieu ce mois-ci et que huit bâtiments américains sont dès lors déjà présents dans le Golfe, avec plusieurs milliers de Marines à bord. Et des renforts pourraient être rapidement à pied d'œuvre depuis l'Adriatique.

Ce qui rassure les Koweïtiens. *Saddam Hussein (...) sait bien que nous ne sommes pas seuls et que nous avons des accords de défense conclus avec nos amis — les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France —, a ainsi déclaré un responsable du ministère koweïtien de la Défense, ajoutant que l'armée de l'émirat est en permanence en état d'alerte. Le ministère de la Défense a cependant demandé aux soldats réservistes qui auraient dû être rappelés en novembre et décembre d'être présents dès ce dimanche matin dans les casernes.*

Face à cette montée de l'inquiétude partout dans le monde et aux mises en garde qui ont suivi, Bagdad a réagi en affirmant simplement que l'Irak n'avait pas de comptes à rendre sur les mouvements de son armée et son déploiement à l'intérieur du territoire national. Un profil bas qui pourrait laisser sous-entendre que Bagdad n'entend pas aller plus loin dans son « tour de piste ». Le régime de Saddam Hussein sait en tout cas qu'il n'aurait rien à gagner dans une nouvelle épreuve de force.

A. Gn

TURQUIE

Un ministre dénonce

Le ministre d'Etat turc chargé des droits de l'homme, Azimet Koyluoglu, a accusé l'armée turque d'avoir fait évacuer et incendié des dizaines de villages dans la région de Tunceli (est) lors d'opérations contre les maquisards kurdes, dans une déclaration publiée mardi par le quotidien « Cumhuriyet ». Au total, 1.390 localités ont été évacuées et deux millions de personnes sont actuellement sans abri dans le sud-est anatolien à la frontière avec le Syrie, l'Irak et l'Iran, a affirmé M. Koyluoglu. Par ailleurs, quatre enseignants de village ont été tués lundi soir dans la province d'Erzurum (est) par des « terroristes séparatistes », selon l'agence turque Anatolie. (AFP.)

LE SOIR ● MERCREDI 12
OCTOBRE 1994

ALLEMAGNE

L'Iran accusé

Un haut responsable des renseignements généraux allemands a affirmé vendredi que l'un des accusés dans l'attentat meurtrier contre quatre opposants kurdes iraniens à Berlin en septembre 1992 travaillait pour le compte des services secrets iraniens. Depuis octobre 1993, cinq hommes, quatre Libanais et un Iranien, comparaissent à Berlin pour le meurtre des responsables du Parti démocratique du Kurdistan à l'arme automatique dans un restaurant de la capitale allemande. (AFP.)

LE SOIR ● SAM. 15

ET DIM. 16 OCTOBRE 1994

TURQUIE

Rebelles kurdes abattus

Dix-huit rebelles kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) ont été tués par les forces de l'ordre turques lors d'opérations menées pendant le week-end dans l'est et le sud-est anatoliens. Les maquisards du PKK ont été tués notamment dans les régions de Batman, près de la frontière avec la Syrie, et de Sirkak, près de la frontière avec l'Irak et la Syrie. Au moins 15.800 personnes — membres des forces de l'ordre, rebelles et civils — ont été tuées depuis le déclenchement de la rébellion du PKK en août 1984 dans l'Est et le Sud-Est à majorité kurde. (AFP.)

LE SOIR ● LUNDI

17 OCTOBRE 1994

Irak : Clinton savoure son succès

Le président américain ne lâche pas la pression sur un Saddam Hussein qui confirme le départ de ses troupes...

WASHINGTON

De notre envoyée spéciale permanente

Impossible de faire confiance à Saddam Hussein, a expliqué le président Clinton à ses concitoyens. Il justifiait ainsi lundi soir, lors d'un discours diffusé sur les ondes nationales, l'envoi de renforts, face à la menace sur la frontière du Koweït — en dépit du retrait annoncé par l'Irak, lundi, à l'ONU.

Bill Clinton, choisissant d'annuler un déplacement pré-électoral au New Jersey, a pu apparaître (enfin ?) en force sur la scène internationale, d'autant que le jour même, le général Cédric avait fait ses adieux à Port-au-Prince, en Haïti...

Loin de relâcher l'effort de déploiement entrepris dès la confirmation de mouvements inhabituels des Gardes républicains irakiens aux abords de la frontière du Koweït, le président Clinton, après une journée de consultations avec ses conseillers militaires, a choisi de renforcer le dispositif du Pentagone dans le Golfe. L'après-midi même, l'Irak avait cependant fait savoir à l'ONU que ses troupes se replieraient à l'intérieur des ter-

res — mais les experts américains n'avaient encore observé aucun mouvement en ce sens. Pas question dès lors de marquer le moindre fléchissement : le président a confirmé l'envoi de 350 avions supplémentaires (B-52, mais aussi F-117, les fameux « Stealth »); les quelque 70.000 hommes et femmes de l'armée mobilisés pour l'occasion sont toujours en état d'alerte et il n'est, moins que jamais, question d'accepter le moindre allègement des mesures d'embargo décrétées par les Nations unies depuis le 6 août 1990.

Reprenant la formule de son ambassadrice à l'ONU, Madeleine Albright, le président a averti que l'Irak serait jugé sur les faits, pas les promesses, les actions, pas les paroles. Face à l'action provocatrice de Saddam Hussein, les engagements, dont les États-Unis sont garants, sont clairs, résume-t-il : assurer que l'Irak ne pourra intimider ses voisins et respectera leurs frontières, mais aussi qu'aucune arme de destruction massive n'y sera plus développée. A cause de ce qui s'est passé en 1990, la réponse internationale doit être ferme, insiste Bill Clinton, nous ne laisserons pas défier la volonté de la communauté internationale. Selon lui, la réponse aux problèmes irakiens demeurerait simple : le respect total des résolutions de l'ONU, et non la provocation téméraire.

ET MAINTENANT ?

Le problème américain, cependant, pourrait être de maintenir des troupes dans le Golfe pour faire face aux mouvements irakiens, s'ils devaient se répéter : Nous ne voulons pas avoir de



Malgré le retrait irakien, les soldats américains ont continué à débarquer au Koweït hier. Photo EPA.

nombreuses forces coincées là, avait le ministre de la Défense William Perry. Certains n'hésitent pas à parler de frappes préventives; les États-Unis pourraient à tout le moins vouloir tracer une nouvelle ligne dans le sable, à l'intérieur même de l'Irak cette fois. Cette no-ground zone, comme on l'appelle en référence à la no-fly zone qui existe déjà, éviterait la répétition de ces concentrations massives de troupes à quelques kilomètres d'une frontière que le gouvernement de Bagdad semble prêt à reconnaître.

L'ambassadeur irakien à l'ONU, Nizar Hamdoun, défendait cette bonne volonté de son gouverne-

ment en soulignant que si son pays avait eu des intentions bellicieuses, il aurait avancé sans donner le temps aux alliés de la Tempête du désert de réagir. Et de conclure que si les États-Unis veulent réellement la paix au Proche-Orient, ils auront certainement à cœur de ne pas y ouvrir un foyer d'instabilité.

Pour la Maison-Blanche, la première épreuve cependant est passée avec succès. La réaction ferme de Bill Clinton est applaudie de toutes parts — seules voix discordantes : celle de Ross Perot et de l'ex-lieutenant-colonel Oliver North, candidat républicain au Sénat. Le traditionnel soutien biparti-

san au président en temps de crise internationale ne devrait pas être pris en défaut, et le président Clinton avait, dès lundi, contacté les leaders de la coalition de la guerre du Golfe (MM. Eltsine, Mitterrand, Major, M^{me} Tansu Ciller...) pour obtenir leur appui. Reste maintenant à résoudre une situation qui, une fois de plus, a rouvert le difficile débat du travail inachevé en 1991. Non seulement celui que les États-Unis appelaient alors le tyran de Bagdad s'est maintenu au pouvoir, mais il semble que son armée soit moins décimée que la victoire écrasante des alliés ne le laissait supposer.

NATHALIE MATTHEIEM

Des journalistes dévalisés dans le sud irakien

Des journalistes en visite organisée dans le sud de l'Irak ont été attaqués, molestés et dévalisés lundi soir par des brigands. Le bus, affrété par le ministère irakien de l'Information pour transporter les journalistes depuis Bagdad, a été attaqué vers 20 h 30 à quelque 35 km avant Bassora.

Neuf hommes armés de fusils d'assaut kalachnikov et de revolvers, qui avaient bloqué la route nationale avec leur véhicule, ont obligé les quelque 30 passagers à descendre du bus : envoyés spéciaux étrangers, dont des journalistes des agences AFP, Reuters et de la télévision américaine CNN, journalistes irakiens et fonctionnaires du ministère de l'Information. Les agresseurs, jeunes et dont certains étaient manifestement ivres, étaient vêtus en civil ou avec des treillis kaki et six d'entre eux avaient le visage entière-

ment masqué. *Ils ont volé tout ce que nous avons, argent, bijoux, passeports, effets personnels, appareils photos et cartes de crédit, avant de nous obliger à nous coucher par terre et de nous frapper à coups de crosse, a raconté une journaliste. Ils ont ensuite menacé de nous tuer et ont tiré par terre avec leurs kalachnikovs à plusieurs reprises, a-t-elle dit.*

Deux camions militaires arrivés sur les lieux pendant l'incident se sont également fait arrêter. Les agresseurs ont ensuite crevé les pneus du bus et des deux camions militaires avec leurs kalachnikovs, avant de partir. La scène a duré une heure au total. Les passagers, qui s'en sont sortis avec des contusions et des égratignures, ont été pris en charge à leur arrivée à Bassora par les autorités locales qui leur ont prodigué des soins. (AFP.)

Bagdad annonce la fin de son retrait

L'Irak a annoncé mardi qu'il avait achevé son retrait de la zone frontalière du Koweït, à l'exception de deux régiments qui vont s'en retirer d'ici 24 heures. L'envoyée spéciale de l'AFP a pu constater que des centaines de camions militaires, remorques à tanks et autres matériels militaires tous frappés du triangle rouge, l'emblème de la Garde républicaine, l'unité d'élite de l'armée irakienne, se repliaient de Bassora vers le nord. Le convoi militaire s'étirait le long de la route jusqu'à Al-Kut, à 168 km de Bagdad. Certains camions étaient bourrés de soldats, d'autres transportaient du matériel de génie ou de ravitaillement, voire des hôpitaux de campagne. Des officiers de haut rang accompagnaient le convoi dans des voitures tous terrains. Les journalistes dans leur voiture ont dépassé une file quasiment ininterrompue de camions sur plus de 400 km. Tout le matériel transporté était ap-

paremment moderne, du type de celui utilisé habituellement par la Garde républicaine. Dans la ville même de Bassora, le grand port du sud de l'Irak, aucun déploiement militaire n'était visible et la vie suivait son cours normalement. La journaliste de l'AFP a pu néanmoins constater qu'il restait des troupes déployées dans le sud.

Le ministre irakien des Affaires étrangères, Mohammad Saïd al-Sahaf a indiqué : *Nous affirmons cette réalité pour que tout soit clair pour la communauté internationale et pour barrer la route à ceux qui ont des objectifs prémédités et veulent torpiller les efforts diplomatiques en vue de régler cette crise et de lever l'embargo imposé à l'Irak.*

Une source responsable au ministère irakien des Affaires étrangères, citée par INA, a affirmé que le ministère allait demander aux « ambassades de Russie et de Chine à Bagdad d'envoyer des attachés militai-

res pour vérifier » sur place la fin du retrait des troupes.

Le président Bill Clinton a toutefois déclaré mardi à la presse qu'« aucun changement » n'avait été constaté dans les activités irakiennes à la frontière koweïtienne et que les Etats-Unis poursuivaient leur déploiement dans la région. Et en soirée, le ministre koweïtien de la Défense faisait même état de « nouveaux renforts » irakiens à la frontière. Peu auparavant, le général John Shalikashvili, commandant en chef de l'armée américaine, annonçait, lui, que « des mouvements relativement importants » de troupes irakiennes témoignant un possible retrait du sud de l'Irak avaient été détectés mardi matin mais que nous ne savons dans quelle direction vont aller les unités (irakiennes). *Nous continuons à surveiller la situation et le déploiement des forces américaines (39.800 hommes au sol finalement) en direction du Golfe se poursuit.* (AFP.)

Le Soir, 12 octobre 1994

■ Turquie

La démocratie progresse

La démocratie et le respect des Droits de l'homme font petit à petit des progrès en Turquie. C'est ainsi qu'on a appris, de source officielle, que les treize anciens députés du Dep (Parti de la démocratie, dissous le 16 juin 1994 par la Cour constitutionnelle) qui sont poursuivis devant la Cour de sûreté de l'Etat pour « séparatisme » et « atteinte à l'intégrité de l'Etat » pourront se présen-

ter aux élections législatives partielles qui doivent avoir lieu le 4 décembre. Sept de ces treize députés sont actuellement en prison; les six autres se sont réfugiés à l'étranger.

Dans la foulée, le Hadep (Parti démocratique populaire du travail), qui a succédé au Dep qui avait lui-même pris le relais de trois formations dissoutes à tour de rôle, sera autorisé à se présenter à ces élections. Toutes ces formations étaient, comme le Hadep, ouvertement pro-kurde, revendiquant à la Grande assemblée nationale, le Parlement monocratique turc, davantage de libertés pour la minorité kurde

et, en particulier, le respect de son « identité » (enseignement dans la langue kurde, télévision en kurde, etc).

Les nationalistes turcs ont accusé ces partis d'être des officines du PKK, le Parti des travailleurs du Kurdistan d'obédience marxiste-léniniste, qui s'est lancé dans la lutte armée en 1984 et revendique au moins une très large autonomie pour le sud-est anatolien à majorité kurde.

La participation du Hadep et des ex-députés du Dep aux partielles de décembre a été autorisée par la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement. Il faut maintenant

que la mesure soit approuvée par la Grande assemblée nationale en séance plénière. Il est vraisemblable qu'elle le sera également à ce niveau puisque la proposition est patronnée par le Dyp (Parti de la juste voie) du Premier ministre Tansu Ciller, une formation dont l'aile droite est en principe moins attachée à la démocratisation du régime alors qu'il s'agit, par contre, d'une des principales revendications du SHP (Parti populiste social-démocrate), l'allié de la coalition gouvernementale.

Si un ex-député du Dep devait être élu, il bénéficierait automatiquement de l'immu-

unité parlementaire et les poursuites judiciaires devraient être « gelées » pour toute la durée de son nouveau mandat.

LIBERTE D'EXPRESSION

La Grande Assemblée nationale va par ailleurs se pencher prochainement sur une série de propositions visant à amender les lois sur la liberté de discours et d'expression, y compris la loi dite « anti-terroriste ». Ces propositions ont été concoctées, à la demande du ministre de la Justice, par une commission composée de journalistes, d'avocats et d'universitaires. Si ces propositions de-

vaient être acceptées, elles entraîneraient la libération des journalistes et écrivains actuellement en prison.

Enfin, le ministre d'Etat chargé des droits de l'homme, M. Azimet Koynuoglu, a créé le 27 septembre deux conseils consultatifs permanents et indépendants qui devront, dans les mois qui viennent, lui faire rapport sur la situation des droits de l'homme en Turquie.

M.O.

IRAK

Attentat à Bagdad

Une bombe a explosé, mercredi, au ministère des Affaires religieuses à Bagdad, blessant plusieurs personnes et endommageant l'édifice. Il s'agit du deuxième attentat à Bagdad en moins de deux mois. Le 22 août, une voiture piégée avait explosé devant les locaux du journal gouvernemental « Al-Jourhouriah », tuant un enfant. Les médias contrôlés par le régime de Saddam Hussein avaient alors accusé les « agents travaillant pour les ennemis de l'Irak », une formule qui vise habituellement les rebelles chiites ou kurdes. (AFP.)

LE SOIR ● MARDI 18 OCTOBRE 1994

IRAN

Contre la censure

Dans une lettre ouverte, 134 intellectuels, écrivains et traducteurs iraniens dénoncent la censure et les harcèlements dont ils sont victimes et réclament la création d'un mouvement syndical indépendant afin de restaurer la liberté de pensée en Iran. Les signataires de la lettre s'élèvent notamment contre la condamnation des écrivains au nom de la morale ou de l'idéologie, et dénoncent les pratiques antidémocratiques du pouvoir iranien à leur encontre. Il n'existe pas de censure préalable en Iran, mais les auteurs de textes jugés trop critiques ou non conformes à l'idéologie du régime peuvent être l'objet — et le sont régulièrement — de tracasseries policières ou administratives, voire être emprisonnés. L'importation et la diffusion de livres étrangers, ou leur traduction, est en revanche soumise à une censure stricte. (AFP.)

LE SOIR ● JEUDI 20 OCTOBRE 1994

KURDISTAN IRAKIEN

Attentat

Un membre de l'opposition irakienne a été tué et trois autres blessés, dimanche, par l'explosion d'un engin explosif placé à l'intérieur d'un bureau de l'opposition près d'Erbil, dans le Kurdistan irakien, selon un communiqué du Congrès national irakien (CNI). Le Kurdistan irakien échappe au contrôle de Bagdad depuis l'insurrection kurde survenue au lendemain de la guerre du Golfe. (AFP.)

LE SOIR ● MERCREDI 26 OCTOBRE 1994

IRAK

Menace de famine

Un représentant de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) a estimé que l'Irak était menacé de famine en raison de la détérioration de la situation alimentaire dans ce pays soumis à un embargo depuis plus de quatre ans. La majorité des Irakiens vivent dans des conditions lamentables et luttent pour leur survie, a-t-il ajouté. De son côté, le directeur du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Thomas Skvall, a affirmé que « la situation alimentaire des nourrissons et des enfants s'est considérablement détériorée ». Le ministère irakien de la Santé a fait état, mardi, de la mort pendant le mois de septembre dans les hôpitaux irakiens de 5.594 personnes, dont 4.140 enfants de moins de cinq ans, en raison du manque de médicaments. (AFP.)

LE SOIR ● MERCREDI
19 OCTOBRE 1994

TURQUIE

Journalistes arrêtés

Une équipe de quatre personnes de la première chaîne de télévision publique allemande ARD a été arrêtée samedi à Hopa (nord-est, frontière géorgienne) et risque d'être déférée lundi devant un tribunal. L'équipe serait accusée d'avoir recueilli des « interviews anti-turcs ». (AFP.)

LE SOIR ● LUNDI
24 OCTOBRE 1994

TURQUIE-KURDISTAN

Expulsion vers la Belgique ?

Le représentant en Europe du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) a été arrêté mercredi soir à Londres (avant une rencontre avec des députés britanniques), pour présence contraire aux « intérêts de la sécurité nationale ». Kani Yilmaz, de son vrai nom Faysal Dunlayici, dont Ankara demandera l'extradition, souhaiterait être expulsé vers la Belgique ou les Pays-Bas. A Istanbul, un journaliste turc a été condamné jeudi par la Cour de sûreté de l'État à deux ans de prison pour « propagande séparatiste » pour avoir publié dans un livre des interviews de deux dirigeants kurdes de Turquie. L'éditeur du livre, saisi après sa parution, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement. (AFP.)

Commentaire

Par Marc OPSOMER

Un appel du pied du PKK à Ankara

Même si le sort des armes lui est aujourd'hui moins favorable, ce qui peut expliquer en partie sa démarche, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) est demandeur pour engager directement des négociations de paix avec Ankara. C'est ce que -voir ci-contre- nous a indiqué sans fioritures le représentant du Comité du Kurdistan-Belgique, M. Yilmaz Delil, qui sert de courroie de transmission à l'ERNK, le Front national de libération du Kurdistan qui, selon un bon schéma marxiste-léniniste toujours à l'honneur dans le sud-est anatolien, sert lui-même de courroie de transmission au PKK. Le courant passant très bien entre les différents mouvements et associations kurdes, on peut logiquement conclure que la proposition de négocier sans délai et sans condition émane directement de M. Abdullah Oçalan, le chef du PKK, et qu'elle peut être prise soit comme une invite en bonne et due forme, soit à tout le moins comme un ballon d'essai, histoire de voir, dans les deux hypothèses, quelle pourrait être la réaction d'Ankara et, accessoirement, quel coup de pouce les démocraties occidentales seraient prêtes à donner.

On notera à cet égard -ce qui donne du sérieux à sa démarche- que M. Delil fait explicitement référence au processus de paix en cours en Palestine et en Irlande du nord, ainsi qu'à l'heu-

reux aboutissement du processus de pacification et de normalisation en Afrique du Sud. Ces références pourraient indiquer que, une solution militaire lui paraissant désormais hors de portée -même si, de par la nature très montagneuse du sud-est turc, il est à même de s'y abriter de longues années encore- le PKK cherche maintenant surtout une porte de sortie honorable.

Quelle sera la réponse d'Ankara ? Dans l'état actuel des choses, ce sera selon toute vraisemblance un « non ». L'establishment militaire et une large fraction de la classe politique misent en effet tout sur une victoire sur le terrain, une victoire que le Premier ministre Tansu Ciller a du reste, mais imprudemment, promise pour la fin de cette année. On sera sans doute loin du compte, surtout que l'hiver, très rude, rendra bientôt les opérations très difficiles, mais cela n'empêchera pas Ankara de rester sur ses positions : ceux qui n'ont pas de sang sur les mains doivent se rendre aux autorités; ceux qui ont commis des « crimes » peuvent se rendre aussi, mais ils seront jugés selon les lois en vigueur « pour tout le monde »; après cela seulement, on pourra voir ce qu'il convient de faire pour les revendications kurdes.

Londres a tenu pendant des années un raisonnement presque identique vis-à-vis de l'IRA...

La Libre Belgique, 22 et 23 octobre 1994

TURQUIE

Attentat : un mort à Izmir

Une personne a été tuée et 42 autres blessées, vendredi, par l'explosion d'une bombe devant un magasin à Izmir (ouest de la Turquie). La bombe, de forte puissance, a explosé dans l'après-midi devant un magasin dans le centre de la ville, brisant les vitres de magasins et d'automobiles aux alentours et provoquant une panique chez les passants. (AFP.)

LE SOIR ● SAM. 29 ET DIM. 30 OCTOBRE 1994

Le PKK veut négocier une solution politique après dix ans de guerre

Il demande à la Belgique et aux Etats européens d'exercer des pressions sur Ankara

Le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), l'organisation marxiste-léniniste armée qui lutte depuis 1984 contre l'Etat turc, est prêt à négocier, sans délai et sans condition, pour mettre un terme à une guerre qui lui « est imposée » et trouver une solution politique, nous a déclaré Yilmaz Delil, le représentant et co-responsable politique du Comité du Kurdistan-Belgique qui, de son propre aveu, dit servir d'intermédiaire entre, d'une part, l'ERNK, le mouvement de masse du PKK, et, d'autre part, les « instances politiques » belges et les représentations diplomatiques auprès de l'Union européenne.

- Ce que nous demandons est assez clair. La guerre a pris des dimensions importantes qui, s'il n'y a pas d'intervention, vont bouleverser la géopolitique de la région. Si on laisse faire les choses, la guerre touchera des populations qui ne le sont pas encore. Par la suite, même s'il y a réaction de la communauté internationale, on ne pourra plus remédier à rien. Environ 40 à 50 personnes meurent chaque jour.

CARTE BLANCHE

- C'est surtout du côté du PKK qu'il y a des morts...

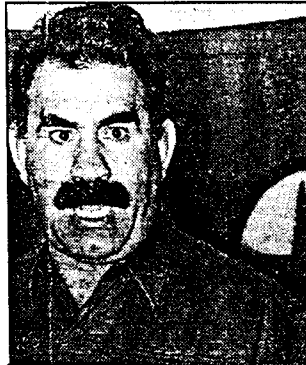
- Peu important les chiffres.

L'important, c'est de voir que cette guerre continue et s'amplifie. Le secrétaire général du PKK a proposé un cessez-le-feu unilatéral, sans condition, en mars 1993. En mars dernier, il a donné « carte blanche » à la Conférence internationale sur le Kurdistan qui se réunissait à Bruxelles en disant aux participants : « *Inscrivez les résolutions que vous adopterez et moi je me soumetts à ces résolutions* ». Cela montre clairement que la partie kurde est pour la paix.

Depuis 70 ans, le peuple kurde est renié. Sa langue a été interdite...

- On peut parler kurde en Turquie. Il y a des publications en langue kurde, des journaux, des hebdomadaires...

- Un journal kurde a été fermé. Tous les autres ont fait l'objet de poursuites judiciaires ou de mesures d'intimidation ou d'emprisonnement. A « Ozgur Gundem », dix-huit journalistes ont été assassinés en dix-neuf mois. Peut-on parler de liberté d'expression, de tolérance de la langue kurde ? Les députés du Dep (1), élus par le peuple kurde, sont inculpés, en prison et sont passibles de la peine de mort. Pour quel motif ? Soi-disant pour trahison envers l'Etat. On voit très bien



Abdullah Öcalan : négociier... (Photo EPA)

la manipulation puisque ces ex-députés sont maintenant « invités » à se représenter (lors d'élections partielles qui auront lieu le 4 décembre, NdlR). Ce procès ne tient pas debout et ne répond à aucune norme juridique.

Voyez : le problème palestinien est en phase d'être résolu; le problème de l'ANC l'est et Mandela est président; l'IRA et l'Angleterre sont en train de négocier. Ce que nous demandons à la Belgique et aux gouvernements européens, c'est que des mesures concrètes, économiques, politiques, soient prises à l'encontre de la Turquie.

- Economique, cela veut dire un embargo, par exemple ?

- Absolument. Un embargo militaire, sur les livraisons d'armes essentiellement. L'Allemagne l'a fait périodique-

ment, mais c'est reparti. Nous voudrions que la Belgique, ou le Benelux, fasse un premier pas dans ce sens. Qu'il y ait des mesures concrètes et aussi des pressions politiques et diplomatiques...

- Pour que le gouvernement d'Ankara négocie ?

- Qu'il négocie. Il faut que les discussions débutent. Peu importe les conditions pour discuter mais il faut qu'il y ait des discussions.

- A Ankara, y compris auprès d'une majorité de députés, on dit qu'on ne peut pas négocier avec des « terroristes », des « assassins » et qu'il faut d'abord qu'ils déposent les armes.

- Le leader du PKK, M. Abdullah Öcalan, s'est prononcé la-dessus en mars 1993: les armes se sont tuées et il n'y a pas eu d'affrontement pendant 83 jours. La Turquie n'a fait aucun pas, elle n'a pas arrêté ses opérations. Des guérilleros ont été assassinés, des civils.

- Si des pressions diplomatiques s'exerçaient sur le gouvernement turc pour que, d'une façon ou d'une autre, il négocie, le PKK serait-il directement prêt à négocier ?

- Absolument. Les Kurdes ne sont pas pour la guerre. Nous sommes ouverts à toute négociation. Qu'il y ait des négociations, c'est ce que nous attendons. Cette guerre nous est imposée.

- Avant, le PKK voulait l'indépendance. Maintenant, quelles seraient vos exigences concrètes ?

- Concrètement, elles sont formulées dans les résolutions de la Conférence sur le Kurdistan à Bruxelles, que nous avons acceptées à l'avance. Il faut qu'on respecte nos droits élémentaires. La réalité aujourd'hui, c'est qu'une femme kurde ne peut donner un nom kurde à son fils. Les noms des villes kurdes ont été turquifiés. Les Kurdes ne peuvent pas parler kurde. Même s'il y a une tolérance, le Kurde ne peut pas avoir son représentant à l'Assemblée nationale. Nous sommes 18 millions de Kurdes en Turquie. Il y a une telle discrimination...

- Au Parlement turc, on dit que, en-dehors du petit noyau du Dep, une centaine de députés sont d'origine kurde ou ont de la famille kurde...

- Ces cent députés qui se disent d'origine kurde n'ont jamais parlé au nom du peuple kurde, n'ont jamais dit qu'il y avait une injustice ou une discrimination, qu'elle soit sociale, politique ou autre, au Kurdistan. Si je suis kurde, je peux entrer dans l'Assemblée nationale de Turquie mais je dois parler au nom des Turcs. Si je défends les droits des Kurdes, je ne peux pas y entrer. Soixante-quatorze membres du Dep, dont un député, ont été assassinés.

- Si vous négociez, vous accepteriez d'être représentés à la Grande Assemblée nationale ?

- Nous avons vécu mille ans ensemble. Nous pouvons encore vivre mille ans ensemble.

POLITIQUE

- Votre conclusion est qu'il ne peut y avoir de solution au problème kurde sans solution politique ?

- Absolument. La guerre est en train de se généraliser dans toutes les régions. Le même scénario se répète. Lorsque les députés du Dep ont été arrêtés et que leur parti a été dissous, il y a eu des réactions d'un peu partout, notamment de la part de certains Etats, dont la France. La Turquie a aussitôt vu le danger, a vite pris conscience qu'elle avait fait une erreur et qu'il fallait réparer. D'où le scénario pour les élections partielles. D'où l'importance des pressions. Depuis la création de la République, la Turquie a joué son existence sur ses relations internationales. Nous sommes convaincus que les pressions de l'Occident sont déterminantes sur les réactions de la Turquie.

Entretien :
Marc OPSOMER

(1) Dep (Parti de la démocratie) : six députés inculpés en mars dernier se sont réfugiés à l'étranger, dont un a demandé l'asile politique en Belgique. Sept autres, plus un indépendant, sont en prison en Turquie.

KURDISTAN IRAKIEN Que se passe-t-il dans la "République autonome" kurde instaurée au nord de l'Irak après la guerre du Golfe ? Depuis des mois, d'une trêve à l'autre, des combats permanents – qui auraient déjà fait 4 500 morts – y opposent les deux grands partis. Le point de vue d'un journal kurde de Turquie.

Les Kurdes d'Irak en guerre civile larvée

Les chefs de tribu attisent les luttes intestines

NEWROZ - ISTANBUL

La *birakouji* [guerre fratricide, en kurde dans le texte] qui s'est rallumée il y a quatre mois dans le Kurdistan irakien semble être entrée dans une période d'acalmie*. Entre-temps, 4 500 peshmerga [combattants kurdes] ont perdu la vie et 3 700 ont été blessés dans les affrontements entre les deux fractions rivales. Mais "l'autorité des seigneurs de la guerre", qui constitue l'une des raisons essentielles des combats, tout facteur politique mis à part, demeure intacte. Ces seigneurs de la guerre ont souvent collaboré avec Saddam Hussein lorsque celui-ci régnait encore en maître dans le nord de son pays, puis on les a vus changer de camp pendant la grande révolte de mars 1991 [qui a suivi la guerre du Golfe], pour se répartir entre le PDK [Parti démocratique du Kurdistan] et

l'UPK [Union des patriotes du Kurdistan]. Comparables aux "gardes de village" du Kurdistan turc [chefs de tribu paysans, organisés en milice d'autodéfense par Ankara pour lutter contre la guérilla du PKK], ces seigneurs de la guerre – parfois affublés du titre de "sous-secrétaires d'Etat" – ont joué un rôle important dans la création de l'Etat fédéré kurde, en changeant de camp massivement.

On observe maintenant qu'ils utilisent l'autorité qu'ils ont ainsi gagnée uniquement pour défendre leur propres intérêts tribaux. Les activités de leurs groupes, qui parfois contreviennent même aux directives de Massoud Barzani et Jalal Talabani [leaders respectifs du PDK et de l'UPK], ont entravé les efforts de recherche d'une solution pacifique. Les seigneurs de la guerre ne font aucune distinction politique lorsqu'ils adhèrent au PDK ou à l'UPK. Ils se déterminent en général selon le principe du "choix contraire" : contre le chef de clan qui est leur ennemi ou leur rival. Ces chefs de

tribu, qui n'hésitent pas à donner un caractère belliqueux au conflit entre Barzani et Talabani cherchent en permanence à créer des confrontations armées afin d'étendre et de faire perdurer leur influence. De telle manière qu'ils sont en train de devenir les leaders de facto de la vie quotidienne. Ceux qui ferment les yeux devant cette évolution sont évidemment le PDK et l'UPK eux-mêmes, qui sont engagés l'un contre l'autre dans une course à l'hégémonie. Il suffit de voir que même les chefs des milices qui ont commis des crimes contre la révolution kurde ont pu être promus au rang de dirigeants à l'intérieur des partis et dans l'administration.

La faiblesse du leadership lors de la révolte de mars 1991 a certes contribué largement à la montée en puissance de ces milieux tribaux. Une très grande partie des peshmerga se trouvaient en Iran pendant la révolte. Leur commandement s'était affaibli au cours de combats antérieurs et du fait des massacres

(suite)

de Saddam. Ils étaient dispersés sur les frontières de l'Iran, de la Turquie et de la Syrie, et leurs leaders, Jalal Talabani ou Massoud Barzani, s'étaient réfugiés en Iran et en Syrie.

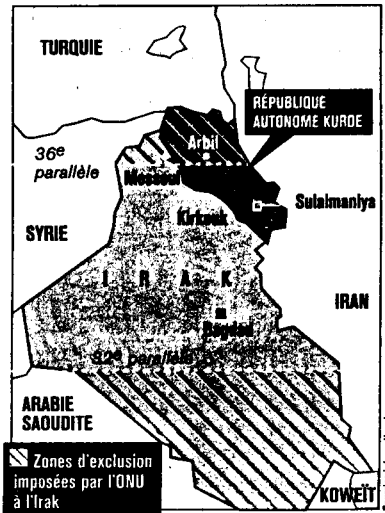
Après la guerre du Golfe, la première révolte eut lieu le 5 mars à Ranya, près de la frontière iranienne. Elle fut déclenchée spontanément : une bagarre qui avait éclaté entre un groupe de jeunes Kurdes et des soldats irakiens se transforma le lendemain en révolte populaire. Les milices tribales, qui collaboraient avec Saddam, changèrent de camp et attaquèrent alors les soldats irakiens déjà affaiblis – avec succès.

Le 6 mars, après la prise de Ranya et des appels efficaces de la radio de l'UPK, Sulaimaniya, la capitale du Kurdistan d'Irak, se souleva également, les peshmerga s'emparant des bâtiments officiels. Le 7, la ville était nettoyée des troupes irakiennes. Une grande partie des milices tribales se sont alors réunies à la population. De là, la révolte se propagea à Arbil, qui tomba le 10 mars. Des

Certains concluent des accords secrets avec Saddam, d'autres jouent les agents de la Turquie ou de l'Iran

chefs de tribu puissants comme Omar Sourtchi, Kadir Beg, Kerim Khan Baradost, jusqu'alors du côté de Saddam, appuyèrent les soulèvements en distribuant au peuple les armes dont ils disposaient.

Ces dirigeants avaient été contactés par le "Front du Kurdistan" quelques jours avant le soulèvement et, lors des négociations secrètes, ils avaient été invités à



rejoindre la révolte kurde. Le Front avait envoyé ses représentants dans toutes les villes afin d'expliquer aux chefs des milices que Saddam allait être renversé par les Etats-Unis et qu'ils avaient intérêt à le lâcher et à rallier ses rangs. Mais aujourd'hui, ce "ralliement" est devenu tel que les seigneurs de la guerre ont presque entièrement confisqué à leur profit les deux partis représentatifs des Kurdes d'Irak.

Le déroulement des événements montre que ces milices, qui acceptent formellement l'autorité du "Front du Kurdistan", constituent une partie importante et efficace des forces armées du Kurdistan du Sud. Ayant joué un rôle considérable dans tous les soulèvements, elles ont su conserver jusqu'à présent leurs positions et leur influence, en fournissant des appuis locaux à qui en avait besoin. Cela leur a permis par la suite de se transformer en "marchands" de la guerre fratricide.

Ces influents chefs d'anciens groupes de collaborateurs du régime irakien sont aujourd'hui partie prenante de la série de scénarios élaborée de l'extérieur. Des chefs de tribu

comme Kerim Khan Baradost sont d'ailleurs désignés comme responsables de plusieurs sabotages et assassinats "non élucidés". Ces "sous-secrétaires d'Etat" développent des relations directes, en fonction de leurs propres intérêts, tantôt avec la Turquie, tantôt avec les autres pays occupants [par "occupant", le journal kurde fait référence aux Etats actuels qui se partagent le territoire où vivent les Kurdes]. Ils prennent part volontiers à toute la guerre civile et se font, d'un côté, les outils bon marché du Mouvement islamiste du Kurdistan appuyé par l'Iran, et ceux des sabotages originaires d'Irak et de Turquie, de l'autre. Tout en affichant une allure patriotique, certains d'entre eux concluent des accords secrets avec Saddam, d'autres jouent le rôle d'agents de la Turquie ou de l'Iran pour créer des tensions et des crises à l'intérieur du Kurdistan du Sud. [Talabani et Barzani eux-mêmes entretiennent de bonnes relations avec le gouvernement turc, viennent fréquemment à Ankara et voyagent en Europe avec des passeports diplomatiques turcs.]

Pour ces marchands de guerre, les luttes intestines sont devenues un moyen de renforcer leur autorité et de garantir leurs propres intérêts. La fin de la guerre fratricide signifie pour eux l'épuisement de leur unique source de profits, l'effondrement du secteur des sales affaires belliqueuses. Pour toutes ces raisons, tant que leur influence actuelle n'est pas brisée, tant que le feu vert qu'ils ont reçu du PDK et de l'UPK reste allumé, on doit toujours s'attendre à de nouvelles *birakouji*. ●

* Le PDK de Massoud Barzani, l'UPK de Jalal Talabani et le Mouvement islamiste du Kurdistan, dirigé par le cheikh Osman Abdoulaziz, ont décidé le 30 septembre de mettre fin aux hostilités entre eux.

TURQUIE

Rapporteurs sur les tortures poursuivis

Les auteurs d'un rapport de la Fondation turque des droits de l'homme, qui fait état de 230 cas de morts sous la torture depuis 1983 en Turquie, font l'objet de poursuites judiciaires de la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara pour séparatisme. En cause : deux phrases — l'introduction qui fait état de l'interdiction du mouvement démocratique et politique kurde en se référant à l'emprisonnement de huit députés kurdes qui risquent la peine de mort, et une autre qui estime que le fossé entre les peuples kurde et turc s'approfondit... (AFP.)

LE SOIR ● VENDREDI

4 NOVEMBRE 1994

TURQUIE

Attentat à la bombe

Deux personnes ont été blessées, dont une grièvement, dans l'explosion d'une bombe mercredi en début soirée dans la Faculté de médecine de Cerrahpaşa à Istanbul, a rapporté l'agence Anatolie. La bombe avait été déposée au service des maladies internes de l'hôpital de la faculté de médecine, sur la rive européenne. L'attentat n'a pas été immédiatement revendiqué. Par ailleurs, deux poseurs de bombe ont, selon l'agence Anatolie, été tués mercredi à Diyarbakir, dans le Kurdistan, en manipulant l'engin explosif. Les deux hommes seraient des membres du PKK, mouvement séparatiste kurde. (AFP.)

IRAK

Attaque iranienne

Des garde-frontières iraniens ont attaqué dimanche une base des Moudjahidine du peuple en territoire irakien, près de Bagdad, a annoncé l'agence officielle iranienne Irna. L'attaque a été menée en réponse à une tentative d'infiltration de deux commandos de sept Moudjahidine dans la province d'Illam (sud-ouest iranien) qui avaient l'intention de poser des bombes contre des oléoducs, selon Irna. Deux Moudjahidine auraient été tués et trois autres arrêtés. La principale formation d'opposition armée au régime de Téhéran a démenti l'attaque iranienne contre l'un de ses camps. (AFP, Rtr.)

LE SOIR ● LUNDI

7 NOVEMBRE 1994

IRAK

Raids iraniens

L'aviation iranienne a attaqué mercredi des bases de contre-révolutionnaires iraniens au nord d'Erbil, dans le Kurdistan d'Irak, a annoncé l'agence iranienne officielle Irna. Les chasseurs-bombardiers iraniens ont attaqué et sérieusement endommagé un centre de commandement, un dépôt de munitions et une base commune aux groupuscules contre-révolutionnaires dans la région de Koi Sandjak, a affirmé Irna. Irna avait annoncé dans un premier temps un raid contre une base des Moudjahidine du peuple, principale organisation d'opposition armée au régime de Téhéran basée en Irak. Outre les Moudjahidine, le terme d'éléments contre-révolutionnaires recouvre notamment plusieurs groupes kurdes d'opposition opérant également à partir de l'Irak. Irna a indiqué que l'opération de mercredi avait été décidée en représailles à plusieurs tentatives récentes d'infiltration et de sabotage de ces groupes contre-révolutionnaires dans les régions frontalières iraniennes. (AFP.)

Reconnaissance du Koweït insuffisante

L'ONU maintient l'embargo international contre l'Irak

La reconnaissance formelle du Koweït par Bagdad n'a pas modifié lundi la position du Conseil de sécurité de l'ONU concernant l'embargo international imposé à l'Irak depuis plus de quatre ans, qui a été maintenu sans changements. Les sanctions ont été reconduites à l'issue d'une réunion de consultations à huis clos, sans que les quinze membres du Conseil se mettent d'accord sur une quelconque formule commune pour apprécier le degré de conformité de Bagdad avec les exigences de l'ONU, a expliqué l'ambassadeur de Grande-Bretagne à l'ONU, sir David Hannay.

C'est que, ce n'est pas un secret, les États-Unis et la Grande-Bretagne sont opposés à tout assouplissement à l'égard de l'Irak — alors que deux autres membres permanents du Conseil de sécurité, la France et la Russie, y sont plutôt favorables.

Pour appuyer leur position, nul doute que Washington et Londres ont exploité certaines informations venues fort à propos... Comme le dernier document du rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Néerlandais Max Van der Stoel, qui continue de dénoncer de graves violations des droits de l'homme en Irak, dont le régime terrorise sa population civile en général et les mouvements politiques d'opposition en particulier, à travers des assassinats politiques à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire.

Le rapport cite également le cas de la journaliste de l'AFP Lissy Schmidt, tuée par balle le 3 avril dans le Kurdistan. Un cas qui n'est pas isolé et pour lequel M. Van der Stoel évoque des « informations » selon lesquelles

les des « primes » auraient été versées aux auteurs de ces attaques par les services de sécurité irakiens.

Le rapporteur spécial demande aussi à Bagdad de mettre fin aux embargos économiques internes appliqués aux minorités kurde du nord du pays et chiite du sud, et de coopérer avec la distribution d'aide humanitaire dans ces régions, comme l'exige la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il demande à l'Irak de mettre fin « immédiatement » aux opérations d'assèchement des marais du Sud et de cesser les « activités militaires » menées contre les chiites dans cette région.

Autant de déclarations destinées à obtenir le déploiement d'observateurs des droits de l'homme en Irak. Mais des diplomates occidentaux ont relativisé la valeur du rapport de M. Van der Stoel, et ils affirment qu'il est privé que ce dernier n'a pas une confiance totale du secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali.

Ce qui n'empêche pas les États-Unis et la Grande-Bretagne d'utiliser telles quelles ces informations, de même que celles publiées hier par le « New York Times », selon lesquelles le président irakien, Saddam Hussein, dépense somptueusement, jusqu'à un milliard de dollars, pour ses palais et retraites présidentielles. Tout cela alors que la population crève littéralement de faim — au point que plusieurs organisations humanitaires estiment qu'on a atteint le seuil plus que critique. Ce qui met une nouvelle fois en lumière un fait évident : ce ne sont pas les dictateurs qui font les frais d'un embargo, mais les populations civiles. (D'après AFP.)

LE SOIR ● MARDI 15 NOVEMBRE 1994

TURQUIE

Législatives annulées

Le Premier ministre turc, Tansu Ciller, a décidé vendredi d'annuler les élections législatives partielles prévues le 4 décembre, une consultation qui concernait principalement le sud-est du pays à majorité kurde. Ces élections avaient été suspendues la veille par le Conseil électoral suprême car les listes électorales n'incluaient pas les noms des Kurdes réfugiés dans les provinces du sud-est. *Nous organiserons (ces élections) lorsqu'elles deviendront légalement obligatoires*, a déclaré M^{me} Ciller. Vingt-deux des 450 sièges du parlement turc étaient à pourvoir. Treize de ces circonscriptions étaient contrôlées par le Parti kurde de la démocratie, interdit en juin par la Cour constitutionnelle. (Rtr.)

LE SOIR ● SAM. 19 ET

DIM. 20 NOVEMBRE 1994

TURQUIE

Bombe à Adana

Deux personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe jeudi à Adana (sud). La bombe, à retardement et à fragmentation, avait été déposée dans le bureau d'information d'un établissement d'enseignement privé dans le centre de la ville, selon la même source. (AFP.)

LE SOIR ● VENDREDI

25 NOVEMBRE 1994

IRAK

Empoisonnements ?

Une mission du ministère britannique de la Coopération a affirmé que les populations des marais du sud de l'Irak étaient empoisonnées par des substances chimiques versées dans l'eau qui leur est fournie par les autorités irakiennes, affirme le journal « Independent on Sunday ». Le chef de la mission a affirmé qu'il y avait une rapide détérioration de la situation en Irak et que les gens fuyaient pour des raisons tant économiques que politiques. L'Irak est accusé d'assécher les marais dans le sud de l'Irak, situés entre le Tigre et l'Euphrate, pour réduire la résistance chiite dans la région, par le biais de la construction d'un canal. (D'après AFP.)

Coincés entre la violence de l'État et celle du PKK

Les Kurdes toujours visés en Turquie

Intensifiant sa lutte contre le PKK — le Parti des travailleurs du Kurdistan, séparatiste —, l'État turc s'en prend de plus en plus aux populations civiles kurdes, considérées comme des « bases arrière » de la guérilla. Pour capturer un commandant local du PKK, une vaste offensive a été lancée dans la province de Tunceli, au cours de laquelle des milliers de soldats, appuyés par des hélicoptères et des avions de combat, ont brûlé plusieurs dizaines de villages, dont les habitants, désormais sans ressources, vont grossir les camps qui se sont développés autour de certaines villes — avec tout ce que cela suppose de problèmes à l'approche de l'hiver.

Au total, selon Hasan Küçükoba, directeur du quotidien kurde « Özgür Ülke » — nouveau titre de « Özgür Gündem », interdit pour « propagande séparatiste » —, plus de 3 millions de personnes ont dû prendre la voie de l'exil intérieur. Un chiffre que l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch estimait jusqu'il y a peu à 2 millions de personnes, auxquelles il faut ajouter les derniers déplacements dans la province de Tunceli.

Des déplacements que la Turquie exploite aujourd'hui à des fins politiques : ces civils kurdes se voient refuser leur réinscription sur les registres électoraux pour les législatives partielles du 4 décembre, destinées à occuper 22 sièges vacants, dont 16 dans le sud-est de la Turquie — le Kurdistan. Des sièges vacants essentiellement depuis que le gouvernement turc a interdit le Parti de la démocratie (DEP), basé au Kurdistan, et emprisonné sept de ses députés pour trahison — en clair, pour avoir fait état des problèmes que rencontrent les Kurdes et avoir appelé à une solution politique de ces problèmes...

VIOLENCES QUOTIDIENNES

Et puis il y a les intimidations et les violences quotidiennes. Sur 180 parutions depuis qu'il a pris le relai d'« Özgür Gündem », fin avril, le quotidien kurde « Özgür Ülke » a déjà été interdit...

175 fois — et sa vente n'est pas autorisée au Kurdistan. M. Küçükoba, le directeur, égrène les chiffres : l'équipe de rédaction — qui est restée la même après le changement de nom — a vu au total 25 de ses journalistes emprisonnés, 25 autres ont été assassinés; 180 dossiers judiciaires ont été ouverts; à Diyarbakir, trois ou quatre vendeurs du journal ont eu un bras amputé à la hache; la semaine dernière encore, l'avocat du quotidien a été tué à Istanbul en rentrant chez lui.

Les membres du Hadep — formation qui a pris la succession du DEP — sont continuellement suivis par la police, selon Human Rights Watch, qui dénonce aussi les assassinats, en octobre, de trois responsables du parti dans la province d'Icel où, poursuit l'organisation, certains observateurs voient la main des services de sécurité turcs.

LE PKK AUSSI

La situation est d'autant plus difficile pour le Hadep — comme pour l'ensemble de la population kurde, d'ailleurs — qu'il est pris entre deux feux : le PKK a en effet menacé de mort les candidats qui se présenteraient aux élections partielles du 4 décembre, que la guérilla a « interdites ». Rien d'étonnant à ce

que, coincé par ces deux vagues de violences, le Hadep ait annoncé, au début de ce mois, qu'il ne participerait pas au scrutin de décembre — d'autant qu'il juge ces élections illégales puisqu'elles ont lieu à la suite de l'interdiction arbitraire du DEP.

Le PKK s'est aussi illustré, ces dernières semaines, par une campagne d'assassinats d'enseignants turcs au Kurdistan. Depuis la rentrée scolaire, en septembre, cinq attaques ont eu lieu, au cours desquelles 14 instituteurs ont été tués. Destinés à torpiller un programme d'enseignement nationaliste turc — toute forme d'éducation en kurde reste interdite —, ces attentats, horribles, ont en plus été contre-productifs : ils n'ont abouti qu'à priver totalement d'enseignement des milliers de petits Kurdes — craignant pour leur vie, un cinquième des instituteurs turcs ne se sont pas présentés du tout à leur poste cette année. En outre, cette campagne a renforcé la répression de l'armée turque.

Mais, pour la première fois, les offensives anti-terroristes, et surtout les méthodes utilisées par l'armée, ont suscité des critiques en Turquie, y compris de la part du ministre responsable des droits de l'homme.

AGNÈS GORISSEN

Les Arméniens alarmistes

Les Kurdes ne sont pas la seule minorité à connaître des problèmes en Turquie. Les Arméniens, généralement discrets, sont ces jours-ci particulièrement alarmistes. Depuis les agressions verbales dont a été victime, le 18 octobre, le patriarche de l'Église arménienne de Turquie, ils craignent une nouvelle chasse aux sorcières.

Le chef religieux avait convoqué à cette date une conférence de presse pour démonter les accusations, ressassées par la presse turque, de collusion entre les Arméniens et la guérilla kurde du PKK — Parti des travailleurs du Kurdistan, séparatiste. Une campagne s'appuyant notamment, disent les Arméniens, sur

une photo, largement diffusée, montrant « Apo », le chef du PKK, en compagnie d'un prêtre présenté comme arménien — il s'agirait en fait de Mar Johanna Ibrahim, de l'Église orthodoxe d'Alep, en Syrie, pays où « Apo » est supposé vivre.

Mais les dénégations du patriarche n'ont pas fait mouche. Au contraire. Depuis l'accession de l'Arménie à l'indépendance et son conflit avec l'Azerbaïdjan turcophone, disent les Arméniens, plus aucun argument ne semble pouvoir convaincre les Turcs que les Arméniens ne constituent pas une « cinquième colonne » visant à les détruire.

A. Gn

LE SOIR ● JEUDI 17 NOVEMBRE 1994

LE SOIR ● LUNDI 28 NOVEMBRE 1994

Rapprochement euro-syrien

TURQUIE

Seize Kurdes tués

Seize membres du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) ont été tués lors d'opérations militaires dans la région de Tunceli, dans l'est de la Turquie. Quatre tonnes de vivres ainsi que des vêtements et du matériel ont été saisis lors des opérations. Le PKK, créé en 1978 à Ankara, affirme représenter les 10 à 12 millions de Kurdes de Turquie. (D'après AFP.)

Le Soir, 28 novembre 1994

Le premier conseil de coopération euro-syrien avait lieu hier en soirée entre les ministres européens des Affaires étrangères et le Syrien Farouk al-Chareh. Ce conseil, qui aurait dû se dérouler chaque année depuis 1977, n'avait pu avoir lieu jusqu'ici, Damas se refusant à y évoquer la question des droits de l'homme. La Syrie a renoncé à cette condition.

Les Européens ont aussi voulu faire un geste, et ils ont ainsi annoncé hier leur décision de lever l'embargo sur les armes qui frappait la Syrie. La mesure a surtout un caractère symbolique puisque l'armement syrien

est d'origine russe. Cela n'a pas empêché l'Israélien Shimon Peres de polémiquer dès son arrivée à Bruxelles, hier, en se demandant pourquoi, si les Syriens parlent de paix, ils veulent acheter des armes. (De son côté, Israël a prévu une augmentation de son budget militaire de 600 millions de dollars pour l'année prochaine.)

Les présences simultanées de MM. Chareh et Peres à Bruxelles ne seront en principe pas exploitées. Les Syriens démentent même régulièrement les bruits de négociations secrètes.

B. L.

LE SOIR ● MARDI 29 NOVEMBRE 1994

TURQUIE

Démission

La Turquie était, mardi, à la recherche d'un ministre des Affaires étrangères pour remplacer Mumtaz Soysal qui a démissionné lundi, à l'heure où le gouvernement doit suivre plusieurs dossiers diplomatiques importants, comme la prochaine union douanière avec l'Europe, les conflits dans le Caucase et le dossier irakien. Le départ de M. Soysal a été motivé par des désaccords avec le Premier ministre, M^{me} Tansu Ciller, notamment sur les nominations au sein du ministère. M. Soysal, arrivé à son poste il y a quatre mois seulement, était connu pour sa contestation de la ligne pro-occidentale de la Turquie. (D'après AFP.)

Criminaliser la propagande anti-laïcité ?

Le procureur principal de la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara, Nusret Demiral, a appelé, lundi, à considérer comme un crime de terrorisme toute propagande visant à remettre en cause la laïcité de l'Etat turc. Il a estimé que la propagande actuellement répandue par les milieux islamistes est au moins aussi dangereuse pour la Turquie que le « séparatisme » prôné par la rébellion kurde. (AFP.)

LE SOIR ● MERCREDI 30 NOVEMBRE 1994

TURQUIE

Membre du PKK condamné à mort

Un membre du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) a été condamné à mort vendredi par la Cour de la Sûreté de l'Etat d'Erzincan, dans l'est de la Turquie, pour avoir été impliqué dans l'assassinat de 13 personnes, dont 5 membres des forces de l'ordre, a rapporté l'agence Anatolie. Le détenu, Arap Koseoglu, risque également la peine capitale dans un autre procès où il est jugé pour avoir tué un déserteur du PKK dans la prison d'Erzurum (est), a ajouté l'agence. La peine capitale n'a plus été appliquée depuis dix ans en Turquie. (AFP.)

LE SOIR ● SAM. 3 ET DIM. 4 DÉCEMBRE 1994

TURQUIE

Assouplissement du PKK

A la veille du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le chef des rebelles séparatistes kurdes de Turquie a fait des concessions dimanche sur la mise en place d'un Etat kurde indépendant. *Nous voulons renforcer la démocratie en Turquie et renforcer le peuple. Ni l'unité ni la souveraineté de la Turquie ne sont menacées*, affirme Abdullah Ocalan, leader du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), dans une interview au quotidien pro-kurde « Özgür Ülke ». (Rtr.)

LE SOIR ● MARDI 6 DÉCEMBRE 1994

TURQUIE

Un journal pro-kurde visé

Une personne a été tuée, 20 autres blessées samedi avant l'aube à Istanbul lors d'attentats à la bombe ayant visé le quotidien turc pro-kurde « Özgür Ülke » (« Le libre pays »). La victime, un employé, est mort à l'hôpital. Les attentats n'ont pas été revendiqués. Le journal, plusieurs fois saisi pour *propagande séparatiste*, a été à plusieurs reprises accusé par les autorités turques notamment d'être le porte-parole du Parti des travailleurs du Kurdistan, en rébellion armée contre Ankara dans l'Est et le Sud-Est anatoliens à majorité kurde. (AFP.)

LE SOIR ● LUNDI 5 DÉCEMBRE 1994

ALLEMAGNE

Policier en justice

Le parquet de Hanovre a renvoyé devant un tribunal pour homicide par négligence un policier qui avait tué d'un coup de feu un demandeur d'asile kurde de 16 ans lors d'une échauffourée. La communauté kurde avait vivement réagi à la mort de ce jeune Kurde, tué le 30 juin à Hanovre d'une balle dans le dos après avoir été surpris en train de coller des affiches du Front de libération nationale du Kurdistan (ERNK), interdit en Allemagne. (AFP.)

Le Soir, 10 et 11 décembre 1994

Turquie : lourdes peines pour les députés du DEP

Le verdict tant attendu est enfin tombé : les huit députés kurdes du DEP, le Parti de la démocratie — dissous en juin pour « séparatisme » — ont été condamnés à des peines sévères par la Cour de Sûreté de l'État d'Ankara : Ahmet Turk, Leyla Zana, Orhan Dogan, Hatip Dicle et Selim Sadak se sont vu infliger 15 années de prison; Sedat Yurtas en a « récolté » sept et demi; Mahmut Alinak et Sirri Sakik ont été condamnés à trois ans et demi d'emprisonnement mais ont été libérés parce qu'ils avaient purgé dix mois de détention préventive, soit près

du tiers de leur peine.

Motif de ces condamnations : « appartenance » ou « aide » à une « bande armée » — autrement dit le Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), en lutte contre l'État turc dans les régions à majorité kurde du pays. Des charges qui ont été modifiées in extremis puisque, jusqu'à hier matin, les huit députés étaient accusés de « séparatisme » et « atteinte à l'intégrité de l'État », des crimes passibles de... la peine capitale.

Un revirement de la Cour de Sûreté de l'État probablement dû aux multiples démarches ef-

fectuées ces derniers jours par plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, parlementaires ou chefs d'État de pays européens — le président Mitterrand lui-même avait proposé lundi à ses partenaires de l'Union européenne de s'associer en un appel pour que la peine de mort ne soit pas prononcée à l'encontre des huit députés.

Mais la modification des charges ne suffira pas pour éviter à la Turquie une avalanche de critiques. Dès l'annonce des peines, les défenseurs des droits de l'homme et membres de dé-

légations étrangères venus soutenir les accusés ont condamné ce verdict et promis d'agir devant différentes instances internationales. Selon eux, ce procès était une atteinte à la liberté d'expression et aux principes de la démocratie parlementaire puisqu'il n'était pas reproché aux accusés d'actes de violence mais seulement des propos séditieux.

« LA TURQUIE N'A PAS SA PLACE EN EUROPE »

La Turquie n'a pas sa place en Europe, a déclaré Ségolène Royal, députée française membre d'une des délégations étrangères qui avait été admises au Tribunal. Elle a indiqué que des groupes européens de défense des droits de l'homme et plusieurs organisations non gouvernementales allaient se fédérer pour défendre la cause des huit condamnés. Contestant l'équité du procès, M^{me} Royal a ajouté que cette fédération fera en sorte que le respect des principes démocratiques soit un préalable à l'approfondissement de l'entrée de la Turquie dans l'Europe.

Le gouvernement allemand, quant à lui, a annoncé qu'il continuerait à faire pression sur les autorités turques, au cours de leurs nombreux contacts, pour défendre les députés condamnés.

Le ministre belge des Affaires étrangères, Frank Vandebroecke, a de son côté convoqué l'ambassadeur de Turquie à Bruxelles. Et il fait clairement savoir qu'il entend poursuivre la politique de son prédécesseur, Willy Claes, qui avait insisté à plusieurs reprises auprès de la Turquie pour que soit trouvée une solution politique au problème kurde dans ce pays.

Hier, à la Chambre, Frank Vandebroecke avait d'ailleurs encore qualifié d'inadmissibles les pratiques répressives de l'armée turque, en ajoutant que la majorité des observateurs et

des partis en Turquie même se rendent bien compte que les forces militaires ont dépassé les bornes.

Le Premier ministre turc, M^{me} Tansu Ciller, devançant toutes les critiques, a publié immédiatement après l'annonce des peines un communiqué dans lequel elle estimait que le verdict lui-même prouvait que les cours et tribunaux étaient impartiaux et indépendants, soulignant que la Turquie n'était pas le seul État d'Europe où des parlementaires ont été poursuivis et condamnés. M^{me} Ciller rappelant en outre que le droit de se pourvoir en appel existe.

Le ministre turc de l'Intérieur, Nahit Mentese, a quant à lui déclaré : *Chacun doit être sûr que le Parlement turc reste soumis à la démocratie. Les cours et tribunaux de Turquie restent soumis à la loi. Il aurait sans aucun doute été préférable qu'aucun député démocratiquement élu ne s'associe à une organisation terroriste qui viole la démocratie. Les démocraties ont le droit de se défendre.*

RÉACTIONS INDIGNÉES EN TURQUIE

Des déclarations qui ne convainquent pas tout le monde en Turquie, où ont fusé des réactions indignées. Yusuf Alatas, porte-parole des quelque 200 avocats de la défense, a annoncé qu'un pourvoi en cassation serait déposé contre ces condamnations. *De toute façon, nous n'avons plus confiance dans la justice turque. Ce procès n'est pas légal mais politique, a-t-il déclaré.*

Ce n'est pas humain, a estimé pour sa part Akin Birdal, président de l'association turque des droits de l'homme. Avant de conclure amèrement : C'est un verdict politique qui pourrait nuire à toute attente de la population turque d'une démocratisation et d'une libéralisation des idéologies.

A. G. (avec AFP et R I)



Les députés du DEP à l'écoute du verdict : des peines de trois ans et demi à quinze ans de prison. Photo EPA.

Ankara : un scrutin remis à plus tard

Il y a quelque temps, le gouvernement de M^{me} Tansu Ciller avait cru trouver une astuce imparable pour se sortir avec quelque élégance du procès pour subversion intenté, un peu hâtivement, à huit députés du Dep, le Parti (pro-kurde) de la démocratie interdit le 16 juin dernier par la Cour constitutionnelle. Ces députés, destitués (sauf un) lors de l'interdiction de leur parti, comparaissent depuis quatre mois devant la Cour de sûreté de l'Etat qui les accuse de « séparatisme » et d'« atteinte à l'intégrité de l'Etat », délits qui aux termes de l'article 125 de la Constitution sont passibles de... la peine de mort. Autant dire que cette « affaire » a, une fois encore, faussement terni l'image de la Turquie qui, par ailleurs, entend se rapprocher des démocraties occidentales et aspire en particulier à devenir, un jour pas trop lointain, membre de l'Union européenne.

Comment s'en sortir ? En imaginant d'organiser le dimanche 4 décembre des élections législatives partielles dans vingt-deux circonscriptions – dont seize dans le sud-est anatolien à majorité kurde – les autorités d'Ankara croyaient jouer sur le velours : il suffisait aux ex-députés de se porter à nouveau candidats dans le sud-est pour que, d'un coup sec, ils soient rétablis dans leurs droits et autorisés légalement à tenter leur chance; et, en cas de réélection, ils pourraient invoquer leur immunité parlementaire pour échapper à tout nouveau déboire judiciaire. Un enterrement de première classe donc pour un procès un peu trop délicat...

Cette manœuvre a échoué et s'est même retournée contre

le gouvernement turc. D'abord, les ex-députés (qui se seraient présentés comme candidats du Hadep, le Parti de la démocratie du peuple, un Dep nouvelle mouture) ont refusé d'entrer dans le jeu : pas question, ont-ils notifié, d'être partie prenante dans des élections « anti-démocratiques ». Du coup, leur procès s'est poursuivi, avec tous les désagréments que cela comporte pour le régime. Le verdict est attendu jeudi.

Quant aux élections partielles, elles ont dû être... ajournées à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle qui a estimé qu'on y avait été un peu fort avec l'établissement des listes électorales : plusieurs milliers d'électeurs du sud-est, chassés de leurs villages par les « événements » (la lutte armée des maquisards séparatistes du PKK et la répression exercée par l'armée turque), avaient été privés de leur droit de vote tandis que, au contraire, les fonctionnaires nouvellement arrivés dans la région pouvaient voter...

Les élections, aux dernières nouvelles, pourraient avoir lieu le 25 décembre, à moins qu'elles ne soient reportées au printemps. Quoiqu'il en soit, la coalition gouvernementale paraît déjà avoir perdu la mise : avec l'abstention des « ex » du Dep, c'est le parti islamiste Refah du vieux Necmettin Erbakan qui a le plus de chances de l'emporter. Il a, sans plus, repris la plupart des thèses kurdes classiques (levée de l'état d'urgence, élection des préfets, enseignement et radio-télévision en kurde...). M^{me} Ciller, dont la coalition centriste-socialiste est déjà fort tiraillée, va donc au devant de nouvelles difficultés.

Amnesty craint des exécutions

A l'occasion des élections partielles turques du 4 décembre – remises désormais à plus tard – Amnesty International « craint vivement pour la sécurité » de certains responsables du mouvement pro-kurde Hadep, indique un document. Le Hadep (Parti de la démocratie du peuple) est le dernier nom d'une formation qui s'est successivement intitulée Hep, Özep, Özdep et Dep et dont les différentes moutures ont été tour à tour interdites, avec confiscation des biens du parti et privation des droits politiques des responsables.

ASSASSINATS

L'organisation internationale relève en particulier que trois responsables du Hadep ont été assassinés à Adana au cours des dernières semaines. Samedi, trois attentats contre un journal pro-kurde ont fait un mort et 20 blessés. En trois ans, précise Amnesty, cent un responsables et membres du Hadep, du Dep et du Hep ont été victimes d'« exécutions extra-judiciaires ». Plusieurs autres assassinats politiques ont été commis récemment et une personne « disparue » est décédée après avoir été interrogée pendant huit jours sous la torture dans les locaux de la police d'Adana.

« Les victimes, ajoute Amnesty, étaient des Kurdes sur lesquels les soupçons des forces de sécurité s'étaient précédemment portés en raison de leur engagement politique personnel ou de celui de leur famille (...). Des centaines de membres des partis Hep, Dep et Hadep sont détenus ou emprisonnés sous l'inculpation de soutien aux combattants du PKK », le parti marxiste-léniniste qui mène depuis 1984 une lutte armée contre le régime turc.

Toujours selon Amnesty, « la mise en cause, par les autorités turques, de la liberté de penser, d'écrire et de publier est quotidienne, que ce soit à l'encontre de Kurdes qui, sans prôner ni l'indépendance, ni la lutte armée, se revendiquent comme tels, ou des intellectuels et journalistes « coupables » d'avoir dénoncé ces violations. Toutes les personnes évoquant la situation dans les provinces du sud-est placées sous état d'urgence risquent d'être victimes de tor-



Mehdi Zana : quatre ans en plus (PG)

tures, voire d'exécutions extrajudiciaires (...). Toute référence à la question kurde devient à la propagande séparatiste et mène le député comme le simple citoyen en prison ».

MEHDI ZANA

L'organisation humanitaire attire en particulier l'attention sur le cas de M. Mehdi Zana avocat et ancien maire de Diyarbakir (la ville d'où est coordonnée la lutte contre la rébellion kurde), condamné le 12 mai à quatre ans de prison pour « propagande séparatiste », condamnation qui s'appuie notamment sur un discours prononcé le 3 décembre 1992 à Bruxelles devant... la sous-commission des Droits de l'homme du Parlement européen et dans lequel M. Zana a proposé « une solution de conciliation au problème kurde », sans jamais prôner la violence. Amnesty considère que M. Zana, qui a déjà fait plus de dix ans de prison, est un « prisonnier d'opinion ».

L'organisation relève que l'article 8/1 de la loi antiterroriste « punit de lourdes peines d'emprisonnement toute forme de propagande séparatiste, que les écrits ou les discours incriminés préconisent ou non le recours à la violence ». Aux termes de cet article, les personnes accusées d'infraction peuvent être maintenues quinze jours au secret, période portée à trente jours dans le sud-est sous état d'urgence.

Journée des droits de l'homme

Un mot peut sauver, ramener un prisonnier à la vie

J'étais enfermé nu dans une cellule du sous-sol. Quand les 200 premières cartes arrivèrent, les gardes me rendirent mes vêtements. Puis les 200 cartes suivantes arrivèrent, le directeur de la prison vint me voir. Quand la pile suivante arriva, le directeur contacta son supérieur. Les cartes ne cessaient d'arriver et d'arriver, trois mille en tout... Le Président fut informé. Les cartes continuaient encore à arriver, et le Président appela la prison et donna l'ordre de me relâcher. Si, aujourd'hui, Julio de Pena Valdez, qui fut prisonnier d'opinion de la République dominicaine, est libre, c'est grâce à l'attention qui lui fut manifestée.

Cela ne suffit pas toujours, bien sûr, pour faire sortir quelqu'un de prison. Mais c'est assez pour lui rappeler qu'il est un être humain. *Comprenez bien l'importance pour un prisonnier d'opinion de ne plus se sentir seul dans sa cellule, de savoir qu'à des milliers de kilomètres, d'autres personnes pensent à lui,* explique ainsi Salim Himidi, ex-prisonnier d'opinion des Comores. Pour le Béninois Léonar Wantchekon, *cette carte, c'est une partie de ma vie, car elle m'en a redonné le goût. Je l'ai reçue à un moment de profonde dépression, à un moment où j'étais sur le point de craquer après de longs mois de très dures épreuves. Grâce à elle, j'ai pu retrouver les forces morales dont j'avais besoin.*

Ce samedi, 10 décembre, jour anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est l'occasion de penser à tous ceux qui sont emprisonnés en raison de leurs croyances, de leur origine ethnique, de leur couleur, de leur langue, de leur sexe, mais sans avoir utilisé la violence ou préconisé son usage. Les prisonniers d'opinion.

Un objectif que tente d'atteindre, chaque année, Amnesty International en vendant, à l'approche de cette date, des bougies à allumer aux fenêtres, le soir du 10 décembre.

Mais cette année, Amnesty a voulu faire un « coup double » :



à chaque bougie vendue sera jointe une carte de vœux, destinée à un prisonnier particulier. Pour la section de Belgique francophone, c'est un prisonnier cubain qui a été choisi, Sebastian Arcos Bergnes.

Aujourd'hui âgé de 62 ans, il est l'un des pionniers de la révolution cubaine. Mais sa motivation n'était pas l'idéologie, plutôt la démocratie et la liberté. Ce qui l'amena à créer le Comité cubain pour les droits de l'homme. Et à entrer en conflit avec le régime. Et, en janvier 1992, il fut arrêté et condamné pour « propagande ennemie ». Il connaît en prison des conditions extrêmement pénibles de détention et a perdu près de 20 kg; son état de santé est vraiment inquiétant.

Chacun pourra donc lui manifester son soutien — ainsi qu'à d'autres prisonniers politiques, comme Salamat Masih, un jeune Pakistanais de 13 ans, Santosa Layme Bejar, travailleuse sociale au Pérou, Phuntsog Nyidron, jeune religieuse bouddhiste du Tibet, ou Mehdi Zana, éminente figure de la communauté kurde de Turquie.

En guise de symbole, une bougie géante sera allumée ce samedi sur la Grand-Place de Bruxelles, à 17 heures.

A. Gn

TURQUIE

Attentat

Seize personnes ont été blessées, dont deux grièvement, samedi dans l'explosion d'une bombe devant les guichets de l'hippodrome d'Adana, selon l'agence Anatolie. Le ou les poseurs de la bombe ont pris la fuite après l'attentat. Leur identité n'est pas connue. L'attentat n'a pas été revendiqué. (AFP.)

LE SOIR ● LUNDI 12 DÉCEMBRE 1994

TURQUIE

Bombe à Istanbul

Un poseur de bombe a été tué et un autre blessé hier matin à Istanbul par l'engin qu'ils voulaient déposer dans un véhicule dans le quartier touristique de Beyazit, selon l'agence turque Anatolie. Toujours selon Anatolie, quatre personnes ont été blessées à Istanbul dans une deuxième explosion, devant un magasin de jouets du quartier touristique de Laleli. (AFP.)

LE SOIR ● MERCREDI 14 DÉCEMBRE 1994



News Service 278/94

AI INDEX EUR 44/WU 20/94
FOR EXTERNAL RELEASE - FOR RESPONSE ONLY

TURKEY: KURDISH DEPUTIES SENTENCED TO LONG PRISON TERMS

In a verdict given by Ankara State Security Court this morning, 8 December, all eight Kurdish parliamentary deputies tried for alleged "separatist" activities received prison sentences.

Orhan Doğan, Hatip Dicle, Selim Sadak, Ahmet Türk, and Leyla Zana were sentenced to 15 years' imprisonment under Article 169 of the Turkish Penal Code for "sheltering or assisting" members of the illegal Kurdish Workers' Party (PKK). Sedat Yurttaş was sentenced to seven years and six months for the same offence, while Mahmut Alınak and Sırrı Sakık were each sentenced to three years and six months and heavy fines for "separatist propaganda".

All sentences were given within the terms of the Anti-Terror Law, under which not less than 75% of the term must be served. The sentences will automatically go to the Appeal Court. Mahmut Alınak and Sırrı Sakık were released pending that appeal. All were members of the mainly Kurdish HEP (People's Labour Party) and DEP (Democracy Party) parties, which were closed by the Constitutional Court for "separatism".

Amnesty International notes that the deputies were accused mainly on the basis of public statements they had made which contained no advocacy of violence. There were also allegations that contacts amounting to conspiracy had taken place. Most of the evidence to support these allegations consisted of statements given by so-called "confessors" in exchange for a reduction of sentence, and was seriously flawed or proved to be plainly false.

Amnesty International welcomes the release of Sırrı Sakık and Mahmut Alınak, and believes that most, if not all, of the convicted parliamentary deputies are or were prisoners of conscience held in contravention of Article 10 of the European Convention on Human Rights, relating to the right to freedom of expression. Turkey is a state party to this convention. The organization awaits the reasoned judgment of the court to give a final opinion on the convictions and the fairness of the trial.

This judgment is part of a general attack on freedom of expression which is intensifying in Turkey. The number of people imprisoned or threatened with imprisonment for expressing their non-violent opinions (principally in connection with the situation of Turkey's Kurdish minority) is on the increase. The three-year-sentence imposed on Doğu Perinçek for calling for brotherhood between Turks and Kurds in a televised interview while leader of the Socialist Party (also closed by the Constitutional

AMNESTY INTERNATIONAL
INTERNATIONAL SECRETARIAT
1 Easton Street, London WC1X 8DJ, United Kingdom
Tel (44) (71) 413 5500 Telegrams: Amnesty London WC1 Telex 28502 FAX (44) (71) 956 1157
E-mail (GnuNet) mcrl.amnesty-us, (GreenNet) amnestyis@gn.apc.org

Court) was confirmed at appeal in November.

At least 80 writers and journalists are currently remanded in custody pending trials or serving sentences, mainly under Article 8 of the Anti-Terror Law which provides for prison sentences for any statement interpreted by prosecutors and courts as "separatist propaganda".

Extrajudicial methods of gagging freedom of expression are still more chilling. More than one hundred members of HEP, DEP and its successor HADEP (People's Democracy Party) have been killed - either shot down in the street by unidentified assassins, "disappeared" or openly abducted and later killed by members of the security forces.

Mehmet Sincar, colleague of the parliamentary deputies sentenced today, was shot dead in Batman on 4 September 1993 when heavy police surveillance was briefly and mysteriously lifted. Attempts have also been made on the life of Leyla Zana. The headquarters of DEP were bombed in 1993, and on 3 December 1994, following a long history of legal and illegal attacks (including the killing and "disappearance" of its journalists), the premises of the Kurdish-owned newspaper Özgür Ülke (Free Country) were hit by a series of synchronized massive explosions at Özgür Ülke's publishing and printing facilities in Ankara and Istanbul. One person was killed, and four were very seriously injured.

Union douanière compromise entre l'UE et la Turquie ?

Avalanche de critiques contre Ankara

Le verdict sévère prononcé contre huit ex-députés turcs d'origine kurde, poursuivis devant une Cour de Sûreté de l'État pour activités séditeuses, risque de compromettre le processus d'intégration de la Turquie à l'Europe.

Sitôt le jugement rendu jeudi — cinq peines de 15 ans de prison, une de 7 ans et demi et deux de 3 ans et demi —, une pluie de réactions négatives s'est abattue sur le gouvernement turc, émanant d'associations de défense des droits de l'homme, de parlementaires européens, mais aussi de gouvernements occidentaux.

Les démocrates ne peuvent qu'être émus, a déclaré le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, en appelant la Turquie à *respecter les règles fondamentales de la démocratie*. Le département d'État américain s'est dit *profondément préoccupé*. Le chancelier allemand Helmut Kohl, à l'ouverture du sommet européen d'Essen — où le verdict turc a provoqué

bien des remous — a proposé une démarche de l'Union européenne auprès des autorités turques, envisageant même l'envoi de la « troïka » (Grèce, Allemagne, France) à Ankara pour faire valoir « un autre point de vue » sur le problème kurde.

Ces préoccupations politiques ne sont pas sans importance à l'heure où s'approche l'importante échéance de l'union douanière entre la Turquie et l'Union européenne. *Ça se présente assez mal*, estimait vendredi un diplomate européen à propos du conseil d'association Turquie-Union européenne du 19 décembre à Bruxelles, qui doit parachever un accord d'union douanière devant entrer en vigueur début 1996.

Avocats sans frontières va d'ailleurs demander la suspension du processus de ratification du traité d'union douanière, ainsi que la suspension de la Turquie du Conseil de l'Europe et l'instauration d'un embargo sur les armes à destination d'Ankara. Pour l'association, qui vient d'effectuer sa sixième mission en

Turquie, *ce ne sont pas des faits matériels qui sont réprimés, dans ce simulacre de procès, mais bien des idées et des liens de sympathie*, professés par les huit parlementaires condamnés. Le pouvoir en place en Turquie, en réalité *aux mains d'une junte militaire*, ne s'efforce même plus de sauvegarder les apparences de justice.

Face aux critiques, les responsables turcs opposent leur argument traditionnel de lutte contre le terrorisme du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), dont les députés étaient accusés d'être des sympathisants, voire des membres. Le chef de l'État, Suleyman Demirel, a rejeté vendredi les critiques européennes, affirmant que *la Turquie est un pays de droit (...) que vous puissiez ou non digérer ce verdict*. Le procureur principal de la Cour de Sûreté de l'État, Nusret Demiral, a quant à lui trouvé le verdict trop clément, ajoutant qu'il ferait appel — c'est lui qui avait réclamé la peine de mort pour les accusés. (D'après AFP et B.)

Toujours cette lancinante question des droits de l'homme

La justice turque est indépendante, dit-on à Ankara. Comme pour le prouver, en ce jour de négociations économiques et politiques importantes à Bruxelles, le procureur de la Cour de sûreté de l'État d'Ankara a prononcé hier deux réquisitoires implacables dans autant de procès, demandant selon les cas entre 6 mois et 5 ans de prison contre cinq militants des droits de l'homme.

Ces hommes sont accusés de « propagande séparatiste ». En cause pour deux d'entre eux : un rapport sur la torture, de la Fondation des droits de l'homme en Turquie publié et saisi en octobre, qui évoquait notamment les 390 décès en prison recensés depuis 1980 et faisait état de l'« interdiction du mouvement démocratique et politique kurde ». Ce rapport avait été partiellement financé par l'Union européenne. Les autres accusés avaient pris part à la rédaction d'un livre intitulé « Vue générale des villages brûlés », comportant des accusations contre les forces turques qui combattent les maquisards du PKK dans le Kurdistan turc.

La pression européenne sur les autorités turques ne s'était pourtant jamais faite si forte que ces dernières semaines en matière de droits de l'homme, culminant avec les réactions unanimes d'indignation après le verdict de la même Cour de sûreté de l'État le 8 décembre condamnant huit députés kurdes turcs à la prison ferme, dont cinq à quinze ans, au terme d'une parodie de procès. Jacques Delors lui-même qualifia ces peines de « scandaleuses »



Agarti Koyu, septembre 94 : un des rares témoignages photographiques de villages kurdes détruits. Photo AP.

et s'est dit contre l'octroi de l'union douanière sans l'obtention de « garanties » sur le respect des droits de l'homme.

Le gouvernement de Tansu Ciller a élaboré une théorie sans doute habile — qui entraîne d'ailleurs l'adhésion d'importants responsables européens — consistant à faire apparaître les périlleuses conséquences d'un rejet européen de la Turquie qui se traduirait à court terme par le basculement du

pays dans les bras de l'islamisme (déjà de plus en plus influent). Au Parlement européen la semaine dernière, Hans van den Broek, commissaire européen aux Affaires étrangères, estima d'ailleurs que parler de l'union douanière rendait plus probables les chances européennes d'exercer de l'influence sur la Turquie que rejeter le tout. Ce qui n'empêcha pas ledit Parlement d'adopter jeudi une résolution non contraignante ap-

pelant à la remise de la réunion bruxelloise sur l'union douanière.

Cela dit, les exactions en matière des droits de l'homme, jusqu'ici dénoncées par de nombreuses ONG, turques ou étrangères, trouvent depuis peu des témoignages au sein même du pouvoir. Ainsi, Azimet Koyluoglu, ministre d'État aux droits de l'homme, a-t-il affirmé le 11 octobre à un confrère turc qu'au total 1.390 localités avaient été

évacuées et que deux millions de personnes étaient actuellement sans abri dans le sud-est anatolien (Kurdistan turc). Ces villages, on le sait, ont été totalement ou partiellement détruits par le feu afin d'empêcher la population de soutenir la rébellion sur un plan au moins logistique. *Pour empêcher tout retour, ils vont jusqu'à scier les arbres des vergers ou brûler les forêts*, racontait un militant du Hadep, parti kurde, à un envoyé de « Libération » le 9 décembre.

AU MOINS TREIZE MILLE MORTS

Dans cette guerre qui ne dit pas son nom, la Turquie utilise quelque 270.000 hommes, et un budget de 7 milliards de dollars par an, pour vaincre le PKK qui compte sans doute moins de 10.000 combattants, lesquels n'hésitent pas non plus à manier l'arme de la terreur. Selon les sources, le conflit, qui commença en 84, a déjà fait entre 13.000 et 34.000 morts, avec un record pour cette année.

Dans une tardive tentative en vue de sauver une image de marque bien ternie, M^{me} Ciller a abandonné ces derniers jours sa traditionnelle intransigeance dans la question kurde jusque-là calquée sur l'opinion de la toute puissante armée turque. Ainsi a-t-elle pour la première fois admis, la semaine dernière, devant les ambassadeurs... européens qu'elle avait invités à déjeuner, que le comportement turc en matière de droits de l'homme devait être « amélioré ».

BAUDOUIN LOOS

Sur la situation au Kurdistan irakien, hors du contrôle de Bagdad.

■ Vous rentrez d'une mission d'évaluation au Kurdistan « autonome » irakien. Depuis quand MSF avait-elle quitté la région ?

□ Dès juin 1992, nous avons été parmi les premières ONG à quitter Bagdad, où nous ne pouvions plus travailler dans de bonnes conditions. Nous sommes restés dans le nord « libéré » jusqu'en avril 93, mais l'insécurité qui y régnait nous a poussés à partir également. En fait, les attentats visant les ONG se multipliaient, parfois mortels, comme dans le cas de Vincent Tollet, ce Belge qui travaillait pour Handicap International.

■ D'où venait cette insécurité ?

□ Les Kurdes incriminent les services de Saddam Hussein. Il est difficile de se prononcer. En tout cas, les choses se présentent de façon complexe puisque les intérêts des factions kurdes qui dirigent ce territoire sont souvent divergents, ce qui entraîne des querelles entre les deux principaux partis (de MM. Barzani et Talabani) ou avec le parti islamique. En tout cas, les enquêtes ont parfois été sabotées par les autorités kurdes. On doit aussi évoquer les intérêts iraniens et turcs qui peuvent avoir eu leur influence dans certains de ces événements.

■ La situation sécuritaire a-t-elle évolué ?

□ On constate une nette diminution des attentats. Mais on ne peut en tirer de conclusions dans cette région où les gens sont tous armés, où les comptes se règlent souvent à la kalashnikov. Les forces de sécurité, de plus, veillent surtout aux intérêts de leur faction, qui restent prioritaires : il s'agit du plus gros problème du Kurdistan irakien, car ce phénomène empêche une gestion satisfaisante en tous domaines.

■ Votre rapport n'est d'ailleurs pas tendre pour le « gouvernement » kurde...

□ C'est vrai. Il y a une mauvaise gestion et un manque de ressources. Ce second point n'est pas de leur ressort : ils n'ont pas de pétrole, pas de sources d'énergie, et doi-

David Goetghebuer



Expert logistique
chez Médecins sans frontières

vent s'en tirer grâce à l'aide internationale et le commerce qui reprend avec la Turquie malgré l'embargo officiel contre l'Irak. Mais le peu dont ils disposent est très mal géré : gaspillages, priorités politiques (factionnelles) passant avant l'efficacité économique, argent mal employé, personnel administratif pléthorique (et intouchable, car nommé en fonctions des clans). Les rares revenus de l'impôt vont dans les caisses des partis qui les ristournent au gouvernement avec parcimonie. La question de la gestion du service santé est elle-même exemplaire des erreurs graves qui aboutissent à la pénurie.

■ Une prise de conscience du rôle néfaste des intérêts claniques est-elle possible ?

□ Un début de prise de conscience, oui. Depuis les sanglants combats interkurdes de mai-juin, on entend dire que cela fait le jeu de Saddam Hussein. Les plus lucides, souvent ceux qui ont eu accès à la rationalité occidentale, tentent de servir de trait d'union entre les Kurdes et les ONG qui ont parfois du mal à se comprendre. Mais la majorité des gens restent attachés aux vieux schémas. Ainsi les Kurdes font-ils la preuve de leur incapacité à se prendre en main. Ils demandent du temps, mais j'ai peur que l'histoire ne le leur donne pas. Pourtant, ils savent que l'évolution politique, telle que la levée, un jour, des sanctions de

l'ONU contre l'Irak, ne jouera pas en leur faveur. Cela n'empêche pas la population de rêver à l'indépendance; mais les dirigeants se gardent bien de tenir ce discours, connaissant bien les données de la question d'un point de vue global : aucune puissance régionale ne veut d'un État kurde, difficilement viable, etc. Ils savent donc qu'un modèle fédéral irakien est à l'horizon.

■ Justement, est-ce que l'« Iraqi National Congress » (INC), principal mouvement (fédéraliste) d'opposition irakien, établi au Kurdistan, devient une force crédible ?

□ Il a progressé depuis mon dernier voyage, il y a deux ans, d'autant qu'il a habilement joué les médiateurs dans les combats entre peshmergas. Les forces de l'INC contrôlent des zones sensibles, et leur chef, Ahmed Chalabi, est très présent. Il se montre du reste résolument confiant. La population kurde le voit tantôt comme un allié au moins objectif, tantôt le tolère avec réticence comme un « Arabe » dont la télévision, par exemple, ne comporte aucun programme en langue kurde.

■ Que retenez-vous de positif ?

□ Le vif sentiment de liberté des gens ! Saddam Hussein devra en tenir compte s'il revient au Kurdistan, car la population a goûté de cette liberté, devenue un capital psychologique important. La reconstruction des villages détruits par Saddam est un des domaines où cette évolution se traduit.

■ Qu'avez-vous recommandé à MSF ?

□ Il n'y a pas urgence médicale au Kurdistan aujourd'hui. Mais la vigilance est de mise : la situation demeure précaire car les choses pourraient se détériorer rapidement l'année prochaine. Notamment quand sera revu en mars le budget humanitaire de l'ONU qui est susceptible de baisser. Et si l'embargo pétrolier est levé, les donateurs se feront encore plus réticents.

■ Et l'Irak de Saddam ?

□ Je ne m'y suis pas rendu. Nos informations indirectes sont celles que tout le monde connaît : la situation est préoccupante, plus grave qu'au Kurdistan. Nous envisageons ainsi d'y reprendre le travail.

Propos recueillis par
BAUDOUIN LOOS

CARTE BLANCHE

La condamnation de huit députés kurdes par la Cour de sûreté de l'État d'Ankara a suscité, dans toutes les parties du monde, une avalanche de critiques et la réprobation qu'elle mérite. Il s'agit d'un camouflet aux organisations humanitaires et à plusieurs leaders européens choqués par l'arrestation des élus d'une nation.

Ce jugement scandaleux suit la dévastation, juste à la veille du sommet de la CSCE, des bureaux du quotidien « *Ozgür Ülke* » que les autorités turques n'ont pas réussi à museler par l'arrestation, la condamnation et l'assassinat de ses journalistes.

Déjà, depuis des mois, l'armée turque met-tait le feu à des villages kurdes sous prétexte d'anéantir les sources logistiques de la guérilla kurde.

Depuis des années, la Turquie est le seul pays membre du Conseil de l'Europe où plus d'une centaine de journalistes, écrivains, académiciens et artistes paient dans les prisons le prix de leur courage et de leur résistance à l'oppression d'un tiers de la population de leur pays.

Après huit ans de laxisme et de tolérance, le Parlement européen a suspendu carrément toutes ses relations avec le Parlement turc en signe de protestation contre l'arrestation des députés kurdes. Et le Conseil de l'Europe a averti la Turquie qu'elle pourrait être exclue si ces députés kurdes n'étaient pas relâchés. (...)

Après la condamnation des députés kurdes, le ministre belge des Affaires étrangères, Frank Vandenbroeck, comme plusieurs de ses collègues européens, n'a pas tardé à qualifier d'inadmissibles les pratiques répressives en Turquie.

De plus, la discussion d'un accord d'union douanière avec la Turquie, considérée par Ankara comme étape décisive vers l'intégration à l'Union européenne, a fait l'objet de contestations et de restrictions de la part du Parlement européen : les ministres des Affaires étrangères ont mis le dossier au frigo, au moins jusqu'au printemps.

Il est réjouissant que des milieux européens aient ainsi réagi à la dictature militaro-parlementaire du Premier ministre Tansu Ciller qui avait personnellement provoqué l'arres-

Europalia '96 : festivités de la honte ?

tation des députés kurdes et la levée de leur immunité parlementaire. Toutefois, l'Europe et, particulièrement, la Belgique se trouvent maintenant confrontées à un autre test pour prouver leur sincérité vis-à-vis de l'hypocrisie d'Ankara.

La Turquie est, depuis le 1^{er} février 1994, le pays choisi pour l'Europalia '96. Malgré plusieurs appels lancés par des organisations démocratiques et humanitaires, la Fondation Europalia a, avec la signature du pré-accord le 31 janvier 1994, à Ankara, invité ce plus mauvais élève de la démocratie européenne à l'Europalia prochain. (...)

Comment la Belgique accueillera-t-elle les dirigeants d'un tel pays aux festivités de 1996 alors que des hommes de culture et de science, kurdes ou turcs, sont toujours la cible principale de la terreur d'État ?

Alors que le sociologue Ismail Besikci, qui est turc, purge des peines de prison totalisant plus de soixante ans et risque encore une centaine d'années supplémentaires aux procès pendants pour ses écrits défendant l'identité et la culture kurdes, comment la Belgique recevra-t-elle ses geôliers ?

Qui plus est, alors que l'Anatolie est le berceau de plusieurs civilisations, comment l'Europalia '96 pourra-t-il faire la propagande d'un régime qui détruit systématiquement tous les vestiges de ces civilisations ? Car, avant l'arrivée des Turcs en Anatolie, en 1071, les Kurdes, les Grecs, les Arméniens et les Assyriens étaient déjà là. Si l'on parle de la splendeur et de la richesse des valeurs culturelles et artistiques de l'Anatolie, il faut admettre qu'elles sont également l'œuvre de tous ces peuples autochtones.

Or, ces peuples et leurs valeurs artistiques, culturelles et religieuses sont systématique-

ment anéantis par le régime d'Ankara. Il ne reste, à l'heure actuelle, que quelques dizaines de milliers d'Arméniens, Assyriens et Grecs en Turquie. Leurs derniers refuges culturels et religieux ne sont-ils pas menacés de destruction ? Quant aux Kurdes, leurs villages, leurs terres natales sont en flammes sous l'assaut du chauvinisme déchaîné de l'armée turque et de l'extrême droite.

Comment le roi des Belges et les dirigeants fédéraux, communautaires ou régionaux pourront-ils « embrasser » les représentants d'un tel régime sous prétexte de faire connaître la richesse culturelle d'Anatolie ?

« C'est la Belgique qui nous fera connaître à l'Europe », « Une occasion historique », « Les drapeaux turcs à Bruxelles », « Une chance européenne pour la Turquie ! » C'est avec ces titres-là que les journaux turcs pro-gouvernementaux annonçaient la décision controversée pour l'Europalia '96.

Avant et après la signature de l'accord, le ministère turc des Affaires étrangères a rassemblé maintes fois des hommes d'affaires turcs et les a appelés à apporter le plus large financement possible afin de séduire l'Europe en 1996 à Bruxelles. Europalia '96 est déjà un cheval de bataille pour une diplomatie à la solde du terrorisme d'État.

La Belgique ne le savait-elle pas ou ne le prévoyait-elle pas ? (...)

Toutefois, malgré cette décision maladroite, surtout après la condamnation des députés kurdes, n'est-il pas pensable de renoncer tout simplement à l'Europalia-Turquie, de le reporter à une date ultérieure — celle où la Turquie fera la preuve de sa maturité démocratique et n'emprisonnera plus ses hommes et femmes de culture et de science, celle où tous les peuples créateurs de la splendeur culturelle d'Anatolie, Arméniens, Assyriens, Grecs et Kurdes, ainsi que les Turcs attachés aux valeurs démocratiques européennes, ne subiront plus la terreur d'État.

Cela nous paraît indispensable pour que l'Europalia '96 ne risque pas de se transformer en festivités de la honte pour l'Europe.

DOGAN ÖZGÜDEN

Rédacteur en chef de « Info-Türk »

Le Soir, 23 décembre 1994

L'UE ajourne sa lune de miel avec Ankara

Ni la Grèce, ni le piètre état des droits de l'homme en Turquie n'y peuvent, mais. Les Quinze se rapprochent inexorablement d'Ankara.

Bloqué provisoirement, hier à Bruxelles, le dossier de l'union douanière entre l'Union européenne et la Turquie pourrait aboutir au printemps prochain. C'est en tout cas le sentiment qui se dégageait hier de discussions au sein des Quinze au cours desquelles les droits de l'homme ont pesé de peu de poids face aux arguments de géostratégie et aux impératifs économiques.

On n'est pourtant pas passé loin d'une annulation pure et simple de la réunion euro-turque qui s'est tenue hier soir à Bruxelles. Après un week-end de discrètes tractations, la détermination grecque n'avait pas faibli. C'était toujours « non » à l'union douanière avec la Turquie et, accessoirement, au déblocage de 600 millions d'écus d'assistance financière. Cet accord devrait établir, à partir du premier janvier 1996, un libre-échange quasi total entre l'Union européenne et la Turquie.

Il y a moins de deux semaines, la condamnation de huit députés d'origine kurde avait pourtant ajouté une spectaculaire pièce à décharge au dossier des droits de l'homme en Turquie. Le sommet européen de Essen s'en était même saisi pour condamner vivement cette atteinte à la liberté d'opinion. Avec leur éternel rappel de l'occupation de Chypre par l'armée turque, depuis 1974, les Grecs se trouvaient donc en meilleure position, ce lundi, pour rappeler que les conditions politiques ne sont pas réunies pour envisager un renforcement des liens avec la Turquie.

Même le Premier ministre turc, semblait mettre de l'huile sur le feu, claironnant que *la Turquie n'a pas de concessions à faire, mais bien des leçons à donner...* Rien n'y a fait. L'union

douanière sera vraisemblablement conclue au printemps 1995. Sa finalisation figure en tête des priorités de la présidence française qui prendra son tour le 1^{er} janvier. *Nous souhaitons une attitude très ferme sur les droits de l'homme*, a dit le ministre français des Affaires

étrangères. Les Quinze réclament ainsi la libération des députés emprisonnés et la stricte observance des droits de l'homme par la Turquie. *Mais ce serait une erreur politique et stratégique de fermer la porte à la Turquie*, a continué M. Juppé. Son homologue britannique

M. Hurd a enfoncé le même clou, en déclarant que les événements en Russie, au Moyen-Orient et dans les Balkans montrent que *le partenariat avec la Turquie est indispensable*.

En échange du déblocage par la Grèce de l'accord avec la Turquie, les Onze ont toutefois con-

senti que des négociations préliminaires s'engagent avec Chypre. Mais la pression est désormais mise sur Athènes. *Si des retards apparaissent sur l'union douanière, cela aura des conséquences sur les négociations avec Chypre.*

M. d. M.

Le Soir, 20 décembre 1994

TURQUIE

87 peines de prison

La Cour de sûreté de l'État d'Ankara a condamné lundi 87 accusés du massacre de Sivas, lors duquel 37 personnes avaient été brûlées vives dans un incendie, à des peines allant de 3 à 15 ans de prison et a décidé l'acquittement de 37 autres. La cour a basé son accusation sur les articles du Code pénal concernant les homicides ordinaires, sans prendre en considération l'article sur les « crimes contre l'État » selon lequel le procureur avait demandé 29 peines de mort. Le 2 juillet 1994, plusieurs centaines de personnes menées par des intégristes musulmans avaient incendié l'hôtel Madimak à Sivas, où étaient hébergés plusieurs intellectuels, dont l'écrivain satirique turc Aziz Nesin — celui-ci avait provoqué la colère des islamistes en mettant en doute l'originalité du Coran. (AFP.)

TURQUIE

Attentat contre « Milliyet »

Des inconnus ont tiré des coups de feu contre l'immeuble du quotidien « Milliyet » (centre, 300.000 exemplaires par jour) hier à Istanbul. L'attentat a causé des dégâts légers mais n'a pas fait de victime. Les assaillants ont pris la fuite dans un véhicule retrouvé abandonné peu après par la police. L'attentat n'a pas été immédiatement revendiqué. (AFP.)

TURQUIE

Attentat islamiste

Une personne a été blessée hier après-midi à Istanbul par un attentat à l'explosif revendiqué par un groupuscule armé islamiste, le Front islamique des Combattants du Grand Orient, qui est opposé aux fêtes « occidentales » du nouvel an. L'engin, une bombe à retardement déposée dans un centre commercial sur la rive européenne d'Istanbul, a causé des dégâts dans plusieurs magasins. (AFP.)

IRAK

Cessez-le-feu au Kurdistan ?

Des efforts étaient en cours hier pour instaurer un cessez-le-feu dans le Kurdistan d'Irak, où se battent depuis vendredi des formations kurdes rivales, a indiqué un responsable kurde. Les deux principaux chefs kurdes irakiens, Massoud Barzani (Parti démocratique du Kurdistan, PDK) et Jalal Talabani (Union patriotique du Kurdistan, UPK), pourraient se rencontrer ce mardi et proclamer un cessez-le-feu. Un responsable de l'UPK a accusé le PDK d'un détournement d'argent. (AFP.)

LE SOIR ● JEUDI 29 DÉCEMBRE 1994 LE SOIR ● VENDREDI 30 DÉCEMBRE 1994

LE SOIR ● MARDI 27 DÉCEMBRE 1994

Europalia, festivals de la culture des peuples

Nous critiquons et réprouvons la condamnation de huit députés kurdes par la Cour de Sûreté de l'Etat d'Ankara autant que l'auteur de la Carte Blanche parue dans « Le Soir » du 23 décembre 1994. Nous la critiquons et la réprouvons autant que les leaders européens qui se sont exprimés à ce sujet; autant, nous en sommes convaincus, que des millions de citoyens turcs attachés aux droits de l'homme et aux libertés démocratiques; autant que des centaines d'intellectuels, d'écrivains, d'artistes, d'industriels, d'hommes politiques de nationalité turque avec qui, depuis un an, nous tentons de jeter les bases d'un festival culturel et non d'une manifestation politique.

Il est opportun, il est justifié et il est nécessaire que les hommes politiques, dûment informés, usent de tous les moyens pacifiques de pression pour que la politique du gouvernement turc corrige les dérives qui, sinon, l'éloigneront de l'Europe et du monde libre. Cet éloignement n'est pas son intérêt, ce n'est pas le nôtre.

Mais nous, à Europalia, ne faisons pas de politique. Depuis 25 ans, nous cultivons la conviction, l'utopie — la naïveté, diront certains — que la culture est œuvre de paix; que se connaître, c'est se donner une chance de se respecter et parfois de s'aimer. Ce fut notre pari. Nous l'avons gagné

treize fois. Nous pensions pouvoir le gagner une quatorzième fois.

Nos interlocuteurs ce sont les « culturels ». Or, précisément, les cultures de l'Anatolie, la Turquie y comprise, qui se sont succédé au cours des millénaires sont de grandes cultures. Le territoire de la Turquie d'aujourd'hui nous offre les témoignages des cultures qui l'ont traversé, autant et plus peut-être qu'aucun des pays méditerranéens. Une de nos ambitions était, précisément, d'illustrer cette diversité, préfiguration et image de ce que nous aimons appeler l'« identité culturelle européenne », faite de diversités, de contrastes et d'anciennes rivalités aujourd'hui réconciliées.

Sans doute, de même que les pouvoirs publics belges, nationaux, communautaires et régionaux, nous ont apporté un soutien

essentiel, les pouvoirs publics du pays invité doivent traiter avec nous et nous devons traiter avec eux.

Bien sûr, le risque de récupération politique existe. Mais notre public a toujours su faire la part des choses.

En agissant selon cette conviction, nous avons cru — et nous croyons toujours — que nous ne prenons pas le parti de Créon contre Antigone.

Qu'il nous soit au moins donné acte de cela. Les lecteurs du « Soir » croient-ils, les citoyens de Belgique et d'Europe croiront-ils que si, devant des difficultés et des risques grandissants, nous sommes contraints à renoncer à notre projet, nous aurons aidé les Kurdes de Turquie ?

N'aurons-nous pas plutôt abandonné ces citoyens turcs — ils sont nombreux et c'est ceux-là à qui nous devons tendre la main — qui aspirent aux mêmes valeurs que nous et luttent, et parfois souffrent, plus que nous, pour elles ?

Nous pensons à cette parole des mémoires de Jean Monnet : Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des peuples.

**MARCEL VAN DE KERCKHOVE
et JEAN GODEAUX**

**Ambassadeur honoraire,
commissaire général
Gouverneur honoraire
de la Banque Nationale,
président de la Fondation Europalia**

LE SOIR ● MARDI 27 DÉCEMBRE 1994

Nous publions ici la réaction de l'ambassade de Turquie à la « Carte blanche » de M. Dogan Özgüden publiée ici le 23 décembre à propos d'Europalia '96. Deux des organisateurs belges du festival s'étant également exprimé, « Le Soir » du 27 décembre, nous considérons le débat — momentanément — clos.

L'objectif poursuivi par le festival Europalia est de favoriser un climat propice au rapprochement des gens, des peuples et non pas de fomenter la discorde entre eux. Refuser Europalia ou en limiter les moyens, c'est refuser de mieux connaître la Turquie.

La Turquie actuelle est sans doute le prolongement historique de plusieurs civilisations anatoliennes dont elle assume l'héritage avec fierté; en cela, elle revendique une mission unificatrice et non pas ostraciste. C'est bien pourquoi toutes les composantes du creuset culturel de notre pays auront naturellement leur place au sein de ce festival.

Certes, au point où elle en est, la Turquie a-t-elle encore de la distance à parcourir afin de parfaire son évolution. Il n'en demeure pas moins que cet élan déterminé fait l'objet de bien des jalousies et ne plaît pas forcément à ceux qui préféreraient voir la Turquie échouer. Dans la région, son rôle stabilisateur et modérateur est reconnu par tous les diplomates de bonne foi.

Pays associé aspirant à faire partie intégrante de l'Union européenne et membre d'innombrables institutions occidentales, la Turquie constitue une part inéluctable de l'Europe compte tenu de la vision du mon-

Europalia 96 : les arguments et espoirs turcs

de, des valeurs et critères auxquels elle demeure attachée.

Environ 3 millions de ressortissants turcs établis dans les pays d'Europe de l'Ouest servent de relais et de pont d'amitié, contribuant ainsi à faire progresser le processus d'intégration Turquie - Europe.

Tous les touristes peuvent témoigner que la Turquie consent d'énormes efforts financiers pour sauvegarder les richesses considérables que recèle le sol anatolien en termes de vestiges et de diversité culturelle. Elle ne cesse de consacrer des moyens importants à la promotion des recherches scientifiques et de l'enseignement contemporain.

Au fil de l'histoire, les cultures turque et européenne ont coexisté en produisant une interaction certaine avec des retombées toujours visibles. Les civilisations d'Anatolie ont pris place dans la mosaïque culturelle européenne. Europalia permettra de le mesurer.

L'union douanière Turquie - UE, qui doit être achevée dans un futur proche, apportera un maillon supplémentaire à la chaîne de nos liens déjà étroits. Cependant, l'enjeu s'inscrit dans un contexte plus global, en vue de

tisser une toile de rapports humains, sociaux et politiques de manière à pérenniser l'appartenance à l'Occident de ce partenaire loyal qu'est la Turquie.

Une fois de plus, M. Özgüden veille avec un soin suspect à ne pas aborder le véritable problème auquel la Turquie se trouve actuellement confrontée : l'action terroriste du PKK. Cette organisation terroriste marxiste-léniniste opère contre les civils et les officiels en Turquie, s'alimentant de fonds collectés grâce au trafic de stupéfiants et au racket en Europe. Les premières victimes de cette organisation sont nos compatriotes d'origine kurde. Il est donc essentiel pour l'opinion publique européenne qu'elle ne commette pas l'erreur d'évaluer sous la même optique la lutte contre le PKK et le dossier des droits de l'homme. Ces derniers concernent l'ensemble de notre pays et de nos citoyens; des réformes légales en cours permettront certainement de les améliorer pour rendre le système plus apte à satisfaire les aspirations démocratiques du plus grand nombre.

Ce n'est pas en tirant à boulets rouges sur la Turquie que l'on arrivera à annihiler son importance ni à la faire disparaître de la carte. Les falsificateurs d'images même les plus acharnés ne parviendraient pas à effacer cet aspect qui reste indélébile dans la mémoire de ceux qui ont visité la Turquie : celui de gens hospitaliers pratiquant des valeurs humaines souvent bafouées ailleurs.

TANZER ÖEKUT

**Conseiller de presse
à l'ambassade de Turquie**

Turkije beschuldigt Koerden

ANKARA (reuter) — De Turkse politie arresteerde zes vermeende Koerdische separatisten die ervan verdacht worden brand te hebben gesticht in befaamde bossen bij Istanboel. Dat meldde het Anatolische persbureau dinsdag.

Volgens een verklaring van de anti-terreurpolitie zijn de zes leden van de verboden Koerdische Arbeiderspartij (PKK) die gewapenderhand vecht voor een onafhankelijk Koerdistan. De bosbranden in juli en augustus duurden verscheidene dagen. De PKK zei dat Turkse troepen met opzet bossen in brand steken in streken waar ze tegen de rebellen vechten.

De Standaard Donderdag 15 september 1994

Iraakse Koerden sluiten bestand

ANKARA (reuter) — De twee belangrijkste Koerdische groeperingen in het noorden van Irak tekenden gisteren een vredesverdrag. Daarin worden verkiezingen in het vooruitzicht gesteld. Het Koerdische regionale bewind deelde dat mee. Gevechten tussen de Koerdische Democratische Partij (KDP) en Patriottische Unie van Koerden (PUK), alsook met de aanhangers van de Islamitische Beweging voor Iraaks Koerdistan (IBK), braken los in mei en nadien weer in augustus. Dat geweld bedreigt het democratisch experiment in Iraaks Koerdistan dat is opgezet onder bescherming van het Westen in de nasleep van de Golf-oorlog ruim drie jaar geleden.

In 1992 werden verkiezingen gehouden die de KDP en PUK evenveel macht gaven. Maar beide partijen konden zich niet vinden in een gemeenschappelijk leiderschap en nieuwe verkiezingen waren gepland voor mei dit jaar. Het geweld dat ondertussen uitbrak, belette echter de organisatie van verkiezingen.

De Standaard, 29 november 1994

Turkije wijst vredesvoorstel Koerden af

ANKARA (reuter) — De Koerdische leider Abdullah Ocalan riep in een open brief aan enkele wereldleiders op tot een wapenstilstand en een internationale bemiddeling in de strijd tussen de Koerdische afscheidingsbeweging PKK en de Turkse overheid. Die oorlog duurt al ruim tien jaar en eiste al 13.000 mensenlevens.

Premier Tansu Ciller zei onmiddellijk dat zij niet wil praten met wat zij „terroristen” noemt. Het dagblad *Sabah* ziet in het vredesvoorstel het bewijs dat de rebellen in het nauw gedreven zijn door de recente offensieven van het Turkse leger in de provincie Tunceli.

Zopas kwam een winteroffensief op gang, waarbij 40.000 soldaten betrokken zijn. Het doel is „de definitieve uitscha-

keling” van de PKK.

Minister van Buitenlandse Zaken Mumtaz Soysal nam intussen ontslag. Soysal stond bekend als een tegenstander van het behoudsgezinde beleid van premier Ciller.

De 65-jarige Soysal viel onder meer het privatiseringsbeleid van Ciller aan, terwijl hij het pro-westerse beleid van Turkije wou ombuigen. De jongste tijd trad hij naar voor als de prominentste leider van de Sociaal-Demokraten.

Turkije „verwoest dorpen”

DIYARBAKIR (reuter) — Het onder dwang evacueren en zelfs in brand steken van Koerdische dorpen in het zuidoosten van Turkije staat nu in het centrum van de tien jaar oude strijd die het Turkse leger voert tegen Koerdische rebellen. Dat melden inwoners van dorpen in het betrokken gebied, en mensenrechtenactivisten.

Volgens lokale verdedigers van de mensenrechten liepen in het zuidoosten van Turkije bijna 1.900 dorpen geheel of gedeeltelijk leeg, vaak onder militaire druk. Tijdens de eerste tien maanden van dit jaar werden meer dan 500 nederzettingen geëvacueerd en werden er vele in brand gestoken.

„Hier is niets veranderd, alleen wordt de druk erger en worden de zaken meer openlijk bedreven”, verklaarde Halit Temli, het hoofd van het kantoor van de Turkse Mensenrechtenvereniging in Diyarbakir.

Een 21-jarig lid van de Turkse veiligheidstroepen bij Diyarbakir legde verklaringen af die de beschuldigingen leken te bevestigen. „Wat kunnen we anders doen?”, zei hij. „Die mensen steunen de terroristen. De guerrilla zal alleen uitgeschakeld zijn als alle dorpen in de regio vernietigd zijn”.

De Turkse troepen willen kennelijk een scheiding tot stand brengen tussen de bevolking van het gebied en de Koerdische Arbeiderspartij (PKK), een guerrillabeweging die een eigen Koerdische staat nastreeft. „Goed of slecht, de PKK is de enige groep in Turkije die vecht voor de Koerdische identiteit, en vele mensen hebben haar om die reden gesteund”, aldus een jurist in de regio, die kritisch staat tegenover de PKK. Het optreden van de veiligheidstroepen dreef de bevolking verder in de armen van de PKK, zei hij.

De Standaard Zaterdag 26, zondag 27 november 1994

Turken doden 52 Koerden

TUNCELI (reuter) — De Turkse strijdkrachten meldden vrijdag dat zij 52 Koerdische guerrillero's doodden tijdens een drie dagen durende strijd in de oostelijke provincie Tunceli. Volgens het leger liepen de rebellen in hinderlagen van het leger toen ze op zoek waren naar voedsel en beschutting tegen de bittere koude. Een legerwoordvoerder voegde eraan toe dat zware sneeuwstormen in het gebied de strijd tegen de Koerden hinderen.

De Standaard Zaterdag 3, zondag 4 december 1994

Koerden slaags in Noord-Irak

NICOSIA (reuter) — Vijfenzestig mensen werden gedood en ten minste 250 gewond tijdens nieuwe botsingen tussen rivaliserende Koerdische groepen in noordelijk Irak. Dat meldde het Iraakse dagblad *Al-Joemhoeria* (De Republiek). Volgens het blad werd er op verscheidene plaatsen gevochten tussen manschappen van de Patriottische Unie van Koerdistan (PUK) van Jalal Talabani en de Koerdische Democratische Partij (KDP) van Massoud Barzani. Officieel besturen beide partijen gezamenlijk het vrije Iraaks Koerdistan sinds er in 1992 verkiezingen werden gehouden, maar in mei geraakten ze slaags. Vorige maand ondertekenden ze een vredesakkoord, maar ook daarna werden er nog botsingen gemeld.

De Standaard Maandag 26 december 1994

De Standaard Zaterdag 26, zondag 27 november 1994

KOERDISTAN: vrouwen in Vrij Koerdistan

In augustus jl. heeft de Kommissie de autoriteiten van "Vrij Koerdistan" in Irak bevestigd over hun wetgeving t.a.v. vrouwen in dit sinds de tweede Golfoorlog in 1990 bevrijde gebied. Terwijl er geen officieel antwoord kwam werd deze demarche, die o.m. aanleiding gaf tot een parlementaire vraagstelling door senator Willy Kuijpers, aangevochten door Koerdische vertegenwoordigers in België (KRVN 57). De Kommissie beloofde daarop navraag te doen bij de organisaties die deze zaak onder haar aandacht brachten.

De Oostenrijkse commissie Justitia et Pax bevestigde inmiddels, via de groep "Frauensolidarität", dat de Weense werkgroep "Frauenrechte Menschenrechte" correcte informatie verspreidde over de situatie van vrouwen in Vrij Koerdistan. Zowel de betrokken werkgroep als het Oostenrijkse netwerk voor vrouwenasiel, dat in eerste instantie contacten heeft met de Koerdische vrouwen, zijn betrouwbare organisaties die allebei deelnamen aan de VN-Conferentie voor de Mensenrechten in 1993. De werkgroep Frauenrechten Menschenrechte werd daarop verder bevestigd.

Deze gegevens werden doorgegeven aan senator Kuijpers, aan het Overleg Vlaanderen Koerdistan en aan het Koerdisch Instituut in Brussel.

Het Koerdisch Instituut antwoordde dat ook zij verder navraag hebben gedaan naar de aangeklaagde feiten maar tot op heden geen bevestiging vonden. (CS)

KOERDISTAN: demarche voor vrijlating voormalig parlamentslid

Mevrouw Leyla Zana was de eerste vrouwelijke Koerdische afgevaardigde in het Turkse parlement. Begin maart 1994 werd zij samen met haar zeven collega-parlementariërs van de Democratische Partij (DEP) gearresteerd. Sindsdien bevindt zij zich met haar lotgenoten in de gevangenis te Ankara. Na de arrestaties verklaarde premier Tanchu Ciller van Turkije dat ze de verraders uit het parlement had verjaagd.

Overal ter wereld, ook in ons land, reageerden mannen en vrouwen verontwaardigd en geschokt over de opstelling van Turkije in deze zaak. In het Belgische parlement werd gereageerd omdat het ten slotte over democratisch verkozen parlamentsleden ging die niets anders kon worden verweten dan de vreedzame verdediging van de rechten van hun volk, dat nu eenmaal een minderheid uitmaakt in Turkije. Hun parlementaire onschendbaarheid werd opgeheven, zij werden gevangen gezet en de doodstraf werd zelfs tegen hen geëist, enkel en alleen op basis van hun opinie.

De Kommissie deelt in de algemene onrust over de handelwijze van de Turkse Justitie ten aanzien van Leyla Zana en de andere DEP-parlementariërs, die een aantasting betekent van het recht op vrije meningsuiting.

Uit naam van de vrede, de democratie en de mensenrechten werd daarom een oproep ondertekend om Leyla Zana en haar zeven collega-parlementariërs van de DEP onmiddellijk in vrijheid te stellen, de vrijheid van meningsuiting in Turkije te garanderen en een politieke oplossing na te streven voor de Koerdische kwestie. (CS).

KOERDISTAN: een politiek debat

Op 24 september organiseerde het Overleg Vlaanderen Koerdistan in Leuven een animatie- en discussienamiddag over Koerdistan. Het gebeuren werd opgeluisterd door Koerdische volksdansen en er was een indrukwekkend aanbod aan boeken over Koerdistan. Hoogtepunt van de namiddag was het politieke debat om 17 u, toen enkele Koerdische vraagstellers de kans kregen de Vlaamse politici Willy Kuijpers (VU), Michiel Maertens (Agalev), Jef Sleenckx (SP) en Hugo Van Rompaey (CVP) aan de tand te voelen. Uit het gesprek onthielden we de volgende aandachtspunten.

De (eventuele) benoeming van minister Claes tot secretaris-generaal van de NAVO zou een goede zaak kunnen zijn, aangezien Claes steeds een open oor heeft gehad voor de Koerdische kwestie. In elk geval moet er met Turkije eens flink worden afgesproken over bepaalde kwesties, zoals de schendingen van de rechten van de Koerden en het gebruik van NAVO-wapens daartoe, maar ook de schending van de rechten van andere minderheden in Turkije, o.m. van de christelijke Assyriërs. Een drukkingsmiddel daartoe zou kunnen zijn om Turkije in januari 1995 te weigeren als lid van de EU-douaneunie. Men kan ook werk maken van een boycot van het toerisme en van de handelsbetrekkingen met dat land. Daartegenover staat in het najaar 1996 de Europalia in het teken staan van Turkije, een louter cultureel en vredesgebeuren volgens de organistaroren, maar ongetwijfeld ook een kans om de minder mooie kanten van het Turkse regime aan te kaarten.

Het is een feit dat Koerdistan niet aan de top van de politieke agenda staat, niet in België en niet in Europa, ook al groeit de belangstelling voor de kwestie. De situatie is echter uiteenlopend. Hoe het de Koerden vergaat in Turkije begint de buitenwereld stilaan te weten, ondanks de actieve desinformatiecampagnes van de Turkse regering. De situatie van Zuid-Koerdistan in Irak is eveneens tot op bepaalde hoogte bekend. Dat het embargo tegen Irak loodzwaar doorweegt op de Koerdische bevolking is geweten en daartoe moet druk worden uitgeoefend opdat dit embargo door de VN selectiever zou worden toegepast. Hoogst ernstig is de verdrukking van de Koerden in Syrië en in Iran, waarvan we bijna niet op de hoogte zijn.

Maar onlangs kwam het bestuur van Vrij Koerdistan (Irak) onder zware kritiek te liggen vanwege vrouwenorganisaties die het feit aankloegen dat de man wettelijk het recht zou hebben om zijn vrouw straffeloos te vermoorden als hij bewijzen heeft van haar "morele ongehoorzaamheid". Sinds 1991 zouden zich zo 550 gevallen hebben voorgedaan. Ook de Kommissie heeft bij de Koerdische delegatie in Zweden uitleg over deze zaak gevraagd (cfr. KRVN 55-56). Toen deze kwestie ter sprake werd gebracht in het debat door Willy Kuijpers werd ze volledig ontkend door de aanwezige Koerdische vertegenwoordigers. Het Koerdisch Instituut liet weten dat het een onderzoek hierover had gedaan en geen bevestiging vond voor de beschuldigingen.

De Kommissie van haar kant maakte de desbetreffende documenten over aan zowel senator Kuijpers, die hierover een parlementaire vraag stelde, als aan de Koerdische aanwezigen. Ook heeft ze de organisatie *Women living under Muslim law*, die de informatie in de eerste plaats doorspeelde, dieper bevragen over haar bronnen. (CS)

Turks leger brandt dorpen Koerden plat

TUNCELI/ANKARA (reuter) — Turkse troepen staken zeventien dorpen in brand in de afgelegen oostelijke provincie Tunceli. Dit zegden lokale politici en getuigen woensdag. Het platbranden van de dorpen gebeurt in het kader van een twee weken oud militair offensief tegen rebellen van de Koerdische Arbeiderspartij (PKK).

„De mensen wier huizen werden platgebrand hebben dringend tenten en voedsel nodig”, zei Musa Yerliaya, de burgemeester van Ovacik. Hij zei dat de soldaten, die een van de grootste offensieven in de Turkse militaire geschiedenis uitvoeren, de inwoners van verscheidene andere dorpen drie dagen tijd hadden gegeven om te vertrekken of hetzelfde lot te

ondergaan. De hoofden van negen dorpen en gemeenteraadsleden van Tunceli zonden een telegram aan premier Tansu Ciller, haar vice-premier Murat Karayalcin en aan president Soeleiman Demirel. Zij vroegen een einde te maken aan de operatie, waardoor zij, nu de winter op komst is, dakloos zijn.

„De soldaten zegden ons te vertrekken en brandden de plaats dan plat”, aldus het telegram. „We zijn geruïneerd”, zegden de dorpelingen die hulp zochten bij vrienden en verwanten in de stadjes Ovacik en Tunceli.

De dorpen werden op 3 en 4 oktober in brand gestoken. Acht mensen, onder wie vier kinderen, uit het dorp Gokcek zijn nog steeds vermist nadat het leger het dorp evacueerde en vernielde op 28 september.

Het Turkse leger zegt dat het de dorpen moet ontruimen en

de mensen onderbrengen in grote kampen om te voorkomen dat ze hulp zouden geven aan de Koerdische Arbeiderspartij (PKK) die sterk staat in de regio. Ook de Sociaal-Demokratische Volkspartij (SHP), de kleinere partner in de Turkse regeringskoalitie, protesteerde tegen het vernielen van de dorpen. Op haar verzoek zou de zaak in het Turkse parlement worden besproken.

Het Turkse leger voerde enkele weken geleden 20.000 extra manschappen aan om de 20.000 reeds aanwezige soldaten te steunen bij hun offensief tegen de PKK. Het 42.000 vierkante kilometer grote gebied rond Tunceli werd beschouwd als een belangrijk deel van de Koerdische staat die de PKK in Oost-Turkije wil oprichten.

Het begin van het offensief in de provincie Tunceli viel samen met de aankomst in de regio

van PKK-bevelhebber Semdin Sakik, die bekend staat onder de bijnaam „vingerloze Zeki” sedert hij zijn duim verloor bij het afvuren van een raket in Noord-Irak, van waaruit de PKK ook opereert. Hij arriveerde vorige maand om het bevel over te nemen van alle PKK-operaties in een groot deel van de zuidoostelijke Koerdische provincies van Turkije.

De gevechten zijn vooral gekoncentreerd rond het Munzur-gebergte. Daar tracht het leger zowat 2.000 guerrillero's te verdrijven. Van het gebergte heeft de strijd zich uitgebreid tot de grenzen van de provincie Erzincan en tot de naburige provincie Sivas.

De strijdkrachten staken ook de bossen in het gebied in brand in een poging de PKK-guerrillero's hun dekking te ontnemen, zo meldden lokale boswachters.

De Standaard Donderdag 6 oktober 1994

„Koerden verlangen naar vrede”

GROOT-BIJGAARDEN — „De gewone Koerden in Turkije verlangen naar vrede. In Irak hebben vele Peshmerga's (Koerdische guerrillastrijders) er genoeg van. Meer dan een van hen zei ons dat we zijn kalasnikov konden krijgen. Ook daar wil het gewone volk vrede.” Dit zeggen Sophie Grandprez en Emmanuel Bosteels, die onlangs van een drie weken durend bezoek aan Iraaks-Koerdistan terugkwamen, in een gesprek.

Grandprez en Bosteels waren daar voor de Vlaamse niet-goevernementele organisatie (ngo) Vlaams Internationaal Centrum. Volgens hen de enige Vlaamse, zonet enige Belgische ngo die nog in Iraaks-Koerdistan actief is. Het Vlaams Internationaal Centrum is betrokken bij de heropbouw van zes dorpen in de aan Turkije grenzende provincie Dohuk. Het gaat om een project van vier jaar ter waarde van 30 miljoen frank, in samenwerking met het Algemeen Bestuur voor Ontwikkelingssamenwerking (Abos).

Vrede is er echter nog lang niet in Koerdistan. In Turkije is er een grootscheeps regeringsof-

fensief aan de gang tegen de Koerdische Arbeiderspartij (PKK). „Er zijn ook geregeld bombardementen met napalm door Turkije op dorpen in Irak, waar de aanwezigheid van PKK-strijders wordt vermoedt”, zegt het duo.

Sedert september maken de Turken het ook bezoekers van Iraaks-Koerdistan, dat sedert drie jaar de facto onafhankelijk is, moeilijker. Dat ondervonden Sophie Grandprez en Emmanuel Bosteels. De grensovergang van Turkije naar Noord-Irak in Bahur bleef voor hen vier dagen gesloten omdat ze geen Iraaks visum hadden.

Embargo

Ze merkten tijdens het wachten vele tankwagens met Iraakse olie en vrachtwagens met andere produkten op. Wat erop wijst dat Turkije schendingen van het embargo van de Verenigde Naties tegen Irak door de vingers ziet.

Iraaks-Koerdistan zelf is sedert mei in stukken uiteengevallen: het noorden, met Dohuk, is in handen van de Koerdische Democratische Partij (KDP) van Masoed Barzani, het zuiden in die van de Patriottische Unie van Koerdistan (PUK) van Talal Jalabani en in de streek van Soeleimania is de

Islamitische Partij van Koerdistan zeer actief. Het gebied van Erbil, de hoofdstad, is een gedeelde soort neutrale zone

Het ineenstorten van de eenheid van het autonome Koerdische gebied in Irak betekent ook een „terugvallen in de feodaliteit en het tribalisme. Dat brengt problemen mee voor bijvoorbeeld de door de Koerdische regering gedekreterde landhervorming, die door de feodale grondeigenaars wordt bestreden. Bovendien zijn bijna alle intellectuelen (dokters enzovoort) vertrokken omdat ze ter plaatse niets kunnen verdienen.” Verder is er de voortdurende dreiging van een mogelijke terugkeer van de Iraakse troepen.

Maar niet alles is negatief. Er wordt hard gewerkt aan de heropbouw. Het kristelijke dorp Avzarik, en het moslim-dorp Navishke zijn met de hulp van het Vlaams Internationaal Centrum zo goed als volledig heropgebouwd. „De mensen werken, alles leeft weer op. De oogst zag er goed uit en er is zeker geen sprake van hongersnood. Volgend jaar gaan we ook enkele bloemmolens bouwen en wordt de heropbouw van een derde dorp voorzien.” (PVB)

Vlaams Internationaal Centrum, Laanbrugstraat 11, 1210 Brussel. Tel. 02-245.72.40.

Koerdisch blad verschijnt ondanks bomaanslagen

Parlementsleden verschijnen donderdag voor Turkse rechter

De pro-Koerdische Turkse krant *Özgür Ülke* (Vrij Land) lag zondag en maandag toch in de kiosken, ondanks de vrijwel gelijktijdige bomaanslagen zaterdag op zijn kantoren in Ankara en Istanbul. De publicatie ondanks de vernietiging van de installaties, was mogelijk door de solidariteit van een deel van de Turkse pers die kantoren en persen ter beschikking stelde. Maar daarmee is het voortbestaan van de krant nog niet verzekerd.

Voor de journalisten van de krant en de Turkse Associatie voor de Mensenrechten bestaat er geen twijfel over dat de aanslagen, waarbij één dode en achttien gewonden vielen, het werk zijn van de Turkse staat.

De krant, die bericht over de „smerige oorlog“ van het Turkse leger in Oost-Turkije en die opkomt voor de Koerdische belangen, is de autoriteiten een doorn in het oog.

Özgür Ülke bestaat nog niet zo lang maar gaat de weg op van zijn eerder dit jaar ter ziele gegane voorganger *Özgür Gündem* (Vrije Agenda). Dat blad moest er mee stoppen na een reeks processen tegen hoofdredakteur en journalisten en pesterijen zoals verschijningsverbod en belemmering van distributie. Om nog niet te spreken van aanslagen op zijn personeel en gebouwen.

De campagne tegen de pro-Koerdische pers is een onderdeel van de strijd van de Turkse regering en leger tegen alles wat opkomt voor de Koerdische belangen. Ook de Koerdische politieke vertegenwoordiging wordt op alle mogelijke manieren bevochten.

Vorig jaar werd de Partij van de Volksarbeid (HEP) verboden. De opvolger, de Demokra-

tische Partij (DEP), onderging dit jaar hetzelfde lot en zijn achttien parlementsleden verloren hun zetel. De nieuwe opvolger, de Democratische Volkspartij (HADEP), kan nauwelijks werken. Tegen zeven DEP-parlementsleden en een andere volksvertegenwoordiger werd in maart een zaak begonnen wegens separatisme, een vergrijp waarvoor de doodstraf kan worden uitgesproken. In principe zal het hof voor staatsveiligheid in Ankara donderdag uitspraak doen.

Maar met het vervolgen van de parlementsleden ging de Turkse regering te ver. De westerse bondgenoten slikten de zaak niet. Premier Tansu Ciller zag zich gedwongen plots de mogelijkheid van kulturele rechten voor de Koerden te openen. En president Soeleiman Demiral sprak van de invoering van een „grondwettelijk staatsburgerschap“, waaronder Koerden en andere minderheden zich niet langer Turk zouden moeten noemen.

Enige tijd werd met de gedachte gespeeld het proces dood te laten lopen door de vervolgde parlementsleden te laten herkiezen in tussentijdse verkiezingen, waardoor ze opnieuw hun parlementaire on-



Het dorp Agarti Koyu in Zuidoost-Turkije na zijn vernietiging door het Turkse leger in september. Het is een van de ruim 1.500 Koerdische dorpen die werden verwoest in het kader van de oorlog tegen de Koerdische guerrillero's. (foto ap)

schendbaarheid zouden genieten. Maar de voor zondag jongstleden geplande verkiezingen werden door het Grondwettelijk Hof geannuleerd.

Waarnemers menen dat er goede kans is dat het vonnis van donderdag zal worden uitgesteld. Doodstraffen de dag voor de Europese top in Essen

(9-10 december) zouden daar slecht vallen en de besprekingen voor een doeane-unie tussen Turkije en de EU later deze maand niet vergemakkelijken.

Maar premier Ciller heeft sedert het voorjaar wel een deel van haar zelfvertrouwen teruggevonden. Van enige toegeving aan de tien miljoen Koerden is

geen sprake meer. Eind vorige maand wees ze nog een vredesvoorstel van de Koerdische Arbeiderspartij (PKK) af en in Oost-Turkije gaat het legeroffensief tegen de Koerdische guerrillero's onverminderd door.

De premier denkt er zelfs aan het Europees Sociaal Ontwik-

kelingsfonds aan te spreken.

Zij wil dit doen voor de hervestiging in „centrale dorpen“ van de tienduizenden Koerden — naar schatting dit jaar alleen al 100.000 mensen — die dakloos werden door de vernietiging van hun dorpen door het leger.

Paul VANDEN BAVIÈRE

Turkse militairen geven taktiek verschroeide aarde in Koerdische regio toe

BRUSSEL/ANKARA.

REUTER EN EIGEN BERICHTGEVING

De techniek van de *verschroeide aarde* is de jongste tijd een essentieel deel geworden van de taktiek van het Turkse leger in het zuidoosten van het land, waar een bloedige oorlog wordt uitgevochten tegen de Koerdische PKK-guerrilla. Volgens cijfers van de onofficiële Turkse mensenrechtenorganisatie zijn in totaal al 1.900 dorpen met de grond gelijk gemaakt, wat neerkomt op 16 pct. van het totale aantal. In de afgelopen tien maanden werden meer dan 500 dorpen verwoest. Meer dan 800.000 mensen zijn dakloos geworden en volgens lokale overheidsfunctionarissen, zoals de burgemeester van een klein stadje in de provincie Tunceli, waar de strijd momenteel het hevigste woedt, heeft Ankara nog maar weinig gedaan om de vluchtelingen op te vangen. Gevreesd wordt dan ook dat de komende strenge winter heel wat lijden zal meebringen voor mensen die momenteel in tenten of onverwarmde overheidsgebouwen zijn ondergebracht.

Voor het eerst geven sommige Turkse militairen zelf toe dat ze de taktiek van de verschroeide aarde gebruiken. "Wat kunnen we anders doen. Deze mensen steunen terroristen. De guerrilla kan alleen maar worden uitgeschakeld als alle dorpen in de hele regio verwoest worden." Dat zei een 21-jarige militair donderdag in een interview met het Britse persbureau *Reuters*. Met de techniek van de *verschroeide aarde* wil het Turkse leger de PKK van zijn bevoorrading afsnijden. Maar, en daar zijn waarnemers het over eens, de taktiek zorgt juist voor een felle toename van de aanhang van de PKK. Vreemd is dat niet: als de overheid haar burgers berooft van hun hele hebben en houden, waarom zouden ze zich dan niet wenden tot diegenen die haar bestrijden. De vijand van mijn vijand is mijn vriend. Het Turkse leger, zo zeggen waarnemers, heeft de taktiek van de *verschroeide aarde* in de tweede helft van de jaren tachtig voor het eerst gebruikt, maar vooral de jongste twee jaar — sinds Tansu Ciller premier is geworden en ex-premier Demirel tot president werd benoemd — steunen de militairen er

steeds meer op. Ook het dodental, waarover geen objectieve cijfers bestaan, gezien zowel de PKK als het Turkse leger knoeien met de aantallen, is sinds het begin van het Ciller-tijdperk toegenomen. Dat komt vooral doordat Ciller veel minder greep heeft op de militairen dan de combinatie van Demirel (premier) en Ozal (president) destijds. Ciller liet er zelf overigens geen twijfel over bestaan: "de ene optie is vernietiging, de andere vernietiging", zo zei ze met betrekking tot de PKK.

De uitspraken van minister van Mensenrechten Azimet Koyluoglu in oktober, dat de ontvolking van het zuidoosten te wijten was aan "staatsterrorisme", wekten de indruk dat Ankara langzamerhand begint in te zien dat deze oorlog niet militair te winnen valt en dat de Koerdische kwestie politiek moet worden opgelost. Maar Koyluoglu moest zijn woorden een paar dagen later al verdraaien tot "tja, deze dingen gebeuren tijdens hevige gevechten". En minister van Binnenlandse Zaken Nahit Mentese voegde daaraan toe dat het PKK-guerrillero's zijn die, vermoed als Turkse soldaten, dorpen platbranden. Die uitspraak

wordt door de Koerdische vluchtelingen absoluut ontkend.

Dat er van een politieke oplossing geen sprake kan zijn, blijkt ook uit het feit dat de enige vreedzame Koerdische partij, DEP, in juni van dit jaar werd verboden en dat acht van de DEP-parlementariërs momenteel voor separatisme terechtstaan. De uitspraak in dat proces, waar de openbare aanklager de doodstraf vraagt, hoewel geen van de acht ooit voor geweld werd aangeklaagd, komt op 8 december. Verwacht wordt dat ze niet de doodstraf maar een flinke celstraf krijgen, gezien de internationale gemeenschap het proces met argusogen volgt.

Ten slotte mag ook het PKK-geweld niet onvermeld blijven. Zo blijkt uit cijfers van de Turkse mensenrechtenorganisatie dat er sinds het begin van de oorlog al 150 leraars zijn vermoord, waarvan 90 door de PKK, die hen zien als 'kultuurimperialisten', die de Koerdische identiteit van de bevolking door een Turkse willen vervangen. Veertien leraars werden in september en oktober van dit jaar alleen al door de PKK vermoord. (CV)

Irak vergiftigt zijn moerasbevolking

Britse delegatie spreekt van volkerenmoord

LONDEN.
AFP

De bevolking van het moerasgebied in het zuiden van Irak wordt vergiftigd door chemicaliën in het water dat hen door de overheid wordt verstrekt. Dat is de konklusie van een delegatie van de Britse regering, aldus de Britse zondagskrant *The Independent on Sunday*. De delegatie heeft het zuidwesten van het buurland Iran bezocht, waar duizenden Iraakse vluchtelingen verblijven. De delegatie was daar op uitnodiging van de Iraanse regering om te zien welke humanitaire hulp de vluchtelingen nodig hebben. De leider van de delegatie, Mu-

kesh Kapila, zei symptomen van kronische vergiftiging te hebben gekonstateerd. Ook zei hij littekens te hebben gezien van kogels, die zouden zijn afgevuurd door Iraakse soldaten. Het lijdt geen twijfel dat wat daar gebeurt, neerkomt op volkerenmoord, zo zei Kapila in het weekblad.

Mukesh Kapila vreest dat de vluchtelingenstroom naar zuidwest-Iran snel tot een crisis kan uitgroeien.

De vluchtelingen komen niet alleen uit het moerasgebied, maar zelfs uit Bagdad, de hoofdstad van Irak, en uit het noorden van het land.

Volgens Kapila wijst dit op een snelle verslechtering van de situatie in Irak. De mensen vluchten

zowel om economische als om politieke redenen.

Irak wordt ervan beschuldigd de grotendeels tussen de Eufrat en de Tigris gelegen moerassen in het zuiden van het land opzettelijk droog te leggen door de aanleg van enkele kanalen. Bagdad en Saddam Hoessein zouden op die manier het verzet van de shi'itische opstandelingen in het gebied willen smoren.

Volgens de Iraakse regering is de 'derde rivier', zoals de irrigatiewerken worden genoemd, slechts bedoeld voor de ontziltiging van landbouwgronden. Het is lang niet de eerste keer dat beschuldigingen worden geuit dat Bagdad de zogenaamde 'moerasarabieren' zou uitmoorden om politieke redenen.

De Morgen, 26 november 1994

Delors hekelt veroordeling Koerden

Dat de veroordeling donderdag van acht Koerdische parlementariërs Turkije flink wat politieke schade heeft berokkend, vooral dan wat betreft de Turks-Europese relaties, mocht zondagavond blijken tijdens de tv-toespraak van afscheidnemend EU-kommissievoorzitter Delors. Maar Ankara doet voorlopig alsof er volstrekt niets aan de hand is en de Turkse openbare aanklager gooide gisteren zelf nog olie op het vuur. Donderdag werden acht Koerdische parlementariërs tot straffen van 3 tot 15 jaar veroordeeld. Drie zaken stuitten de internationale gemeenschap daarbij tegen de borst: een aantal van de parlementariërs, wiens immuniteit in maart werd opgeheven, werd in voorarrest mishandeld; ze werden tot zware gevangenisstraffen veroordeeld hoewel ze niet van geweld werden beschuldigd; en het bewijsmateriaal (afgeluisterde telefoons en getuigenissen) zou gefabriceerd zijn.

Opstappende Kommissievoorzitter Delors stelde zondagavond op de Franse tv dan ook onomwonden dat van de Turkse toetreding tot de EU-doelgroep (waarover eerstdaags wordt onderhandeld) geen sprake kan zijn "zonder dat de Turken hun verplichtingen nakomen wat betreft het respecteren van de mensenrechten. Het is absoluut schandelijk afgevaardigden die parlementaire onschendbaarheid genieten te arresteren terwijl zij gewoon hun mening uiten", aldus Delors.

Duitse bocht

Duitsland, Turkijes grootste bondgenoot binnen de EU, die de Koerdische guerrilla PKK eerder dit jaar verbood in Duitsland, reageerde gisteren op het vonnis van donderdag met de beslissing om zeker tot 20 januari geen Koerden meer uit te leveren aan Turkije. Asielverlening is in Duitsland een zaak voor de deelstaten en de door de sociaal-demokraten bestuurde deelstaten geven Koerden doorgaans asiel wegens de slechte mensenrechtensituatie in Turkije. Dit beleid wekte in het verleden de ergernis op van de minister van Binnenlandse Zaken Kanther, die zich over uitwijzing buigt. Het Koerdische proces heeft dus voor een minstens tijdelijke niet-uitwijzingsconsensus gezorgd.

Slechts het begin

In Turkije zelf proberen de politieke leiders niet aan de Europese druk toe te geven. Zo stelde premier Ciller eind vorige week nog dat dit proces nog maar het begin is en dat als de islamitische Refa-partij niet uitkijkt, haar wel eens hetzelfde lot zou kunnen wachten. Ciller benadrukte dat de rechtspraak in Turkije onafhankelijk is. De Openbare Aanklager leverde daar gisteren overigens een sterk staaltje van.

Doodstraf geëist

Nog maar een dag na Delors' veroordeling van de uitspraak bestond de man het om beroep aan te tekenen tegen het vonnis, dat hij te zacht vond. Nusret Demiral betreurt dat de aanklacht 'hoogverraad' donderdagochtend onder internationale druk (van de Franse president Mitterrand en de VS) werd geschrapt, waardoor ook geen doodstraf meer kon worden uitgesproken. Ondertussen kwam er gisteren ook reactie vanuit de sociaal-democratische partij (SHP), de koalitiepartner van Cillers Rechte Pad-partij. De nummer twee van de SHP, Fikri Saglar, stapte gisteren op uit protest tegen het feit dat de parlementsvoorstellen die zijn partij indiende, om de vrijheid van meningsuiting en de persvrijheid te herstellen, nog steeds worden tegengehouden door de rechtervleugel van het Rechte Pad en de Refa-parlementariërs.

De Morgen, 13 december 1994

Turkse textielmagnaat Cem Boyner gaat Kemal Atatürk te lijf met liberale partij

ISTANBOEL (reuter) — De Turkse textielmagnaat Cem Boyner vormt zijn politieke beweging om in een echte partij. Hij verenigt ex-kommunisten en industriëlen in wat een liberale partij naar westers model moet worden.

Politieke analisten geloven dat de partij, die 18 maanden werd voorbereid, een bedreiging kan vormen voor eerste minister Tansu Cillers regering. De koalitie is immers verdeeld en staat onder zware buitenlandse druk vanwege haar mensenrechtenbeleid.

De „Beweging voor Nieuwe Democratie“ (YDH) belooft de schendingen van de mensenrechten te beëindigen, belooft volledige vrijheid voor de Koerden en snelle economische hervormingen. Haar grootste probleem wordt ongetwijfeld de kiezers te over-

tuigen dat ze haar beloften kan nakomen.

„Boyner ideeën zijn erg duidelijk. Hij wist de aandacht van de mensen te trekken, omdat de bevolking uiterst ontevreden is met de huidige politieke klasse“, zegt Hasan Cemal, een politiek commentator die met Boyner sympathizeert. „Maar niemand betrouwt de politici nog en sommige ideeën die Boyner verdedigt, zijn misschien een tikkeltje te radikaal“, geeft hij toe.

Boyner is een 38-jarige, charismatische persoonlijkheid. Hij zegt dat hij binnenkort de dagelijkse leiding van zijn textielimperium en kledingketen uit handen wil geven. Hij wil vervroegde verkiezingen uitlokken (normaal vinden ze in 1996 plaats).

Boyner brengt een fris geluid op een ogenblik dat Turkije worstelt met tal van binnen- en buitenlandse problemen.

Zo zijn Turkse zakenlui erg ontevreden over de trage vooruitgang van de privatizing en andere hervormingen die de economie moeten aanzwengelen. Konjunkturanalisten verwachten dat de economie dit jaar gekrompen is onder druk van meer dan 100 procent inflatie.

De plannen voor een doelgroep-unie met de Europese Unie zijn vorige week opnieuw vastgelopen, omdat Griekenland zijn veto uitsprak wegens de Turkse houding in de kwestie Cyprus.

Voortdurende beschuldigingen dat de mensenrechten geschonden worden — gaande van foltering in gevangenis tot gedwongen ontruiming van dorpen in het Koerdisch gebied in het zuidoosten — hebben het aanzien van Turkije in de wereld geschaad. De veroordeling, eerder deze maand, van acht Koerdische

volksvertegenwoordigers tot gevangenisstraffen tot 15 jaar wegens „separatisme“ lokte scherpe kritiek uit.

De YDH stelt zichzelf voor als een alternatief voor de sterk op de staatsmacht gerichte ideeën van Kemal Atatürk. Boyners radikaalste standpunt betreft het statuut van de Koerden, die hun taal niet mogen spreken, op geen enkele andere wijze hun taal en cultuur mogen beleven of geen afzonderlijke politieke identiteit mogen vormen.

Volgens Boyner is de huidige, harde aanpak, verantwoordelijk voor de burgeroorlog in het zuidoosten, waarin de voorbije tien jaar 13.000 mensen omkwamen.

„Het belangrijkste“, zei hij, „is de individuele vrijheid. Als mensen die niet krijgen, gaan ze samen met anderen en beginnen ze de staat te bestrijden.“

العراق.. واكراد السوبر دي لوكس

السيد عبد الباري عطوان ورئيس التحرير:

نشرت «القدس العربي» مقالة للسيد نافذ المرعي تحت عنوان غريب: «كوبيا.. والاكراد» يوم الثلاثاء ١٩٩٤/٩/٦ واجدني مضطرا للرد عليها بما يلي:

كان يمتزج للغاري، للوهلة الاولى، ان يتصور بان هناك خطأ مطبعيا نشازا قد حصل، فما علاقة جزر الكاريبي، بجبال كردستان؟ لكنه سرعان ما يتبين بان الكاتب يعني، او ربما لا يعني تماما، ما يقول. وهو يبرر ربطه بين العراق وكوبيا حسب قوله «فكلا النظامين، كوبيا والعراق، يساريين، ثوريين، معادين للامبريالية».

وكان الكاتب قد استشاط غضبا، عندما قرا تصريحاً لرئيس اميريا، هو الرئيس ميران بان العراق: «خلق تقدما بشأن تطبيق القرارات الدولية.. مضيفا، والاضافة هنا، هي دافع السخط والغضب على هؤلاء.. الاكراد، والنظام الدولي الجديد والامبريالية وميران الذي كان قد اضاف: «ولكن لا يمكننا ان ندع الاكراد عرضة للاهواء، والاعمال العنصرية».

لا يخفى الكاتب حنيئه الى النظام الدولي السابق الثناء الحرب الباردة، والذي كان لا يعطي الحق في التدخل في «السيادة الوطنية» حتى لو كان الحاكم يذبح، يقتل، يهجر ويؤتق (من عمليات الانفصال ضد الاكراد). فهذا ما يريد. اما لمبدأ الذي تادي به الرئيس ميران والمرتبة الامبريالية وهو (مدى السيادة الوطنية وحق التدخل من اجل رعاية حقوق الانسان في حالات خرقها من قبل الحكومات ضد شعوبها) فيفضيه، لانه يعاقب الانظمة الديكتاتورية.

وبسبب للوقف الانساني لرجال متحضرين مثل الرئيس ميران، يتندر الكاتب قائلا، اهنيء: «اكراد العراق على مستقبلهم - في ظل الحماية الدولية - لهم اكراد ديوكوس، لا يقارنون باكراد تركيا وايران للجائزين»، لن يجد الكاتب كورديا يشكره على «تهنئته» القلبية تلك، لان الاكراد بالفعل يفضلون الحماية الدولية على الحماية اليسارية الثورية القومية التقدمية ولم يدع الاكراد ابدا انهم سوبر دي لوكس، او انهم خير امة، ووطنهم الفضل الاوطان ولغتهم اعظم اللغات، وشعرهم اجمل الشعر والادب، وتقاليدهم انبل واشرف من غيرهم. فهذا ربما يكون شان آخرين في التقني بالامجاد.. وبطولات زائفة لم يلق بها احد. والكاتب يجعل الاحداث، عند الاستخفاف بالسيدة دانييل ميران وانها ما بالاهتمام باكراد العراق فقط والعبور على جنث اكراد تركيا وايران». ففي محاضرة لها في المعهد الملكي للدراسات الدولية في لندن، في ١٩٩٤/٢/١٢ خصصت مدام ميران اكثر من نصف الوقت للتحدث عن ماساة وحقوق الاكراد في تركيا وتحدثت في نصله الثاني حول اوضاع اكراد ايران والعراق وسورية. لم ياي مكبال يحيل الكاتب عندما يرفض ان يتطرق احد الى اكراد العراق.. لان العراق.. دولة عربية!

كما ويجعل السيد المرعي التاريخ، فهو يشيد بمواقف «العظيم الراحل ديغول» على حد قوله، بالمقارنة مع هذين الميراثيين المدافعين عن اكراد العراق (وهما بالناسبة يدافعان ايضا عن الفلسطينيين، ولكن من نافذة القول، لانه لا شكر على واجب، انما الدفاع عن الاكراد هو «من النتائج البلية ما يجعلها عاجزة عن الفهم.. وانما ما عرف الكاتب بان الحكومة الفرنسية كانت قد استقبلت في باريس نهاية عام ١٩٦٦ ممثل الثورة الكردية الدكتور محمود عثمان والامير كامران بدرخان، تعاطفا وتأييدا للمطالب الكردية العادلة، وارسل على اثرها الجنرال ديغول رسالة مفعمة بالتعاطف والاعجاب بالشعب الكردي ونضاله في كردستان العراق، وهو الذي يعرف حروب التحرير العائلة، ارسلها الى الزعيم الكردي مصطفى البرزاني ويخاطبه فيها: «عزيزي الجنرال» وواعدا بانها لن يسمح للأسلحة الفرنسية التي اشتراها العراق زمان الرئيس عبد الرحمن عارف ان تستخدم ضد الشعب الكردي. والان وبعد ان عرف شيئا عن التاريخ، هل خيب ديغول ايضا امل الكاتب؟ اللعنة! هذا الفرنسي، هو الآخر يدافع عن اكراد العراق!

ان تهنته كهذه صادرة من كاتب عربي للرد ذكريات

حزينة لدى الاكراد، فهي تذكرهم بتأييد ملقطين عرب للظلم والانظمة ديكتاتورية تحت لافتة خداعة لا تسمن ولا تغني، من جوع، لانه نظام «يساري ثوري معاد للامبريالية، حسيا يقول، قان كان «الموقف الاخلاقي» الذي يكتب عنه السيد المرعي، عندما خفق الجيش ٥٠٠٠ كردي بالغازات السامة وجرح او عوق ٢٠٠٠٠ آخرين في مدينة حلبجة وحدها وخلال يوم واحد في ١٨ آذار ١٩٨٨ وتعرض الاف اخرون في مختلف مناطق كردستان العراق للأسلحة الكيماوية والجرثومية المحرمة اخلاقيا ودوليا ولا يزال المئات منهم معوقون ويعانون من اعراضها دون شفاء.

بعد كل ذلك، يقدم الكاتب حلا اخلاقيا، بلائم التقاليد الانسانية، ويقترح ضاحكا ومتندرا على اشلاء شعب وبالنص «اقترح نقل الاكراد السوبر دي لوكس الى كوبيا، لماذا؟ لكي «ربما بهذه الحال نريح العراق من الحصار».

كان الاجدر بالكاتب ان يستدرك بان الحل العربي للمشكلة الكردية، اي التهجير والنقل لم يقدم للعراق نفسه غير الدمار والبؤس وكان الاجدر بالملقطين العرب تقديم ثقافة مغايرة للنزعات الشوفينية والتفوق العنصري وروح الغرور الفارغ.. بل الكتابة بروح التسامح الانثي والاعتراف المتبادل بالحقوق والتفوق. وبدلا من فضيلة الاعتراف بالخطا، ان لم نقل تائب الضمير، تبعث هكذا مقالات، العداوات والاحقاد الذاتية التدمير، فلينظر الكاتب الى يوغوسلافيا السابقة، بل ولينظر الى العراق نفسه، وماذا جناه من شقاوته الذنوبية.

نعم، الاجدر التعلم من المجتمعات المتحضرة، غير الذنوبية، حتى تعترف باخطاء ماضيها وجرائمها تجاه الآخرين، فهذه دولة المانيا، العملاق الاوروبي، تقدم الاعتذار وطلب الغفران من بولونيا الصغيرة، على ارتكاب الاولى جرائم من عقود خلت تجاه الاخيرة. وهذا هو العملاق الاسيوي، اليابان الامبراطورية، تقدم حكومته رسميا الاعتذار وطلب الغفران، للنساء الكوريات بما فيهن بانعات الحب، التي اساء الجنود اليابانيون معاملتهن من عقود خلت ايضا.

ان على اصداق العراق وشعبه الحقيقيين، مطالبة النظام العسراي الاسراع والتعجيل بتطبيق كافة القرارات الصادرة من مجلس الامن، وليس تطبيقها «قطرة قطرة» بما فيها القرار الهام ٦٨٨ والذي ينزم العراق بالالتزام باحترام حقوق الانسان في العراق، والكف عن اضطهاد الشعب الكردي واحترام حقوقه. وعندها يمكن للمجتمع الدولي، كما ويمكن مطالبة المجتمع الدولي، ان يرفع الحظر عن العراق ويعيد تاهيله.

ان الاقتراح «اليساري الثوري المعادي للامبريالية» الذي يقدمه الكاتب على صفحات «القدس العربي» ينقل وتهجير الاكراد الى كوبيا، علاوة على اعتذاره لكاسترو، لن يتحقق، لان الاكراد يرفضون ترك جبالهم ووطن الابناء والاجداد منذ ٤٠٠٠ الاف سنة، بل قبل ٤٠٠٠ الاف سنة من تاسيس الدولة العراقية. اجل انهم يرفضون ذلك كَمَا قاوموا من قبل تهجيرهم الى جنوب العراق العربي.

انه ندرس مفيد ومهم بقدر ما هو بديهي، ان يعرف المرء بان الجغرافيا ثابتة. وليس بوسع البلاغة «هيا كانت بليغة بد «نقل» الاوطان، ويجب ان يكون هذا سببا كافيا في تعلم الشعوب المتجاورة ان تتعايش مع بعضها بسلام واعتراف متبادل بالحقوق ومصالح الجيرة المشتركة لان بديل ذلك هو الحروب والدمار والتخلف.

واخيرا، فان المشاكل يمكن ان تجد حولا مقنعة عن طريق الحوار البناء والاعتراف المتبادل بالحقوق ومعالجة القضايا بروح التسامح من خلال وضع اجراءات لبناء الثقة CBN وليس عن طريق التنكر لتلك الحقوق والتندر بماسي وكوارث الشعوب. لان الظلم لا يبرر، حتى لو كان الظالمون، اخوة للسيد المرعي، والمظلومون اكرادا من ماركة سوبر دي لوكس. حسين سنحاري

لندن

رئيس البرلمان الكويتي في أنقرة: مستعدون لجهود مع تركيا لمنع دولة كردية في العراق

فنية من ٢٨ دولة عربية واجنبية في المهرجان، واعتبر ان ذلك بمثابة دعم للعراق وتضامن معه. وغطت الاسهم النارية سماء مدينة بابل أثناء افتتاح المهرجان الذي يستمر اسبوعين ويشمل عروضاً فنية وموسيقية ومسرحية وأمسيات شعرية وندوات ولقاءات فكرية، يشارك فيها فنانون من فرنسا والمكسيك وإيطاليا وروسيا والصين والمجر وأرمينيا ورومانيا وأذربيجان وبييلوروسيا وأوكرانيا والهند. في موسكو أعلن مكتب الاعلام في الحزب الليبرالي الديموقراطي أول من أمس ان زعيم الحزب الروسي المتشدد فلاديمير جيرينوفسكي سيزور كوريا الشمالية والعراق في تشرين الأول (أكتوبر) المقبل.

وأكد ناطق باسم الحزب ان جيرينوفسكي سيغادر موسكو الى بيونغيانغ في ١ تشرين الأول في زيارة تستغرق نحو عشرة أيام. وسيشارك خلال زيارته للعراق في مؤتمر عن الحظر الدولي المفروض على هذا البلد يعقد في ٢٦ و ٢٧ تشرين الأول في بغداد. وأوضح الناطق ان جيرينوفسكي سيلتقي الرئيس صدام حسين ونائب رئيس الوزراء السيد طارق عزيز.

■ بغداد، انقرة، موسكو - ا ف ب - أعلن رئيس البرلمان التركي حسام الدين جيندوروك لدى استقباله نظيره الكويتي السيد احمد عبدالعزيز السعود ان تركيا لن تسمح بقيام دولة كردية في شمال العراق. ورد السعود قائلًا: «نعارض قيام دولة جديدة قد تهدد أمن المنطقة وتركيا، ونحن مستعدون لبذل جهود مشتركة لمنع ذلك». وقال جيندوروك امام صحافيين مساء أول من أمس ان احتلال العراق للكويت «أخل بتوازن» المنطقة في مجال الأمن وتركيا ترغب في «العودة الى الظروف الطبيعية». واستدرك ان «هذا الأمر يجب ان لا يحصل على حساب وحدة اراضي العراق، ولن تسمح تركيا بقيام دولة كردية في شمال العراق. ان سلامة العراق ووحدة اراضيه مهمة لكل دول المنطقة».

الى ذلك افتتح نائب الرئيس العراقي السيد طه ياسين رمضان أمس نشاطات مهرجان بابل السنوي، والتي كلمة في المناسبة توقع فيها رفع الحظر الدولي المفروض على العراق قريباً. وحمل بعنف على الولايات المتحدة التي تعارض رفع الحظر او تخفيفه، منوهاً بمشاركة ٤٤ فرقة

البرلمان التركي يناقش المسألة الكردية والوزير كويلواو علو يتحدث الجيش مجدداً

□ لندن - من عصمت امست:

متفائلين كثيراً بان البرلمان سيأخذ اجراءات في ضوء التقرير. وتوقع النائب مظهر بيمير ان التقرير سيوضع «فوق الرفوف المتربة للبرلمان». و اضاف: «على اي حال انه ليس تقريراً عظيماً ولكننا بحثنا في احتمال ان يكون الجيش احرق قرى وفرض حال الطوارئ» (في المحافظات الكردية) وحل حراس القرى». وتزامنت المناقشة البرلمانية مع اتهامات جديدة ضد القوات التركية. فقد افاد وفد يمثل حزب الوطن الام (المعارض الرئيسي) زار جنوب شرقي البلاد ان ٥٥٠ من ٧٥٠ قرية كردية اخلت من سكانها بالقوة ثم احرق معظمها.

وكان وزير الدولة لشؤون حقوق الانسان عزيمت كويلواو علو اثار ضجة كبيرة عندما اتهم في مطلع الشهر الجاري القوات التركية بانها تمارس «ارهاب الدولة» ضد الاكراد، وقال ان نحو مليوني كردي شردوا نتيجة للعمليات العسكرية للقوات التركية. وتكرت مصادر في انقرة ان الوزير كويلواو علو يتعرض لضغوط قوية من جانب المؤسسة العسكرية ليلتزم الصمت. ولكنه تحدثى الدولة مجدداً أثناء المناقشة البرلمانية اول من أمس عندما قرا بلاغاً وجهه الى «حزب العمال الكردستاني» تضمن اذكاراً للسكان الاكراد بالا يغادروا مناطقهم. ونسأل الوزير عن الجهة التي تجبرهم على الفرار في اتهام «ضمني للقوات التركية». وقال: «كل ما يطلبه هو فتح تحقيق لكشف الحقيقة».

■ انتهى البرلمان التركي مناقشة تقرير مفصل عن المواجهة بين الجيش وحزب العمال الكردستاني في جنوب شرقي الاناضول من دون ان يتوصل الى نتائج وحلول للنزاع الدامي المستمر منذ عشر سنوات. وجاء في التقرير انه اسفر حتى الآن عن سقوط اكثر من ١٣ الف قتيل، وان الاتفاق الحكومي على العمليات العسكرية لهذا العام فقط بلغ ٧.٥ بلايين دولار. وعلى رغم ان التقرير، المؤلف من ٢٤ صفحة واستغرق اعداده سبعة اشهر، كانت لجنة تحقيقية برلمانية خاصة انجزته منذ اذار (مارس) الماضي لكنه لم يقدم الى البرلمان الا الآن. واعرب النائب مصطفى كبول من الحزب الديموقراطي الاجتهاد ساعي الشعبي، الشريك الاصغر في الائتلاف الحاكم الذي يتزعمه حزب الصلح الصحيح، عن امله في ان طرح التقارير على البرلمان يمكن ان يوفر فرصة ليجاد حل، لوضع الاكراد الذين يبلغ عددهم ١٢ مليوناً على الاقل.

يذكر ان المسألة الكردية تحولت منذ عامين للقضية الاولى في الصحافة التركية، على رغم ان القوانين التركية لمكافحة الارهاب تمنع المناقشات العلنية في شأنها. وهناك نحو ١٠٠ صحافي وكاتب وناشر واكاديمي محكومون بالسجن بسبب جهرهم بآرائهم عن سبيل حل المسألة الكردية.

وقال نواب من الحزب الديموقراطي الاجتماعي انهم غير



طارق عزيز والامين العام للامم المتحدة بطرس غالي بعد اجتماعهما في نيويورك ليل الخميس. (ا ف ب)

AL HAYAT, 21/10/94

AL HAYAT, 26/09/94

رسالة الى تشيلر وقعها اعضاء في الكونغرس تدين الانتهاكات ضد الديمقراطية في تركيا

□ لندن - من عصمت امست:

وقد وقع ٧٠ نائبا وستة اعضاء في مجلس الشيوخ في الكونغرس الاميركي رسالة موجهة الى رئيسة الوزراء التركية تانسو تشيلر تنتقد الحكومة التركية لانتهاكات في مجال حرية التعبير وديمقراطية، وتعرب عن القلق في هذا الاطار بسبب محاكمة ستة نواب اكراد بتهم عدة بينها الخيانة التي تصل عقوبتها في تركيا الى الاعدام. وينتظر ان يبلغ العدد النهائي لاعضاء الكونغرس الذين سيوقعون الرسالة ٥٠ عضواً على الاقل. وهي تؤكد قلق موقعيها بسبب انتهاكات حقوق الانسان وتفاقم الوضع في المناطق الكردية في جنوب شرقي تركيا. ويريد المبادرون الى توجيه الرسالة ان يفتندوا، بجمعهم اكراد عند ممكن من توقيع اعضاء الكونغرس، اتهامات توجهها لقرعة عادة الى «الولايات المؤيدة للارمن واليونان بانها وراء الحملات المناهضة لتركيا في الولايات المتحدة. وجاء في مطلع الرسالة، التي يتوقع ان تسلم الى تشيلر في الرابع من تشرين الاول (اكتوبر) المقبل: «بصفتنا اعضاء في كونغرس الولايات المتحدة نشعر بالقلق لان نوابا منتخبين الى البرلمان في صورة شرعية

يواجهون عقوبة الموت بسبب تعبيرهم عن آرائهم في المجلس الوطني (البرلمان التركي) ومحافل اخرى في شان المشاكل التي يواجهها اكراد في تركيا. ان حرية التعبير، باعتبارها حقاً سياسياً ومغنياً، هي معيار رئيسي لالتزام الدولة الديمقراطية. وتعرب الرسالة عن ايمان راسخ لاعضاء الكونغرس بان «المسؤولين المنتخبين يجب ان يسمح لهم بعرض آرائهم ومطالب ناخبهم وان يتحفظوا صراحة، خصوصاً في المجلس الوطني». وأضافت: «نؤمن بان لا يوجد اي مبرر لاحتجاز افراد ومحاكمتهم بسبب ممارستهم حقهم في حرية التعبير مهما كانت هذه الآراء غير شعبية. وتتضمن الرسالة اقتراحاً لحل المسألة الكردية في تركيا التي ادى تفاقمها منذ عشر سنوات الى سقوط اكثر من ١٢ الف قتيل وتلحق بالذلة خسائر مادية تقدر بسبعة بلايين دولار سنوياً. وتدعو الرسالة الى حل المسألة الكردية «بالوسائل الديمقراطية وعبر الحوار. واذا استمر حرمان المواطنين الاتراك في تركيا من المشاركة في العمارة السياسية فان ذلك سيفقد طريقاً مهماً امام حل المسألة الكردية الامر الذي سيعزز مواقع المتشددين من جميع الاطراف. وهذه نتيجة نعرف انكم (الحكومة التركية)

تسعون الى تجنبها». وتتابع وتؤكد على الصعد الامني. ولكننا نؤمن بان العنف سيتفاهم اذا فشلت حكومتكم في التمييز بين اعمال العنف والممارسات المشروعة للأفراد في اطار حقهم في حرية التعبير. وعلمت «الحياة» ان المبادرين الى اعداد الرسالة هم ستيني هوير، الرئيس المشارك للجنة الامن والتعاون الاوروبي، وبنيامين غلمان، وهو جمهوري بارز عضو في لجنة الشؤون الخارجية، وبنيامين كاردين، عضو لجنة الامن والتعاون الاوروبي، وكارولوس روميرو - بارولو. في السياق ذاته علم ان الرسالة وزعت ايضا على اعضاء البرلمان الالمانى على اساس انهم سيوقعونها ويوجهونها الى تشيلر في صورة منفصلة. الاتحاد الاوروبي على صعيد آخر (آ ف ب، رويترز) اعلنت تشيلر انه في سأل لم تحقق تركيا الاتحاد الجمركي الذي تسعى الى توقيعه مع الاتحاد الاوروبي العام المقبل فانها تخشى ان تسير بلادها على خطى الجزائر مع ازدياد قوة تيار التطرف الاسلامي. وقالت في مقابلة نشرتها اول من امس

صحيفة «صباح» الواسعة الانتشار ان تركيا «ستفتح الباب امام الاتحاد الجمركي في تشرين الثاني (نوفمبر) ١٩٩٥. ان تحقيق ذلك يعنبر الفرصة الاخيرة لتركيا». وندت بوجود «لوبي في تركيا معارض لتحقيق الاتحاد الجمركي». وأكدت ان مجموعة الضغط هذه «تسربت حتى الى داخل الحكومة التركية. وهناك اوساط ترغب في زج البلاد في انتخابات تشريعية مبكرة قبل تشرين الثاني ١٩٩٥ لمنع تحقيق هذا الاتحاد الجمركي». وكانت تشيلر تشير بذلك الى الندوات التي وجهتها المعارضة لاجراء انتخابات تشريعية مبكرة قبل انتهاء دورة البرلمان الحالي في تشرين الثاني ١٩٩٦. وهاجمت تشيلر موقف حزب الرفاه (اسلامي) المعارض للاتحاد الجمركي. واعتبرت انه «في حال ضعفت تركيا اقتصادياً فان حزب الرفاه سيستفيد من ذلك (عن طريق زيادة شعبيته). هذا ما حدث في الجزائر». وتابعت ان حزب الرفاه «يستخدم الديمقراطية للقضاء عليها. ويجب الا نقر له بامكان تحقيق ذلك باسم حرية التعبير عن الرأي (...) البقاء بعيداً عن الاتحاد الجمركي سيؤدي الى مثل هذه النتائج». يشار الى ان تركيا مرتبطة بالاتحاد الاوروبي منذ العام ١٩٦٤ بموجب اتفاق انقرة المبرم في ايلول (سبتمبر) ١٩٦٣.

AL HAYAT, 26/09/94

نائب رئيسة الوزراء يرأس وفداً حكومياً الى المنطقة الكردية

ديميريل يأمر الجيش التركي بالتحقيق في حرق قري

□ انقرة - «الحياة»

بلغت الاتهامات الموجهة الى القوات التركية بانها تمارس سياسة حرق القرى الكردية وتجميع سكانها في «مستوطنات» الرئيس سليمان ديميريل الى اصدار امر الى قيادة الجيش التركي بفتح تحقيق فوري في هذه المسألة. وتزامن قرار ديميريل مع توجيه رسالة وقعتها ٥٩ من اعضاء الكونغرس الاميركي الى رئيسة الوزراء التركية تانسو تشيلر اعربوا

فيها عن قلقهم ازاء انتهاكات حقوق الانسان وظالبتها بايجاد حل ديموقراطي للمسألة الكردية في تركيا. (راجع ص ٨) وصرح كاسمر غينجه نائب تونجيلي، المنطقة التي تقع فيها هذه القرى، انه تحدث ثلاث مرات الى الرئيس ديميريل الذي اكد له انه سيسامر بانحسان الخطوات اللازمة للتحقيق في الموضوع. و اضاف ان قيادة الجيش ابطلت اليه لاحقاً انها تلقت الامر من ديميريل بالفعل.

الى ذلك اعلن في انقرة ان نائب رئيس الوزراء زعيم الحزب الاشتراكي الديموقراطي الشعبي مراد قره بالشتين سيتوجه الى تونجيلي على رأس وفد حكومي للتحقيق ايضا في الاتهامات. ووجه الاتهام نواب اكراد ودماء لحقوق الانسان. وقالوا ان القوات التركية احرقت هذه القرى، الواقعة في محافظة تونجيلي، في ٢٥ من الشهر الماضي وانها رحلت سكانها (نحو ١٠٠ عائلة) الى بلدة افاجيك القريبة مهددا لساكنهم في مجتمعات

كبيرة او لاجبار بعض الرجال القارين على الانضمام الى حراس القرى الموالين للحكومة ويشاركون القوات التركية في القتل ضد حزب العمال الكردستاني. وقالت مصادر امنية تركية لـ «الحياة» ان نحو ٤٠ الفاً من القوات تنتشر في منطقة تونجيلي وتقوم منذ شهر بعمليات مكثفة ومتصاعدة للقضاء على مقاومة مقاتلي حزب العمال الكردستاني الذين يقوهم شمديدن صابقت قائد ما يسمى بـ «قيادة الميدان الشمالية».

AL HAYAT, 07/10/94

محاكمة قتلة الزعيم الكردي في برلين

مدير الأمن الألماني يؤكد اتهام ايران بقتل شرفقندي

□ كولون - من ماجد الخطيب:

أكد مدير وكالة «حماية الدستور» (الامن الألماني) غيرهارد غرونوالد في شهادته أمام محكمة برلين العليا مسؤولة وزارة الامن الإيرانية (فيفاك) عن مقتل الزعيم الكردي الإيراني صادق شرفقندي ورفاقه الثلاثة في مطعم ميكونوس البرليني في ايلول (سبتمبر) ١٩٩٢. وقال غرونوالد في آخر جلسة للمحكمة قبل الانتخابات الألمانية ان وكالة كانت تراقب المتهم الاول قاسم دربي منذ سنوات وثبت لها انه على علاقة مباشرة مع قسم الاستخبارات في السفارة الإيرانية في بون منذ عام ١٩٩٠ وانه سبق للاستخبارات الإيرانية ان كلفته تنفيذ مهمات استخبارية عدة في ألمانيا.

وتؤكد هذه الشهادة ميول محكمة برلين العليا الى توجيه تهمة القتل وممارسة الارهاب على مستوى الدولة الى الاستخبارات الإيرانية وليس الى شخص قاسم دربي. وكان وزير التنسيق الامني في دائرة المستشار كول اكد في شهادة مماثلة ادلى بها امام المحكمة قبل بضعة اشهر مسؤولة الاستخبارات الإيرانية عن مقتل شرفقندي. كذلك اكد وجود ضغوط سياسية واقتصادية تمارسها الدولة الإيرانية على السلطات الألمانية بغرض حرق مسار التحقيق وتوجيهه لادانة قاسم دربي شخصياً. وكانت اللجنة المكلفة التحقيق في قضية «ميكونوس» اعلنت في وقت سابق انها حصلت على معلومات جديدة عن القضية قدمها الحزب

الاشتراكي وحزب الخضر. وتثبتت هذه المعلومات الجديدة ضلوع الاستخبارات الإيرانية في الجريمة. لكن اللجنة لم تكشف مزيداً من المعلومات. وكانت صف المانية عدة اشارت قبل نحو شهر الى وجود رجل الاعمال الألماني الهارب يورغن شنايدر في طهران. وتحدثت أيضاً عن رغبة السلطات الإيرانية في تسليم شنايدر الى السلطات الألمانية في مقابل شروط اقتصادية وأمنية جديدة من بينها اقتراح بمبايلته (شنايدر) بقاسم دربي، الرجل الذي خطط عملية اغتيال في مطعم ميكونوس ونفذها. وكان يورغن شنايدر الذي يراس احدى كبريات شركات العقارات الألمانية، اختلف من دون اثر قبل ستة

اشهر بعدما اعلنت السلطات الألمانية امر القبض عليه بتهمة الاحتيال وتزوير وثائق. إذ ثبت انه حصل على قروض بنحو ثمانية بلايين مارك من مصارف المانية، على رأسها «دويتشه بانك»، في حين ان شركته كانت مفلسة منذ زمن ولا تملك اي رصيد يؤهلها لذلك. ويشار الى ان صحيفة «بيلد»، اليومية كانت اول من حرك التحقيقات في هذا الاتجاه بعدما نشرت مقالاً في العاشر من ايلول الماضي اشارت فيه الى وجود شنايدر في طهران في قبضة الاستخبارات الإيرانية. ونقلت الصحيفة رغبة رئيس السلطة القضائية الإيرانية آية الله يزدي بتسليم شنايدر الى ألمانيا في مقابل تسهيلات اقتصادية جديدة لایران وتسليمها قاسم دربي.

السدود المائية التركية سلاح سياسي

محمد نور الدين *

من «الخلاف السياسي» بين البلدين، يقتر مياها العاصي وقضية المياه من خلاف بين سورية وتركيا، وتري أن هناك بعض العوامل قد تجعل التوصل الى حل لمشكلة المياه بين البلدين عسير ممكن في المدى القريب. وعندما مر العام ١٩٩٣ من دون ابرام اتفاقية مياه حول الفرات التي سورية وتركيا، كما اهل الرئيس التركي كان حينذاك رئيساً للحكومة سليمان ديميريل فإن العام الحالي الذي لم يشهد اي تطورات ملموسة ومحتملة ازاء هذه المسألة قد يعرف بعض التطورات التي تنفذها من جديد الى الواجهة، وتحرك جانبا من ركوبها.

اولى هذه التطورات، الاتفاق اللبناني - السوري على تقاسم مياه نهر العاصي، وقد وقع هذا الاتفاق وزيراً الموارث المائية في كلا البلدين في ٢٠ ايلول (سبتمبر) ١٩٩٤ ويخص على منح لبنان حصة تقدر بـ ٨٠ مليون متر مكعب سنوياً من اصل كمية التصريف السنوية للنهر والبالغة ٤٠٣ مليون متر مكعب، اي حوالي ١٧.٥ في المئة من حجم النفق المائي السوري، وهي تشكل معدل متبرين معين ونصف المخر في الثانية، ومشروع هذا الاتفاق كان على وشك التحقق عام ١٩٧٢ ولكن «خلافات سياسية، حالت دون ذلك».

الا ان نهر العاصي، لا يعني فقط بلدين هما لبنان، بلد المنبع، وسورية، حيث يمر النهر، بل ان تركيا، على الابل كدولة لها حدود دولية معترف بها، معنية هي الاخرى بتقاسم مياه هذا النهر، اذ انه يشكل حدوداً فاصلة بين سورية وتركيا على امتداد اربعين كيلومتراً قبل ان يدخل الأراضي التركية في لواء الإسكندرون لمسافة ٦٠ كيلومتراً، فيصب في راس الخنزير في خليج الإسكندرون.

واهمية نهر العاصي في العلاقات بين سورية وتركيا مزدوجة، فهو اولاً بخلاف نهر الفرات، نهر منبع التسمية لسورية ومصعب التسمية لتركيا، ولذلك فإنه يشكل، لسورية، ورقة ضغط مقابلة، وان اقل تأثيراً، ازاء احتمالات قطع تركيا لمياه الفرات عن سورية، وتقوم المعلومات التركية في سورية، تقوم ببناء سد على نهر العاصي بالكاظم في تركيا، وفي هذه الحال ستعرض مساحة مليون ١٣٢ بكتاراً في سهل عميق، في الأراضي التركية، للجباق

والنصر ومضاعفة الوبئة. اما الابعية اللبنانية للعاصي فهو انه ينهني في منطقة الإسكندرون (او كما يطلق عليها الاثارة هاتان) التي ضعت الى تركيا ايام الانتداب الفرنسي عام ١٩٢٣، غير ان سورية رفضت الاتفاقية التركية - الفرنسية ولم تعترف بالتساوي بـ «تركسية» لواء الإسكندرون، وخطاب دائماً باستقلاليتها، وحمايتها عن لسان بعض مسؤوليها، واخرهم وزير الاعلام محمد سلمان، كما ان الشرايط الحالية لسورية مع تركيا عند لواء الحدود السورية الرسمية تشير الى القنينة بين اللواء وتركيا على انها «دولية» وعلى هذا، وعلى رغم النجاح المسوولين الاثارة، فإن دمشق ترفض رفضاً قاطعاً مسألة مياه العاصي، اذ ان اية اموالية سورية على التفاوض لتفويض الإسكندرون جزءاً من الأراضي بمنطقه الإسكندرون جزءاً من الأراضي التركية، لذا تقصير لقاءات المسؤولين في البلدين حول هذه القضية على مستوى المسؤولين والعلمين في المناطق الحدودية الا ان استمرار غياب اي اتفاق حول العاصي بين سورية وتركيا يولفر لآخره لرائع اخرى لعدم تحرير كمية المياه التي تحال بها سورية في نهر الفرات، ولكن، في تقاسم مياه تركيا طرفاً في اتفاق حول حصتها ستكون حتماً من الحصص التي

حدها الاتفاق اللبناني - السوري داخل الأراضي السورية وهي ٢٠،٢٢ مليون متر مكعب في السنة. الا ان الخلاف الاساسي المائي بين سورية وتركيا يتركز على مياه نهر الفرات، على اساس ان نهر لجة لا يجري في سورية الا بنسبة ٠.٢ في المئة فقط في طولها مقابل ١٢ في المئة في سورية في تركيا، وفي ٣٤ في المئة في ايران، وفي الثلثة في العراق، فيما يبلغ طول نهر الفرات ٢٢٢٠ كلم منها ٤٤٥ كلم في تركيا و ١٧٥ كلم في سورية، ازاء احتمالات قطع تركيا لمياه الفرات عن سورية، وتقوم المعلومات التركية في سورية، تقوم ببناء سد على نهر العاصي بالكاظم في تركيا، وفي هذه الحال ستعرض مساحة مليون ١٣٢ بكتاراً في سهل عميق، في الأراضي التركية، للجباق

والنصر ومضاعفة الوبئة. اما الابعية اللبنانية للعاصي فهو انه ينهني في منطقة الإسكندرون (او كما يطلق عليها الاثارة هاتان) التي ضعت الى تركيا ايام الانتداب الفرنسي عام ١٩٢٣، غير ان سورية رفضت الاتفاقية التركية - الفرنسية ولم تعترف بالتساوي بـ «تركسية» لواء الإسكندرون، وخطاب دائماً باستقلاليتها، وحمايتها عن لسان بعض مسؤوليها، واخرهم وزير الاعلام محمد سلمان، كما ان الشرايط الحالية لسورية مع تركيا عند لواء الحدود السورية الرسمية تشير الى القنينة بين اللواء وتركيا على انها «دولية» وعلى هذا، وعلى رغم النجاح المسوولين الاثارة، فإن دمشق ترفض رفضاً قاطعاً مسألة مياه العاصي، اذ ان اية اموالية سورية على التفاوض لتفويض الإسكندرون جزءاً من الأراضي بمنطقه الإسكندرون جزءاً من الأراضي التركية، لذا تقصير لقاءات المسؤولين في البلدين حول هذه القضية على مستوى المسؤولين والعلمين في المناطق الحدودية الا ان استمرار غياب اي اتفاق حول العاصي بين سورية وتركيا يولفر لآخره لرائع اخرى لعدم تحرير كمية المياه التي تحال بها سورية في نهر الفرات، ولكن، في تقاسم مياه تركيا طرفاً في اتفاق حول حصتها ستكون حتماً من الحصص التي

حدها الاتفاق اللبناني - السوري داخل الأراضي السورية وهي ٢٠،٢٢ مليون متر مكعب في السنة. الا ان الخلاف الاساسي المائي بين سورية وتركيا يتركز على مياه نهر الفرات، على اساس ان نهر لجة لا يجري في سورية الا بنسبة ٠.٢ في المئة فقط في طولها مقابل ١٢ في المئة في سورية في تركيا، وفي ٣٤ في المئة في ايران، وفي الثلثة في العراق، فيما يبلغ طول نهر الفرات ٢٢٢٠ كلم منها ٤٤٥ كلم في تركيا و ١٧٥ كلم في سورية، ازاء احتمالات قطع تركيا لمياه الفرات عن سورية، وتقوم المعلومات التركية في سورية، تقوم ببناء سد على نهر العاصي بالكاظم في تركيا، وفي هذه الحال ستعرض مساحة مليون ١٣٢ بكتاراً في سهل عميق، في الأراضي التركية، للجباق

في تموز (يوليو) عام ١٩٩٢، وتتمسك من سد اناطورك فتانان خصمانا لنهر المياه على شكل اتفاق تحركان ينطوي على شائفي اوره. النفق الاول ينضح المياه الى سهول حوران، والنفق الثاني الى سهول مارون وجبلان بينار، ويبلغ طول كل نفق حوالي ٢٦ كلم، بطرق داخلي يبلغ ٧،٢٢ متراً، ويتفق مياه في كل منهما تقارب ٣٨٠ م٣ في الثانية، وما يعنيها من هذه الازام، في هذه المرحلة، ان النفق حوران واحد من شائفي اوره الى سهول حوران سينتج تيشية وسعياً في ٢٩ تشرين الاول (اكتوبر) ١٩٩٤، بمناسبة العيد الوطني التركي، وقد بدأ المسؤولون الاتراليون لفترة، التمشير بيده نفق المياه... والحياة الى حوران، حيث ستجري ما مساحتها ١٤٧٨٦٦ هكتاراً، ويعتبر تيشية قناة اوره رقم واحد الازام، بعد سد اناطورك نفسه، وقد مشروع واحد الازام، بعد سد اناطورك نفسه، وقد كسان نائب رئيس الحكومة، مراد قره بالنتشين، معبراً عن اهمية هذا النفق عندما قال اخيراً انه مع تدفق المياه من الفرات الى حوران، ستتحول حتماً عسر الف سنة.

يجمع تيشية قناة اوره رقم واحد ازمة المياه بين سورية وتركيا التي مستوى اكثر تعقيداً وخطورة، فهي لآخر العقد الماضي بلغت، «الصفي» التركية للقيام المياه عن سورية درجة تيشية، بما قد تخلفه الاشتهر او السنوات المقبلة، للفترة الاولى يفصح مسؤول تركي وبيع السنوي، مثل رئيسة الحكومة تانسو تشيلير علناً عن وجود «نوايا سنية لقطع المياه فعلياً عن سورية في المستقبل، فاعلنت، في برنامج تلفزيوني نشرته بعض مسطاطه في صحفها ١٩٩٢/١٧/١٤، ضمن مستطع ان حبيب المياه في سد اناطورك لدة القصاها ١١٠ ايام، بعدها مضطرون لتحرير المياه، اما بعد بدء العمل بقناة اوره فابتنا مستطع ان تخسيس المياه لدة اكثر بخمس مرات، وبيع حماس رئيس تحرير صحيفة «جريت» ارطغرل اوزكوك نروته، اذ يقول انه تاريخ عام الى الصفي نروته، لانه بعد بدء نفق المياه (عبر قناة اوره) من سد اناطورك ستتمسك تركيا بأكبر الازواق، سيكون بالامكان قطع المياه الذاتية الى سورية.

الآن، وبعد حوالتي السنة على هذه الأحداث، يبدو ان العلاقات بين سورية وتركيا قد تحسنت قليلاً، خاصة في ضوء توقيع الاتفاق على مياه نهر العاصي، وهو خطوة مهمة في اتجاه التوصل الى حل لمشكلة المياه بين البلدين. ومع ذلك، فإن الخلافات حول مياه الفرات تبقى قائمة، وتهدد العلاقات بين البلدين. كما أن مشاريع السدود التركية في سورية، وخاصة في منطقة الإسكندرون، تثير قلقاً كبيراً لدى السوريين، الذين يخشون من فقدان مياههم.

في ضوء ما سبق، يمكن القول إن العلاقات بين سورية وتركيا قد تحسنت قليلاً، خاصة في ضوء توقيع الاتفاق على مياه نهر العاصي، وهو خطوة مهمة في اتجاه التوصل الى حل لمشكلة المياه بين البلدين. ومع ذلك، فإن الخلافات حول مياه الفرات تبقى قائمة، وتهدد العلاقات بين البلدين. كما أن مشاريع السدود التركية في سورية، وخاصة في منطقة الإسكندرون، تثير قلقاً كبيراً لدى السوريين، الذين يخشون من فقدان مياههم.

الأمنيات والتعصبات، فإن تركيا على وشك تشييد قناة اوره، وسيكون سد اناطورك، بحاجة مستمرة للمياه بالمياه التي بصرفها عبر قناة اوره رقم واحد، لم لاحقاً عبر قناة اوره رقم ٢، وسكون بالثاني امكانيات الضغط التركي على سورية اكبر من ذي قبل.

ان عامل الزمن بالنسبة للاتراليين، يلعب دوراً مهماً لجهة تأخير توقيع اي اتفاق مائي مع سورية، فإلى امتداد بناء نفق اوره اول، وهو ينضج امكانية حبس تركيا للمياه للمرات طويلاً، كانت اقرة تراهن أيضاً على سحب الورقة التي تقول ان دمشق تستخدمها لمواجهة السياسة المائية التركية، وهي ورقة حيزت العاصم التركيستاتي، وتركيا تسمى منذ اكثر من سنة، عبر حرب شاملة، الى الحد من فعالية وتأثير النشاط المسلح الذي يخوضه الحزب ضد الدولة التركية، وان الوصول اقرة الى القوى المسلحة السورية ضعفاً، وبالتالي تتحور من تأخيرها على الموقف التركي من مسألة المياه.

وبالمقابل، تتخوف اقرة، من احتمالات توصل حوصلة كبيرة لسورية في مستقبل الشرق الاوسط، ومنها المتعلق بمسألة المياه مع تركيا، وفي هذه الحال ستكون سورية اكثر نظماً في اية مفاوضات مقلية مع تركيا.

ان حمى اقرة في تنفيذ مشروع «غاب»، وبخاصتها (ان حصل) في تحطيم حيز العمال الكردستاني سوف يؤولان موقعها التفاوضي حول مسألة المياه مع سورية، خاصة اذا تاخر التوصل الى اتفاق سلام سوري - اسرائيلي واستمر العراق ضعيفاً ومفتناً.

بارزاني وطالباني وقعا اتفاقا شاملا

شأن لندن -
من كامران قوره داغي:

■ وقع الزعيمان الكرديان السيدان مسعود بارزاني وجمال طالباني اتفاقا شاملا بين حزبيهما، الحزب الديمقراطي الكردستاني والحزب الوطني الكردستاني، يعلنان في أربيل ويضعان على ان الشئيبات التي تنشئها تقضي بالانفصالية وتحرز الوحدة الوطنية وسيادة العراق.

وقال لـ «الحياة» السيد هوشيار زيبازي ممثل حكومة كردستان العراق ان الاتفاق ينص على تحريم الاقتتال واعتباره جريمة وطنية كبرى، ويعتبر منه دوانجا اساسيا للقبائلين عموما وللأقويين مسود بارزاني وجمال طالباني خصوصا، ويعتبر الي «الانسراح في الحزب الاحصاء العام الذي يقفها اللجنة التحوية (الكردية) على ان يتجزأ قبل انتهاء الدورة البرلمانية الحالية في ١٩ ايار (مايو) المقبل، فهجما د «الحزب الانفصالي حرة ونزيهة» والفر الاتفاق استمرار العمل بمعدا تساوو بسببه المشاركة في السلطة والارات التي حين الجسراء الانفصاليات الكردية المقبلة وان يسري في رئاسة البرلمان والحكومة على ان يكون وكيل الوزير «مختصا خبيرا» بمعد الوزير صلاحاته، ويستعمل الاتفاق حتى تلك الحين القاسمة المؤسسات الحكومية كمجلس الخدمة وميون الرقابة المالية.

ويضع على ان تكون للحزبين موافق موحدة من «الوقر الوطني الحراني، الموحد، وقوى المعارضة الموجودة خارجة ومن المنشقات الرسمية التي تخلفها العراق من الرابطة الدولية والمصاحبة للجنيل الديموقراطي السراني»، وكذلك من «العلاقات الالمانية والبولية، ووجود الحزاب الكردستانية (فني الكردية والاشوريين في قوانين الالليم» و«يلتزم الطرفان اتفاق بارزاني الذي هو مصلا التسه المستصف الماضي، وسيمان الي «اقامة اختلاف حكومي» بينهما والاطراف الوطنية الأخرى بعد الانفصاليات المعلقة وفي ضوء نتائجها». وقد الحزبان المعلقة بقيادة سياسية مقتدرة، تضم هجتها سوريا والاشوريين و«تضمها لتجيب دورا تنفيذ الاتفاقات». واتفق الطرفان على تحديد عدد قوات «الشمسوكه» بـ ١٥ الفا لكل حزب وتسيق قيادتها.

AL HAYAT, 24/11/94

سويسال يبحث العلاقات الثنائية مع ألمانيا 'والعفو الدولية' قلقة على الاكرد في تركيا

مناطق مختلفة من ألمانيا، إضافة الى حرق محلات كردية عدة في أشهر الاربعة الماضية

وكان قتلة شبان من أعضاء حزب العمال الكردلي اتحموا بيت الصداقة الألمانية - التركية في برلين وأنهواوا على الكردلي قواد ان «ياخيزين» ووجه احدهم اليه ضربة بمطرقة. وتم نقله الي المستشفى في حال خطيرة. تعرف بعسها على المعتدين والضح اهم سبق ومدونه بالقتل في حال استقراره في انتقال سياسة حزب العمال الكردستاني، كما انهاات مجموعة اخرى من أعضاء هذا الحزب بالظهير على الكردلي خليل ا في هامبورغ في العادي غير من الشهر الماضي نقل على ان ذلك الي المستشفى في حال خطيرة. وقالت شرطة برلين انها سجلت ست حالات اغتداء على اكراد خلال عشرة ايام فقط في تشرين الاول (اكتوبر) الماضي لاهتمامهم بقراءة كتاب الله الكافي التركي سليم سوروكا يتخذ فيه سياسة اقيادة حزب العمال الكردستاني بعد انسحابه من الحزب عام ١٩٩٣.

وتقول مصادر الشرطة ان قيادة الحزب حكمت على سليم سوروكا، الذي وجه سهام ثقمة الي عبد الله اوجلان، بالوت والحرق، وان هذا الحكم يسري ايضا على كل من يقرا هذا الكتاب.

AL HAYAT, 25/11/94

الاحكام على النواب الاكرد في تركيا تدفع ألمانيا الى 'تقييد' سياسة 'الإبعاد'

الشمسوكه الغضبي زان تركيا اقربا عدة اسبوع، وعرض فيه بعض الوقاع عن اعمال القمع والتعديت على اكراد. واستعدت من منع السلطات الالمانية التركية أعضاء الوفاء من التحرك بحرية وعدم السماح لهم بزيارة بعض المناطق.

تتلى في تركيا وفي بيل بكر (رويتس) قال مسؤولون أمن ان ستة المتخاص، بينهم رئيس بلدية يتخذ في محافظة بطمان، قتلوا وجرح ١٧ اخرين في اتمبيجات وقعت بين مجموعتين من الحزب الوطني الكردلي للحزب الحرة وتسلح تركيا وتربي نحو ٢٠ الفا من حرس الاقوي في حملتها لضبط الأمن في مناطق الحزب الشرقي التي تشهد تمردا كرفيا يقوده حزب العمال الكردستاني الذي يسعى الي اقامة دولة مستقلة للاكرد.

128

AL HAYAT, 13/12/94

في ماغيبورغ وحزبهم فيها من الجواهر التي قد يتعرض لها الولا الاكرد في ألمانيا اذا رحلوا قسرا وفقا للقوانين الجديدة الخاصة بالهجرة. وازرق دايته رسالة وجهها الي وزير الداخلية الاتحادي ماغور، كاتيز بتقرير في شأن انتهاك حقوق الاكرد في تركيا وبوغوسلافيا السابقة وكوسوفو والبولا والعراق وارمينيا وزاندر ولينبريا وتومر ماجديورغ وعت منظمة العفو وتومر ماجديورغ الي اتخاذ قرار بوقف الترحيل استنادا الي الفقرة ٤٤ من قانون الاكرد.

واشار التقريرين، خصوصا، الي وضع الاكرد في جنوب شرقي تركيا حيث يضطر السكان الي الانتقال الي غرب البلاد هربا من القتل بين القروات التركية وحزب العمال الكردستاني، واعتبر التقرير ان غرب تركيا لا يمكن اعتباره «بيلا داخليا اميا» للمهاجرين.

على صفتهم اضر بنات في فرانكفورت جلسات محاكمة اربعة اكراد من أعضاء حزب العمال الكردلي بتهمة القتل والاعتداء بالضرب البرح والحرق العمد بهدف ابتزاز وارهاب الخالية الكردية والتركبة في ألمانيا. وكان الاعماء العام في فرانكفورت حمل الشبان الاربعة مسؤولوية قتل كردي واصابة اربعة آخرين في

يون - من اسكنر ليليك:

■ أعلن الناطق باسم الحكومة الالمانية بيتر فوغل ان حكومته بحثت في جاسيها امن وضع الاكرد في تركيا والاحكام القضاية التي صدرت في حق نواب اكراد من برلين، ولت لديها ان هذا الامر يشكل علامة سيئة بالنسبة الي عملية الديموقراطية في البلاد، ما سيجلب عنه انعكاسات على سياسة الإبعاد التي تقوم بها بلاده.

واضاف: يتوجب التدقيق بين مجموعتين داخل الاكرد: المجموعة الأولى وتضم الاكرد الكشيبه بانهم أعضاء من الحزب الكردستاني المحظور والملاحق في تركيا، والانيي ان تعمل على ابعاد هؤلاء الي بلادهم والجموعة الثانية وتضم اكرادا جادين لا علاقة لهم بالحزب المذكور. ومن الممكن ابعادهم الي بلادهم عند انتهاء فترة اقامتهم في ألمانيا. وهذا

الخابور: من 'طريق الحرير' الى 'طريق المازوت'

محمد نور الدين *

■ يوصف الرئيس العراقي صدام حسين بأنه رجل «الحسابات الخاطئة». مرة عندما غزا دولة الكويت ومرة عندما اعاد تحريك قواته وحشدها، في تشرين الاول (أكتوبر) الماضي، على حدود الكويت. وبين هذين الحدثين الأبرزين، بضعة أخرى من «حسابات خاطئة».

وما يقال عن صدام، يمكن ان يقال عن الرئيس التركي الراحل تورغوت اوزال. فاوزال، الذي يوصف بأنه صاحب «نظرة بعيدة، ورؤية مستقبلية»، اندفع مشاركاً في التحالف الدولي ضد العراق، على رغم معارضة رئاسة اركان الجيش، تحت شعار «أخسر واحداً وأربع ثلاثة أو عشرين، كان يعول على «المكاسب، الكبيرة التي سيؤمنها، لاحقاً، دخوله الحرب، مقابل التضحية بإغلاق خط انابيب نفط كركوك - بومور طابق الذي تجني منه تركيا سنوياً من الرسوم ما يقارب ٣٥٠ مليون دولار، التي الحصول على النفط ومشتقاته بأسعار رخيصة، ومقابل قطع العلاقات الاقتصادية التي كانت مزدهرة جداً مع بغداد.

غير ان حسابات حقل اوزال لم تطابق حسابات بيره. فالخسائر الاقتصادية التي اصابت تركيا من جراء مضاعفات حرب الخليج الثانية كانت ضخمة. واعلنت رئيسة الحكومة التركية تانسو تشيلر، في مطلع تشرين الثاني (نوفمبر) ١٩٩٤، ان خسائر تركيا حتى الآن قد قاربت ٢٠ بليون دولار، ولم تف الولايات المتحدة بتعهداتها والتعويض على خسائر الدول التي شاركت في الحرب، ولا سيما تركيا، الأهم. ضئيل. كذلك ساهم فرض الحظر الدولي الاقتصادي على العراق، ومشاركة تركيا في تطبيقه، في اطلاق مشاكل اجتماعية وسياسية في مناطق جنوب شرقي تركيا المحاذية للعراق. وفي مقدمة هذه المشاكل انتشار البطالة بصورة خطيرة، بسبب توقف التجارة الحدودية مع العراق، التي كان يعتمدها منها مئات الآلاف من الأشخاص، الامر الذي دفع بالعديد من الشبان الى التفتيش عن مصادر عمل أخرى منها الانخراط في صفوف حزب العمال الكردستاني، مقابل مبالغ معينة من المال. وزادت هذه الحالة، بطبيعة الحال، من حدة الاضطرابات في الجنوب الشرقي اذ برزت المشكلة الكردية في تلك المناطق. كما ان أعداداً كبيرة من العاطلين الجدد عن العمل امواً شطر المناطق الغربية من تركيا او المدن الرئيسية بحثاً عن فرص للعيش. ومن مساوئ ذلك مضاعفة الإزمات الاجتماعية في تلك المدن خصوصاً ان الوافدين الجدد، ومعظمهم من اصول كردية، كانوا يستقرون في «أحياء المؤس، التي تطوق تلك المدن خصوصاً اسطنبول.

لم تنحصر الآثار السلبية لحرب الخليج الثانية على تركيا في شقيها الاقتصادي والاجتماعي، ذلك ان فرض حظر على تطبيق الطيران العراقي فوق شمال العراق، ومنع الجيش العراقي من دخول المناطق الكردية، كان مجرد خطوات ميدانية نحو تشكيل كيان كردي في شمال العراق، له حكومته وبرلمانته وجيشه. ولا يخفى خطورة هذه التطورات على مسار المشكلة الكردية في تركيا. فما ستؤول اليه الاوضاع في شمال العراق ستكون له حتماً انعكاساته على المناطق الكردية في جنوب شرقي تركيا. وقوة المطرقة، التي قبلت تركيا بتمركزها في اراضيها لحماية اكراد شمال العراق، ما لبست ان تحولت الى «كابوس، لا يدري القادة الأتراك كيف يتخلصون منه، من دون ان تتأثر علاقاتهم التحالفية مع الغرب، وواشنطن بالذات.

تفاقم المشكلة الكردية في السنتين الاخيرتين والانهيال الخطير في الاقتصاد التركي، والمستمر لثمن حوالى السنة، دفع بالحكومة التركية الى القيام بخطوات جريئة في محاولة للتخفيف من المشكلتين المذكورتين. من تلك الخطوات الانفتاح على بغداد، وتبادل الزيارات الرسمية، ومحاولة انقرة فتح حوار بين اكراد شمال العراق والسلطات لإيجاد حل للمشكلة الكردية في اطار عراق موحد. ايضاً مضت انقرة في خطوات متقدمة لتفريغ انبوب النفط العراقي المتوقف عن العمل تصهيداً لصيانته والحؤول دون اهترائه.

لكن الخطوة التركية الاهم على صعيد الانفتاح على العراق، كانت قرار اعادة فتح بوابة او معبر «الخابور، الحدودي في نهاية اب (اغسطس) الماضي. وكان الهدف الاساسي من وراء هذه الخطوة احياء الحركة الاقتصادية والتجارية في جنوب شرقي تركيا، الامر الذي يخفف من الضائقة المعيشية التي يعاني منها المواطنون والحد من تعاونهم مع حزب العمال الكردستاني. كذلك تؤمن هذه الخطوة توفير الوقود والمشتقات النفطية التي تحملها الشاحنات في خزانات وقود اضافية اثناء عودتها من العراق، ما يساهم في تخفيف حدة الازمة النفطية وارتفاع اسعار الوقود في تركيا، او على الاقل في بعض مناطقها. ولا تخفي بعض الاصوات ان تربط توقفت فتح معبر الخابور، بالانتخابات النيابية الفرعية التي ستجرى في ٤ كانون الاول (ديسمبر) ١٩٩٤. ومحاولة تشيلر كسب الراي العام في الجنوب الشرقي خصوصاً ان معظم المقاعد الشاغرة يعود لوائز في تلك المنطقة. وعلى هذا تتوقع بعض الاساط، وان كان ذلك مستبعداً، ان تعود تشيلر الى اقبال المعبر بعد الانتخابات.

تمر الشائعات التي تتوجه الى العراق عبر طريق «ماردين، نصيبين، جزيره، سيلويي، الخابور (ومن ثم الى زاخو، دوهوك، الموصل فيغداد)، وهذه الطريق كانت في الماضي تشكل جزءاً من «طريق الحرير، التي تمتد حتى آسيا الوسطى، مع فارق انها كانت تحمل سابقاً البهارات والحرير والذهب والاقمشة الهندية، بينما هي اليوم، ويتعبير لاحدى الصحف التركية، «طريق المازوت».

يحمل سابقو الشاحنات الضخمة معهم الى العراق المواد الغذائية والطينية مثل الطحين والسكر والزيت والحبوب. وهي مواد «اساسية، لا تشكل انتهاكاً للحظر الدولي. وفي طريق العودة من العراق، تعود الشاحنات «مقلقة، بالمازوت المعما في خزانات وقود كبيرة من الحديد اضيفت الى اسفل الشاحنة، وتزداد الحيوية والنشاط على طريق الخابور اذ اصبحت تعبرها يومياً جبهة ونهاباً ما لا يقل عن ١٢٥٠ - ١٥٠٠ شاحنة، يقود معظمها سائقون شبان تتراوح اعمارهم بين الـ ٢٥ و ٣٥ سنة.

والطريف ان السائقين الذين يدخلون شمال العراق يبسعون في دوهوك ما يحملونه من مواد غذائية ثم يعودون محمولين بالمازوت الى تركيا. ثم يأتي آخرون ويشتررون المواد الغذائية من دوهوك ويبيعونها في الموصل ويعودون محمولين بدورهم بالمازوت الذي يبيعونه في دوهوك. وهكذا تحولت «طريق المازوت، الى طريقين و... تزداد بذلك الأرباح.

الحكومة التركية مرتاحة جداً لما يحصل. فهي تعتبر ان فتح المعبر، وجه ضربة الى «الارهاب، (اي نشاطات حزب العمال الكردستاني). فسكان المنطقة مشغولون الآن بكيفية كسب المال وتحقيق الأرباح، عوضاً عن التعاون مع المقاتلين الأكراد. وتقدر الأرقام عدد الذين يعتاشون من فتح معبر الخابور في جنوب شرقي تركيا بحوالي المليون ونصف المليون

شخص. ومع كل يوم يمر تزداد الحركة ويرتفع عدد المستفيدين كذلك تشير الأرقام الى ان حوالي عشرة بلايين ليرة تركية تدخل كل يوم الى جنوب شرقي تركيا، تستخدم في خلق فرص العيش والعمل. واحدى «الصناعات، التي ازدهرت كانت صناعة خزانات الحديد التي تلتصق في «بطن، الشاحنة لنقل حمولة المازوت. وساهم نقل المازوت بخفض سعره في مناطق الجنوب الشرقي الى نصف ما هو عليه في المناطق الأخرى من تركيا. ففي حين يبلغ ثمن ليرتر المازوت في الجنوب الشرقي حوالي ٦ - ٧ الاف ليرة تركية (١٥ - ٢٠ سنتاً) فإنه يباع في المناطق الأخرى بـ ١٣ الف ليرة تركية (٤٠ سنتاً). ثم ان كميات المازوت التي تدخل الى تركيا، لا يدفع ثمنها بل تتم مقايضتها بالمواد الغذائية، وهذا يشكل توفيراً جزئياً للمعامل الصعبة للدولة التركية.

ولا تقتصر فائدة فتح معبر الخابور على تركيا، بل تطل كذلك كلاً من بغداد وكراد شمال العراق. فالطريق الوحيد الذي يربط بغداد بالخارج هو طريق بغداد - عمان. اما الآن، والعراق يولي ذلك اهمية، فإن طريقاً ثانياً يفتح ابواب العراق امام الخارج وهو طريق الخابور. اما على الصعيد الكردي العراقي فإن هذا الطريق يوفر للحكومة الكردية مصادر مالية وافرة هي بامس الحاجة اليها. ولعل من المفارقات الطريفة، ان «طريق المازوت، الذي يجلب فوائد هائلة لتركيا على اصعدة متعددة، كان عاملاً أساسياً في ارتفاع نسبة التضخم في تركيا عن شهر تشرين الاول الماضي بنسبة ٩،٥ في المئة، وهي نسبة عالية جداً فاجت الممسؤولين الأتراك. وقد طلبت تشيلر قبل سفرها الى اسرائيل وغزة ومصر اعداد تقرير بهذا الخصوص، واعد التقرير وزير الدولة لشؤون الاقتصاد ايفون دوغان الذي قدمه الي تشيلر فور عودتها من جولتها الشرق الاوسطية في السابع من الشهر ذاته. وجاء في التقرير ان ارتفاع نسبة التضخم عن شهر تشرين الاول يعود الى فقدان المواد الغذائية من السوق لا سيما اللحم والحليب والبيض والمطاط والبصل نظراً للطلب المتزايد عليها عبر بوابة خابور مع العراق. ويقول التقرير ان ١٢٠٠ شاحنة تدخل العراق محملة بالكامل بالمواد الغذائية بصورة لا تستطيع السوق الداخلية تلبيتها ما سبب ارتفاعاً في اسعارها. ويدعو التقرير الى تلبية الحاجات الداخلية من المواد الغذائية من خلال فتح باب الاستيراد ويمكن بالتالي وقف الارتفاع السريع في التضخم، عن شهري تشرين الثاني وكانون الاول ١٩٩٤. شاركت تركيا في التطبيق الدولي ضد العراق وفي تطبيق الحظر الدولي، لكنها كانت الاولى التي تخرق هذا الحظر، وان تحت حجج مختلفة، وهي من اكثر الدول جهوداً لرفعه نهائياً. ويساعد على تكثيف هذه الجهود وصول ممتاز سويسال الى وزارة الخارجية، وهو المعروف بانفتاحه العربي والاسلامي وانقاده الشديد للغرب لا سيما الولايات المتحدة. ويسود السلطة في تركيا فتاعة من ان صدام حسين باق في العراق عملية معقدة جداً ومرتبطة بحسابات استراتيجية امبروكية شاملة وواسعة، وتطوّر عملية السلام العربية - الاسرائيلية ويتوازن القوى بين أوروبا واليابان وروسيا والولايات المتحدة، والتي ان تفضح ظروف رفع الحظر نهائياً فإن انقرة تعتمد سياسة «التسلل، والتخيل، على القرارات الدولية. وقد يكون ذلك، في ظل «الصبر، الاميركي على صدام، من حقها الوطني.

* باحث لبناني في الشؤون التركية

ضعف الأكراد وقوتهم

■ لا شك ان اكراد العراق واصداقهم في الخارج ارباحوا الى الاتفاق الجديد الذي وقعه سمود بارزاني وحلال طالباني لترسيخ السلام في كردستان العراق، وتزويد كبرى حكومة الاقليم لتشمل الإسلاميين والتركمان، فيما تهبها الظروف جراء انتخابات كردية جديدة. ولكن من المصدريه التنبيه الى انه لم يعد في اماكن الاكراد واصداقهم ان يعتبروا الامر مضموناً بعد الاتفاق الذي يقبض في ايار (مايو) وحزيران (يونيو) الماضيين بين الحزبين الرئيسيين اللذين يتزعمهما طالباني وبارزاني - الاتحاد الوطني الكردستاني والحزب الديمقراطي الكردستاني - ثم انضمت اليه الحركة الاسلامية في كردستان العراق.

وستلعب اكراد كيردين، وكذلك اصداقهم واعازهم، الى ان يوجد اتفاقات عدة فضلاً عن التحالف والاستراتيجي بين الحزبين لم ينفهما من الاتفاق، الامر الذي زرع صمغية القيادة الكردية، ووضعت قوتها بنفسها لذا سيكون مشروعا التساؤل لماذا يجب تصديق الاكراد هذه المرة وما الفرق بين هذا الاتفاق والاتفاقات التي سبقته؟

تلقي هذه الحقيقة المرة مسؤولية مضاعفة على عاتق القيادة الكردية، خصوصاً الرئيسيين، بانهما يعينان حقاً ما جاء في الاتفاق من ان التحالف بين حزبيهما سيستمر حتى نهاية هذا القرن على الاقل.

بمعاراة اخرى، الكوة في ملبي القيادة الكردية الحالية بان تكون في مستوى السوية الثانية التي تلقها السلطة على عاتقها ولا يمكن تجاهل الاعتبارات الجيوسياسية التي تقيد الاكراد باقتبال كثيرة وتكون الحيزان من استقلالها لتعميق الشقاق والتخالف وتفهم نحو الاتفاق. يضاف الى هذا كله الخطر الذي من بغداد، خصوصاً ان الاكراد جعلوا مناطقه قاعدة للمماضة الرافقة التي يشككون عمودها القوي.

هذه كلها امور يعرفها الاكراد جيداً ويفترض ان تكون لدى قياداتهم السياسية تحارب كافية للتعامل معها واحترام مضايعاتها وتأثيراتها، وان يدركوا انها حقيقة مفروضة عليهم لا يمكن تحريفها، وبالتالي عليهم ان يبتعدوا عن التفتيش على هذا الاوضاع والسؤال المهم الذي يجب ان يطرحه الاكراد، هل ان الانسحاب منهم هو حل ان السموكولوم هو، والشكوى من بسوء حظهم مع الجيوش التي يتساعدهم في الحصول على مزيد من المظالم والدمع

عامل الضعف يمكن الاكراد ان يحولوه قوة، صحيح انهم خسروا الكثير نتيجة الاتفاق الاخير، لكن التطور الاخير يبين انهم استوعبوا التجربة فالتبها الى توسيع قاعدة الحكم ليشمل جميع الاطراف.

وهناك اشياء كثيرة اخرى، غير السلاح، يمكن الاكراد ان «يقاطروا» بها التحصيل المطلق الخارجي امجباي بحلول بدونه نعضاً ملموساً. لديهم انتخاباتهم وبرزت انهم وحكومتهم الاقليمية وتحزيبهم الديموقراطية، وهي ليست متوافقة اذا اخذت في الاعتبار صمودياتهم الهائلة في ظل حصارتهم ووضع القلبي خائق ويوجد جارين توتاليتاريين عاتيين، العراق وايران، وثالث، تركيا، يواجه ازمة الكردية ويتبنى او يستيقظ يوماً ليحد ان الاكراد لم يعيدوا جيران. بعبارة اخرى لدى الاكراد اسلحة افوية و «الكاء» والشكوى لاستمرار ضعفهم مصحافة وحملات اذاعة وتلفزيونية حرة، وعددية محطات تلفزيونية التي يفرج عليها الصحف نظام بغداد التي تاع في محبتاتهم، ولا على محطات تلفزيونية التي يفرج عليها الاكراد في القاهي من بون خوف من قمع، ولديهم جامعاتهم ومعاهدتهم ومدراسهم ومؤسساتهم الثقافية. مثلاً، كم في الناس، في المنطقة وخارجها، يعرف ان الادارة الكردية، على رغم تواضع امكاناتها ومشاكلها، استطاعت خلال العامين الماضيين فتح جامعتين في السليمانية وموصل، الى جانب جامعة اربيل التي رزقوها عن الحكومة العراقية، القوة والضعف مفهومان سيبيان، وخيار الاكراد تحويل ضعفهم قوة، فهل يستطيعون؟

كامران قوه داغي

AL HAYAT, 27/11/94

يعتبر المشكلة تتطلب حلاً عاجلاً ويعلن استعدادها لوقف القتال

أوجلان يطلب وساطة دولية لحل المسألة الكردية وتشيلر تؤكد رفضها الحوار معه وتصفها بـ'الارهابي'

من اخطر القادة المهادنيين بشندا، وشارت احدث المهادنيين من المنطقة الى ان قوات صافيك، التي قد عددها بخلافة الاف مقاتل، في موقف دفاعي صعب. وكثف اوجلان في رسالته، موقفاً ليس في ايجاد حل عبر الحرب، بل بتفعل الحلول السياسية يمكن ونؤمن بان الوضع الحالي السياسي يمكن تحاوزه عبر الحوار (...). لا توجد مشكلة اخرى في العالم تتطلب حلاً عاجلاً كهذه؛ مشكلة (الكردية).

يذكر ان القتال الدائر بين القوات التركية وحزب العمال الكردستاني اندل مطقة جنوب شرقي كردستان الفقرة في فوضى تشققات في استمرار، خصوصاً بعدما ثبت ان تعهد اقرة بانهاء الحرب هذا العام غير والعي. ولوخط ان رسالة اوجلان تضمنت اقتراحات تجاوزت اقتراحا لوقف النار فدمه في اب (اغسطس) الماضي في مناسبة ملهورد عشر سنوات على بدء حملته المسلحة

وكمان اعسلاته ووقف النار في اذار (مارس) ١٩٩٢ والذي استمر اكثر من شهرين انهار اثر هجوم شنته قوات صافيك على باص ينقل عسكريين اتركيا غير مسلحين قبل فيه ٣٢ جندياً. واستغل الحادث الصوري في الادارة والوؤسسة العسكرية التركية الذين لم يربطوا الى وقف النار واعتبروا ان اوجلان اعلنه من موقف ضعيف تنتجته الضربة القوية التي تعرضت لها قواته اجريا.

الاخر، اذا كان الطرف الاخر مستعداً لوقف الحرب فوراً (...) لا تزيد ان يموت عشرات الالوف من الارباء لانا نترك ان المشكلة الكردية في طبيعتها دولية اخطر من اي مشكلة اخرى، وتؤمن ان الدول الثالثة، او المنظمات الدولية يمكنها ان تلعب دوراً رئيسياً في ايجاد حل، ولكن رئيسة الوزراء تانسو تشيلر قالت للصحافيين انها ليست مستعدة للقاء ورض مع اوجلان. وضافت، لم تكن نحن الذين سربنا في هذا الطريق لكي نحاور رهابيا. طريقنا واضح وسيستمر فيه، واعتبرت صحيفة «صباح» الشعبوية الواسعة الانتشار ان رسالة اوجلان تشير الى ان قواته اصبحت «محصورة في زاوية، ما يجعله يتطلع الى عفو عام، ولاوت «الزغور اولكه»، التي تخصص عموداً دائماً لوجلان، انه وجه رسالته الى زعماء الولايات المتحدة والابا وفرنسا وبريطانيا وكذلك الى الامم المتحدة وحلف الأطلسي ومؤتى التعاضد والامن في أوروبا. وتعتبر الرسالة اقوى مؤتى حتى الآن الى ان زعيم هذا الحزب الماركسي - اللينيني مستعد لوقف حملته العسكرية وبنه حوار سياسي. وجاء هذا الموقف الجديد اثر حملة عسكرية كاسحة، وصلت يانها الاكراد في تاريخ الجيش التركي في محافظة تونجيلي في شرق الاناضول حيث يقود مقاتلي الحزب شمعدين صافيك الذي يعتبر

□ انقرة، لندن - الصحافة:

■ دعا زعيم حزب العمال الكردستاني عبدالله اوجلان الى وقف النار في تركيا، ووساطة دولية لانهاء الحرب في جنوب شرقي البلاد، ولكن حكومة انقرة اعلنت امس الاثنين رفضها اي حوار مع الزعيم الكردي المقيم في سوريا.

وقدم اوجلان اقتراحات لانهاء الحرب، التي اوتت بجهة اكل من ١٣ الف شخص منذ بدأت في ١٩٨٤، في رسالة نشرتها امس صحيفة «الزغور اولكه» التركية الموالية للاكراد وجاء فيها: «بالنسبة الى هذه المسألة نحن احد طرفيها والحكومة التركية طرفها

AL HAYAT, 29/11/94

يرفضون فكرة حكومة منفى عراقية بديلا عن حكومة الاقليم

الاكرد يشكلون حكومة تضم الاسلاميين وستة احزاب

□ لندن -

من كامران قره داغي:

■ اتفق الحزبان الرئيسيان في اقليم كردستان العراق على تشكيل حكومة جديدة تضم ممثلي خمسة احزاب اخرى على ان يحتفظ السيد كوسرت رسول، عضو المكتب السياسي للاحزاب الكردستاني برئاسة السيد روز نوري شاويس عضو المكتب السياسي للحزب الديمقراطي الكردستاني بنبأية الرئيس. واتخذ الحزبان هذا القرار في ضوء اتفاق السلام والتحالف الذي وقعه زعيماهما، السيدان مسعود بارزاني وجمال طالباني، الاسيوع الماضي، ونص على تعزيز التحالف بين الحزبين واستمراره حتى نهاية القرن الحالي على الاقل. وعلمت الحياة، ان الحزبين

عرضا حقيبة العدل على الحركة الاسلامية، والصحة للحزب الشيوعي، والمواصلات للحزب الوطني التركماني، والاشغال للحركة الديمقراطية الاشورية، والشؤون الاجتماعية لحزب كادحي كردستان. ولكن لم يبت نهائيا بعد في هذا التوزيع وما زالت المفاوضات جارية في شأنه. الى ذلك سيحتفظ الديمقراطي الكردستاني بخمس حقائب هي الداخلية والتربية والاعمار والتنمية والاقواف والصناعة، بينما تكون للاتحاد الوطني وزارات المسال والزراعة والثقافة والبلديات والمساعدات الانسانية. ووفقا للاتفاق بين الحزبين فقد تقرر الغاء وزارة شؤون البيشمركة (المقاتلين) من جهة اخرى قال مصدر كردي رفيع المستوى لـ «الحياة»، ان رد الفعل الاولي لانقصة على اتفاق

الحزبين «لم يكن سيئا، وانها ابدت «ارتياحا، لتأكيد الاتفاق التزام الحزبين «وحدة العراق». يذكر ان الحكومة التركية كانت عارضت بشدة اتفاقا للسلام توصل اليه الحزبان في باريس في حزيران (يونيو) الماضي وكان مقررا ان يوقعه بارزاني وطالباني في حضور الرئيس فرانسوا ميتران في العاصمة الفرنسية. ولكن التدخل التركي ادى الى الغاء دعوة ميتران للزعيمين الكرديين اللذين قررا الترشح في توقيع اتفاق باريس في صياغته الاولى التي اعتبرت انقرة بعض فقراتها «مواصفات لاقامة دولة مستقلة، كالنص على تشكيل هيئة اركان عامة للقوات المسلحة الكردية واقامة مجلس وطني، الى غير ذلك. على سعيد آخر نفت مصادر كردية رفيعة المستوى انباء قالت ان جهات عراقية معارضة خارج اطار

المؤتمر الوطني العراقي الموحد روجتها، مفادها ان ايران تسعى الى ان يعمل الاكرد على تحقيق فكرة ايرانية باقامة «حكومة عراقية في المنفى بديلا من الحكومة الكردية». وأكدت المصادر ذاتها ان طهران لم تفتح القيداء الكردية بهذا الامر «وحتى لو فغلت فإن الاكرد يرفضونها». وتابعت ان الاتصالات الكردية - الايرانية الاخيرة ادت الى «تحسن ملموس» في العلاقات بين الطرفين وان طهران دعت للمرة الاولى، وفدا يمثل حكومة اقليم كردستان لزيارتها. يذكر ان المجلس التنفيذي للمؤتمر الوطني العراقي يبدأ اليوم الاثنين سلسلة اجتماعات موسعة بمشاركة اعضاء المجلس الرئاسي للبحث في مسائل تنظيمية وميدانية وفي وحدة المعارضة. وستكون فكرة تشكيل حكومة في المنفى على جدول الاعمال.

AL HAYAT, 28/11/94

يدرس تشكيل حكومة موقتة ويتوقع زيارة الحكيم لكردستان

المؤتمر الوطني يشدد على اقامة دولة القانون والديموقراطية في العراق

□ لندن - «الحياة»:

■ شدد المؤتمر الوطني العراقي الموحد، على «تعبئة الامكانات للاسراع في اطاحة النظام الحاكم وانهاء محنة الشعب العراقي واقامة دولة القانون والديموقراطية». وجاء في بيان صدر في ختام اجتمع مشترك للمجلسين الرئاسي والتنفيذي للمؤتمر عقد في صلاح الدين من ٢٨ تشرين الثاني (نوفمبر) الى الرابع من الشهر الجاري ان الاجتماع «ناشد جميع القيادات العسكرية (العراقية) ان تتحمل مسؤولياتها وتتحرك مع قوى المؤتمر لانهاء محنة العراقيين بسبب الديكتاتورية والجوع والظلم. مؤكدا نهج المؤتمر، وموافقته العلنة على العفو العام والتسامح واعادة الاعتبار لحكم القضاء والقانون».

وقرر المؤتمر، وهو منظمة تنضوي تحت لوائها الاطراف الرئيسية في المعارضة العراقية، تشكيل لجنة لدرس فكرة اقامة «حكومة موقتة على ارض الوطن» من جميع الجوانب السياسية والقانونية والديبلوماسية والمالية النقدية والعسكرية».

وقرر الاجتماع دعوة جميعه الوطنية للاجتماع في نيسان (ابريل) المقبل، والمباشرة باتخاذ الخطوات العملية اللازمة لتأمين ذلك. وقالت مصادر في المؤتمر لـ «الحياة» انها تتوقع ان يكثف المجلس الاعلى للثورة الاسلامية في العراق، الذي يتزعمه السيد محمد باقر الحكيم حضوره في كردستان. واضافت انها تتوقع ان يزورها الحكيم قريبا.

وناقش الاجتماع «الوضع المعيشية الخائفة

لعموم الشعب وحمل النظام (العراقي) مسؤوليتها الكاملة بسبب سياسته المغامرة والامسؤولية التي ادت الى استمرار العقوبات الاقتصادية فضلا عن امتناعه عن تنفيذ القرارين ٧٠٦ و٧١٢ الصادرين عن مجلس الامن». وجدد المؤتمر «المطالبة بإرسال مراقبي الامم المتحدة لمنع انتهاكات حقوق الانسان والاستفادة من القرار ٩٤٩ الذي يلزم النظام تسهيل عمليات الامم المتحدة في العراق، خصوصا المتعلقة بالاغاثة في الجنوب». وناشد المؤتمر ايران «تسهيل تقديم المساعدة الانسانية، للاجئين الجدد والسابقين الى المناطق الحدودية معها نتيجة لتصاعد القمع والاضطهاد، في مناطق الاهوار الجنوبية».

وشدد الاجتماع على «عدم مكافاة المعتدي والحاكم الجائر» واعتبر ان «الرد الدولي على التهديدات الاخيرة لامن الشقيقة الكويت استهدف حماية سيادتها وحدودها الدولية المعترف بها لكنه لم يتطور في اتجاه حماية الشعب العراقي من اضطهاد النظام». ورحب المؤتمر «بالتفسير الاميريكي والبريطاني للقرار ٩٤٩ الذي يحذر النظام من مخبة الاعتداء على الجنوب والشمال تحت احكام الفصل السابع الذي اتخذ بموجبه

القرار». وأعرب المؤتمر عن القلق من الضغوط التي تتعرض لها دول من جانب شركائها، خصوصا النفطية، وتحركها في اتجاه عقد صفقات مع العراق. وحذر البيان في هذا الصدد «من ان الشعب العراقي ومؤسسته الدستورية المنتخبة لن يحترم اي اتفاق تجاري يعقده صدام مع الشركات الاجنبية في ظل العقوبات الدولية المفروضة عليه من قبل الامم المتحدة وتحرم مثل هذه الصفقات».

السامرائي، مقاتلون اكرد رافقوني من سامراء الى كردستان

□ لندن - «الحياة» - كشف اللواء الركن وفيق السامرائي المدير السابق للاستخبارات العسكرية العراقية الذي التحق الاسبوع الماضي بالمؤتمر الوطني العراقي الموحد ان مقاتلين اكرد «رافقوني من بيني في سامراء الى كردستان العراق». ووضح ردا على سؤال في لقاء عبر الهاتف بثته حيا اذاعة عربية تبث في لندن ان المقاتلين كانوا مسلحين وينتمون الى «الاتحاد الوطني الكردستاني» والحزب الديمقراطي الكردستاني». وقال ان العملية تمت باتفاق مسبق وأن المقاتلين اوصلوه الى المناطق الكردية في الاول من الشهر الجاري.

وردا على سؤال آخر اكد السامرائي، الذي كان يتحدث من صلاح الدين، ان العراق مايزال يمتلك «اسلحة فتاكة ممنوعة». ولكنه لم يسط اي تفاصيل عنها واكد انه قدم كل ما يملكه من معلومات في هذا الشأن وغيره الى «قيادة المؤتمر الوطني». وذكرت «هيئة الارسال العراقية» التابعة لـ «المؤتمر الوطني» في بيان تلقت «الحياة» نسخة عنه ان نائب رئيس مجلس قيادة الثورة السيد عزة الدوري وعضو القيادة القطرية لحزب البعث الحاكم في العراق السيد محمد يونس الاحمد ترافقهما مجموعات من الامن الخاص والامن العام والاستخبارات بامر صابط برتبة عقيد اسمه مروان دخلا في سامراء في اليوم التالي على فرار السامرائي. وازداد البيان ان نقاطا للسيطرة اقيمت في المدينة. فيما عقد المسؤولان الكبيران محادثات مع رجال الدين وكبار البعثيين في المدينة.

AL HAYAT, 07/12/94

صهيل الجاه

اقتحام الواقع بالأسطورة

لاتزال السينما السورية تؤكد حيويتها وخصوبتها من خلال المحاولات المستمرة للبحث عن موضوع خاص ولغة سينمائية لافتة للأنظار، وتشاهد الآن من هذه التجارب فلما جديدا بعنوان صهيل الجاه لسيناريو واخراج ماهر كدو في أول تجربة روائية طويلة بعد فيلمه التسجيل القصير (الخبام) الذي أخرجه عام ١٩٨٤، وهو المخرج من أكاديمية السينما وأصبح الرومانسية عام ١٩٧٨

سينما المؤلف

يتمي فيلم صهيل الجاهات ان سينما المؤلف، وبذلك يتحول المخرج ماهر كدو المسؤول كامله عن فيلمه، ولا سيما ان الجاه الانتاجية (الوسعة العامة للسينما) لتضع شروطا على اسلوب العمل وكيفية بعد المؤلف على اشرؤح.

فربط ان الفيلم في الاطباعات الأولى من خلال الشكل وربما يغالي بعضهم فيرون فيه غلبة للشكل وان الدراسات ليست سوى عناوين موزعة من أجل الإبهام الجمري.

ان المحتوى في فيلم صهيل الجاهات اعق من ان تنتشر اليه من خلال التشكلات الجمالية. فهو يحمل مقولة عسك الصراع بين الخير والشر، بين البهيمية والقتل وبين الاكثلاق المستنة، انه عن مكابحات الانسان ومعانات المستمر.

يبدو صهيل الجاهات عتاريا بالاسطورة وحمل العبد من الرموز والذلات، ومقتا بني محووا على قوة اسطورية تقهر الواقع وتتناغم معه، وصولا الى القولة المتعلقة باكتشاف الحقيقة، حقيقة حدود الخير وفضاه الشئ على خارطة الزمن.

الاسطورة والبناء

في الفيلم حدث أساسي هو البحث عن الفتاة، وتستند فكرة البحث والمعاناة ان اسطورة، وربما أساطير نجد شيئا منها في ججامش وسيفيف، ويمكن ان تحمل الفيلم أيضا حادثة تاريخية، كالفروقات التي تعرضت لها المنطقة ولا سيما تلك التي كان هدفها القتل والتخريب دون الاستسلام في مكان. ويمكن ايضا ان نعتبر الحادثة في الفيلم رمزًا للحالة العربية لاقبيل كان مبريا للخيول، والعلاقة وثيقة بين العربي والحصان والفتاة هي ابنة

تشكيل معبر عن حدث

في المكان . والاطوت المخرج هنا ان يرسم صورة اخرى للفتاة مع هذا المكان بما فيه الشكل المعماري الفرن الفخار. وهكذا يمزج بين الحدث وطبيعة المكان بشكل متناغم بخدم فكرته ومواجهه التشكيلية.

الإيقاع

وإذا كان المخرج قد اراد افيلمه ان يكون بجا عن الفتاة، وان يوظف البحث في اظهار الاشكال المتوترة من التضاريس، والبيئات العمرانية المختلفة، فقد وقع في مشاهد عديدة في مازق الاطاعة.. ولا سيما مشاهد سير الفاتح او ركوبها على عربة او مركبة. وبشكل عام عانى الفيلم من البطء في السرد، وترك هذه كله الا كما ايضا على المونتاج الذي اسهم في خدمة الإيقاع البطيء في مجمل مراحل الفيلم.

في جانب آخر من الفيلم نشير الى كاميرا جورج خوزوي التي ساهمت في استئناف الفساق الاكثفة، وحولت مواجس المخرج الفكرية والتشكيلية الى صورة ممتدة.

كما نشير الى تجربة المخرج في اختيار الجامع من البيئة، وايضا اراء الفيلسوفين المعبر عن قصر اموال كثير منهم، وتبقى الاشارة ايضا الى اراء مي سكاك التي عملت لأول مرة في السينما وحملت على عاتقها قيلمًا متعبًا بطولية عمله وتنفيذه، واستطاعت ان تعبر بصمت عن الاحساس التي تعمل في صدر الفتاة القهورة المعربة.

فيلم صهيل الجاهات تجربة سينمائية تستحق المشاهدة، ان له موضوعه الخاص واسلوبه المميز في السرد وتكوين المشاهد، وهو دون ريب اراء السينما المسؤولة وصفيحة من تاريخها المتعبر عشرات التجارب المتنوعة.

والجريب حق مشروع للسينما الذي يملك الفكرًا مبتكرة ونجاح التجربة السينمائية، ومن يظن ذلك موضوعية للمشاهدة، ولذا لا تلتزم التجربة بعدد المشاهد الذين تتحرك في اوقافهم تراكمات السينما المساندة.

محمد قاسم



متعازي مدين، لوفته ان يحول كل ذلك الى مسائل جمري سينمائي، كما يكشف العلاقة بين العمل والمكان للتعبير عن حالة درامية كما يشاهد العبيدة التي تصور الفتاة الغناء بحتها ان سيطرة هواجس التأثير الجمري على العصامات المخرج اوصله احبانا الى صنع التشكيل على حساب المنطق السرامي، ولتأخذ مغزلا علاقة الفتاة بالمعشيرة التي وجدت عند النهي، ان الفتاة هنا تجلس الى جانب شيخ المعشيرة ثم يصعد الجميع الى الازواق المزدكثرة في اجواء احتفالية شبه اسطورية، وهذا خلاص التشكيل الجمالي للزوارق ثم تقتف الفتاة نفسها في النهي فتقف العشرة وعمله واول القافزين شيخ المعشيرة وعمله هذا الاسدخل في حساب المنطق والمقول، والذي يؤدي به الى التعرض للعجساج، في مشاهد مؤثرة عن الطبيعة القاسية.

وبالتقابل بين المخرج التشكيل داخل الكسار للتعبير عن حدث انثوي ولم يره المشاهد. ومثال ذلك مشهد الفخار الحطم الذي يعبر عن مرور الجرمين

صهيل الجاهات

- سيناريو واخراج ماهر كدو
- تصوير ججورج لظهي
- اخواري
- موسيكا في الله تهر جنان
- مدة العرض ٩٧ دقيقة
- تاريخ الانتاج ١٩٩٢
- الممثلون: مي اسكاف، عبد الرحمن ابو القاسم، محمد حرسيزي، علي كرم، نبال الخطيب، جهاد الرغبي واخرون.



ابن زلف الفتاة

أنقرة: السجن لثمانية نواب أكراد والأحكام بين ٤٢ شهراً و١٥ عاماً

□ لندن - من عصمت أمست:

■ أصدرت محكمة أمن الدول في أنقرة أسس الضميين أحكاماً بالسجن تراوح بين ٤٢ شهراً و ١٥ عاماً على ثمانية نواب أكراد بعدما أسقطت عنهم تهمة الخيانة العظمى. وقررت المحكمة الإخراج عن اثنين منهم، سري صافق ومحمود عليجان، نظراً إلى أنهم أيضاً في الاعتقال مدة تعادل الـ ١٥ سنة التي حكم بها عليهما. وأعلن محققو الدفاع أنهم سيستأنفون الحكم.

وتم على لساني زانا وخطيب نجلة واحمد ترك وارزهان دوغان وسليم صافق بالسجن لمدة ١٥ عاماً بعدما دانتهم المحكمة بتهمة تشكيل مجموعات مسلحة تسمى أمن الدولة.

وقررت أيضاً الحكم على سادات بورتاش لمدة سبع سنوات ونصف سنة بتهمة استعادة عناصر في

مجموعات مسلحة، وعلى سري صافق ومحمود عليجان مدة ثلاث سنوات ونصف سنة بتهمة مخالفة قانون مكافحة الإرهاب.

وكانت المحكمة أسقطت عن النواب تهمة الإعدام، واستبدالتها بتهمة تشكيل مجموعات مسلحة تسمى أمن الدولة واستعادة عناصر في مجموعات مسلحة، وقررت عليها السجن لمدة عشر سنوات على الأقل وقررت للمادة ١٦٨ من القانون الجنائي التركي.

وخلوت محاكمة النواب الأكراد الذين يتبعون إلى حزب الديمقراطي

مشكلة رئيسة لتركيya والقت بخلالها على العلاقات بينها وحلفائها

التركيين. وحظر الحزب في آذار (مارس) الماضي بقرار من المحكمة الدستورية وأثر ذلك قرر البرلمان رفع الحصانة عن ١٦ نائباً كردياً (كان خمسة منهم خارج تركيا ولم يعنوا إلى إليها) وفتح معهم تحقيق أدى إلى إحالتهم إلى محكمة أمن الدولة.

ورأى مراقبون سياسيون أن تهمة الخيانة العظمى أسقطت عن النواب نتيجة لضغوط قوة حركتها لها في الأونة الأخيرة من جانب حكومات الدول الغربية، بما فيها الولايات المتحدة، وبرلمانها والرأي العام فيها. واعتبرت جهات دولية، منها أليجا هلسكي وأمن والتعاون

مسؤول قريب من تشيلر يؤيد اتفاقاً أمياً مع سورية:

أوجلان انتقل من البقاع الى شمال العراق

AL HAYAT, 09/12/94

□ دمشق -
من إبراهيم حميد:

■ دعا رئيس غرف التجارة والصناعة التركية يانم إيريس تركيا وسورية الى توقيع اتفاق صداقة وتعاون شامل يتضمن قضايا الأمن واليهام والحدود. ويشدد على ضرورة احترام الحقوق السورية في مياه نهر الفرات وعدم استخدام ملف المياه كسلاح ضد السوريين.

وفي حديث إلى «الحياة» في دمشق أكد الرئيس وهو عضو في حزب «الطريق الصحيح»، وقريب من رئيسة الوزراء التركية تانسو تشيلر، أن سورية توقفت عن دعم حزب العمال الكرديستاني، بزعمه عدوانه أوجلان، وإن أوجلان انتقل أخيراً من منطقة بر الساس في البقاع اللبناني إلى شمال العراق.

وعن العلاقات السورية - التركية قال: «لا توجد مشكلة بين سورية وتركيا، سوى شرة لقاءات المسؤولين، وعليهم الاتفاق في شكل مستثمر ويبدو أن تطوير التعاون الاقتصادي يستجيب على الوصول إلى وضع تحل فيه المشاكل بعضها بعضاً، وأعرب عن اعتقاده أن ليست هناك مشكلة من اعتقاده أو أمن بين البلدين في هذه المرحلة وقال: «لأنه أمر محتمل، نحن لا نرى أحد في المياه مشكلة بينما لينا سنستخدم الزدهار الفلسطيني ونستحوال مسوقاً للسلم والتعاون».

يذكر أن سورية والعراق يطالبان بالتوصل إلى قسمة نهائية لجياه الفرات يقال بموجبها كل من البلدان

ورأى الرئيس أن الوضع الحالي للعلاقات «يسمح بتوقيع مثل هذا الاتفاق» لافتاً إلى عدم وجود مشاكل أمنية بين البلدين بعدما كانت تتهم دمشق بدعم حزب العمال الكرديستاني الذي أكد المسؤولون السوريون عدم وجود عناصره في سورية.

وتابع الرئيس أن تركيا تعاني من حظيرة ميثاق، في جنوب شرقي البلاد، ومستعلق الاجراءات والتهديد التي تخضعها هذا الملف الصحف قريباً، وأضاف أن الاتهامات التركية لسورية في هذا الشأن «صارَت ماضية، وفي جارتها بسبب قول صحافيين أنهم أجروا مقابلات مع أوجلان في دمشق». وأكد أن أوجلان «زحف أخيراً من بر الجباس إلى شمال العراق». ولا توجد لدى شكوك في قريتنا على حل المشكلة». وأضاف: «أشكر سورية لما أبدته من تعاون في هذا المجال وتفهمنا، إذ أكدت عدم سماحها باستخدام أي شخص أو تنظيمها للاضرار بالأمن التركي.

واستغرب الرئيس ربط وزير الخارجية السابق ممتاز سويسال موضوع تدفق المياه بحل موضوع الأمن في تركيا قسماً قسماً، وعلى الجانبين ضبط تصريحاتهما في لا يساهم إلى علاقات البلدين، ولو قلنا سنفجع المياه لا نستطيع حفظها عندنا».

واعتبر أن فوز حزب الرفاه في الانتخابات البلدية التركية «لا يعني أن الاصولية آتية اليانحة، ولغت إلى أن احلال السلمة السلام بين السوريين والاسرائيليين سيحفر، العلاقات بين سورية وتركيا».

AL HAYAT, 10/12/94

تركيا التي أعادها النواب الأكراد الى نقطة البداية

في مواجهة انتقادات عالمية متصاعدة لسجلها السني في مجال حقوق الإنسان، أعدت تركيا نفسها الشهر الجاري مسافة أكبر عن حلفائها الغربيين التقليديين بإصدار أحكام بالسجن على ثمانية أعضاء منتخبين في برلمانها لقتلات تراوح بين 48 شهرا و١٥ سنة.

عصمت أمست، من أنقرة، كتب هذا التقرير:



القضية في صورة مباشرة مع مسؤولين اترك، ومن جانبهم، تخمس المسؤولين اترك الصعداء عندما تخلت المحكمة في آخر لحظة عن توجيه تهم الخيانة ضد النواب واغلقت الباب في وجه عقوبة إعدام محتملة. لكنهم اصروا على أن رد الفعل الغربي لا مبرر له إذ القوانين التركية طبقت بالكامل وبطريقة غير متحيزة. وكانت خلاصة المواقف التي عبر عنها الرئيس سليمان دميرل ورئيسة الوزراء خانسو تشيلر أن هذا ليس ربح سكان تركيا البالغ ويؤلف اأكراد حوالي ربع سكان تركيا البالغ عددهم ١٠ مليون نسمة، ويحمل بشاؤونهم تشيلر مسؤولية شخصية عما حل بالنواب، فقد جرى من حصانتهم البرلمانية واعتقلوا بعدما صرحت هي ورئيس الأركان العامة السابق الجنرال دوغان غوريش علنا في آذار (مارس) الماضي بأن «أرهابيين يوجون في البرلمان، وأنه ينبغي طردهم، ولكن ستة من النواب الذين تقادروا الاعتقال من الهرب الى بلجيكا طالبين اللجوء السياسي».

وجاءت توقيت اعلان قرار الحكم بحق النواب الأسيروج الماضي في أسوأ وقت ممكن بالنسبة لآنقرة التي كانت خرجت لتوها من انتقادات هائلة خلال أسابيع من الاحتجاجات تحضيرية سقطت قمة مجلس الأمن والتعاون الأوروبي، وما زاد الطين بلة أن حملة تفجيرات منزلة استهدفت مكاتب صحفية «الزغور اوكر»، الدولية للاكراد وأدت الى مقتل شخصين واصابة ٢٢ آخرين بجروح. وادعي نظام في مجال حقوق الإنسان أن ما لا يقل عن ٧٠ من مؤيدي الحرب البيوقراطي واكثر من عشرة من العاملين في «الزغور اوكر» قتلوا خلال العامين الماضيين على أيدي فرق إعدام مجهولة الهوية. وفي

أبين النواب الذين ينتمي سبعة منهم الى الحزب الديموقراطي الوالي للأكراد (دي، إي، جي)، ولأنهم مستقل، بتهمة الترويج لأنشطة عسائية مسلحة - وهي إشارة قانونية الى حزب العمال الكرستاني المحظور. وتضمنت لائحة التهم أنهم تقع في 4٥ صفحة توجيه تهم الى النواب بتشكيل جناح سياسي، لحزب العمال، إلا أنها عجزت، حسب مراقبين قانونيين، عن تقديم أي أدلة سوى كلمات كان اقهاها النواب في البرلمان وأمام مؤسسات عليا مثل مفوضية فلسكي، في الولايات المتحدة ومؤسسة كارينغي للسلام العالمي، وعلى رغم ذلك طالبت بإتزال عقوبة الإعدام بحقهم وسعة ذمول المجتمع الولي.

وجاء في تصريح أصدره في واشنطن، سجناء مؤير الرئيس المشارك الفوضيه هسكي إثر اعلان قرار الحكم: «أرى أنه أمر يثير قلقا بالغا أن يعقل أعضاء برلمان منتخبون لا صورة ديموقراطية وأن يحاكموا وحكم عليهم بالسجن لسنوات لجرد أنهم سعوا الى التعبير عن آراء ناخبينهم وأن يوصفوا من قبل الحكومة التي تسعى الى خنق المعارضة». وقال رئيس المفوضية دبس دي كوشينبي في بيان مفصل: «يمل هذا اليوم معلما مؤسفا في الديموقراطية التركية. قباله أن تجعل الحكومة التركية سياسات مع السجاء مع العمالسات الديموقراطية الحقيقية، لا يمكن للقادة اترك ان يتوقعوا أن تاخذ بالادهم موقعا بين الصحفيين واللقمة للول الديموقراطية».

وصدرت زيود فصل معاملة في كل العواصم الغربية، بينما مضى مسؤولون فرنسيون وبرتغاليون خطوة أبعد وكشفوا عن أنهم سيخربون

غضون تلك اعتقت الشرطة عددا من الأنظمة لا يزالون في عداد «المقربين».

هكذا ينظر الى قرار الحكم باعتبارها مفعلا

جديدا في سجل تركيا السني في مجال حقوق الإنسان، يؤكد مجددا على تزايد القارة في التوصل الى حل سلمي للأزمة الكردية التي تواجهها منذ ٧٠ عاما. وأوضح دي كوشينبي الأسيروج الماضي بأن «القرارات التركية تستمر في تدمير القرى وإلحاق المحاصيل والمناشحة وإخلاء مناطق شاسعة في جنوب شرقي تركيا من السكان في سياق حملة عقبة ضد الأرهانيين (....) ولا يمكن للقادة اترك ان يستمروا في القاء مسؤولية كل مشاكلهم على صعيد حقوق الإنسان على الأكراد وأن يصموا كل أولئك الذين يتقدمون بالسجاء المعتمدة تجاه القضية الكردية بأنهم ارهابيون».

القتل أكثر من ٢٣ ألف شخص في التمرد الكردي المستمر الذي بدأ في ١٩٨4 ورفضت تركيا مرارا الاستجابة لطلبات كردية من أجل السلام، وفي الأسيروج الماضي وصفت الحكومة عرضا آخر للسلام والحوار من عبء الالك اوجلان زعيم حزب العمال الكرستاني بأنه «تخفة تكفيح»، وأصرت كما اعتادت أن تفعل كل عام خلال المقعد الماضي، على أن «العمود الفقري للأرهانيين قد كسر (....) لقد انهوا».

على رغم هذا التصريح أفاد مسؤولون في منظمة حقوق التركي المضطربة عن بدء أكبر حملة برية إطلاق في التاريخ التركي الحديث، يقوم خلالها 4٠ ألفا من الجنود في إقليم تونجي وحده يتمسيط الجبال لطيرة وتدمير وحدات القوات الأكراد الجواله.

وتنتيجة هذا التمرد ووضع الاقتصاد التركي الذي يشهه المنظم المفرط وخفض قيمة العملة، ووجود الحكومة الأتلاقية التي يشقته في أنها تستخدم مفاهيم الديموقراطية مجرد وأجبه خادعة الغرب، يسود جالب اعتقاد اترك أنغني تهربا موقعها في العالم وتتعد أكثر عن حلفائها الغربيين التقليديين.

ويقول مراقبون كبارون أن الضمن الذي ترتب على تركيا أن تدفعه بسبب حملتها العسكرية لحل المشكلة الكردية - التي تضر على اعتبارها مجرد

مشكلة ارهابية - مرتفع الى حد يفوق ما يمكن ان تتحمله البلاد التي تعد الركيزة الجنوبية للأطلسي. وقد تكفي القول انه حتى الآن أحط بالفعل سكان أكثر من ١٥٠٠ قرية واشعلت فيها النار من قبل الجيش ورفض ان ما يزيد على مليوني كردي هجروا من بيوتهم. وعلى رغم المشاكل الاقتصادية المتفاقمة تضطر القارة الى اتفاق حوالي ٧ بلايين دولار سنويا على حملتها العسكرية لسحق حزب العمال الكرستاني، الذي يحصل على مزيد من اللاميد وتتسع قاعدته وتغوى بمغاطفون متفانرا بوجود حوالي 4 ملايين كردي يتعاطفون معه في أنحاء العالم.

بيوره بزاد قلق الغرب في شأن ما سيؤول اليه الوضع في البلد الذي يعتبر حليفا لمينا، وجاء في بيان أصدرته مؤسسة حقوق الإنسان التابعة للكونغرس الأميركي الأسيروج الماضي انه «بالإضافة الى مصير نواب البرلمان، فإن الديموقراطية بالاداة مهتدة بالخظر في تركيا، ودعت المؤسسة بالاداة المتحدثة الى «أن توقف فوراً كل أشكال الدعم العسكري، لآنقرة، ومعلوم أن تركيا هي إحدى الدول التي تخضع لتأويلية على صعيد منح المساعدات الأميركية وبين الدول المفضي الأولى التي تشتري السلاح من الولايات المتحدة».

ومن الواضح ان المسؤولين اترك يشعرون بخفة انه مهمما حدث، وبسبب دور تركيا الأستراتيجي وموقعها الجغرافي، لا يمكن للغرب ان يتحمل فقارها او عزلها في صورة كاملة.

لكن من الواضح أيضا انه طالما استمرت السياسة الحالية فإن تركيا لا بد أن تصبح عبئا أثقل كثيرا على حلفائها الغربيين والديموقراطيين. والأهم من ذلك انه سيبس العائير المبرراد للجنين على الشؤون الوطنية نتيجة لازمة الكردية وتزيد تشيلر أي تغييرات على السياسة العتيقة القائمة على انكار الهوية الكردية، فإن المؤكد ان تتعرض كل الصنقة التي «سبقتها القارة في ظل الرئيس الراحل تورغوت أوزال الى النخر وتعود تركيا الى نقطة البدء، عندما قدمت في ١٩٨٢ على أولى محاولاتها الاقلاات من قبضة الحكم العسكري.

عصمت أمست

عن المسألة الكردية في ايران

مركز من مراكز السلطة كما جرت عمليات التغيير الديموقراطي في المن والقرى الكردية. وعجزت الاسماء الكردية واسئبلت باسماء فارسية وزج بالسياسيين والناشطين الاكراد في السجون. ورفضت الحكومة الاسلامية لدموات المطالبة بحل ديموقراطي سطحي للقضية الكردية. فبما عصفت المخاضات الايرانية (الصالحات)، وهي نسخة معدلة عن السلفاء السابق في عهد الشاه) الى المحلل زعيم الحزب الديموقراطي الكرستاني عبد الرحمن فاسملي في النمسا لثناء حضوره مفاوضات مع وفد ايراني بوساطة بعض الاساقفة العرب. كما المذات خلفته في رئاسة الحزب الدكتور صادق شرفكندی في المانيا. وتصف الحكومة الاسلامية نشاطات الحزب الديموقراطي والكومله بالايراب. وفي ١٩٩١/٩/١٠ ولعت ايران برونوكولا مع تركيا، للتعاون في مكافحة الارهاب والقيام بنمط مشترك لحدود البلدين.

* كاتب كردي.

مطالب ورفضت الحكومة الايرانية المطالب ومطالب سائر التنظيمات الكردية التي عصمت الى استخفاف الفلاح المسلح من جديد. واعتقال الشيخ احمد مفتي زاده وبقي في السجن ١٣ سنة حتى مات في ١٩٩٢/٢/٨ في حين هرب الدكتور عبد الرحمن فاسملي والشيخ عز الدين الحسيني الى الجبال. ومع تجدد الصراع بين الاكراد والسلطة المركزية الحاكمة في طهران امر الخميني في ١٧ اب (المحسني) ١٩٨٠ بسحق الحركة الكردية واصدر فتوى بوجهاد للمسلم ضد شعب كرستان الكافر. واطلق على الحزب الديموقراطي الكرستاني اسم محزب الشيطان. وبخلت قوات الباسدران للجن الكردية الرئيسية (مهاجرات، سندج، سلفر، باوه، مريوان) ودات معارك طاحنة وعلقت محاكمات لورية، لرتجالية جرى فيها اعدام الناس في الساحات العامة رمياً بالرصاص. وباشرف مباشر من اية الله خلخالي. ولم تكن المحاكمات لتدوم اكثر من بضع دقائق ثم فيها ادانة المواطنين الاكراد بالوقوف في وجه الثورة الاسلامية. وهاجمت طائرات ايرانية من طراز فانثوم مدينة سندج والى الخميني خطاباً تحذيرياً حاداً موجهاً للاكراد. وهكذا فان المسألة الكردية بقيت كما كانت في عهد الشاه واستمرت سياسة القمع والتمييز العنصري بحق الاكراد (والقوميات الاخرى)، وجرى ابعاد الاكراد عن اي

نزلاً أغري

كانت التنظيمات الكردية ابيت حكومة الثورة الاسلامية وابدت رغبتها في المشاركة فيها على اساس الاعتراف بالهوية الكردية وتلبية حقوق الاكراد القومية والثقافية. والى الخميني فجاء خطاباً موجهاً الى الشعب في كرستان، في ١٧ تشرين الثاني (نوفمبر) ١٩٧٩ وقال فيه: ان لختلف لطاعات الشعب الحق في الابتارة الذاتية لمناطقها وازالة كل اشكال التمييز القلالي والقومي والاقتصادي، لا سيما لزاء الاخوة الاكراد. ان واجب الجمهورية الاسلامية ان تضمن لهم هذه الحقوق في القرب فرصه. غير ان صراع التيارات داخل النخبة الحاكمة والقضاء ابي الحسن بني صدر وصعود التيار الراديكالي، انت كلها الى تغيير الموقف من الحقوق الكردية. وسرعان ما تبني الخميني موقفاً جديداً متشدداً وطالب اللينادات الكردية بالاستسلام وتم حظر نشاط الحزب الديموقراطي الكرستاني - ايران، ومنظمة كومهله، وشمل الحظر حتى نشاط رجال الدين الاكراد مثل الشيخ عز الدين الحسيني المدافع عن الحكم الذاتي والشيخ احمد مفتي زاده، العلامة المؤيد لمساواة القوميات في ظل حكومة اية الله الخميني. وكان زاده اسس حزباً سماه محزب المساواة الاسلامية، على اساس جملة

AL HAYAT, 29/12/94

عن اكراد العرب والصور غير المطابقة الواقع

ان العلاقات الكردية - العربية القدم من المفاهيم القومية وتلك المولات والانماط المقلوبة من التفكير، كما انها تتجاوز الاوضاع السياسية لراهنه، فهي علاقات حضارية وثقافية واجتماعية وحتى جغرافية مترسخة في البنين العام للمنطقة وبورتها الاقتصادية والسياسية والاجتماعية فالاكراد في النهاية جزء من هذا التسيح العام في العموميات والتفاصيل. نعم ما زال الكردي الذي يطالب بحقوقه القومية ويمنع القتل عن نفسه ويدافع عن وجوده الانساني متهماً في اوله. ولكن من دون ان يسأل هؤلاء انفسهم هل يملكون سياسة منفتحة يعالجون بها المشاكل والقضايا التي تعترضهم والاكراد؟ وهل يعترفون للاكراد بالحقوق مثلما يعترفون لانفسهم بها؟

* كاتب سوري.

ببالي القضايا الاخرى التي غاب عنها الفكر السياسي العربي بل العكس عكف بعض المؤرخين والمفكرين العرب على دراسة التاريخ في سبيل انكار الاصول القومية للاكراد وهويلهم. ولعل من اهم الصور المترسخة عن الاكراد في ذهن السياسي العربي صورة المؤامرة، والعداء لامة العربية، والانفصالية. وقد بلغت درجة هذه الصور والانماط المقلوبة من التفكير لدى بعض المفكرين العرب حد لتهام الاكراد بخيانة الامة العربية. فللكاتب السوري منظر الموصلي وهو من القوميين العرب داب منذ سنوات عدة على البحث عن رؤية عربية للاكراد، ولكنه لم يفرج بعد هذه السنوات (مع الاسف) عن النظر الى الاكراد وحقوقهم القومية من زاوية المؤامرة على الامة العربية. ليصل في احد مقالاته الى وصف ما حل بمدينة حلب من الاكفوية.

خورشيد دلي *

العلاقة الكردية - العربية القدم تاريخياً من تلك المفاهيم القومية التي يمسك بها بعض القوميين العرب في النظر الى الاكراد وحقوقهم القومية وارتدتهم الوطنية. وقد لورت هؤلاء القوميين الفكر السياسي العربي الحديث (الماركسي - اللبيري - الدينني) الاربث السياسي الابنولوجي في النطق الى الاكراد بوصفهم جزءاً لا يستحق الذكر لو مشكلة بسيطة يمكن تاجيلها الى حين تحقيق الاهداف العربية الكبرى. وعلينا ان نشير الى ان المفاسات، التي ترسخت في الفكر السياسي العربي كانت سبباً في انقلابه على نفسه والنظر الى القضية من موقع الانفصالية، وبالتالي لم يبذل هذا الفكر اي جهد باتجاه معالجة ما يخص الاكراد وشأنهم بالنسبة للعرب اسوة

AL HAYAT, 29/12/94

ENSTITUYA KURDÎ YA BRUKSELÊ

Enstituya Kurdî ya Brukselê rêxistineke civakî û çandî ye. Ew ne girêdayî tu partiyeke siyasî ye. Di Çiriya 1978 de, bi navê Têkoşer, Yekîtiya Karker û Xwendekarên Kurd li Beljîka, û paşê di Gulana 1989 de, bi navê Enstituya Kurdî ya Brukselê ava bûye û ji aliyê her du wezaretên çandê yên Beljîka bi awakî fermî (resmî) hatiye pejirandin (gebûl kirin) û alîkariya maddî ji wan distîne. Du amancên wê hene : Ji alîkî alîkirina Kurdên ku li Beljîka rûdinên, ji bo ku karibin di civaka Beljîkî de baş bijin "intégration", bê ku zanava xwe ya çandî hunda bikin, û ji alîkî din ji agahdarkirina Beljîkî, Ewropî û kesên din li ser dirok û çanda kurdî.

XEBATA ROJANE (ji 1983) : Ji Duşem heta Înî, saet 9-17 :

1. Fêrên zimên.
2. Alîkariya civakî.
3. Weşan : Bultena agahdariyê, dosya û pirtûk bi zimanên cihê.
4. Pirtûkxane : Çend sed pirtûk û kovar bi zimanên cihê.
5. Mêdyatêk : Filmên vidêo, diyapozîtîv, sêlik û kasetên muzîka kurdî.
6. Pêkanîna konferans, şevên çandî û raberîyan.
7. Hevkarî bi zanîngehên cihê re.
8. Hevkarî bi rêxistinên ne hukûmî (O.N.G.) ku bi pirsên derhatiyan, mafên mirov û gelan xerîk dibin re.

ENDAMÊN ŞEREFÊ : ALALOUF Mateo, ANCIAUX Robert, BASTENIER Albert, COPPIETERS Maurits, CREUZ Serge, DASSETTO Felice, DE KOECK Marc, DELVAUX André, EISENDRATH Henri, HOUTART François, HUMBLET Jean-Emile, JOSPA Yvonne, LEFIN Paul, MARTENS Albert, THOMAS René, VAN BRUINESSEN Martin, VAN PAEMEL Monika, ZANDERS Jean Pascal.